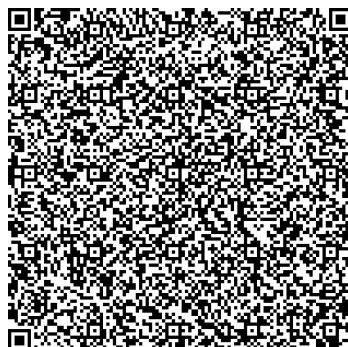




PROCÉDURES OFFICIELLES DES MOYENS DE PAIEMENT

Ce volume présente les procédures officielles de l'ONG AGCE International – AGCE Canada pour effectuer, recevoir et sécuriser les paiements, dons, cotisations, adhésions et transactions. Il décrit les moyens de paiement autorisés, les étapes de validation, les règles de conformité et les bonnes pratiques garantissant des opérations fiables, transparentes et sécurisées.



Guide pratique de sécurisation, de validation et de traçabilité des paiements, dons, adhésions et transactions

Volume 2

MANUEL OFFICIEL DES PROCÉDURES FINANCIÈRES ET DES MOYENS DE PAIEMENT

Ce guide présente les procédures officielles permettant de sécuriser, contrôler, valider et tracer chaque paiement effectué au profit d'AGCE International – AGCE Canada. Il renforce la transparence, la conformité, la lutte contre la fraude et la bonne gouvernance financière, tout en garantissant la fiabilité des transactions nationales et internationales et la protection des parties prenantes.

SOMMAIRE

Résumé.....	Page 5
Objectifs du volume II.....	Page 6
Architecture des paiements.....	Page 7
Rôles et responsabilités des utilisateurs.....	Page 8
Mesures générales de sécurité.....	Page 9
PARTIE I	
PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES	
Chapitre 1 - Plateforme de Paiement SeerBit.....	Page 12
Chapitre 2 - Plateforme de Paiement PayPal	Page 44
Chapitre 3 - Plateforme Canadienne de Paiement Électronique Moneris.....	Page 85
PARTIE II	
PAIEMENTS BANCAIRES	
Chapitre 4 - Banque UBA Cameroun.....	Page 135
Chapitre 5 - Banque RBC Canada.....	Page 155
Chapitre 6 - Orange Money.....	Page 174
Annexes.....	Page 182

Résumé

Guide pratique de sécurisation, de validation, de contrôle et de traçabilité des paiements, dons, adhésions, cotisations et transactions nationales et internationales

Le **Volume 2 du Manuel officiel des procédures financières et des moyens de paiement d'AGCE International – AGCE Canada** présente les règles opérationnelles applicables à la réception, au traitement, à la vérification et à l'enregistrement de chaque transaction. Il précise les moyens de paiement autorisés, les responsabilités des utilisateurs et des agents habilités, les étapes de validation, les justificatifs exigés ainsi que les mécanismes de contrôle interne.

Ce volume encadre notamment les paiements par carte bancaire, virement bancaire, banque en ligne, Mobile Money, PayPal et autres solutions numériques officiellement reconnues par l'Organisation. Il explique comment identifier une demande, confirmer le montant payé, vérifier l'identité du payeur, rapprocher la transaction de la facture correspondante et délivrer un reçu ou une confirmation officielle.

Il décrit également les mesures de sécurité relatives aux liens de paiement, aux codes USSD, à la protection des données, à la prévention de la fraude, au contrôle KYC, à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la conservation des preuves de paiement. Chaque opération doit être traçable, justifiée, enregistrée et accessible aux contrôles internes ou externes.

L'objectif est de garantir des transactions **fiables, transparentes, sécurisées et conformes**, tout en protégeant les donateurs, membres, partenaires, bénéficiaires et responsables financiers d'AGCE International – AGCE Canada.

Objectifs du volume II

PROCÉDURES OFFICIELLES DES MOYENS DE PAIEMENT

Ce volume a pour objectif d'établir un cadre officiel, uniforme et sécurisé pour la gestion de tous les paiements, dons, cotisations, adhésions et transactions d'AGCE International – AGCE Canada. Il définit les moyens de paiement autorisés, les procédures de validation, les responsabilités des intervenants, les exigences de conformité, les mécanismes de contrôle interne ainsi que les règles de traçabilité, afin de garantir des opérations transparentes, fiables, conformes aux réglementations applicables et protégées contre les risques de fraude, d'erreur ou d'utilisation abusive des ressources.

Architecture des paiements

AGCE International – AGCE Canada

L'architecture des paiements d'AGCE International – AGCE Canada constitue un écosystème financier intégré, sécurisé et conforme, conçu pour assurer la collecte, le traitement, la validation, le suivi et l'archivage de tous les flux financiers de l'Organisation. Elle repose sur une combinaison de moyens de paiement nationaux et internationaux (virements bancaires, cartes bancaires, PayPal, Mobile Money, SeerBit, plateformes bancaires et solutions numériques agréées), interconnectés avec les systèmes comptables et administratifs de l'ONG. Chaque transaction suit un processus normalisé comprenant l'identification du payeur, la validation, les contrôles KYC/AML, la confirmation, la génération de justificatifs, la traçabilité complète, le rapprochement bancaire, l'enregistrement comptable et l'archivage sécurisé.

Cette architecture garantit la transparence, la protection des données, la prévention de la fraude, la conformité réglementaire et la fiabilité des opérations financières nationales et internationales, tout en renforçant la confiance des donateurs, membres, partenaires, bailleurs de fonds et bénéficiaires.

Rôles et responsabilités des utilisateurs

Les utilisateurs des moyens de paiement d'AGCE International – AGCE Canada doivent fournir des informations exactes, utiliser uniquement les canaux officiellement autorisés et vérifier les coordonnées du bénéficiaire avant toute opération. Ils sont responsables de la confidentialité de leurs identifiants, codes, mots de passe et preuves de paiement. Après chaque transaction, ils doivent conserver le reçu, indiquer la référence, le motif, le montant et l'identité du payeur, puis transmettre les justificatifs demandés pour validation. Les membres, donateurs, partenaires, bénéficiaires et représentants d'organisations doivent respecter les procédures KYC, les règles de conformité et les délais applicables. Ils doivent signaler immédiatement toute erreur, fraude présumée, transaction inconnue ou anomalie. Les agents habilités d'AGCE assurent la vérification, l'enregistrement, le rapprochement, la confirmation et l'archivage des opérations, dans le respect de la séparation des fonctions, de la protection des données et du contrôle interne. Toute utilisation abusive, fausse déclaration ou tentative de contournement peut entraîner la suspension de la transaction ou de l'accès aux services.

Mesures générales de sécurité

Afin de garantir l'intégrité, la confidentialité et la fiabilité des opérations financières, tous les paiements effectués au profit d'AGCE International – AGCE Canada doivent exclusivement utiliser les moyens de paiement officiellement autorisés. Les utilisateurs doivent vérifier les coordonnées du bénéficiaire avant toute transaction, protéger leurs identifiants, mots de passe, codes OTP et informations bancaires, puis conserver les justificatifs de paiement. Toutes les opérations sont soumises à des contrôles d'identité, de conformité (KYC/AML), de validation et de traçabilité. Les systèmes de paiement sont protégés par des mécanismes de chiffrement, d'authentification, de journalisation et de surveillance afin de prévenir la fraude, les accès non autorisés et les cybermenaces. Toute anomalie, tentative d'escroquerie, erreur ou activité suspecte doit être signalée immédiatement aux services compétents d'AGCE. Aucun paiement ne doit être réalisé en dehors des procédures officielles établies par l'Organisation.

Schéma institutionnel des flux financiers

Le schéma institutionnel des flux financiers d'AGCE International – AGCE Canada définit l'ensemble du circuit officiel suivi par chaque ressource financière, depuis son origine jusqu'à son affectation, son contrôle et son archivage. Toute opération débute par l'émission d'une demande de paiement, d'une facture, d'un appel à cotisation, d'une adhésion ou d'une campagne de collecte de dons. Le contributeur (donateur, membre, partenaire, entreprise, institution ou bénéficiaire) effectue ensuite son paiement via un moyen officiellement autorisé (virement bancaire, carte bancaire, PayPal, SeerBit, Mobile Money ou autre solution agréée). La transaction est automatiquement ou manuellement vérifiée, puis soumise aux contrôles d'identité (KYC), de conformité réglementaire (AML/CFT), de validation financière et de rapprochement bancaire.

Après validation, les fonds sont enregistrés dans les systèmes comptables et financiers de l'Organisation, affectés au projet, programme ou compte concerné, puis **intégrés aux tableaux de bord de gestion et de suivi budgétaire**. Chaque opération génère un justificatif officiel, une référence unique et une piste d'audit garantissant sa traçabilité complète. Les responsables habilités assurent ensuite les contrôles internes, les rapprochements périodiques, les vérifications documentaires et les reportings destinés aux organes de gouvernance, aux auditeurs, aux autorités compétentes, aux bailleurs de fonds et aux partenaires institutionnels.

Ce schéma garantit une gestion rigoureuse des ressources, la transparence financière, la séparation des responsabilités, la prévention de la fraude, la protection des données financières et la conformité aux exigences nationales et internationales de gouvernance, de redevabilité et de contrôle interne.

PARTIE I

PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

Chapitre 1

Plateforme de Paiement SeerBit

1.1 Présentation de SeerBit

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation financière, de transformation numérique et d'ouverture vers les partenaires nationaux et internationaux, **AGCE International – AGCE Canada** met à la disposition de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, institutions et bénéficiaires une solution de paiement électronique moderne, fiable et hautement sécurisée : **SeerBit**.

SeerBit est une plateforme internationale de traitement des paiements numériques permettant aux organisations, entreprises et institutions de recevoir et d'effectuer des paiements en ligne de manière rapide, sécurisée et conforme aux standards internationaux de sécurité financière. Grâce à son infrastructure technologique de dernière génération, cette solution facilite les transactions électroniques entre les utilisateurs situés dans différents pays tout en offrant une expérience de paiement simple, intuitive et accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile.

Pour **AGCE International – AGCE Canada**, l'intégration de **SeerBit** répond à un objectif stratégique majeur : permettre aux membres, sympathisants, partenaires techniques et financiers, fondations, entreprises, institutions publiques, organismes internationaux et citoyens du monde entier de soutenir facilement les missions humanitaires, éducatives, sociales, économiques et numériques de l'Organisation, sans être limités par leur localisation géographique ou leur établissement bancaire.

La plateforme SeerBit permet notamment de régler les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les dons financiers, les abonnements aux services numériques, les achats de produits institutionnels, les frais d'inscription aux formations, aux conférences et aux événements organisés par AGCE International. Elle peut également être utilisée pour le financement de projets communautaires, les campagnes de collecte de fonds, les partenariats institutionnels, les contributions volontaires ainsi que les paiements liés aux différentes plateformes numériques développées par l'Organisation.

L'un des principaux avantages de SeerBit réside dans sa capacité à accepter plusieurs méthodes de paiement au sein d'une seule interface sécurisée. Les utilisateurs peuvent effectuer leurs transactions à l'aide de cartes bancaires internationales, de portefeuilles électroniques, de solutions bancaires en ligne et de divers moyens de paiement numériques compatibles selon leur pays de résidence. Cette flexibilité facilite considérablement la

participation des contributeurs internationaux et améliore l'accessibilité financière des services proposés par AGCE International.

Toutes les opérations réalisées via SeerBit sont protégées par des technologies avancées de chiffrement, d'authentification et de surveillance des transactions. Chaque paiement est soumis à des mécanismes de contrôle destinés à garantir la confidentialité des informations personnelles et financières, l'intégrité des données échangées et la protection contre les tentatives de fraude ou d'accès non autorisé. Cette approche contribue à instaurer un climat de confiance durable entre l'Organisation et l'ensemble de ses partenaires.

Conformément à sa politique de gouvernance financière, AGCE International applique également des procédures internes de validation, de rapprochement comptable, de contrôle documentaire et de traçabilité pour chaque transaction effectuée via SeerBit. Les paiements sont systématiquement enregistrés, vérifiés et archivés afin de garantir une parfaite transparence financière, une gestion rigoureuse des ressources et une conformité permanente avec les exigences réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), de connaissance du client (KYC), de prévention de la fraude et de protection des données personnelles.

L'utilisation de SeerBit s'inscrit dans la vision institutionnelle d'AGCE International consistant à développer une gouvernance financière moderne, responsable et entièrement digitalisée. En centralisant les opérations de paiement au sein d'une plateforme reconnue et sécurisée, l'Organisation renforce la qualité de ses services, améliore l'expérience de ses utilisateurs et facilite la mobilisation des ressources nécessaires au financement durable de ses programmes humanitaires, éducatifs, environnementaux, économiques et technologiques.

Enfin, il est rappelé aux utilisateurs que les paiements destinés à AGCE International – AGCE Canada doivent être effectués exclusivement à partir des liens, boutons ou interfaces officiellement publiés par l'Organisation. Avant toute transaction, il est recommandé de vérifier l'authenticité de la page de paiement, les coordonnées du bénéficiaire, le montant à régler ainsi que la référence de l'opération. Après validation du paiement, l'utilisateur est invité à conserver son reçu électronique, qui constitue une preuve officielle de la transaction et facilite le traitement administratif, comptable et le suivi des dossiers par les services compétents d'AGCE International.

1.2 Champ d'application

Le présent chapitre définit le champ d'application de la plateforme de paiement **SeerBit** au sein d'AGCE International – AGCE Canada. Il précise les catégories d'utilisateurs concernés, les opérations financières autorisées, les responsabilités de chaque partie ainsi que les conditions dans lesquelles cette solution de paiement peut être utilisée dans le cadre des activités officielles de l'Organisation. Son objectif est d'assurer une utilisation uniforme,

sécurisée, transparente et conforme des services de paiement électronique, quels que soient le pays de résidence, le statut de l'utilisateur ou la nature de la transaction.

La plateforme SeerBit est mise à la disposition de l'ensemble des personnes physiques et morales qui entretiennent une relation officielle avec AGCE International – AGCE Canada. Elle s'adresse notamment aux membres individuels, bénévoles, sympathisants, donateurs, bienfaiteurs, étudiants, entrepreneurs, travailleurs indépendants, associations, coopératives, organisations communautaires, entreprises, fondations, établissements scolaires, administrations publiques, collectivités territoriales, institutions nationales et internationales, agences de coopération, bailleurs de fonds, partenaires techniques et financiers ainsi qu'à toute personne souhaitant soutenir les missions ou bénéficier des services proposés par l'Organisation.

L'utilisation de SeerBit couvre l'ensemble des opérations financières officiellement autorisées par AGCE International. Elle permet notamment le paiement des droits d'adhésion, des cotisations annuelles, des abonnements aux plateformes numériques, des frais d'inscription aux formations, séminaires, conférences, ateliers, colloques et événements institutionnels. Elle est également destinée à la réception des dons, des contributions volontaires, des financements de projets, des parrainages, des campagnes de collecte de fonds, des paiements liés aux prestations de services, aux publications, aux certifications, aux licences numériques et à toute autre opération financière validée par les instances compétentes de l'Organisation.

Le champ d'application s'étend également à l'ensemble des plateformes numériques développées ou administrées par AGCE International – AGCE Canada. Les paiements réalisés via SeerBit peuvent ainsi être intégrés aux différents portails institutionnels, plateformes d'adhésion, espaces membres, applications mobiles, systèmes de réservation, plateformes de formation en ligne, services de personnalisation numérique, boutiques institutionnelles, plateformes de financement participatif ainsi qu'aux autres solutions numériques officiellement exploitées par l'Organisation.

Toutes les opérations réalisées par l'intermédiaire de SeerBit doivent respecter les procédures administratives, financières, comptables et techniques définies par AGCE International. Aucun paiement ne peut être considéré comme valide s'il est effectué en dehors des interfaces officielles de l'Organisation, des liens sécurisés publiés par celle-ci ou des procédures expressément autorisées. Cette exigence vise à protéger les utilisateurs contre les risques de fraude, de détournement de fonds, d'usurpation d'identité ou de paiement vers un bénéficiaire non autorisé.

Le présent champ d'application concerne également les agents, responsables financiers, administrateurs de plateformes, comptables, contrôleurs internes, auditeurs, gestionnaires de projets et toute personne habilitée à intervenir dans le traitement des transactions. Chacun exerce ses responsabilités dans le respect du principe de séparation des fonctions, de la confidentialité des données, de la traçabilité des opérations et des procédures de validation prévues par les politiques de gouvernance financière de l'Organisation.

Les paiements effectués via SeerBit sont soumis aux règles nationales et internationales applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT), de connaissance du client (KYC), de protection des données personnelles, de cybersécurité, de conformité fiscale lorsque celle-ci est applicable, ainsi qu'aux politiques internes de contrôle et de gestion des risques d'AGCE International – AGCE Canada. Les utilisateurs peuvent être invités à fournir des informations complémentaires ou des pièces justificatives lorsque la nature ou le montant d'une transaction l'exige.

Ce champ d'application couvre aussi les opérations réalisées dans le cadre des activités nationales et internationales de l'Organisation. Que le paiement soit initié depuis le Cameroun, le Canada ou tout autre pays, les mêmes principes de sécurité, de transparence, de contrôle, de traçabilité et de conformité s'appliquent. Cette harmonisation garantit un traitement équitable des transactions, facilite les contrôles financiers et renforce la confiance des membres, partenaires, donateurs et institutions qui soutiennent les actions d'AGCE International.

Enfin, toute utilisation de la plateforme SeerBit implique l'acceptation pleine et entière des présentes procédures ainsi que des politiques financières, des conditions générales d'utilisation et des règles de gouvernance d'AGCE International – AGCE Canada. Les utilisateurs s'engagent à fournir des informations exactes, à respecter les procédures officielles, à conserver les preuves de paiement et à signaler sans délai toute anomalie ou transaction suspecte. Cette responsabilité partagée contribue à préserver l'intégrité du système de paiement et à garantir une gestion responsable, transparente et durable des ressources mobilisées au service des missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques de l'Organisation.

1.3 Fonctionnement général

Le fonctionnement général de la plateforme **SeerBit** au sein d'AGCE International – AGCE Canada repose sur un processus entièrement numérique, sécurisé et structuré, conçu pour offrir aux utilisateurs une expérience de paiement simple, rapide et fiable. Chaque transaction suit un parcours clairement défini, depuis son initiation par l'utilisateur jusqu'à sa validation définitive par les systèmes financiers de l'Organisation. Cette organisation permet d'assurer une gestion transparente des ressources, une parfaite traçabilité des opérations et une protection optimale des données personnelles et financières.

Lorsqu'un utilisateur souhaite effectuer un paiement, il accède à la plateforme officielle d'AGCE International ou à l'un de ses espaces numériques autorisés, tels que l'espace membre, la plateforme d'adhésion, le portail des dons, la boutique institutionnelle, le système d'inscription aux formations ou toute autre application officielle intégrant SeerBit. Après avoir sélectionné le service, le produit, le projet ou la contribution concernée, le système génère automatiquement une demande de paiement contenant toutes les informations nécessaires, notamment le montant à régler, la nature de l'opération, la référence de la transaction et les informations relatives au bénéficiaire officiel.

Avant de confirmer le paiement, l'utilisateur est invité à vérifier attentivement l'ensemble des informations affichées. Cette étape est essentielle pour s'assurer que le montant, la devise, le motif du paiement et les coordonnées du bénéficiaire correspondent exactement à l'opération souhaitée. Toute erreur détectée à ce stade doit être corrigée avant la validation définitive afin d'éviter les retards, les paiements incorrects ou les difficultés de rapprochement comptable.

Une fois les informations vérifiées, l'utilisateur choisit le moyen de paiement qui lui convient parmi ceux proposés par SeerBit. Selon son pays de résidence et les services disponibles, il peut utiliser une carte bancaire, une banque en ligne, un portefeuille électronique, un service Mobile Money ou toute autre solution de paiement numérique prise en charge. Toutes les données échangées entre l'utilisateur, SeerBit et les établissements financiers sont protégées par des protocoles de chiffrement avancés, garantissant la confidentialité des informations sensibles tout au long du processus.

Après l'autorisation du paiement par l'établissement financier concerné, SeerBit transmet immédiatement une confirmation électronique de la transaction. Cette confirmation comprend généralement une référence unique, la date et l'heure de l'opération, le montant payé, le mode de paiement utilisé ainsi que le statut de la transaction. Cette référence constitue un élément essentiel de traçabilité et permet à l'utilisateur comme aux services d'AGCE International de retrouver rapidement toute opération en cas de besoin.

Dès réception de cette confirmation, les systèmes administratifs et financiers d'AGCE International procèdent aux contrôles internes prévus par les procédures institutionnelles. Les informations de la transaction sont comparées avec la demande initiale, les données du payeur et les références comptables correspondantes. Cette étape permet de vérifier que le paiement a bien été reçu, qu'il correspond à l'opération attendue et qu'aucune anomalie n'est présente avant son enregistrement définitif dans les systèmes de gestion de l'Organisation.

Lorsque toutes les vérifications sont concluantes, la transaction est validée, enregistrée dans les registres financiers officiels et affectée au compte, au projet, au programme ou au service concerné. Selon la nature du paiement, l'utilisateur peut recevoir une confirmation supplémentaire, une facture acquittée, une attestation d'adhésion, un reçu de don, un justificatif de cotisation ou tout autre document officiel attestant la bonne prise en compte de son paiement. Ces documents constituent des preuves importantes qui doivent être conservées par l'utilisateur.

Le fonctionnement de SeerBit ne se limite pas à la simple réception des paiements. Il participe également au contrôle de conformité, au rapprochement bancaire, à la production des rapports financiers, aux audits internes et externes ainsi qu'à l'archivage sécurisé des données de transaction. Chaque opération est associée à une piste d'audit permettant de retracer son historique, les validations effectuées et les éventuelles interventions administratives, garantissant ainsi une transparence complète tout au long du cycle financier.

Pour renforcer la sécurité du système, AGCE International applique le principe de séparation des responsabilités. Les personnes qui initient un paiement, celles qui le valident, celles qui

l'enregistrent en comptabilité et celles qui réalisent les contrôles ne remplissent pas les mêmes fonctions. Cette organisation réduit les risques d'erreur, de fraude, de conflit d'intérêts ou de manipulation des informations financières, tout en renforçant la fiabilité du dispositif de contrôle interne.

Les utilisateurs ont également un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de cette architecture de paiement. Ils doivent utiliser exclusivement les liens, QR Codes, boutons de paiement et interfaces publiés sur les plateformes officielles d'AGCE International – AGCE Canada. Ils sont invités à protéger leurs informations personnelles, à ne jamais communiquer leurs codes confidentiels à un tiers, à conserver leurs justificatifs de paiement et à signaler immédiatement toute opération inhabituelle ou suspecte aux services compétents de l'Organisation.

Grâce à cette organisation rigoureuse, la plateforme SeerBit permet à AGCE International – AGCE Canada de disposer d'un système de paiement électronique moderne, performant et conforme aux meilleures pratiques internationales. Chaque transaction devient ainsi une opération sécurisée, transparente, traçable et intégrée au dispositif global de gouvernance financière de l'Organisation, garantissant une utilisation responsable des ressources mobilisées au service de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques.

1.4 Paiement par carte bancaire

Le paiement par carte bancaire constitue l'un des moyens de paiement électroniques les plus rapides, les plus accessibles et les plus sécurisés mis à la disposition des utilisateurs d'AGCE International – AGCE Canada. Grâce à l'intégration de la plateforme SeerBit, les membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, institutions et particuliers peuvent effectuer leurs paiements en ligne en quelques minutes, où qu'ils se trouvent dans le monde, sans avoir à se déplacer dans une agence bancaire.

Cette méthode de paiement permet de régler les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les dons, les contributions volontaires, les inscriptions aux formations, conférences, séminaires, événements institutionnels, les abonnements aux services numériques, les achats de produits institutionnels ainsi que toute autre prestation officiellement proposée par AGCE International. Le paiement par carte bancaire facilite ainsi l'accès aux services de l'Organisation tout en simplifiant les démarches administratives des utilisateurs.

Les cartes bancaires acceptées dépendent des services disponibles dans le pays de l'utilisateur et des capacités de traitement de la plateforme SeerBit. De manière générale, les principales cartes de paiement internationales, telles que Visa, Mastercard et, lorsque cela est proposé, d'autres réseaux de cartes reconnus, peuvent être utilisées. Les utilisateurs sont invités à vérifier que leur carte est activée pour les paiements en ligne et les transactions internationales, conformément aux conditions de leur établissement bancaire.

Pour effectuer un paiement, l'utilisateur accède à la page officielle de paiement d'AGCE International – AGCE Canada, sélectionne le produit, le service, le projet ou la contribution souhaitée, puis choisit l'option « Paiement par carte bancaire ». Le système affiche ensuite un formulaire sécurisé dans lequel il est demandé de renseigner les informations indispensables à la transaction, notamment le nom du titulaire de la carte, le numéro de la carte, la date d'expiration et le code de sécurité (CVV/CVC). Selon les exigences de la banque émettrice, une étape d'authentification complémentaire peut être demandée avant l'autorisation définitive du paiement.

Afin de protéger les utilisateurs contre les risques de fraude, toutes les données bancaires sont transmises au moyen de protocoles de chiffrement avancés conformes aux normes internationales de sécurité. Les informations de la carte ne sont pas communiquées aux services administratifs d'AGCE International et sont traitées exclusivement par les infrastructures sécurisées des prestataires de paiement autorisés. Cette séparation garantit un niveau élevé de confidentialité et réduit considérablement les risques d'utilisation frauduleuse des données financières.

Avant de confirmer la transaction, l'utilisateur doit vérifier attentivement le montant à payer, la devise utilisée, le bénéficiaire officiel, la nature de l'opération ainsi que toutes les informations affichées à l'écran. Une fois le paiement validé, il devient généralement irréversible. Toute erreur constatée après validation devra être signalée dans les meilleurs délais au service financier d'AGCE International afin d'examiner les possibilités de traitement conformément aux politiques de remboursement ou de rectification applicables.

Après l'autorisation du paiement par la banque émettrice, la plateforme SeerBit génère une confirmation électronique comportant une référence unique de transaction. Cette référence constitue la preuve officielle du paiement et permet d'assurer le suivi administratif, comptable et financier de l'opération. L'utilisateur est invité à télécharger, imprimer ou conserver ce reçu électronique jusqu'à la validation complète de son dossier ou de son projet.

Les paiements reçus sont ensuite soumis aux procédures internes d'AGCE International – AGCE Canada. Les équipes habilitées procèdent à la vérification de la transaction, au rapprochement avec la demande initiale, à l'enregistrement comptable, à l'affectation des fonds au compte ou au projet concerné, puis à l'archivage sécurisé des justificatifs. Cette organisation garantit une parfaite traçabilité des ressources financières et facilite les contrôles internes, les audits et les obligations de redevabilité envers les partenaires et les autorités compétentes.

Pour renforcer la sécurité des paiements, les utilisateurs sont vivement encouragés à utiliser un appareil personnel protégé, un navigateur internet à jour et une connexion sécurisée. Il est recommandé d'éviter les réseaux Wi-Fi publics ou non sécurisés lors des transactions financières et de ne jamais communiquer les informations de sa carte bancaire, son code de sécurité ou les codes d'authentification reçus par SMS ou application mobile à une tierce personne, y compris à une personne prétendant agir au nom d'AGCE International.

AGCE International – AGCE Canada ne demande jamais à ses utilisateurs de communiquer par téléphone, par courrier électronique ou par messagerie instantanée les informations complètes de leur carte bancaire, leur code confidentiel ou leur mot de passe bancaire. Toute demande de cette nature doit être considérée comme suspecte et signalée immédiatement à l'Organisation ainsi qu'à l'établissement bancaire concerné.

En cas d'échec de paiement, plusieurs causes peuvent être à l'origine de la situation, notamment un solde insuffisant, une carte expirée, une limite bancaire atteinte, un refus de la banque émettrice, une authentification incomplète ou une interruption de la connexion internet. Avant de renouveler la transaction, il est conseillé de vérifier le statut du paiement auprès de sa banque afin d'éviter toute double facturation.

Le paiement par carte bancaire s'inscrit pleinement dans la politique de gouvernance financière d'AGCE International – AGCE Canada. Il contribue à offrir aux utilisateurs une solution moderne, rapide, sécurisée et conforme aux meilleures pratiques internationales, tout en garantissant la transparence, la traçabilité des fonds, la protection des données personnelles et la confiance indispensable au développement durable des activités humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques de l'Organisation.

1.5 Paiement par portefeuille électronique

Le paiement par portefeuille électronique constitue aujourd'hui l'un des moyens de règlement les plus pratiques, les plus rapides et les plus innovants proposés par **AGCE International – AGCE Canada** à travers la plateforme de paiement **SeerBit**. Cette solution permet aux utilisateurs de réaliser des transactions financières sans avoir à saisir systématiquement les informations de leur carte bancaire ou à effectuer un virement bancaire classique. Grâce aux technologies de paiement numérique, les fonds peuvent être transférés de manière sécurisée en quelques instants depuis un portefeuille électronique vers les comptes officiels de l'Organisation.

Un portefeuille électronique est une solution numérique permettant de conserver des moyens de paiement et d'effectuer des transactions financières en ligne ou sur application mobile. Selon le pays de résidence de l'utilisateur, il peut être alimenté par une carte bancaire, un compte bancaire ou d'autres sources de financement autorisées. L'utilisateur peut ainsi régler ses achats, effectuer des dons, payer des adhésions ou financer des projets en quelques clics, sans manipulation complexe ni déplacement physique.

Dans le cadre de ses activités nationales et internationales, AGCE International met à la disposition de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, administrations publiques et institutions un système de paiement compatible avec différents portefeuilles électroniques pris en charge par SeerBit et les partenaires financiers agréés. Cette intégration favorise l'inclusion financière et facilite la participation des utilisateurs, notamment dans les régions où les paiements numériques sont privilégiés.

Le paiement par portefeuille électronique peut être utilisé pour régler l'ensemble des opérations officiellement proposées par AGCE International – AGCE Canada. Il concerne notamment les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les abonnements aux plateformes numériques, les inscriptions aux formations, conférences, ateliers et événements, les achats de produits institutionnels, les contributions volontaires, les dons de bienfaisance, les financements de projets communautaires ainsi que toute autre prestation ou service autorisé par l'Organisation.

Pour effectuer une transaction, l'utilisateur sélectionne le produit, le service ou le projet concerné sur la plateforme officielle d'AGCE International, puis choisit l'option de paiement par portefeuille électronique. Il est ensuite redirigé vers une interface sécurisée lui permettant de sélectionner son portefeuille compatible, de confirmer le montant à régler et d'autoriser la transaction conformément aux procédures de sécurité mises en place par son fournisseur de services de paiement.

Avant toute validation, il est fortement recommandé de vérifier avec attention le nom du bénéficiaire, le montant, la devise, la référence de la transaction ainsi que la description de l'opération. Cette vérification permet de réduire les risques d'erreur et garantit que les fonds seront affectés au bon projet, au bon programme ou au bon service d'AGCE International. Une fois le paiement confirmé, la transaction est généralement exécutée immédiatement et ne peut être annulée que dans les conditions prévues par les politiques de remboursement applicables.

L'ensemble des opérations réalisées au moyen d'un portefeuille électronique bénéficie d'un haut niveau de protection grâce aux technologies modernes de chiffrement, d'authentification renforcée et de surveillance continue des transactions. Selon le fournisseur utilisé, une authentification complémentaire peut être exigée, notamment par mot de passe, code temporaire à usage unique (OTP), authentification biométrique, reconnaissance faciale, empreinte digitale ou validation depuis une application sécurisée. Ces dispositifs renforcent la sécurité des opérations et limitent considérablement les risques de fraude ou d'accès non autorisé.

Après validation du paiement, SeerBit transmet immédiatement une confirmation électronique indiquant que la transaction a été autorisée. Cette confirmation comporte notamment une référence unique, la date et l'heure de l'opération, le montant payé, le moyen de paiement utilisé ainsi que le statut de la transaction. Ces informations sont ensuite automatiquement transmises aux systèmes administratifs et financiers d'AGCE International afin de permettre le traitement, la vérification et l'enregistrement comptable de l'opération.

Les équipes habilitées d'AGCE International procèdent ensuite aux contrôles internes prévus par les procédures institutionnelles. Les paiements sont rapprochés des demandes initiales, vérifiés au regard des informations fournies par l'utilisateur, enregistrés dans les systèmes comptables et affectés au compte, au projet ou au programme correspondant. Chaque transaction fait l'objet d'une piste d'audit complète garantissant sa traçabilité, sa transparence et sa conformité avec les exigences de gouvernance financière de l'Organisation.

Afin de préserver la sécurité de leurs opérations, les utilisateurs doivent protéger les identifiants de leur portefeuille électronique, leurs mots de passe, leurs codes de validation et leurs appareils numériques. Il est fortement déconseillé de partager ces informations avec un tiers ou d'effectuer des paiements à partir d'appareils publics ou de réseaux internet non sécurisés. En cas de perte de téléphone, de suspicion de piratage ou d'accès frauduleux, le fournisseur du portefeuille électronique ainsi que les services compétents d'AGCE International doivent être informés sans délai afin que les mesures de protection appropriées puissent être mises en œuvre.

AGCE International – AGCE Canada ne sollicite jamais, par téléphone, courrier électronique, messagerie instantanée ou réseaux sociaux, la communication des identifiants, mots de passe, codes de sécurité ou informations confidentielles liés aux portefeuilles électroniques de ses utilisateurs. Toute demande de cette nature doit être considérée comme potentiellement frauduleuse et signalée immédiatement aux services compétents de l'Organisation.

Lorsque le paiement est définitivement validé, l'utilisateur reçoit, selon la nature de l'opération, un reçu électronique, une confirmation de don, une facture acquittée, une attestation d'adhésion ou tout autre justificatif officiel. Ces documents doivent être conservés avec soin, car ils constituent les preuves administratives et financières de la transaction et peuvent être demandés lors du suivi d'un dossier, d'un projet ou d'une demande d'assistance.

En intégrant le paiement par portefeuille électronique dans son écosystème numérique, AGCE International – AGCE Canada confirme sa volonté de proposer des solutions financières modernes, inclusives et accessibles au plus grand nombre. Cette approche favorise la participation des citoyens, des organisations, des partenaires techniques et financiers ainsi que des bailleurs de fonds internationaux, tout en garantissant un niveau élevé de sécurité, de transparence, de conformité réglementaire et de traçabilité des ressources mobilisées pour soutenir les actions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques de l'Organisation.

1.6 Paiement mobile

Le paiement mobile constitue aujourd'hui l'une des solutions financières les plus accessibles, les plus rapides et les plus inclusives pour effectuer des transactions électroniques. Consciente de son importance dans l'inclusion financière et le développement des services numériques, **AGCE International – AGCE Canada** intègre le paiement mobile parmi les moyens officiels permettant aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, institutions et bénéficiaires de soutenir ses actions ou d'accéder à ses services. Cette solution permet d'effectuer des paiements directement depuis un téléphone mobile, sans qu'il soit nécessaire de disposer d'un ordinateur ou, dans certains cas, d'un compte bancaire traditionnel.

Le paiement mobile répond particulièrement aux besoins des utilisateurs vivant dans des zones où les services bancaires classiques sont peu accessibles, mais où les réseaux de

téléphonie mobile sont largement développés. Grâce à cette technologie, les utilisateurs peuvent réaliser des transactions financières à tout moment, depuis leur domicile, leur lieu de travail ou tout autre endroit disposant d'une couverture réseau. Cette approche contribue à réduire les obstacles liés à l'accès aux services financiers et favorise une participation plus large aux programmes, projets et initiatives portés par AGCE International.

Dans le cadre de son écosystème numérique, AGCE International – AGCE Canada autorise le paiement mobile pour différentes opérations financières officiellement proposées par l'Organisation. Les utilisateurs peuvent notamment régler leurs droits d'adhésion, leurs cotisations annuelles, leurs abonnements aux services numériques, leurs inscriptions aux formations, conférences, ateliers, colloques et événements institutionnels, effectuer des dons de bienfaisance, financer des projets communautaires, acquérir des produits ou services institutionnels ou encore contribuer à toute autre activité autorisée par l'Organisation.

Selon le pays de résidence de l'utilisateur, le paiement mobile peut être réalisé au moyen des services proposés par les opérateurs de télécommunications ou par des établissements financiers agréés. Les solutions disponibles varient d'un pays à l'autre, mais leur utilisation repose sur les mêmes principes fondamentaux de sécurité, d'authentification et de validation des transactions. AGCE International veille à collaborer exclusivement avec des prestataires de paiement reconnus et conformes aux exigences réglementaires applicables dans leurs juridictions respectives.

Pour effectuer un paiement mobile, l'utilisateur sélectionne tout d'abord le produit, le service, le projet ou la contribution souhaitée sur la plateforme officielle d'AGCE International. Il choisit ensuite l'option « Paiement mobile » parmi les moyens de paiement proposés. Selon le service utilisé, il peut être invité à renseigner son numéro de téléphone mobile, à confirmer son identité, puis à autoriser la transaction à partir de son téléphone en saisissant un code confidentiel, un mot de passe, un code temporaire ou tout autre mécanisme d'authentification prévu par son fournisseur de services.

Avant de confirmer définitivement le paiement, il est indispensable que l'utilisateur vérifie attentivement toutes les informations affichées à l'écran. Le montant à régler, la devise utilisée, le nom officiel du bénéficiaire, la description de l'opération et la référence de la transaction doivent être contrôlés avec la plus grande attention. Cette vérification permet d'éviter les erreurs de paiement et garantit que les fonds seront correctement affectés au projet, au programme ou au service concerné.

Une fois la transaction autorisée, le fournisseur du service de paiement mobile procède au transfert sécurisé des fonds et transmet une confirmation électronique à la plateforme SeerBit ainsi qu'aux systèmes financiers d'AGCE International. Cette confirmation comporte généralement une référence unique, le montant réglé, la date et l'heure de l'opération, le numéro de transaction ainsi que le statut du paiement. Ces informations constituent la preuve officielle de la transaction et permettent d'assurer son suivi administratif et comptable.

À réception de cette confirmation, les services compétents d'AGCE International procèdent aux contrôles prévus par les procédures internes de gouvernance financière. Les informations reçues sont rapprochées avec la demande initiale, les références comptables sont vérifiées, les fonds sont enregistrés dans les systèmes financiers de l'Organisation et affectés au compte ou au projet correspondant. Chaque opération est ensuite intégrée aux registres officiels afin de garantir une traçabilité complète et de faciliter les contrôles internes, les audits et les obligations de redevabilité.

Le paiement mobile bénéficie de mécanismes de sécurité renforcés destinés à protéger les utilisateurs contre les risques de fraude, d'usurpation d'identité ou d'utilisation non autorisée. Les données échangées sont protégées par des protocoles de chiffrement, tandis que les opérations sont surveillées par des systèmes de détection des activités inhabituelles. Selon les exigences des prestataires, certaines transactions peuvent également faire l'objet de vérifications supplémentaires lorsqu'elles présentent un niveau de risque élevé ou dépassent certains seuils réglementaires.

La sécurité du paiement mobile dépend également du comportement de chaque utilisateur. Il est essentiel de conserver son téléphone sous sa surveillance, de protéger son code confidentiel, de ne jamais communiquer ses identifiants de paiement à une autre personne et de verrouiller son appareil à l'aide d'un mot de passe, d'une empreinte digitale ou d'un système de reconnaissance biométrique. En cas de perte, de vol ou de suspicion d'utilisation frauduleuse du téléphone, l'utilisateur doit immédiatement contacter son opérateur de paiement mobile ainsi que les services compétents d'AGCE International afin que les mesures de sécurité nécessaires puissent être prises dans les meilleurs délais.

AGCE International – AGCE Canada rappelle qu'elle ne demande jamais à ses utilisateurs de communiquer leurs codes secrets, leurs mots de passe, leurs codes de validation ou toute autre information confidentielle par téléphone, par courrier électronique, par messagerie instantanée ou sur les réseaux sociaux. Toute sollicitation de ce type doit être considérée comme une tentative de fraude et signalée sans délai aux autorités compétentes et aux responsables de l'Organisation.

Après validation définitive de la transaction, l'utilisateur reçoit un justificatif de paiement sous forme de reçu électronique, de notification mobile, de confirmation de transaction ou de document officiel selon la nature de l'opération réalisée. Il est vivement recommandé de conserver ce justificatif jusqu'à la finalisation complète de la procédure administrative ou comptable correspondante, car il pourra être demandé en cas de vérification, de réclamation ou de suivi d'un dossier.

L'intégration du paiement mobile dans les moyens de paiement officiels d'AGCE International – AGCE Canada traduit la volonté de l'Organisation de rendre ses services plus accessibles, plus inclusifs et plus adaptés aux réalités numériques actuelles. Cette solution favorise une participation plus large des citoyens, des communautés locales, des entreprises, des partenaires techniques et financiers ainsi que des bailleurs de fonds internationaux, tout en garantissant une gestion financière conforme aux principes de transparence, de sécurité, de

traçabilité, de responsabilité et de bonne gouvernance qui guident l'ensemble des activités de l'Organisation.

1.8 Paiement international

Le paiement international constitue un élément essentiel de la stratégie de développement d'**AGCE International – AGCE Canada**, dont les activités s'étendent au Cameroun, au Canada et dans plusieurs autres pays. Afin de permettre aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, institutions publiques, organismes internationaux et bailleurs de fonds de contribuer facilement à ses missions, l'Organisation met à leur disposition des solutions de paiement internationales modernes, sécurisées et conformes aux normes financières en vigueur. Grâce à la plateforme **SeerBit** et aux autres moyens de paiement officiellement autorisés, les utilisateurs peuvent effectuer des transactions transfrontalières de manière simple, rapide et fiable, quelle que soit leur localisation géographique.

Le paiement international permet de recevoir des fonds provenant de différents pays et dans plusieurs devises, selon les moyens de paiement disponibles. Cette capacité favorise la participation des partenaires internationaux aux programmes humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques, environnementaux et numériques développés par AGCE International. Elle facilite également le règlement des droits d'adhésion, des cotisations annuelles, des dons, des abonnements aux services numériques, des frais de participation aux événements institutionnels, des prestations de services ainsi que des financements destinés aux projets de développement communautaire.

Chaque paiement international est réalisé dans le respect des réglementations applicables dans le pays de l'utilisateur ainsi que dans les juridictions où AGCE International exerce ses activités. Les opérations sont soumises aux exigences relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), à la lutte contre le financement du terrorisme (CFT), à la connaissance du client (KYC), aux sanctions financières internationales, à la protection des données personnelles et aux autres obligations réglementaires applicables aux paiements transfrontaliers. Cette approche garantit la légalité des transactions et renforce la confiance des partenaires financiers et institutionnels.

Avant d'initier un paiement international, l'utilisateur est invité à vérifier avec attention l'ensemble des informations relatives à la transaction. Il convient notamment de contrôler le nom officiel du bénéficiaire, les coordonnées financières communiquées par AGCE International, la devise de paiement, le montant à verser, la référence de l'opération ainsi que l'objet précis du paiement. Une attention particulière doit être portée à l'utilisation exclusive des coordonnées bancaires, des liens de paiement, des QR Codes et des plateformes officiellement publiés par l'Organisation afin d'éviter tout risque de fraude ou de détournement de fonds.

Selon le pays d'origine du paiement et le moyen utilisé, la transaction peut être effectuée au moyen d'une carte bancaire internationale, d'un portefeuille électronique, d'un virement bancaire, d'un service de paiement mobile compatible ou de toute autre solution officiellement intégrée par SeerBit et approuvée par AGCE International. Certains établissements financiers peuvent appliquer leurs propres procédures d'authentification ou de validation, notamment par code de sécurité, authentification multifacteur ou confirmation depuis une application bancaire sécurisée.

Les délais de traitement d'un paiement international peuvent varier en fonction du pays d'émission, du réseau bancaire utilisé, des contrôles réglementaires, des fuseaux horaires et des jours ouvrables des établissements financiers concernés. Certaines transactions sont validées en quelques secondes, tandis que d'autres peuvent nécessiter plusieurs jours ouvrables avant leur confirmation définitive. AGCE International recommande donc aux utilisateurs d'anticiper leurs paiements lorsqu'ils sont liés à des échéances importantes telles qu'une inscription à un événement, une adhésion, un renouvellement de cotisation ou une participation à un programme.

Les paiements internationaux peuvent également être soumis à des frais appliqués par les banques, les réseaux de cartes ou les prestataires de services de paiement. Ces frais varient selon les politiques de chaque établissement financier et restent généralement indépendants d'AGCE International. Avant de confirmer une transaction, il est conseillé à l'utilisateur de se renseigner auprès de son établissement financier afin de connaître les éventuels coûts liés à la conversion de devises, aux commissions bancaires ou aux frais de traitement international.

Une fois le paiement autorisé, la plateforme SeerBit transmet une confirmation électronique contenant une référence unique de transaction. Cette référence constitue un élément fondamental du dispositif de traçabilité financière de l'Organisation. Elle permet d'identifier rapidement chaque opération, de faciliter les rapprochements bancaires, d'assurer l'enregistrement comptable et de répondre efficacement aux demandes d'assistance, aux contrôles internes, aux audits ainsi qu'aux obligations de redevabilité envers les partenaires institutionnels et les bailleurs de fonds.

Les équipes financières d'AGCE International procèdent ensuite aux vérifications prévues par les procédures internes de gouvernance. Les informations relatives à la transaction sont comparées avec les demandes initiales, les justificatifs éventuels sont examinés lorsque cela est nécessaire, puis les fonds sont enregistrés dans les systèmes comptables officiels et affectés au projet, au programme ou au service correspondant. Cette organisation garantit une gestion rigoureuse des ressources, une parfaite transparence financière et une utilisation conforme des fonds confiés à l'Organisation.

Afin de renforcer la sécurité des paiements internationaux, AGCE International recommande aux utilisateurs de toujours effectuer leurs transactions depuis un appareil personnel sécurisé, une connexion internet fiable et un navigateur régulièrement mis à jour. Les informations bancaires, les codes d'authentification, les mots de passe et les données confidentielles ne doivent jamais être communiqués à des tiers. Toute tentative de phishing, de fraude ou

d'usurpation d'identité doit être signalée immédiatement à l'établissement financier concerné ainsi qu'aux services compétents de l'Organisation.

AGCE International – AGCE Canada rappelle qu'elle ne sollicite jamais, par téléphone, par courrier électronique, par messagerie instantanée ou sur les réseaux sociaux, la communication des informations confidentielles relatives aux cartes bancaires, aux comptes bancaires, aux portefeuilles électroniques ou aux moyens de paiement de ses utilisateurs. Toute demande de cette nature doit être considérée comme frauduleuse et faire l'objet d'un signalement immédiat.

Après validation définitive de la transaction, l'utilisateur reçoit un reçu électronique, une confirmation de paiement, une facture acquittée, une attestation d'adhésion, un certificat de contribution ou tout autre document officiel correspondant à la nature de l'opération réalisée. Ces documents doivent être conservés avec soin, car ils constituent les preuves officielles de la transaction et peuvent être nécessaires lors du suivi administratif, comptable ou juridique du dossier.

En développant un dispositif performant de paiement international, AGCE International – AGCE Canada confirme sa volonté d'offrir à l'ensemble de ses partenaires une infrastructure financière moderne, accessible et conforme aux meilleures pratiques internationales. Cette approche facilite la mobilisation des ressources au-delà des frontières, renforce la coopération internationale, soutient la mise en œuvre des projets de développement durable et garantit que chaque contribution est traitée avec le plus haut niveau de sécurité, de transparence, de traçabilité, de conformité réglementaire et de responsabilité institutionnelle.

1.9 Paiement multidevise

Le paiement multidevise constitue un levier stratégique de la politique financière d'**AGCE International – AGCE Canada**, dont les activités et les partenariats s'étendent à plusieurs pays et régions du monde. Afin de faciliter la participation de ses membres, donateurs, partenaires, fondations, entreprises, administrations publiques, institutions internationales et bailleurs de fonds, l'Organisation met en œuvre un système de paiement capable de traiter des transactions dans plusieurs devises internationales. Cette approche permet à chaque utilisateur d'effectuer ses paiements dans la monnaie qui lui est la plus accessible, tout en garantissant une gestion financière rigoureuse, transparente et conforme aux exigences réglementaires.

Le paiement multidevise permet aux utilisateurs de réaliser leurs transactions sans être limités à une seule monnaie. Selon le pays d'origine du paiement, les services proposés et les moyens de paiement disponibles, les opérations peuvent être effectuées dans différentes devises reconnues sur les marchés internationaux. Cette flexibilité favorise les échanges internationaux, simplifie les contributions des partenaires étrangers et réduit les contraintes liées aux paiements transfrontaliers.

Dans le cadre de ses activités, AGCE International – AGCE Canada peut recevoir des paiements dans plusieurs devises majeures utilisées au niveau international, notamment le **franc CFA (XAF)** pour les activités conduites au Cameroun et dans la zone CEMAC, le **dollar canadien (CAD)**, le **dollar américain (USD)**, l'**euro (EUR)**, la **livre sterling (GBP)** ainsi que toute autre devise officiellement prise en charge par les plateformes de paiement et les établissements financiers partenaires. Cette diversité permet à l'Organisation de collaborer efficacement avec des partenaires provenant de différents continents tout en répondant aux réalités économiques de chacun.

Le paiement multidevise est utilisé pour l'ensemble des opérations financières officiellement proposées par AGCE International. Il couvre notamment les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les dons de bienfaisance, les contributions volontaires, les abonnements aux plateformes numériques, les frais d'inscription aux formations, conférences, séminaires, colloques et événements institutionnels, les achats de produits et services, les partenariats, les financements de projets communautaires ainsi que toute autre opération autorisée par l'Organisation.

Lorsqu'un utilisateur initie un paiement, la plateforme SeerBit ou le prestataire de paiement concerné détecte généralement la devise disponible ou permet à l'utilisateur de sélectionner celle qu'il souhaite utiliser. Avant toute validation, le montant correspondant est affiché dans la devise choisie, accompagné, lorsque cela est applicable, des informations relatives au taux de conversion, aux éventuels frais de traitement et au montant qui sera effectivement débité. Cette transparence permet à l'utilisateur de prendre une décision éclairée avant de confirmer son paiement.

Les taux de conversion utilisés lors des paiements multidevises sont déterminés par les établissements financiers, les réseaux de paiement ou les prestataires agréés intervenant dans la transaction. AGCE International ne fixe pas les taux de change et ne contrôle pas les fluctuations des marchés financiers internationaux. Les utilisateurs sont donc invités à consulter les conditions tarifaires de leur banque ou de leur prestataire de paiement afin de connaître les éventuels frais de conversion ou commissions susceptibles d'être appliqués.

Toutes les opérations en devises étrangères sont automatiquement intégrées aux procédures comptables et financières d'AGCE International. Dès réception des fonds, les montants sont enregistrés dans les systèmes financiers de l'Organisation selon les règles comptables applicables, en tenant compte de la devise d'origine, des références de paiement et, lorsque cela est nécessaire, de leur conversion dans la devise de gestion utilisée par l'Organisation. Cette méthode garantit une parfaite cohérence des enregistrements financiers et facilite les opérations de rapprochement bancaire, d'audit et de reporting.

Le paiement multidevise s'inscrit dans un dispositif global de contrôle interne visant à assurer la traçabilité complète des flux financiers internationaux. Chaque transaction reçoit une référence unique, fait l'objet de contrôles administratifs, comptables et réglementaires, puis est affectée au compte, au projet, au programme ou au service correspondant. Les informations relatives à la devise utilisée, au montant reçu, à la date de paiement et aux justificatifs sont

conservées dans les archives financières afin de répondre aux exigences de transparence et de redevabilité.

Comme l'ensemble des autres moyens de paiement proposés par AGCE International, les paiements multidevises sont soumis aux règles internationales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), au financement du terrorisme (CFT), à la connaissance du client (KYC), aux réglementations sur les paiements transfrontaliers, à la protection des données personnelles et aux politiques internes de gestion des risques. Certaines transactions peuvent nécessiter des vérifications complémentaires lorsque leur nature, leur montant ou leur provenance l'exigent conformément à la réglementation applicable.

Les utilisateurs sont invités à vérifier attentivement la devise sélectionnée avant de confirmer leur transaction. Une erreur de devise peut entraîner un montant débité différent de celui attendu ou générer des frais supplémentaires liés à une double conversion monétaire. Il est également recommandé de conserver le reçu électronique, la confirmation bancaire ainsi que toute référence de paiement afin de faciliter les éventuelles démarches de suivi ou de réclamation.

Pour garantir la sécurité des paiements internationaux en devises, AGCE International recommande d'utiliser exclusivement les plateformes officielles de l'Organisation, les liens de paiement sécurisés, les QR Codes authentifiés et les coordonnées bancaires officiellement publiées. Les utilisateurs doivent également protéger leurs informations bancaires, leurs identifiants de connexion et leurs codes d'authentification, et ne jamais les communiquer à un tiers, même à une personne prétendant agir au nom de l'Organisation.

L'adoption d'un système de paiement multidevise traduit la volonté d'AGCE International – AGCE Canada de développer une gouvernance financière ouverte sur le monde, capable d'accompagner ses activités internationales et de faciliter la participation de partenaires issus de différents environnements économiques. Cette capacité à recevoir et gérer des contributions dans plusieurs monnaies renforce l'efficacité des mécanismes de financement, améliore l'expérience des utilisateurs et soutient durablement la mise en œuvre des projets humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques de l'Organisation.

Enfin, grâce à cette infrastructure financière internationale, chaque contribution, quelle que soit sa devise d'origine, est traitée selon les mêmes principes fondamentaux de sécurité, de transparence, de conformité réglementaire, de traçabilité, de responsabilité et de bonne gouvernance. Cette approche garantit à tous les contributeurs que leurs ressources sont gérées avec rigueur et utilisées conformément aux missions et aux valeurs portées par **AGCE International – AGCE Canada**.

1.10 Authentification 3D Secure

L'authentification **3D Secure** constitue un dispositif de sécurité avancé destiné à renforcer la protection des paiements effectués par carte bancaire sur les plateformes numériques d'**AGCE International – AGCE Canada**. Intégrée aux transactions traitées via **SeerBit** et les établissements financiers partenaires, cette technologie permet de vérifier que la personne qui réalise le paiement est bien le titulaire légitime de la carte utilisée. Son objectif principal est de prévenir les fraudes, de limiter les utilisations non autorisées des cartes bancaires et d'offrir un niveau de sécurité supplémentaire aux utilisateurs comme à l'Organisation.

Le protocole 3D Secure est aujourd'hui largement adopté par les principaux réseaux internationaux de cartes bancaires et par les établissements financiers du monde entier. Il ajoute une étape d'authentification avant la validation définitive du paiement, sans modifier la simplicité de la procédure pour l'utilisateur. Cette technologie permet ainsi de sécuriser les transactions tout en maintenant une expérience de paiement fluide et adaptée aux exigences du commerce électronique moderne.

Lorsqu'un utilisateur effectue un paiement par carte bancaire sur une plateforme officielle d'AGCE International, le système détermine automatiquement si une authentification 3D Secure est requise. Si cette vérification est nécessaire, l'utilisateur est redirigé vers un environnement sécurisé mis à disposition par sa banque ou par l'émetteur de sa carte bancaire. Cette étape intervient avant l'autorisation finale du paiement et ne prend généralement que quelques secondes.

Selon les dispositifs de sécurité mis en œuvre par la banque de l'utilisateur, l'authentification peut prendre différentes formes. Il peut s'agir de la saisie d'un code temporaire reçu par SMS, de la validation de la transaction au moyen d'une application bancaire mobile, d'une notification « Push », d'un mot de passe personnel, d'une empreinte digitale, d'une reconnaissance faciale ou de toute autre méthode d'authentification forte conforme aux réglementations en vigueur. Le choix de la méthode appartient exclusivement à l'établissement bancaire de l'utilisateur.

Cette étape supplémentaire permet de confirmer que le titulaire de la carte participe effectivement à la transaction. Même si une personne malveillante obtenait les informations d'une carte bancaire, elle ne pourrait généralement pas finaliser le paiement sans réussir cette authentification complémentaire. Le recours au 3D Secure constitue donc une protection essentielle contre les risques d'usurpation d'identité, de vol de données bancaires et d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement.

Pour l'utilisateur, l'authentification 3D Secure se déroule de manière simple et intuitive. Après avoir renseigné les informations de sa carte bancaire et validé sa demande de paiement, il lui suffit de suivre les instructions affichées par sa banque. Une fois l'identité confirmée, la transaction reprend automatiquement son traitement jusqu'à sa validation finale. Cette

procédure est entièrement sécurisée et s'effectue dans un environnement contrôlé par les établissements financiers compétents.

Dans certains cas, les banques utilisent des systèmes d'analyse intelligente des risques. Lorsque le niveau de risque d'une transaction est jugé très faible, l'établissement financier peut autoriser le paiement sans demander d'authentification supplémentaire. À l'inverse, lorsqu'une opération paraît inhabituelle en raison de son montant, du pays d'origine, du terminal utilisé ou d'autres critères de sécurité, une vérification renforcée peut être exigée avant d'autoriser la transaction.

AGCE International – AGCE Canada ne participe jamais directement au processus d'authentification 3D Secure et n'a pas accès aux informations confidentielles utilisées lors de cette étape. Les codes de validation, mots de passe, données biométriques et autres éléments d'authentification sont exclusivement gérés par les établissements financiers et les prestataires de paiement agréés. Cette séparation garantit la confidentialité des données personnelles et bancaires des utilisateurs.

Les utilisateurs sont invités à vérifier que leur numéro de téléphone mobile, leur adresse électronique et leur application bancaire sont correctement enregistrés auprès de leur banque avant d'effectuer un paiement. Une information de contact obsolète peut empêcher la réception du code de validation ou des notifications nécessaires à l'authentification. Il est également recommandé de maintenir son application bancaire à jour afin de bénéficier des dernières fonctionnalités de sécurité proposées par son établissement financier.

En cas d'échec de l'authentification, le paiement peut être automatiquement refusé par la banque émettrice. Cette situation peut résulter d'un code incorrect, d'une absence de confirmation dans le délai imparti, d'un problème de connexion internet, d'une application bancaire indisponible ou d'un mécanisme de sécurité déclenché par la banque. Dans une telle situation, l'utilisateur est invité à vérifier les informations saisies, à renouveler la procédure si nécessaire ou à contacter directement son établissement bancaire avant de tenter une nouvelle transaction.

Pour garantir une sécurité maximale, les utilisateurs ne doivent jamais communiquer à un tiers les codes temporaires reçus par SMS, les notifications d'authentification, les mots de passe bancaires ou les informations utilisées lors du processus 3D Secure. AGCE International – AGCE Canada ne demandera jamais ces informations par téléphone, par courrier électronique, par messagerie instantanée ou sur les réseaux sociaux. Toute demande de cette nature doit être considérée comme une tentative de fraude et signalée immédiatement.

Les transactions validées au moyen du protocole 3D Secure bénéficient d'un niveau de sécurité renforcé et s'intègrent pleinement aux procédures de contrôle interne, de traçabilité et de conformité financière d'AGCE International. Après validation par la banque, chaque paiement est enregistré dans les systèmes administratifs et comptables de l'Organisation, reçoit une référence unique et suit l'ensemble des étapes de contrôle prévues par les procédures officielles de gouvernance financière.

L'intégration de l'authentification 3D Secure dans les moyens de paiement d'AGCE International – AGCE Canada traduit la volonté de l'Organisation de protéger efficacement ses utilisateurs, de sécuriser les contributions financières et de prévenir les risques liés aux transactions électroniques. Ce dispositif participe à la construction d'un environnement numérique fiable, conforme aux meilleures pratiques internationales et fondé sur les principes de transparence, de confiance, de cybersécurité et de bonne gouvernance financière.

1.11 Confirmation et reçu électronique

La confirmation de paiement et le reçu électronique constituent les dernières étapes du processus de paiement sécurisé mis en œuvre par **AGCE International – AGCE Canada** à travers la plateforme **SeerBit** et les autres moyens de paiement officiellement autorisés. Ils représentent la preuve officielle qu'une transaction a été correctement initiée, traitée, validée et enregistrée dans les systèmes financiers de l'Organisation. Ces documents jouent un rôle essentiel dans la transparence des opérations, la traçabilité des fonds, la gestion comptable ainsi que la protection des droits des utilisateurs.

À l'issue d'un paiement autorisé par l'établissement financier concerné, le système génère automatiquement une confirmation électronique indiquant le résultat de la transaction. Cette confirmation est généralement affichée immédiatement à l'écran et peut également être transmise par courrier électronique, notification mobile ou mise à disposition dans l'espace personnel de l'utilisateur. Elle informe le payeur que l'opération a été acceptée ou, le cas échéant, qu'elle n'a pas pu être finalisée, tout en précisant les principales informations relatives à la transaction.

Lorsque le paiement est validé avec succès, un reçu électronique officiel est émis. Ce document constitue la preuve administrative et financière de l'opération réalisée. Il peut être conservé sous format numérique ou imprimé selon les besoins de l'utilisateur. Le reçu électronique facilite le suivi des paiements, la justification des dépenses, les démarches administratives, les contrôles comptables, les audits financiers ainsi que les éventuelles demandes de vérification ou de réclamation.

Le reçu électronique comporte généralement plusieurs informations essentielles permettant d'identifier précisément la transaction. Il peut notamment indiquer le nom officiel d'AGCE International – AGCE Canada en qualité de bénéficiaire, le numéro ou la référence unique de la transaction, la date et l'heure du paiement, le montant versé, la devise utilisée, le moyen de paiement employé, la description du produit, du service ou du projet financé, ainsi que le statut de l'opération. Selon la nature de la transaction, d'autres informations complémentaires peuvent également être mentionnées afin de faciliter le traitement administratif et comptable.

Chaque référence de paiement attribuée par le système est unique. Elle permet aux équipes administratives et financières d'AGCE International de retrouver rapidement une transaction, d'effectuer les rapprochements bancaires, de répondre aux demandes d'assistance des

utilisateurs et de produire les éléments justificatifs nécessaires lors des contrôles internes ou des audits. Cette référence doit être conservée avec soin par l'utilisateur et communiquée en cas de correspondance avec les services compétents de l'Organisation.

Après l'émission du reçu électronique, les informations relatives au paiement sont automatiquement intégrées dans les systèmes financiers d'AGCE International. Les équipes habilitées procèdent aux contrôles de conformité, à l'enregistrement comptable, à l'affectation des fonds au projet ou au programme concerné ainsi qu'à l'archivage sécurisé des justificatifs. Cette organisation garantit que chaque contribution est correctement prise en compte et utilisée conformément à l'objet du paiement.

Le reçu électronique peut également servir de justificatif pour confirmer une adhésion, un renouvellement de cotisation, une participation à un événement, une inscription à une formation, un abonnement à un service numérique, un don de bienfaisance ou toute autre opération réalisée auprès d'AGCE International. Selon les procédures applicables, il peut être complété par d'autres documents officiels, tels qu'une facture acquittée, une attestation de paiement, un certificat de don, une confirmation d'inscription ou une carte de membre numérique.

Les utilisateurs sont vivement encouragés à vérifier immédiatement les informations figurant sur leur confirmation de paiement et leur reçu électronique. En cas d'erreur concernant le montant, la devise, le nom du bénéficiaire, la référence de la transaction ou tout autre élément important, il convient de contacter sans délai les services financiers d'AGCE International afin que les vérifications nécessaires puissent être effectuées dans les meilleurs délais. Une intervention rapide facilite généralement la résolution des anomalies éventuelles.

Il est recommandé de conserver les reçus électroniques pendant toute la durée nécessaire au suivi de l'opération concernée. Ces documents peuvent être utiles pour justifier une dépense auprès d'un employeur, d'un partenaire, d'une administration, d'un organisme de financement ou d'une autorité fiscale, lorsque la réglementation applicable le prévoit. Ils permettent également à l'utilisateur de suivre l'historique de ses contributions et de disposer d'un dossier complet de ses relations financières avec AGCE International.

Afin de préserver la confidentialité des informations personnelles et financières, les confirmations de paiement et les reçus électroniques sont générés et transmis par des systèmes sécurisés utilisant des technologies de chiffrement et de protection des données. Les documents officiels sont accessibles uniquement aux personnes autorisées et sont conservés conformément aux politiques internes de gestion documentaire, de cybersécurité, de protection des données personnelles et d'archivage mises en œuvre par AGCE International.

Dans certaines situations exceptionnelles, un paiement peut avoir été autorisé par la banque de l'utilisateur sans que le reçu électronique ne soit immédiatement disponible. Ce délai peut être lié à des opérations de synchronisation informatique, à des contrôles complémentaires ou à des contraintes techniques temporaires. Dans ce cas, l'utilisateur est invité à patienter quelques instants, à consulter son espace personnel ou sa messagerie électronique, puis à

contacter le service d'assistance d'AGCE International si le document n'est toujours pas disponible après un délai raisonnable.

AGCE International – AGCE Canada rappelle que les confirmations de paiement et les reçus électroniques sont exclusivement émis par ses plateformes officielles ou par les prestataires de paiement agréés. Les utilisateurs doivent se méfier de tout document provenant d'une source non identifiée, contenant des informations incohérentes ou demandant des paiements supplémentaires sans justification officielle. Toute tentative de fraude, de falsification de reçu ou d'usurpation d'identité doit être signalée immédiatement à l'Organisation et, si nécessaire, aux autorités compétentes.

En intégrant un système automatisé de confirmation et de délivrance de reçus électroniques, AGCE International – AGCE Canada renforce la qualité de ses services numériques et son engagement en faveur d'une gouvernance financière moderne, responsable et transparente. Ce dispositif garantit à chaque utilisateur que sa contribution est enregistrée avec précision, protégée par des mécanismes de sécurité reconnus et intégrée dans un processus financier conforme aux meilleures pratiques internationales de contrôle, de traçabilité, de conformité réglementaire et de bonne gouvernance.

1.12 Gestion des erreurs et annulations

La gestion des erreurs et des annulations constitue une composante essentielle du dispositif de paiement sécurisé d'**AGCE International – AGCE Canada**. Bien que les plateformes de paiement électroniques soient conçues pour offrir un haut niveau de fiabilité, certaines situations exceptionnelles peuvent survenir au cours d'une transaction. Il peut notamment s'agir d'une interruption de la connexion Internet, d'une erreur de saisie, d'un refus bancaire, d'une authentification incomplète, d'une indisponibilité temporaire d'un service de paiement ou d'une anomalie technique indépendante de la volonté de l'utilisateur ou de l'Organisation. Afin de garantir une expérience fiable et transparente, AGCE International met en œuvre des procédures claires de traitement de ces situations.

Avant de valider définitivement un paiement, chaque utilisateur est invité à vérifier avec la plus grande attention l'ensemble des informations affichées à l'écran. Le montant, la devise, le bénéficiaire officiel, la description du service, la référence du paiement ainsi que le moyen de paiement sélectionné doivent être soigneusement contrôlés. Cette étape préventive constitue la première mesure permettant d'éviter les erreurs de transaction et de limiter les demandes ultérieures de correction ou de remboursement.

Lorsqu'une erreur est détectée avant la confirmation définitive du paiement, l'utilisateur peut généralement interrompre la procédure, revenir à l'étape précédente ou corriger les informations saisies avant de poursuivre la transaction. Il est fortement recommandé de ne jamais valider un paiement lorsque les informations affichées semblent inexacts ou lorsqu'un doute existe sur l'identité du bénéficiaire ou sur le montant demandé.

Dans certaines situations, la transaction peut être interrompue automatiquement par le système. Cela peut résulter d'une connexion Internet instable, d'une session expirée, d'une interruption du service de paiement, d'un problème de communication entre les plateformes ou d'une mesure de sécurité déclenchée par la banque ou le prestataire de paiement. Dans ce cas, l'utilisateur est invité à vérifier le statut de son paiement avant de recommencer une nouvelle transaction afin d'éviter tout risque de double paiement.

Il peut également arriver qu'un établissement bancaire refuse une transaction. Ce refus peut être lié à un solde insuffisant, à une carte bancaire expirée, à un plafond de paiement atteint, à une authentification 3D Secure non validée, à des restrictions de sécurité imposées par la banque ou à des contrôles réglementaires spécifiques. Ces décisions relèvent exclusivement de l'établissement financier concerné et ne traduisent pas nécessairement une anomalie du système de paiement d'AGCE International.

Lorsque le paiement semble avoir été débité mais que l'utilisateur ne reçoit pas immédiatement de confirmation ou de reçu électronique, il est recommandé de patienter quelques instants afin de permettre la synchronisation des systèmes. Si la confirmation demeure indisponible après un délai raisonnable, l'utilisateur doit conserver toute preuve de paiement en sa possession, notamment le relevé bancaire, le numéro de transaction ou la notification de paiement, puis contacter les services compétents d'AGCE International afin qu'une vérification puisse être effectuée.

Les équipes administratives et financières d'AGCE International disposent de procédures internes permettant d'analyser chaque signalement relatif à une erreur de paiement. Après réception de la demande, les informations fournies par l'utilisateur sont comparées avec les données enregistrées par la plateforme de paiement, les relevés bancaires, les journaux techniques et les registres comptables. Cette démarche permet d'identifier rapidement l'origine de l'anomalie et de déterminer les mesures correctives appropriées.

Lorsqu'un paiement a été enregistré en double ou qu'une erreur technique est confirmée, AGCE International examine chaque situation conformément à ses procédures financières, à sa politique de remboursement et aux conditions applicables au service concerné. Toute décision de correction, de remboursement ou de régularisation est prise après vérification complète des éléments justificatifs, dans le respect des obligations légales, contractuelles et comptables de l'Organisation.

Les demandes d'annulation d'un paiement doivent être formulées dans les meilleurs délais après la réalisation de la transaction. Toutefois, il est important de rappeler qu'un paiement déjà autorisé par la banque et définitivement exécuté ne peut pas toujours être annulé immédiatement. Certaines opérations sont irrévocables dès leur validation, notamment lorsqu'elles ont déjà été traitées par les réseaux bancaires ou lorsqu'elles concernent des services numériques déjà fournis, des prestations déjà exécutées, des inscriptions confirmées ou des dons utilisés conformément à leur objet. Dans ces situations, les demandes sont examinées au cas par cas selon la politique officielle de rétractation et de remboursement d'AGCE International ainsi que les dispositions légales applicables.

Afin de faciliter le traitement d'une demande d'annulation ou de correction, l'utilisateur est invité à fournir toutes les informations utiles, notamment son identité, la référence unique de la transaction, la date du paiement, le montant concerné, le moyen de paiement utilisé, la nature de l'opération ainsi que les justificatifs disponibles. Plus les informations transmises sont précises, plus les équipes compétentes pourront instruire rapidement le dossier.

Dans le cadre de sa politique de transparence, AGCE International informe régulièrement les utilisateurs de l'état d'avancement de leur demande lorsque des vérifications complémentaires sont nécessaires. Les délais de traitement peuvent varier selon la nature de la transaction, les délais de réponse des établissements financiers, les contrôles réglementaires ou les procédures de rapprochement bancaire. L'Organisation s'engage toutefois à traiter chaque demande avec diligence, impartialité et professionnalisme.

Pour limiter les risques d'erreurs, les utilisateurs sont encouragés à utiliser exclusivement les plateformes officielles d'AGCE International, à maintenir leurs informations personnelles à jour, à vérifier systématiquement les données affichées avant toute validation et à conserver tous les justificatifs de paiement jusqu'à la clôture définitive de leur dossier. Ces bonnes pratiques contribuent à sécuriser les transactions et facilitent considérablement les opérations de vérification en cas d'incident.

AGCE International – AGCE Canada rappelle qu'aucun collaborateur, partenaire ou prestataire autorisé ne demandera à un utilisateur d'effectuer un nouveau paiement pour corriger une erreur sans qu'une procédure officielle de vérification n'ait été engagée. Toute demande inhabituelle de paiement complémentaire, de communication de données bancaires confidentielles ou de transfert de fonds vers un compte différent des coordonnées officielles doit être considérée comme suspecte et signalée immédiatement à l'Organisation.

En intégrant un processus structuré de gestion des erreurs et des annulations, AGCE International – AGCE Canada renforce la sécurité de son écosystème financier et la confiance de ses utilisateurs. Ce dispositif garantit que chaque incident fait l'objet d'un traitement rigoureux, documenté et conforme aux principes de transparence, de responsabilité, de conformité réglementaire, de protection des utilisateurs et de bonne gouvernance qui fondent l'ensemble des activités de l'Organisation.

1.13 Politique de sécurité

La présente politique de sécurité définit l'ensemble des principes, des mesures techniques, organisationnelles et opérationnelles mis en œuvre par **AGCE International – AGCE Canada** afin de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité de toutes les opérations financières réalisées au moyen de la plateforme **SeerBit** ainsi que des autres moyens de paiement officiellement autorisés. Elle s'applique à tous les utilisateurs, sans distinction de statut ou de pays de résidence, notamment aux membres, donateurs, bénévoles,

partenaires, entreprises, fondations, institutions publiques, bailleurs de fonds, prestataires et collaborateurs de l'Organisation.

La sécurité des paiements constitue un engagement permanent d'AGCE International. Chaque transaction financière est traitée dans un environnement numérique sécurisé reposant sur des technologies modernes de chiffrement des données, d'authentification renforcée, de surveillance des transactions et de protection contre les cybermenaces. Ces dispositifs permettent de limiter les risques de fraude, d'usurpation d'identité, d'interception des données, d'accès non autorisé et de toute autre tentative pouvant compromettre la sécurité des utilisateurs ou des ressources financières de l'Organisation.

Toutes les plateformes numériques officielles utilisées pour les paiements sont protégées par des protocoles de communication sécurisés et des mécanismes de sécurité conformes aux meilleures pratiques internationales. Les échanges de données entre les utilisateurs, les plateformes de paiement, les établissements bancaires et les systèmes d'information d'AGCE International sont chiffrés afin d'empêcher toute interception ou modification non autorisée des informations transmises. Les utilisateurs sont invités à vérifier la présence des indicateurs de sécurité de leur navigateur avant toute transaction et à utiliser exclusivement les plateformes officiellement publiées par l'Organisation.

AGCE International applique le principe de **sécurité par conception**. Les exigences de cybersécurité sont intégrées dès la conception, le développement, le déploiement et la maintenance de ses plateformes numériques. Chaque évolution technique, nouvelle fonctionnalité ou intégration de service fait l'objet d'une évaluation préalable des risques afin de garantir le maintien d'un niveau élevé de protection des systèmes d'information et des données financières.

La protection des données personnelles constitue également une priorité. Les informations collectées dans le cadre des paiements sont limitées aux données strictement nécessaires au traitement des transactions, à la gestion administrative, au respect des obligations réglementaires et à l'amélioration de la qualité des services. Ces informations sont traitées conformément aux politiques de protection des données d'AGCE International ainsi qu'aux lois applicables dans les pays où l'Organisation exerce ses activités. Elles ne sont ni vendues ni utilisées à des fins incompatibles avec les missions institutionnelles de l'Organisation.

Afin de garantir l'intégrité des opérations financières, AGCE International met en œuvre une politique stricte de contrôle des accès. Seules les personnes expressément autorisées peuvent consulter ou traiter les informations relatives aux paiements, dans la limite de leurs responsabilités professionnelles. Les droits d'accès sont attribués selon le principe du **moindre privilège**, régulièrement révisés et immédiatement retirés lorsqu'ils ne sont plus justifiés. Cette organisation réduit les risques de divulgation d'informations sensibles et renforce la sécurité globale du système.

Toutes les opérations réalisées au sein des systèmes financiers de l'Organisation font l'objet d'une journalisation sécurisée. Chaque action importante, qu'il s'agisse d'une création de

transaction, d'une validation, d'une modification ou d'une consultation, est enregistrée avec des informations permettant d'en assurer la traçabilité. Ces journaux techniques facilitent les contrôles internes, les audits, les investigations en cas d'incident et le respect des exigences de gouvernance financière.

AGCE International applique également le principe de **séparation des responsabilités** afin de limiter les risques d'erreur, de fraude ou de conflit d'intérêts. Les personnes qui autorisent une transaction ne sont pas nécessairement celles qui l'enregistrent en comptabilité, qui effectuent les rapprochements bancaires ou qui réalisent les contrôles internes. Cette organisation garantit un contrôle indépendant à chaque étape du processus financier et renforce la fiabilité des opérations.

Les utilisateurs jouent un rôle essentiel dans la sécurité des paiements. Ils sont invités à protéger leurs identifiants, leurs mots de passe, leurs codes d'authentification, leurs appareils numériques et leurs informations bancaires. Il est recommandé d'utiliser des mots de passe robustes, d'activer les mécanismes d'authentification multifacteur lorsque ceux-ci sont proposés, de maintenir les logiciels à jour et d'éviter toute connexion depuis des réseaux publics ou insuffisamment sécurisés lors de l'exécution de transactions financières.

AGCE International rappelle qu'elle ne demande jamais, par téléphone, par courrier électronique, par messagerie instantanée ou sur les réseaux sociaux, la communication des mots de passe, des codes de validation, des numéros complets de cartes bancaires, des codes confidentiels ou des identifiants de connexion de ses utilisateurs. Toute personne recevant une telle sollicitation est invitée à interrompre immédiatement la communication et à signaler l'incident aux services compétents de l'Organisation ainsi qu'à son établissement financier.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, AGCE International surveille en permanence les activités susceptibles de présenter un caractère inhabituel ou frauduleux. Certaines transactions peuvent faire l'objet de contrôles complémentaires lorsque leur montant, leur fréquence, leur origine géographique ou leur mode de réalisation présentent un niveau de risque particulier. Ces vérifications contribuent à protéger les utilisateurs, à prévenir les opérations illicites et à assurer la conformité avec les réglementations nationales et internationales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres infractions financières.

En cas d'incident de sécurité, de suspicion de fraude, de perte d'informations confidentielles ou d'utilisation non autorisée d'un moyen de paiement, AGCE International active ses procédures internes de gestion des incidents. Les équipes compétentes procèdent à l'analyse de la situation, mettent en œuvre les mesures de protection nécessaires, conservent les éléments de preuve utiles, collaborent avec les prestataires de paiement et les établissements financiers concernés, puis informent les utilisateurs lorsque cela est requis par la réglementation ou par la nature de l'incident.

Afin de maintenir un niveau élevé de sécurité, l'Organisation réalise régulièrement des contrôles internes, des audits, des évaluations des risques, des tests techniques et des mises à jour de ses dispositifs de protection. Les collaborateurs ayant accès aux systèmes financiers bénéficient également de formations régulières en matière de cybersécurité, de protection des données, de prévention de la fraude et de bonnes pratiques de gouvernance numérique. Cette démarche de formation continue contribue à développer une véritable culture institutionnelle de la sécurité.

La politique de sécurité d'AGCE International s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Les technologies évoluent, les risques se transforment et les exigences réglementaires se renforcent. C'est pourquoi l'Organisation procède régulièrement à la révision de ses procédures, de ses outils et de ses mécanismes de protection afin de maintenir un niveau de sécurité conforme aux standards internationaux et aux attentes de ses partenaires.

En adoptant cette politique de sécurité, **AGCE International – AGCE Canada** affirme sa volonté de protéger efficacement les ressources qui lui sont confiées, de préserver les droits de ses utilisateurs et de garantir que chaque paiement est traité dans un environnement numérique fiable, transparent et sécurisé. Cette politique constitue un pilier fondamental de la gouvernance financière de l'Organisation et participe pleinement au renforcement de la confiance des membres, des donateurs, des partenaires, des institutions publiques, des bailleurs de fonds et de l'ensemble des parties prenantes engagées dans la réalisation de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques.

1.14 Assistance technique

L'assistance technique constitue un service essentiel mis en place par **AGCE International – AGCE Canada** afin d'accompagner les utilisateurs dans l'utilisation de la plateforme de paiement **SeerBit** ainsi que des autres solutions de paiement officiellement autorisées par l'Organisation. Ce service a pour mission d'apporter un soutien rapide, professionnel et personnalisé aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, institutions, bénévoles et bénéficiaires confrontés à des difficultés techniques ou administratives lors de leurs transactions. Son objectif est de garantir une expérience de paiement simple, sécurisée, transparente et conforme aux exigences de qualité de l'Organisation.

Le service d'assistance intervient avant, pendant et après la réalisation d'un paiement. Avant une transaction, il peut accompagner les utilisateurs dans le choix du moyen de paiement le plus adapté à leur situation, expliquer les différentes étapes du processus de paiement, fournir des informations sur les moyens de paiement disponibles, les devises acceptées, les modalités de renouvellement des abonnements ainsi que les bonnes pratiques à respecter pour effectuer une transaction en toute sécurité. Cet accompagnement préventif permet de réduire les erreurs et d'améliorer l'expérience des utilisateurs.

Pendant une transaction, l'assistance technique peut intervenir lorsqu'un utilisateur rencontre une difficulté susceptible d'empêcher le bon déroulement de son paiement. Il peut s'agir d'une interruption de connexion, d'un message d'erreur, d'une difficulté d'authentification, d'un refus bancaire, d'une page qui ne s'affiche pas correctement, d'un problème lié à la validation 3D Secure, d'une incompatibilité avec le navigateur utilisé ou de toute autre anomalie technique. Les équipes d'assistance orientent alors l'utilisateur vers les solutions appropriées tout en veillant à préserver la sécurité de ses informations personnelles et financières.

Après la réalisation d'un paiement, le service d'assistance reste disponible pour répondre aux demandes relatives à la confirmation de transaction, à l'obtention d'un reçu électronique, au suivi administratif d'un paiement, à la vérification d'une référence de transaction, à la mise à jour d'informations, au renouvellement d'un abonnement ou à toute autre question concernant les opérations financières réalisées auprès d'AGCE International. Chaque demande est examinée avec rigueur afin de garantir une réponse adaptée à la situation rencontrée.

Afin de faciliter le traitement des demandes, les utilisateurs sont invités à fournir des informations précises lors de leur prise de contact. Il est notamment recommandé d'indiquer leur identité, leur adresse électronique utilisée lors du paiement, la date de la transaction, le montant concerné, le moyen de paiement employé, la référence unique de la transaction, le nom du projet ou du service concerné ainsi qu'une description claire du problème rencontré. Lorsque cela est possible, la transmission d'une copie du reçu électronique, d'une capture d'écran ou de toute autre pièce justificative peut permettre d'accélérer les vérifications.

Les équipes techniques et financières d'AGCE International analysent chaque demande selon des procédures internes de gestion des incidents. Elles procèdent à la vérification des informations communiquées, consultent les journaux de transactions, effectuent les rapprochements nécessaires avec les plateformes de paiement et les établissements financiers concernés, puis proposent les solutions les plus adaptées. Cette méthode de travail garantit un traitement rigoureux, documenté et conforme aux exigences de contrôle interne et de gouvernance financière.

Certaines situations nécessitent une intervention coordonnée avec les partenaires techniques d'AGCE International, notamment les prestataires de paiement, les établissements bancaires ou les opérateurs de services financiers. Dans ce cas, l'Organisation assure le suivi du dossier jusqu'à sa résolution, tout en tenant l'utilisateur informé de l'évolution de sa demande dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données personnelles.

Le service d'assistance ne se limite pas à la résolution des incidents. Il participe également à la prévention des difficultés en mettant à la disposition des utilisateurs des guides pratiques, des procédures officielles, des questions fréquemment posées, des recommandations de sécurité, des notices explicatives et des informations destinées à faciliter l'utilisation des plateformes numériques. Cette démarche pédagogique contribue à renforcer l'autonomie des utilisateurs et à limiter les erreurs de manipulation.

Dans le cadre de sa politique de cybersécurité, AGCE International rappelle que son service d'assistance ne demandera jamais aux utilisateurs de communiquer leurs mots de passe, leurs codes confidentiels, leurs codes d'authentification à usage unique, leurs numéros complets de carte bancaire ou toute autre donnée de sécurité sensible. Les utilisateurs doivent refuser toute demande de cette nature et signaler immédiatement toute tentative de fraude, d'usurpation d'identité ou de phishing aux services compétents de l'Organisation.

Afin d'assurer un traitement efficace des demandes, les utilisateurs sont encouragés à contacter exclusivement les canaux officiels de communication d'AGCE International – AGCE Canada. Les coordonnées publiées sur le site web officiel, les plateformes institutionnelles, les espaces membres et les documents administratifs constituent les seuls moyens de communication reconnus pour les questions relatives aux paiements. Les demandes adressées à des personnes non autorisées ou à des canaux non officiels peuvent exposer les utilisateurs à des risques de fraude et retarder le traitement de leur dossier.

Les informations communiquées dans le cadre d'une demande d'assistance sont traitées avec la plus stricte confidentialité. Elles sont utilisées uniquement pour l'analyse, le suivi et la résolution de la difficulté signalée, conformément aux politiques de protection des données personnelles, de confidentialité et de sécurité des systèmes d'information d'AGCE International. Seules les personnes dûment habilitées peuvent accéder aux informations nécessaires à l'instruction du dossier.

Dans une démarche d'amélioration continue, AGCE International analyse régulièrement les demandes adressées à son service d'assistance afin d'identifier les difficultés les plus fréquentes, de renforcer les performances de ses plateformes numériques et d'améliorer la qualité des services proposés. Les retours d'expérience des utilisateurs contribuent ainsi à l'évolution des procédures, au renforcement de la sécurité des paiements et à l'optimisation permanente des outils numériques de l'Organisation.

L'assistance technique constitue ainsi un maillon essentiel de la relation de confiance entre AGCE International – AGCE Canada et l'ensemble de ses utilisateurs. En offrant un accompagnement professionnel, réactif et sécurisé à chaque étape du processus de paiement, l'Organisation confirme son engagement en faveur d'une gouvernance numérique responsable, d'une qualité de service élevée, d'une transparence renforcée et d'une protection durable des intérêts de toutes les personnes qui soutiennent ou bénéficient de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques.

1.15 Bonnes pratiques d'utilisation

L'utilisation des plateformes de paiement électroniques d'**AGCE International – AGCE Canada** repose autant sur la fiabilité des technologies mises en œuvre que sur les bonnes pratiques adoptées par chaque utilisateur. Les mesures de sécurité techniques, aussi performantes soient-elles, ne peuvent garantir une protection optimale sans une utilisation

responsable des services numériques. C'est pourquoi l'Organisation invite l'ensemble de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, institutions, bénévoles et bénéficiaires à respecter les recommandations présentées dans cette section afin de préserver la sécurité de leurs transactions, la confidentialité de leurs informations personnelles et la bonne gestion des ressources financières destinées aux missions de l'Organisation.

Avant toute transaction, l'utilisateur doit s'assurer qu'il accède bien à une plateforme officielle d'AGCE International – AGCE Canada. Il est recommandé d'utiliser exclusivement les liens de paiement, les QR Codes, les boutons de paiement, les applications mobiles et les espaces membres publiés sur les sites officiels de l'Organisation ou communiqués par ses services autorisés. Cette précaution réduit considérablement les risques de fraude, d'usurpation d'identité et de redirection vers des sites frauduleux imitant les plateformes officielles.

Avant de confirmer un paiement, il est indispensable de vérifier attentivement toutes les informations affichées à l'écran. L'utilisateur doit contrôler le nom officiel du bénéficiaire, le montant à payer, la devise sélectionnée, la description du service ou du projet concerné ainsi que la référence de la transaction. Quelques secondes consacrées à cette vérification permettent souvent d'éviter des erreurs de paiement, des difficultés administratives ou des demandes ultérieures de régularisation.

Les utilisateurs sont invités à effectuer leurs paiements à partir d'un appareil personnel fiable et correctement protégé. Il est recommandé de maintenir à jour le système d'exploitation, le navigateur Internet, les applications bancaires et les logiciels de sécurité afin de bénéficier des dernières protections contre les cybermenaces. L'utilisation d'un antivirus reconnu, d'un pare-feu actif et de mises à jour régulières contribue à renforcer la sécurité des transactions électroniques.

Les paiements doivent être réalisés uniquement à partir d'une connexion Internet sécurisée. Les réseaux Wi-Fi publics, ouverts ou insuffisamment protégés présentent des risques d'interception des données et doivent être évités lors des opérations financières. Lorsque cela est possible, il est préférable d'utiliser une connexion Internet privée, un réseau mobile sécurisé ou un réseau professionnel offrant des garanties suffisantes de confidentialité.

La protection des identifiants personnels constitue une responsabilité essentielle de chaque utilisateur. Les mots de passe, les codes PIN, les codes temporaires d'authentification, les informations relatives aux cartes bancaires, les identifiants des portefeuilles électroniques et les codes de validation ne doivent jamais être communiqués à une autre personne. AGCE International – AGCE Canada ne demandera jamais ces informations par téléphone, par courrier électronique, par messagerie instantanée ou sur les réseaux sociaux. Toute demande de cette nature doit être considérée comme frauduleuse.

Afin de renforcer la sécurité des comptes, il est recommandé d'utiliser des mots de passe complexes, uniques et régulièrement renouvelés. Lorsque les plateformes le permettent, l'activation de l'authentification multifacteur constitue une protection supplémentaire particulièrement efficace contre les tentatives d'accès non autorisé. Cette mesure ajoute une

étape de vérification qui limite considérablement les risques de compromission des comptes utilisateurs.

Après chaque paiement, l'utilisateur doit conserver soigneusement le reçu électronique, la confirmation de transaction ainsi que la référence unique attribuée à l'opération. Ces documents constituent les preuves officielles du paiement et peuvent être utiles pour le suivi administratif, les demandes d'assistance, les rapprochements comptables, les audits ou les éventuelles procédures de remboursement prévues par les politiques de l'Organisation.

Il est également recommandé de consulter régulièrement l'historique de ses paiements, ses relevés bancaires ou les informations disponibles dans son espace membre. Cette vérification permet de détecter rapidement toute transaction inhabituelle ou non reconnue et d'engager sans délai les démarches nécessaires auprès d'AGCE International et de l'établissement financier concerné.

En cas de changement d'adresse électronique, de numéro de téléphone, de coordonnées bancaires ou d'autres informations importantes, l'utilisateur est invité à mettre à jour son profil dans les espaces numériques officiels de l'Organisation. Des informations à jour facilitent les confirmations de paiement, les notifications de sécurité, les renouvellements d'abonnement ainsi que les échanges avec les services administratifs.

Lorsqu'un paiement est destiné à une adhésion, un don affecté, une cotisation, une inscription à un événement ou au financement d'un projet spécifique, il est conseillé d'indiquer clairement les références demandées par AGCE International. Une identification précise du paiement facilite son affectation comptable, accélère le traitement administratif et réduit les risques d'erreur dans l'enregistrement des opérations.

Les utilisateurs doivent rester particulièrement vigilants face aux tentatives de fraude numérique. Les courriers électroniques, SMS, appels téléphoniques ou messages sur les réseaux sociaux invitant à effectuer un paiement urgent, à communiquer des informations bancaires confidentielles ou à cliquer sur un lien suspect doivent faire l'objet d'une grande prudence. En cas de doute, il est préférable d'interrompre immédiatement la procédure et de contacter directement les services officiels d'AGCE International avant toute action.

En cas d'anomalie, de paiement non reconnu, de difficulté technique ou de suspicion de fraude, il est important d'agir rapidement. Plus un incident est signalé tôt, plus les possibilités de vérification, de sécurisation et, le cas échéant, de résolution sont importantes. Les utilisateurs sont donc encouragés à contacter sans délai le service d'assistance technique ou financière de l'Organisation en fournissant toutes les informations utiles au traitement de leur demande.

Les bonnes pratiques concernent également le respect des procédures institutionnelles. Les utilisateurs doivent effectuer leurs paiements uniquement pour des opérations officiellement proposées par AGCE International – AGCE Canada et s'abstenir de réaliser des versements vers des comptes ou des plateformes non autorisés. Toute demande inhabituelle de modification des coordonnées bancaires, de transfert vers un autre bénéficiaire ou de paiement

en dehors des procédures officielles doit faire l'objet d'une vérification préalable auprès des services compétents.

Enfin, chaque utilisateur contribue, par son comportement responsable, à la protection de l'ensemble de l'écosystème financier d'AGCE International. En respectant les procédures officielles, en protégeant ses informations personnelles, en restant vigilant face aux risques numériques et en signalant rapidement toute anomalie, il participe activement à la préservation de la transparence, de la sécurité, de la conformité réglementaire et de la bonne gouvernance financière de l'Organisation.

L'application quotidienne de ces bonnes pratiques permet à **AGCE International – AGCE Canada** de maintenir un environnement de paiement fiable, sécurisé et conforme aux standards internationaux. Elle renforce la confiance entre l'Organisation, ses membres, ses partenaires, ses donateurs et ses bénéficiaires, tout en garantissant que les ressources mobilisées sont protégées et utilisées efficacement au service des actions humanitaires, sociales, éducatives, économiques, environnementales et numériques portées par l'Organisation.

Chapitre 2

Plateforme de Paiement PayPal

2.1 Présentation générale

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation financière et de développement de ses activités internationales, **AGCE International – AGCE Canada** met à la disposition de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, administrations publiques, institutions nationales et internationales ainsi que de l'ensemble de ses bénéficiaires, la plateforme de paiement **PayPal** comme l'un de ses moyens officiels de paiement électronique. Cette solution permet de réaliser des transactions financières rapides, sécurisées et accessibles depuis de nombreux pays, tout en offrant un niveau élevé de protection des utilisateurs et des opérations financières.

PayPal est une plateforme internationale de paiement électronique reconnue pour sa fiabilité et son utilisation dans le commerce électronique, les organisations à but non lucratif, les institutions éducatives, les entreprises et les organismes de coopération internationale. Elle permet d'envoyer et de recevoir des paiements sans communiquer directement ses coordonnées bancaires au bénéficiaire, ce qui renforce la confidentialité des informations financières et réduit les risques liés aux transactions en ligne.

L'intégration de PayPal dans l'écosystème numérique d'AGCE International répond à une volonté de faciliter les contributions financières provenant du Cameroun, du Canada et du reste du monde. Grâce à cette solution, les utilisateurs peuvent soutenir les actions humanitaires, sociales, éducatives, économiques, environnementales et numériques de l'Organisation, quelles que soient leur localisation géographique ou leur institution bancaire. Cette ouverture internationale favorise une participation plus large des partenaires et renforce la capacité de mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes de développement durable.

La plateforme PayPal permet d'effectuer un large éventail d'opérations financières officiellement autorisées par AGCE International – AGCE Canada. Les utilisateurs peuvent notamment régler leurs droits d'adhésion, leurs cotisations annuelles, leurs abonnements aux plateformes numériques, leurs inscriptions aux formations, colloques, conférences, ateliers et événements institutionnels, effectuer des dons de bienfaisance, financer des projets communautaires, soutenir des campagnes de collecte de fonds, acquérir des produits ou services institutionnels et participer à toute autre opération financière proposée par l'Organisation.

L'un des principaux avantages de PayPal réside dans sa simplicité d'utilisation. Les utilisateurs disposant d'un compte PayPal peuvent effectuer un paiement en quelques clics après authentification, tandis que, selon les fonctionnalités disponibles dans leur pays et les

paramètres de la plateforme, d'autres utilisateurs peuvent également régler leurs transactions au moyen d'une carte bancaire compatible, sans nécessairement créer un compte PayPal. Cette flexibilité facilite l'accès aux services de l'Organisation pour un large public international.

PayPal prend également en charge plusieurs devises internationales, ce qui permet aux utilisateurs d'effectuer leurs paiements dans la monnaie disponible ou la plus adaptée à leur situation. Les conversions monétaires éventuelles sont réalisées selon les conditions définies par PayPal ou par l'établissement financier de l'utilisateur. Cette fonctionnalité facilite les contributions internationales tout en simplifiant la gestion des transactions transfrontalières.

Toutes les opérations réalisées via PayPal bénéficient de mécanismes de sécurité avancés. Les données financières sont protégées par des protocoles de chiffrement, des systèmes de détection des activités inhabituelles, des mécanismes d'authentification renforcée ainsi que des contrôles destinés à prévenir les tentatives de fraude ou d'utilisation non autorisée des comptes. Cette architecture de sécurité contribue à protéger les intérêts des utilisateurs tout en garantissant la fiabilité des paiements effectués au profit d'AGCE International.

Les transactions PayPal sont également intégrées au dispositif global de gouvernance financière de l'Organisation. Chaque paiement reçu est automatiquement ou manuellement rapproché des demandes correspondantes, enregistré dans les systèmes administratifs et comptables, affecté au projet, au programme ou au service concerné, puis archivé conformément aux procédures internes de contrôle et de traçabilité. Cette organisation garantit que chaque contribution est correctement identifiée, sécurisée et utilisée conformément à son objet.

AGCE International applique à toutes les transactions PayPal les mêmes exigences de conformité que pour l'ensemble de ses moyens de paiement. Les opérations sont réalisées dans le respect des réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), au financement du terrorisme (CFT), à la connaissance du client (KYC), à la protection des données personnelles, à la cybersécurité et aux obligations comptables et fiscales applicables. Selon la nature d'une opération ou les exigences réglementaires, certaines transactions peuvent nécessiter des vérifications complémentaires afin de garantir leur conformité.

Les utilisateurs sont invités à effectuer leurs paiements exclusivement à partir des boutons PayPal, des liens de paiement, des QR Codes et des interfaces officiellement publiés par AGCE International – AGCE Canada. Avant toute transaction, il est recommandé de vérifier l'identité du bénéficiaire, le montant demandé, la devise utilisée ainsi que la référence de l'opération. Cette vigilance contribue à prévenir les risques de fraude, d'usurpation d'identité ou de paiement vers un destinataire non autorisé.

Après validation du paiement, l'utilisateur reçoit une confirmation électronique générée par PayPal, complétée, lorsque cela est applicable, par un reçu ou une confirmation administrative délivrée par AGCE International. Ces documents constituent des preuves officielles de la

transaction et doivent être conservés afin de faciliter le suivi administratif, les éventuelles demandes d'assistance, les rapprochements comptables ou les procédures de contrôle.

En intégrant PayPal parmi ses moyens officiels de paiement, **AGCE International – AGCE Canada** confirme son engagement à offrir une infrastructure financière moderne, sécurisée et ouverte à l'international. Cette solution renforce l'accessibilité de ses services, facilite la participation de ses partenaires à travers le monde et contribue au financement durable de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques, environnementales et numériques, dans le respect permanent des principes de transparence, de responsabilité, de conformité réglementaire et de bonne gouvernance financière.

2.2 Création d'un compte PayPal

La création d'un compte **PayPal** constitue la première étape permettant aux utilisateurs de bénéficier pleinement des services de paiement électroniques proposés par **AGCE International – AGCE Canada**. Ce compte offre une solution sécurisée, rapide et reconnue à l'échelle internationale pour effectuer des dons, régler des adhésions, renouveler des cotisations, financer des projets humanitaires, payer des inscriptions à des formations ou à des événements, ainsi que réaliser toute autre transaction financière officiellement proposée par l'Organisation. Disposer d'un compte PayPal facilite les paiements nationaux et internationaux tout en offrant un niveau élevé de protection des informations financières de l'utilisateur.

L'ouverture d'un compte PayPal est volontaire et s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, associations, fondations, institutions publiques, organisations internationales et autres personnes morales souhaitant collaborer avec AGCE International. Chaque catégorie d'utilisateur bénéficie de fonctionnalités adaptées à ses besoins, qu'il s'agisse d'effectuer des paiements occasionnels, de gérer des transactions récurrentes, de recevoir des remboursements ou de suivre l'historique complet de ses opérations financières.

Avant de procéder à la création d'un compte, l'utilisateur est invité à vérifier qu'il dispose d'une adresse électronique valide, personnelle ou professionnelle, à laquelle il a un accès permanent. Cette adresse électronique deviendra l'identifiant principal du compte PayPal et servira à recevoir les notifications de paiement, les confirmations de transaction, les alertes de sécurité ainsi que les communications importantes relatives au fonctionnement du compte. Il est recommandé d'utiliser une adresse électronique régulièrement consultée et protégée par des mesures de sécurité appropriées.

Lors de l'inscription, l'utilisateur devra choisir le type de compte correspondant à sa situation. Les particuliers souhaitant effectuer des dons, des adhésions ou des paiements personnels pourront sélectionner un compte personnel, tandis que les entreprises, organisations, associations, fondations ou institutions amenées à réaliser des opérations dans un cadre professionnel pourront privilégier un compte professionnel lorsque cette option répond mieux à

leurs besoins. Le choix du type de compte doit être effectué avec soin afin de bénéficier des fonctionnalités les plus adaptées aux activités envisagées.

La création du compte nécessite la saisie d'informations d'identification exactes et complètes. L'utilisateur est invité à renseigner son nom ou sa dénomination officielle, son adresse électronique, son numéro de téléphone, son pays de résidence ainsi que toute autre information demandée lors de l'inscription. Toutes les informations communiquées doivent être exactes, à jour et conformes aux documents officiels d'identification. La qualité des informations fournies facilite les procédures de vérification d'identité et contribue à renforcer la sécurité des transactions.

Afin de protéger efficacement son compte, l'utilisateur doit choisir un mot de passe robuste, difficile à deviner et différent de ceux utilisés sur d'autres plateformes numériques. Il est recommandé d'associer des lettres majuscules et minuscules, des chiffres ainsi que des caractères spéciaux afin de renforcer la résistance du mot de passe face aux tentatives d'accès non autorisé. Ce mot de passe doit demeurer strictement confidentiel et ne jamais être communiqué à un tiers, y compris à des personnes se présentant comme des représentants de PayPal ou d'AGCE International.

Une fois les informations d'inscription renseignées, PayPal procède généralement à une étape de vérification de l'adresse électronique. L'utilisateur reçoit un message contenant un lien de confirmation qu'il devra valider afin d'activer définitivement son compte. Cette procédure permet de confirmer que l'adresse électronique déclarée est bien sous son contrôle et contribue à renforcer la sécurité générale du système.

Selon les exigences réglementaires applicables au pays de résidence de l'utilisateur et à la nature des opérations envisagées, PayPal peut également demander une vérification complémentaire de l'identité. Cette démarche peut inclure la fourniture d'un document officiel d'identité, d'un justificatif de domicile, d'informations relatives à une entreprise ou de toute autre pièce justificative requise dans le cadre des procédures de connaissance du client (KYC) et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces contrôles participent à la protection des utilisateurs et à la conformité des services financiers internationaux.

Après l'activation du compte, l'utilisateur peut associer un ou plusieurs moyens de paiement selon les fonctionnalités disponibles dans son pays. Il peut notamment enregistrer une carte bancaire compatible ou, lorsque cela est proposé, un compte bancaire autorisé. Cette liaison permet de faciliter les paiements futurs tout en bénéficiant des mécanismes de sécurité mis en œuvre par PayPal. Avant toute utilisation, il est conseillé de vérifier que les informations enregistrées sont exactes et régulièrement mises à jour.

Pour renforcer davantage la sécurité du compte, il est vivement recommandé d'activer les fonctionnalités d'authentification renforcée proposées par PayPal. L'utilisation d'une authentification à deux facteurs, reposant par exemple sur un code temporaire envoyé sur un appareil de confiance ou généré par une application sécurisée, constitue une protection

supplémentaire contre les tentatives d'accès frauduleux. Cette mesure réduit significativement les risques liés au vol d'identifiants ou à l'usurpation d'identité.

Les utilisateurs sont invités à consulter régulièrement les paramètres de leur compte afin de maintenir leurs informations personnelles à jour, de vérifier les appareils autorisés, de contrôler les activités récentes et de s'assurer que leurs coordonnées demeurent exactes. Une surveillance régulière de l'historique des opérations permet de détecter rapidement toute activité inhabituelle et de signaler sans délai toute anomalie à PayPal ainsi qu'à AGCE International lorsque cela concerne une transaction réalisée au profit de l'Organisation.

Dans le cadre de sa politique de cybersécurité, **AGCE International – AGCE Canada** rappelle qu'elle ne crée jamais de compte PayPal au nom de ses utilisateurs, ne demande jamais leurs identifiants, leurs mots de passe, leurs codes d'authentification ou leurs informations bancaires confidentielles. La gestion du compte PayPal demeure sous la responsabilité exclusive de son titulaire. Toute demande inhabituelle visant à obtenir ces informations doit être considérée comme une tentative de fraude et signalée immédiatement aux services compétents.

La création d'un compte PayPal représente bien plus qu'une simple formalité administrative. Elle constitue un moyen de rejoindre un écosystème financier sécurisé, reconnu mondialement et compatible avec les mécanismes de gouvernance financière d'**AGCE International – AGCE Canada**. En disposant d'un compte correctement configuré et sécurisé, les utilisateurs peuvent participer plus facilement au financement des projets humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques de l'Organisation, tout en bénéficiant d'un environnement de paiement fiable, transparent et conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de sécurité, de conformité réglementaire et de protection des utilisateurs.

2.3 Vérification du compte

La vérification du compte **PayPal** constitue une étape importante permettant de renforcer la sécurité des transactions financières réalisées par les utilisateurs d'**AGCE International – AGCE Canada**. Cette procédure vise à confirmer l'identité du titulaire du compte, à protéger les opérations contre les tentatives de fraude et à garantir que les paiements effectués dans le cadre des activités de l'Organisation répondent aux exigences des réglementations financières nationales et internationales. Bien que certaines fonctionnalités puissent être accessibles dès la création du compte, un compte vérifié offre généralement un niveau de confiance, de sécurité et de flexibilité plus élevé.

La vérification du compte s'inscrit dans les politiques internationales de connaissance du client (**Know Your Customer – KYC**), de lutte contre le blanchiment de capitaux (**Anti-Money Laundering – AML**) et de prévention du financement du terrorisme (**Counter Financing of Terrorism – CFT**). Ces mécanismes sont aujourd'hui appliqués par les principales institutions financières afin de préserver l'intégrité du système financier mondial et de protéger les

utilisateurs contre les activités illicites. En utilisant un compte PayPal vérifié pour effectuer des paiements au profit d'AGCE International, les utilisateurs participent également au respect de ces normes internationales de conformité.

Au cours du processus de vérification, PayPal peut demander au titulaire du compte de confirmer certaines informations personnelles ou professionnelles. Selon la législation applicable dans le pays de résidence, il peut être nécessaire de fournir un document officiel d'identité, un passeport, une carte nationale d'identité, un permis de conduire, un justificatif de domicile récent, des informations relatives à une entreprise ou toute autre pièce justificative permettant d'attester l'identité du titulaire. Ces documents sont utilisés exclusivement dans le cadre des procédures de vérification prévues par PayPal et les réglementations applicables.

La vérification peut également inclure la confirmation du numéro de téléphone associé au compte ainsi que la validation de l'adresse électronique utilisée lors de l'inscription. Ces différentes étapes permettent de s'assurer que le titulaire conserve le contrôle effectif de son compte et facilitent l'envoi des notifications de sécurité, des alertes relatives aux transactions ainsi que des procédures de récupération en cas de perte d'accès au compte.

Dans certains cas, PayPal peut inviter l'utilisateur à associer et à confirmer un moyen de paiement, tel qu'une carte bancaire compatible ou un compte bancaire autorisé. Cette opération permet de démontrer que le titulaire dispose bien des droits nécessaires sur le moyen de paiement enregistré. Selon les procédures en vigueur, une petite opération de vérification ou une confirmation spécifique peut être demandée avant que le moyen de paiement ne soit définitivement validé.

Les entreprises, associations, fondations, administrations publiques et autres organisations souhaitant utiliser un compte professionnel peuvent être soumises à des exigences de vérification complémentaires. PayPal peut notamment demander des documents relatifs à l'existence juridique de l'organisation, à son immatriculation, à ses représentants légaux, à sa gouvernance ou à son activité économique. Ces contrôles contribuent à renforcer la transparence des transactions commerciales et institutionnelles réalisées au niveau international.

Une fois la vérification terminée avec succès, le compte bénéficie généralement d'un niveau de sécurité renforcé et d'un accès plus complet aux fonctionnalités proposées par PayPal. Selon les politiques applicables dans le pays concerné, cela peut notamment faciliter certaines opérations, améliorer la fluidité des transactions, réduire les risques de limitation temporaire du compte et renforcer la confiance des partenaires financiers lors des paiements internationaux.

La vérification du compte ne constitue pas une formalité ponctuelle. Afin de maintenir un niveau élevé de sécurité, PayPal peut procéder à des contrôles complémentaires lorsque des modifications importantes sont apportées au compte ou lorsqu'une activité inhabituelle est détectée. Un changement d'adresse, l'ajout d'un nouveau moyen de paiement, une connexion depuis un nouvel appareil ou un volume de transactions exceptionnel peuvent conduire à la

mise en œuvre de procédures de vérification supplémentaires destinées à protéger le titulaire du compte.

Les utilisateurs sont invités à répondre rapidement aux demandes de vérification émises par PayPal. Le retard dans la transmission des documents ou des informations demandées peut entraîner des limitations temporaires sur certaines fonctionnalités du compte jusqu'à la finalisation des contrôles. Une coopération rapide facilite le maintien d'un accès normal aux services de paiement et réduit les délais de traitement des opérations financières.

AGCE International – AGCE Canada recommande vivement à tous les utilisateurs effectuant régulièrement des dons, des adhésions, des cotisations, des abonnements ou des paiements institutionnels de privilégier l'utilisation d'un compte PayPal entièrement vérifié. Cette démarche contribue à sécuriser les transactions, à limiter les interruptions de paiement et à renforcer la confiance entre les utilisateurs, les établissements financiers et l'Organisation.

Il est important de rappeler que la vérification du compte relève exclusivement des procédures mises en œuvre par PayPal. AGCE International n'intervient ni dans l'analyse des documents transmis, ni dans la validation des comptes, ni dans les décisions prises par PayPal concernant les exigences de conformité. L'Organisation ne demande jamais aux utilisateurs de lui transmettre leurs pièces d'identité, leurs justificatifs bancaires ou leurs informations confidentielles destinées à la vérification de leur compte PayPal.

Dans le cadre de sa politique de protection des utilisateurs, AGCE International recommande de transmettre les documents de vérification uniquement par l'intermédiaire des interfaces officielles de PayPal. Les utilisateurs doivent faire preuve d'une grande vigilance face aux courriers électroniques, aux appels téléphoniques ou aux messages frauduleux prétendant demander des informations de vérification au nom de PayPal ou de l'Organisation. Avant toute communication de documents sensibles, il est indispensable de vérifier l'authenticité de la demande et de s'assurer qu'elle provient des canaux officiels.

Les informations et documents transmis dans le cadre de la vérification sont soumis aux politiques de confidentialité et de protection des données de PayPal ainsi qu'aux exigences réglementaires applicables. AGCE International encourage les utilisateurs à consulter régulièrement les paramètres de sécurité de leur compte, à maintenir leurs informations personnelles à jour et à surveiller l'activité de leur compte afin de détecter rapidement toute anomalie susceptible de compromettre leur sécurité.

La vérification du compte représente ainsi un élément fondamental de la confiance numérique qui unit les utilisateurs, les établissements financiers, PayPal et **AGCE International – AGCE Canada**. En confirmant l'identité des titulaires et en renforçant les mécanismes de sécurité des transactions, cette procédure contribue à garantir que les dons, les adhésions, les cotisations, les abonnements et l'ensemble des paiements destinés aux projets humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques de l'Organisation sont réalisés dans un environnement fiable, transparent, conforme aux normes internationales et respectueux des principes de bonne gouvernance financière.

2.4 Liaison d'une carte bancaire

La liaison d'une carte bancaire à un compte **PayPal** constitue une étape importante permettant aux utilisateurs d'**AGCE International – AGCE Canada** d'effectuer leurs paiements de manière plus rapide, plus sécurisée et plus fluide. Cette fonctionnalité permet d'associer une carte bancaire personnelle ou professionnelle au compte PayPal afin de faciliter les transactions destinées aux adhésions, aux cotisations annuelles, aux dons de bienfaisance, aux abonnements, aux inscriptions aux formations et événements, ainsi qu'au financement des projets humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques portés par l'Organisation.

La liaison d'une carte bancaire offre un niveau supplémentaire de simplicité dans l'utilisation des services financiers. Une fois la carte enregistrée et validée, l'utilisateur n'est généralement plus contraint de saisir l'ensemble de ses informations bancaires lors de chaque transaction. Cette simplification réduit les risques d'erreur de saisie, accélère le processus de paiement et améliore l'expérience globale de l'utilisateur tout en maintenant un haut niveau de sécurité.

Avant de procéder à l'association d'une carte bancaire, l'utilisateur est invité à vérifier que celle-ci est valide, non expirée, autorisée pour les paiements en ligne et, lorsque cela est nécessaire, activée pour les transactions internationales. Certaines banques appliquent des restrictions spécifiques sur les paiements électroniques ou les opérations transfrontalières. Il est donc recommandé de consulter son établissement financier afin de s'assurer que la carte peut être utilisée sans limitation pour les services proposés par PayPal.

Lors de la procédure de liaison, PayPal demande généralement les informations essentielles figurant sur la carte bancaire. Il s'agit notamment du nom du titulaire, du numéro de la carte, de sa date d'expiration ainsi que du code de sécurité associé. Ces informations sont transmises au moyen de connexions sécurisées reposant sur des technologies de chiffrement avancées destinées à protéger leur confidentialité durant l'ensemble du processus de transmission et de traitement.

Dans certains cas, PayPal peut procéder à une opération de vérification afin de confirmer que la carte bancaire appartient bien au titulaire du compte. Cette vérification peut prendre différentes formes selon les établissements financiers et les réglementations applicables. Une autorisation temporaire, une petite opération de contrôle ou une authentification complémentaire peuvent être réalisées avant la validation définitive de la carte. Ces mécanismes renforcent la sécurité des paiements et limitent les risques d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement.

Selon les dispositifs de sécurité mis en place par la banque émettrice, l'utilisateur peut être invité à confirmer l'opération grâce à une authentification renforcée. Cette étape peut s'effectuer par l'intermédiaire d'un code temporaire envoyé par SMS, d'une notification dans l'application bancaire, d'une authentification biométrique ou de toute autre méthode prévue par

l'établissement financier. Cette vérification supplémentaire constitue aujourd'hui l'une des protections les plus efficaces contre les tentatives de fraude sur Internet.

Une fois la carte bancaire correctement liée au compte PayPal, l'utilisateur peut l'utiliser comme source principale ou secondaire de financement de ses paiements. Selon les paramètres disponibles dans son compte, il lui est généralement possible de choisir le moyen de paiement qu'il souhaite utiliser lors de chaque transaction, tout en conservant la possibilité de modifier cette préférence à tout moment.

La liaison d'une carte bancaire permet également de bénéficier des différents mécanismes de protection mis en œuvre par PayPal. Les coordonnées complètes de la carte ne sont généralement pas communiquées au bénéficiaire lors de la transaction, ce qui réduit considérablement les risques de divulgation des informations financières. Cette séparation entre le commerçant ou l'organisation bénéficiaire et les données bancaires du titulaire constitue l'un des principaux avantages des paiements réalisés par l'intermédiaire de PayPal.

Dans le cadre des paiements effectués au profit d'AGCE International – AGCE Canada, l'utilisation d'une carte bancaire liée à un compte PayPal facilite le traitement administratif des transactions. Les paiements sont identifiés plus rapidement, les confirmations sont générées automatiquement lorsque cela est applicable, les reçus électroniques sont délivrés plus efficacement et les opérations sont intégrées dans les systèmes comptables de l'Organisation conformément à ses procédures de gouvernance financière, de contrôle interne et de traçabilité.

Les utilisateurs sont invités à maintenir les informations relatives à leur carte bancaire constamment à jour. Lorsqu'une carte arrive à expiration, est remplacée par la banque, est perdue, volée ou fait l'objet d'une opposition, il est important de mettre immédiatement à jour les informations enregistrées dans le compte PayPal. Cette précaution permet d'éviter les refus de paiement, les interruptions d'abonnement, les difficultés lors des renouvellements de cotisation ou les échecs de transaction.

Il est également recommandé de consulter régulièrement l'historique des opérations effectuées à l'aide de la carte bancaire associée au compte PayPal. Cette vérification permet d'identifier rapidement toute transaction inhabituelle ou non autorisée et de prendre les mesures nécessaires auprès de PayPal, de la banque concernée et, lorsque cela est pertinent, des services administratifs d'AGCE International.

Afin de garantir un niveau élevé de sécurité, les utilisateurs doivent protéger les informations relatives à leur carte bancaire avec la plus grande vigilance. Le numéro de carte, le code de sécurité, les codes de validation, les mots de passe du compte PayPal ainsi que les informations d'authentification ne doivent jamais être communiqués à un tiers. **AGCE International – AGCE Canada** ne demandera jamais ces informations par courrier électronique, téléphone, messagerie instantanée ou réseaux sociaux. Toute demande de cette nature doit être considérée comme suspecte et signalée immédiatement.

Dans certaines circonstances, la banque ou PayPal peuvent refuser temporairement une opération réalisée avec une carte bancaire liée au compte. Cette décision peut résulter d'un plafond de paiement atteint, d'un solde insuffisant, d'une mesure de sécurité, d'une activité inhabituelle détectée ou d'une vérification réglementaire en cours. Ces contrôles visent à protéger le titulaire de la carte ainsi que l'ensemble du système financier contre les risques de fraude et d'utilisation abusive.

Les entreprises, associations, fondations, administrations publiques et partenaires internationaux utilisant un compte professionnel doivent également veiller à ce que les cartes bancaires enregistrées soient autorisées par leur organisation et utilisées conformément à leurs politiques internes de gouvernance financière. Une gestion rigoureuse des moyens de paiement contribue à renforcer la transparence, la responsabilité et la conformité des opérations réalisées dans le cadre des activités institutionnelles.

Enfin, la liaison d'une carte bancaire à un compte PayPal s'inscrit pleinement dans la stratégie de transformation numérique et de modernisation des moyens de paiement d'**AGCE International – AGCE Canada**. En combinant les mécanismes de sécurité des établissements bancaires, les technologies de protection développées par PayPal et les procédures de contrôle interne de l'Organisation, cette solution offre aux utilisateurs un environnement de paiement fiable, accessible à l'échelle internationale et conforme aux meilleures pratiques en matière de cybersécurité, de protection des données, de conformité réglementaire et de bonne gouvernance financière.

2.5 Paiement instantané

Le paiement instantané constitue l'une des fonctionnalités majeures offertes par **PayPal** et intégrée dans les solutions de paiement d'**AGCE International – AGCE Canada** afin de faciliter les transactions financières réalisées par ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, administrations publiques, institutions et sympathisants à travers le monde. Cette technologie permet de valider une opération financière en quelques instants seulement, offrant ainsi une expérience utilisateur fluide, rapide et sécurisée tout en garantissant la traçabilité complète des fonds destinés aux missions de l'Organisation.

Dans un contexte où les échanges numériques occupent une place croissante dans les activités humanitaires, sociales, éducatives et économiques, le paiement instantané répond à un besoin essentiel de rapidité. Les utilisateurs peuvent effectuer leurs dons, renouveler leurs adhésions, régler leurs cotisations annuelles, financer un projet, payer une inscription à une formation, participer à un colloque international ou acquérir un service numérique sans avoir à attendre plusieurs jours pour que leur paiement soit pris en compte. Cette réactivité améliore considérablement l'expérience des utilisateurs et favorise la continuité des activités de l'Organisation.

Le fonctionnement du paiement instantané repose sur une communication sécurisée entre le compte PayPal de l'utilisateur, son établissement financier lorsque cela est nécessaire, et les systèmes de traitement des paiements. Dès que l'utilisateur confirme son opération et que les contrôles de sécurité sont validés, la demande de paiement est immédiatement transmise pour autorisation. Lorsque toutes les conditions sont réunies, la transaction est approuvée en quelques secondes et une confirmation électronique est générée, permettant à AGCE International d'être informée rapidement de la réception du paiement.

Cette rapidité présente de nombreux avantages pour les utilisateurs. Elle réduit les délais d'attente, limite les incertitudes liées au traitement des paiements et permet une validation quasi immédiate de nombreuses opérations administratives. Dans le cas d'une adhésion officielle, d'un renouvellement de cotisation ou d'une inscription à un événement institutionnel, le paiement instantané facilite l'accès rapide aux services concernés et accélère les procédures de confirmation lorsque les vérifications administratives requises sont terminées.

Pour AGCE International – AGCE Canada, le paiement instantané contribue également à améliorer la gestion financière et opérationnelle. Les équipes administratives disposent plus rapidement des informations relatives aux transactions réalisées, ce qui facilite les rapprochements comptables, la mise à jour des dossiers des membres, l'affectation des fonds aux projets concernés et la production des rapports financiers destinés aux organes de gouvernance, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux organismes de contrôle.

Bien que le paiement soit qualifié d'instantané, il est important de comprendre que plusieurs mécanismes de sécurité continuent de fonctionner en arrière-plan afin de protéger les intérêts des utilisateurs et de l'Organisation. Avant d'autoriser une transaction, PayPal et les établissements financiers concernés procèdent à différents contrôles portant notamment sur l'authentification du titulaire, la disponibilité des fonds, les paramètres de sécurité du compte, la conformité réglementaire et la détection d'éventuelles activités inhabituelles. Ces vérifications sont réalisées en quelques instants sans compromettre la rapidité globale du processus.

Les utilisateurs sont invités à préparer leur paiement avant de lancer la transaction. Il est recommandé de vérifier que le compte PayPal est actif, que les informations personnelles sont à jour, que le moyen de paiement enregistré est valide et que la connexion Internet utilisée est suffisamment stable. Une préparation adéquate réduit les risques d'interruption de la transaction et contribue au bon déroulement du paiement.

Avant de confirmer définitivement une opération, l'utilisateur doit prendre le temps de contrôler l'ensemble des informations affichées à l'écran. Le montant, la devise, le nom officiel d'AGCE International – AGCE Canada, la nature du paiement ainsi que la référence de l'opération doivent être soigneusement vérifiés. Cette étape demeure essentielle, même dans le cadre d'un paiement instantané, car une fois la transaction autorisée et exécutée, certaines opérations peuvent ne plus être annulables immédiatement en raison des règles applicables aux réseaux de paiement.

À l'issue du paiement, l'utilisateur reçoit généralement une confirmation électronique accompagnée d'une référence unique de transaction. Cette confirmation constitue une preuve importante de l'opération réalisée et doit être conservée avec soin. Elle pourra être utilisée en cas de demande d'assistance, de vérification administrative, de rapprochement comptable ou de toute autre procédure nécessitant la justification du paiement effectué.

Dans certains cas exceptionnels, un paiement instantané peut faire l'objet d'un délai supplémentaire avant son enregistrement définitif. Cette situation peut résulter de contrôles de sécurité complémentaires, d'une maintenance technique, d'une interruption temporaire des services financiers, d'une vérification réglementaire ou d'un incident indépendant de la volonté d'AGCE International. Lorsque de telles circonstances surviennent, l'utilisateur est invité à patienter quelques instants avant d'effectuer une nouvelle tentative afin d'éviter tout risque de double paiement.

Le paiement instantané ne dispense pas les utilisateurs de respecter les règles de sécurité numérique. Ils doivent continuer à protéger leurs identifiants, leurs appareils, leurs mots de passe et leurs moyens d'authentification. Il est également recommandé de ne jamais effectuer une transaction depuis un ordinateur public non sécurisé ou un réseau Internet présentant des garanties insuffisantes de confidentialité. Ces bonnes pratiques contribuent à préserver la sécurité des opérations financières.

Les entreprises, fondations, administrations publiques et partenaires internationaux utilisant PayPal pour soutenir les programmes d'AGCE International bénéficient également des avantages du paiement instantané. Cette rapidité facilite la mise en œuvre des conventions de partenariat, le financement des projets de coopération, le règlement des contributions institutionnelles et la réalisation des engagements financiers dans les délais prévus, tout en assurant une meilleure visibilité sur l'état d'exécution des opérations.

Dans le cadre de sa politique de gouvernance financière, AGCE International intègre chaque paiement instantané dans son dispositif de contrôle interne. Les transactions sont enregistrées, rapprochées, vérifiées et archivées conformément aux procédures comptables, administratives et réglementaires applicables. Cette organisation garantit la transparence des flux financiers, la traçabilité des contributions et la bonne affectation des ressources aux programmes et projets soutenus par l'Organisation.

Enfin, le paiement instantané constitue un levier important de la transformation numérique d'**AGCE International – AGCE Canada**. En permettant aux utilisateurs du monde entier de contribuer rapidement et en toute sécurité aux actions de solidarité, d'éducation, de développement économique, de protection de l'environnement, d'innovation numérique et de coopération internationale, cette solution renforce l'efficacité opérationnelle de l'Organisation et favorise une mobilisation plus rapide des ressources nécessaires à la réalisation de ses missions d'intérêt général.

2.6 Paiement automatique

Le paiement automatique constitue une fonctionnalité avancée proposée par **PayPal**, permettant aux utilisateurs d'**AGCE International – AGCE Canada** d'autoriser le règlement automatique de certaines opérations financières récurrentes, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une nouvelle validation manuelle à chaque échéance. Cette solution est particulièrement adaptée aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, administrations publiques et institutions qui souhaitent soutenir durablement les actions de l'Organisation tout en simplifiant la gestion de leurs engagements financiers.

Dans le cadre des activités d'AGCE International, le paiement automatique peut être utilisé pour le renouvellement des adhésions officielles, le règlement des cotisations annuelles, les abonnements aux services numériques, les contributions régulières aux programmes humanitaires, les dons périodiques, les financements récurrents de projets ou toute autre prestation proposée par l'Organisation pour laquelle cette modalité de paiement est disponible. Ce mécanisme favorise la continuité des services et assure une meilleure stabilité des ressources destinées au financement des missions de développement durable.

Le principe du paiement automatique repose sur une autorisation préalable donnée volontairement par l'utilisateur. Lors de la première souscription, celui-ci accepte que PayPal puisse exécuter automatiquement les paiements futurs correspondant aux conditions qu'il a validées. Cette autorisation est enregistrée de manière sécurisée dans son compte PayPal et peut être consultée, modifiée ou révoquée conformément aux fonctionnalités proposées par la plateforme et aux conditions applicables.

Avant d'activer un paiement automatique, il est essentiel que l'utilisateur prenne connaissance de l'ensemble des informations relatives au service concerné. Il est notamment recommandé de vérifier la nature de l'abonnement ou de la cotisation, le montant à prélever, la devise utilisée, la fréquence des paiements, la date prévue de chaque prélèvement, les modalités de renouvellement, les conditions de modification ou de résiliation ainsi que les éventuelles politiques de remboursement applicables. Une bonne compréhension de ces éléments permet de prévenir les incompréhensions et d'assurer une gestion sereine des engagements financiers.

Le paiement automatique présente de nombreux avantages pour les utilisateurs. Il évite les oublis de renouvellement, réduit les risques d'interruption des services, garantit le maintien du statut de membre actif lorsque les conditions sont remplies et facilite la continuité des abonnements aux plateformes numériques développées par AGCE International. Cette automatisation permet également aux donateurs réguliers de soutenir durablement les programmes de solidarité sans avoir à effectuer une intervention manuelle à chaque échéance.

Pour AGCE International – AGCE Canada, le paiement automatique constitue un outil important de planification financière. La régularité des contributions facilite l'élaboration des

budgets, améliore la prévisibilité des ressources disponibles et permet une programmation plus efficace des activités humanitaires, éducatives, sociales, économiques, environnementales et numériques. Une meilleure visibilité sur les recettes récurrentes contribue à renforcer la stabilité financière de l'Organisation et à optimiser la mise en œuvre de ses projets de développement.

Chaque paiement automatique demeure soumis aux mécanismes de sécurité mis en œuvre par PayPal et par les établissements financiers concernés. Avant chaque prélèvement, différentes vérifications peuvent être réalisées afin de s'assurer que le compte est actif, que le moyen de paiement enregistré demeure valide et qu'aucune anomalie susceptible de compromettre la sécurité de la transaction n'a été détectée. Ces contrôles participent à la protection des utilisateurs tout en maintenant la fiabilité du système.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des paiements automatiques, les utilisateurs sont invités à maintenir leurs informations personnelles et leurs moyens de paiement constamment à jour. En cas de remplacement de carte bancaire, de changement de compte bancaire, de modification d'adresse électronique ou de toute autre évolution importante, il est recommandé de mettre rapidement à jour les informations enregistrées dans le compte PayPal. Cette précaution limite les risques d'échec de paiement ou d'interruption involontaire des services.

Lorsque le moyen de paiement associé au compte PayPal n'est plus valide, que les fonds disponibles sont insuffisants ou qu'une mesure de sécurité empêche le traitement de la transaction, le paiement automatique peut être refusé ou reporté conformément aux politiques de PayPal et de l'établissement financier concerné. Dans cette situation, l'utilisateur est généralement informé afin qu'il puisse régulariser sa situation et rétablir le fonctionnement normal de son abonnement ou de son engagement financier.

Les utilisateurs conservent en permanence le contrôle de leurs autorisations de paiement automatique. Ils peuvent consulter les autorisations actives, vérifier les services concernés, modifier certaines informations, changer le moyen de paiement utilisé ou mettre fin à une autorisation lorsque les conditions contractuelles le permettent. Cette possibilité de gestion renforce la transparence du dispositif et permet à chacun d'adapter ses engagements financiers à l'évolution de sa situation personnelle ou professionnelle.

AGCE International recommande aux utilisateurs de consulter régulièrement leur compte PayPal ainsi que les confirmations de paiement reçues après chaque prélèvement automatique. Cette surveillance permet de vérifier que les montants prélevés correspondent bien aux engagements souscrits, de détecter rapidement toute anomalie éventuelle et de solliciter une assistance si nécessaire. La conservation des reçus électroniques facilite également les opérations de suivi administratif, de justification comptable et de contrôle interne.

Les entreprises, fondations, administrations publiques et partenaires institutionnels utilisant des paiements automatiques pour financer leurs engagements de coopération doivent intégrer ces opérations dans leurs propres procédures de gouvernance financière. Une gestion rigoureuse des autorisations de paiement, des échéances contractuelles et des validations internes

contribue à renforcer la transparence des relations partenariales et la bonne exécution des conventions conclues avec AGCE International.

Dans le cadre de sa politique de sécurité numérique, AGCE International rappelle qu'aucune autorisation de paiement automatique ne sera créée sans le consentement explicite de l'utilisateur. L'Organisation ne modifie jamais les paramètres du compte PayPal d'un utilisateur et ne demande jamais ses identifiants, ses mots de passe ou ses codes d'authentification. Toute demande prétendant créer, modifier ou renouveler un paiement automatique en dehors des interfaces officielles de PayPal ou des plateformes officielles d'AGCE International doit être considérée comme suspecte et signalée immédiatement.

Toutes les opérations réalisées par paiement automatique sont intégrées dans les dispositifs de contrôle interne, de rapprochement bancaire et de gestion comptable d'AGCE International. Chaque transaction est identifiée, enregistrée, rapprochée avec les autorisations correspondantes et affectée au programme, au projet, au service ou à l'activité concernée. Cette organisation garantit une traçabilité complète des flux financiers et renforce la transparence de la gestion des ressources confiées à l'Organisation.

Le paiement automatique participe également à la stratégie de développement durable portée par AGCE International – AGCE Canada. En assurant une continuité des financements, il favorise la mise en œuvre régulière des projets humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques, tout en réduisant les contraintes administratives pour les utilisateurs. Il constitue ainsi un outil moderne de fidélisation, de simplification des procédures et de renforcement de la confiance entre l'Organisation et l'ensemble de ses membres, partenaires et donateurs.

En adoptant le paiement automatique dans un cadre sécurisé, transparent et conforme aux normes internationales, **AGCE International – AGCE Canada** confirme sa volonté de proposer des solutions financières innovantes qui facilitent l'engagement durable de ses parties prenantes. Cette fonctionnalité s'inscrit pleinement dans la démarche de transformation numérique, de bonne gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion responsable qui guide l'ensemble des activités de l'Organisation.

2.7 Paiement récurrent

Le paiement récurrent constitue une solution de paiement moderne permettant aux utilisateurs d'**AGCE International – AGCE Canada** de soutenir durablement les activités de l'Organisation au moyen de contributions programmées selon une fréquence déterminée. Contrairement au paiement ponctuel, qui est réalisé une seule fois, le paiement récurrent est exécuté automatiquement à des échéances régulières préalablement acceptées par l'utilisateur. Cette fonctionnalité favorise la continuité des engagements financiers tout en simplifiant considérablement la gestion des cotisations, des abonnements et des contributions régulières.

Dans le cadre des missions d'AGCE International, le paiement récurrent peut être utilisé pour le renouvellement des adhésions officielles, le règlement des cotisations annuelles, les abonnements aux plateformes numériques, les contributions permanentes aux programmes de solidarité, le financement continu des projets humanitaires, les campagnes de mécénat, les programmes de soutien aux populations vulnérables ainsi que toute autre activité pour laquelle un engagement financier durable est proposé par l'Organisation. Ce mode de paiement permet aux utilisateurs de participer de manière régulière au développement des actions de l'Organisation sans avoir à renouveler manuellement leur paiement à chaque échéance.

Le paiement récurrent repose sur une autorisation expresse donnée par l'utilisateur lors de la première transaction. Avant l'activation du service, toutes les informations essentielles sont présentées de manière transparente afin de permettre une décision éclairée. L'utilisateur prend connaissance du montant prévu, de la devise utilisée, de la fréquence des prélèvements, de la durée de l'engagement lorsqu'elle existe, des modalités de renouvellement, des conditions de modification, des possibilités de résiliation ainsi que des politiques de remboursement applicables. L'activation du paiement récurrent n'intervient qu'après validation volontaire de ces conditions.

Cette solution présente un intérêt particulier pour les membres souhaitant conserver en permanence leurs droits d'adhésion au sein d'AGCE International. Grâce au paiement récurrent, les renouvellements sont effectués dans les délais prévus, ce qui limite les interruptions administratives et garantit la continuité des avantages associés au statut de membre, notamment l'accès aux services numériques, aux programmes de formation, aux espaces collaboratifs, aux plateformes institutionnelles, aux événements internationaux, aux opportunités de partenariat et aux différents services réservés aux membres actifs.

Les donateurs réguliers bénéficient également des avantages du paiement récurrent. En programmant une contribution mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, ils participent à la stabilité financière des projets humanitaires de l'Organisation. Cette régularité permet à AGCE International d'assurer une meilleure planification des interventions, d'anticiper les besoins budgétaires, d'organiser plus efficacement les activités sur le terrain et de garantir la continuité des actions en faveur des populations bénéficiaires.

Pour les entreprises, fondations, organisations internationales, collectivités territoriales et institutions partenaires, le paiement récurrent constitue également un outil efficace de gestion des engagements financiers. Il facilite le respect des conventions de partenariat, la programmation des contributions institutionnelles et le financement progressif des projets de coopération. Cette organisation renforce la prévisibilité des ressources tout en améliorant la qualité du suivi financier entre les partenaires et l'Organisation.

Avant chaque échéance programmée, le système de paiement vérifie automatiquement que le moyen de paiement associé demeure valide et que les conditions techniques nécessaires au traitement de la transaction sont réunies. Les dispositifs de sécurité de PayPal, des établissements bancaires concernés et des plateformes financières interviennent afin de contrôler l'authenticité des opérations, la disponibilité du moyen de paiement, la conformité

réglementaire ainsi que l'absence d'anomalies susceptibles de compromettre la sécurité de la transaction. Ces contrôles sont réalisés de manière transparente afin de protéger les intérêts de toutes les parties concernées.

Les utilisateurs conservent à tout moment la maîtrise de leurs paiements récurrents. Ils peuvent consulter leurs autorisations actives, vérifier les prochaines échéances, modifier certaines informations lorsque cela est autorisé, mettre à jour leur moyen de paiement, adapter leurs coordonnées ou demander la résiliation de leur engagement conformément aux conditions applicables. Cette liberté de gestion constitue un principe fondamental de la politique de transparence et de protection des utilisateurs adoptée par AGCE International.

Il est vivement recommandé aux utilisateurs de maintenir constamment à jour les informations associées à leur compte PayPal. Lorsqu'une carte bancaire arrive à expiration, qu'un compte bancaire est modifié, qu'une adresse électronique change ou qu'un nouveau numéro de téléphone est attribué, ces informations doivent être actualisées rapidement afin d'éviter tout échec lors des prochaines échéances. Une mise à jour régulière contribue au bon fonctionnement du service et limite les interruptions involontaires des paiements.

Dans certaines circonstances, un paiement récurrent peut ne pas être exécuté à la date prévue. Cette situation peut résulter d'un solde insuffisant, d'une carte bancaire expirée, d'une opposition bancaire, d'une mesure de sécurité décidée par PayPal ou par l'établissement financier, d'une maintenance technique ou d'un contrôle réglementaire complémentaire. Lorsque cela se produit, l'utilisateur est généralement informé afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour rétablir son engagement financier.

Chaque paiement récurrent réalisé au profit d'AGCE International fait l'objet d'un enregistrement administratif et comptable conformément aux procédures internes de l'Organisation. Les opérations sont rapprochées avec les autorisations correspondantes, affectées au programme, au projet ou au service concerné, puis archivées dans les systèmes de gestion financière. Cette organisation garantit une traçabilité complète des flux financiers, facilite les audits et renforce la transparence de la gestion des ressources confiées à l'Organisation.

Dans le respect de sa politique de protection des données, AGCE International ne conserve jamais les informations confidentielles permettant d'accéder au compte PayPal des utilisateurs. Les mots de passe, codes d'authentification, numéros complets de cartes bancaires et autres données sensibles demeurent protégés par les dispositifs de sécurité de PayPal. L'Organisation ne sollicitera jamais ces informations par téléphone, courrier électronique, messagerie instantanée ou réseaux sociaux. Toute demande de cette nature doit être considérée comme frauduleuse et signalée immédiatement.

Le paiement récurrent contribue également à renforcer la responsabilité sociale et la culture du don durable. En permettant aux membres, aux partenaires et aux donateurs d'apporter un soutien régulier aux actions d'AGCE International, il favorise le financement continu des projets de lutte contre la pauvreté, de développement économique, d'inclusion numérique, d'éducation,

de santé, de protection de l'environnement, d'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que des initiatives de coopération internationale portées par l'Organisation.

Cette solution constitue enfin un levier majeur de la stratégie de transformation numérique d'**AGCE International – AGCE Canada**. En automatisant les contributions régulières dans un environnement sécurisé, conforme aux normes internationales de cybersécurité, de conformité réglementaire et de bonne gouvernance financière, le paiement récurrent permet à l'Organisation de disposer de ressources plus prévisibles, d'améliorer sa capacité de planification et de poursuivre durablement ses missions d'intérêt général au bénéfice des communautés qu'elle accompagne au Cameroun, au Canada et à l'échelle internationale.

2.8 Gestion des devises

La gestion des devises constitue un élément fondamental des opérations financières internationales réalisées par **AGCE International – AGCE Canada** au moyen de la plateforme **PayPal**. En raison de la présence de membres, de donateurs, de partenaires, d'entreprises, de fondations et d'institutions répartis dans plusieurs pays, l'Organisation met en œuvre des procédures permettant de faciliter les paiements dans différentes monnaies tout en garantissant la transparence, la sécurité, la conformité réglementaire et la traçabilité des transactions.

La plateforme PayPal permet aux utilisateurs d'effectuer des paiements dans plusieurs devises internationales selon les fonctionnalités disponibles dans leur pays de résidence. Cette flexibilité facilite les contributions financières provenant de différentes régions du monde sans imposer aux utilisateurs de convertir eux-mêmes leurs fonds avant de procéder au paiement. Elle constitue un levier important pour soutenir les activités internationales d'AGCE International et favoriser la participation de l'ensemble de ses partenaires, quelle que soit leur localisation géographique.

Dans le cadre de ses activités internationales, AGCE International – AGCE Canada peut proposer des paiements dans plusieurs devises afin de répondre aux besoins de ses différentes antennes et de ses partenaires internationaux. Selon la nature du service ou du projet concerné, les transactions peuvent notamment être proposées en **Franç CFA (XAF)**, **Dollar canadien (CAD)**, **Dollar américain (USD)**, **Euro (EUR)** ou **Livre sterling (GBP)**. D'autres devises peuvent être prises en charge lorsque les plateformes de paiement, les réglementations applicables et les besoins opérationnels le permettent.

Le choix de la devise constitue une étape importante avant la validation d'un paiement. Les utilisateurs sont invités à vérifier attentivement la monnaie dans laquelle le montant est affiché avant de confirmer leur transaction. Cette vérification permet d'éviter toute confusion liée aux conversions monétaires et garantit une parfaite compréhension du montant effectivement payé.

Lorsqu'un utilisateur effectue un paiement dans une devise différente de celle de son compte bancaire ou de sa carte bancaire, une opération de conversion monétaire peut être réalisée. Cette conversion est généralement effectuée conformément aux règles appliquées par PayPal ou par l'établissement financier ayant émis le moyen de paiement utilisé. Les conditions de conversion, les taux de change appliqués ainsi que les éventuels frais associés relèvent des politiques du prestataire de paiement ou de l'établissement bancaire concerné.

Les taux de change évoluent quotidiennement en fonction des marchés financiers internationaux. Par conséquent, le montant débité dans la devise d'origine peut varier légèrement par rapport aux estimations réalisées avant la transaction lorsque le taux de conversion évolue entre le moment de la consultation et celui de l'exécution du paiement. Cette variation est un phénomène normal inhérent aux opérations internationales de change.

Afin d'assurer une parfaite transparence financière, AGCE International recommande aux utilisateurs de consulter les informations relatives à la conversion monétaire avant de confirmer leur paiement. Selon les fonctionnalités disponibles dans leur compte PayPal, les utilisateurs peuvent parfois visualiser le taux de conversion proposé, comparer les options disponibles ou choisir, lorsque cela est autorisé, si la conversion est effectuée par PayPal ou directement par leur établissement bancaire. Cette possibilité leur permet de prendre une décision éclairée en fonction de leurs préférences et des conditions financières proposées.

La gestion des devises joue également un rôle essentiel dans la bonne tenue de la comptabilité de l'Organisation. Chaque paiement reçu est enregistré dans la devise effectivement utilisée lors de la transaction puis intégré dans les systèmes comptables selon les procédures financières internes. Lorsque cela est nécessaire, les opérations sont converties dans la devise de référence utilisée pour les états financiers, les rapports budgétaires, les audits et les obligations fiscales applicables aux différentes juridictions dans lesquelles AGCE International exerce ses activités.

Cette organisation garantit une parfaite traçabilité des flux financiers internationaux. Les montants reçus peuvent être rapprochés avec les confirmations de paiement, les relevés bancaires, les rapports des plateformes de paiement et les écritures comptables, ce qui facilite les contrôles internes, les audits externes ainsi que la production des rapports destinés aux partenaires techniques et financiers, aux bailleurs de fonds et aux autorités compétentes.

Pour les membres et partenaires internationaux, la gestion multidevise constitue un avantage important. Elle simplifie les contributions financières sans imposer de démarches administratives complexes liées aux opérations de change. Les utilisateurs peuvent soutenir les projets d'AGCE International dans la devise disponible ou la plus adaptée à leur situation financière, ce qui favorise une participation plus large aux initiatives de développement portées par l'Organisation.

Les entreprises, fondations, institutions publiques et organisations internationales réalisant des paiements de montants importants sont invitées à anticiper les effets des fluctuations monétaires dans leur planification budgétaire. Les variations des taux de change peuvent

influencer le coût final d'une contribution internationale. Une bonne anticipation permet de sécuriser les engagements financiers et d'assurer le respect des budgets prévus dans les conventions de partenariat.

AGCE International rappelle que les éventuels frais liés aux opérations de conversion monétaire, aux commissions internationales ou aux services bancaires ne sont pas déterminés par l'Organisation. Ils sont fixés par PayPal, par les établissements financiers ou par les réseaux de paiement conformément à leurs propres conditions tarifaires. Les utilisateurs sont donc invités à consulter les informations communiquées par leur banque ou leur prestataire de paiement avant de réaliser une transaction internationale.

Dans une démarche de bonne gouvernance financière, l'Organisation veille à ce que chaque paiement soit correctement identifié, quel que soit le pays d'origine ou la devise utilisée. Les références de transaction, les reçus électroniques, les confirmations administratives et les enregistrements comptables permettent de garantir une transparence complète dans la gestion des contributions financières provenant de l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux.

La gestion des devises contribue également au respect des exigences réglementaires applicables aux transactions transfrontalières. Les opérations internationales peuvent être soumises à des obligations spécifiques en matière de conformité financière, de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), de connaissance du client (KYC), de prévention du financement du terrorisme (CFT), de fiscalité et de déclaration des flux financiers internationaux. AGCE International applique ses procédures internes afin de garantir que les paiements reçus respectent ces exigences dans les juridictions concernées.

Les utilisateurs sont enfin encouragés à conserver l'ensemble des confirmations de paiement, des relevés de conversion monétaire et des reçus électroniques relatifs à leurs transactions internationales. Ces documents peuvent être utiles pour le suivi administratif, les rapprochements comptables, les contrôles fiscaux, les audits ou les demandes d'assistance technique éventuelles.

En mettant en œuvre une gestion rigoureuse des devises, **AGCE International – AGCE Canada** renforce la fiabilité de son système de paiement international et facilite la participation de ses membres, donateurs et partenaires partout dans le monde. Cette approche favorise une gestion financière moderne, transparente et conforme aux meilleures pratiques internationales, tout en soutenant durablement les programmes humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques développés par l'Organisation au service des communautés qu'elle accompagne.

2.9 Paiements internationaux

Les paiements internationaux représentent un pilier essentiel de la stratégie de coopération, de solidarité et de développement portée par **AGCE International – AGCE Canada**. En tant qu'organisation à vocation internationale, présente au Cameroun, au Canada et dans plusieurs autres pays, AGCE International collabore quotidiennement avec des membres, des donateurs, des partenaires techniques et financiers, des fondations, des entreprises, des institutions publiques, des organisations internationales ainsi que des particuliers répartis sur différents continents. La plateforme **PayPal** permet de faciliter ces échanges financiers transfrontaliers dans un environnement sécurisé, transparent et conforme aux normes internationales.

Le recours aux paiements internationaux répond à la volonté de supprimer les barrières géographiques qui pourraient limiter l'engagement des personnes souhaitant soutenir les missions de l'Organisation. Grâce à cette solution, une personne physique ou morale peut contribuer aux activités d'AGCE International depuis son pays de résidence, sans avoir à se déplacer ni à effectuer des démarches bancaires complexes. Cette accessibilité favorise une mobilisation mondiale des ressources nécessaires au financement des projets humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques développés par l'Organisation.

Les paiements internationaux peuvent être utilisés pour de nombreuses opérations officielles proposées par AGCE International. Ils permettent notamment de régler les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les abonnements aux plateformes numériques, les inscriptions aux formations, aux colloques, aux conférences et aux événements institutionnels, les dons de bienfaisance, les contributions aux projets communautaires, les campagnes de financement participatif, les partenariats internationaux ainsi que toute autre prestation ou service officiellement proposé par l'Organisation.

L'un des principaux avantages de PayPal réside dans sa capacité à connecter des utilisateurs issus de nombreux pays au sein d'un même environnement financier sécurisé. Cette interconnexion facilite les échanges entre les différentes antennes d'AGCE International, les partenaires internationaux, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales, les entreprises privées et les institutions publiques qui souhaitent participer aux initiatives portées par l'Organisation.

Avant d'effectuer un paiement international, l'utilisateur est invité à vérifier que son compte PayPal est pleinement opérationnel et que son moyen de paiement est autorisé pour les transactions internationales. Certaines banques appliquent des restrictions spécifiques sur les paiements transfrontaliers ou imposent des plafonds particuliers. Il est donc recommandé de consulter son établissement financier afin de s'assurer que les opérations internationales sont autorisées et compatibles avec les conditions de son contrat bancaire.

Les utilisateurs doivent également porter une attention particulière à la devise utilisée lors du paiement. Selon le pays d'origine et les paramètres du compte PayPal, la transaction peut être réalisée dans différentes monnaies internationales. Lorsque la devise du paiement diffère de celle du compte bancaire ou de la carte bancaire utilisée, une conversion monétaire peut être appliquée conformément aux conditions définies par PayPal ou par l'établissement financier concerné. Il est conseillé de consulter les informations relatives au taux de conversion avant de confirmer définitivement la transaction.

Les paiements internationaux sont soumis à des dispositifs de sécurité particulièrement renforcés. Avant d'autoriser une transaction, PayPal met en œuvre différents mécanismes destinés à vérifier l'identité du titulaire, l'authenticité du moyen de paiement, la cohérence de l'opération, le respect des paramètres de sécurité du compte ainsi que la conformité avec les réglementations applicables. Ces contrôles permettent de protéger les utilisateurs contre les risques de fraude, d'usurpation d'identité et d'utilisation non autorisée des moyens de paiement.

En complément des dispositifs de sécurité technique, les paiements internationaux sont également soumis aux exigences réglementaires applicables dans les différents pays concernés. Les opérations peuvent faire l'objet de contrôles destinés à prévenir le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la fraude financière, les sanctions internationales ou toute autre activité illicite. Dans certains cas, des informations complémentaires peuvent être demandées afin de satisfaire aux obligations de conformité imposées aux établissements financiers et aux prestataires de paiement internationaux.

AGCE International applique les mêmes exigences de transparence et de conformité à l'ensemble des paiements internationaux reçus. Chaque transaction est identifiée grâce à une référence unique, enregistrée dans les systèmes administratifs et comptables de l'Organisation, rapprochée avec les informations communiquées par PayPal, puis affectée au projet, au programme ou au service concerné. Cette procédure garantit une parfaite traçabilité des ressources financières reçues et facilite les contrôles internes, les audits externes ainsi que la production des rapports destinés aux partenaires et aux bailleurs de fonds.

Les utilisateurs sont encouragés à conserver soigneusement toutes les confirmations de paiement, les reçus électroniques, les références de transaction ainsi que les éventuels relevés de conversion monétaire. Ces documents constituent les preuves officielles de l'opération réalisée et peuvent être utiles en cas de demande d'assistance, de rapprochement comptable, de contrôle administratif ou de justification auprès de leur établissement financier.

Dans certaines situations exceptionnelles, le traitement d'un paiement international peut nécessiter un délai supplémentaire. Cette situation peut résulter de vérifications de sécurité complémentaires, d'une différence de fuseau horaire entre les établissements financiers, de procédures réglementaires spécifiques, de jours fériés bancaires, d'opérations de maintenance technique ou d'exigences propres aux réseaux internationaux de paiement. Ces délais n'indiquent pas nécessairement une anomalie mais traduisent souvent l'application des mesures destinées à protéger les intérêts des utilisateurs et des organismes bénéficiaires.

Les entreprises, fondations, institutions publiques et organisations internationales réalisant des contributions importantes au profit d'AGCE International sont invitées à préparer leurs opérations financières avec une attention particulière. Il est recommandé de vérifier les devises, les montants, les références de paiement, les échéances contractuelles ainsi que les éventuelles exigences documentaires prévues dans les conventions de partenariat. Cette préparation facilite le traitement des opérations et contribue à une meilleure coordination entre les partenaires.

Dans le cadre de sa politique de cybersécurité, AGCE International rappelle que les paiements internationaux doivent être réalisés exclusivement à partir des plateformes officielles de l'Organisation. Les utilisateurs doivent vérifier attentivement l'identité du bénéficiaire avant toute validation et ne jamais répondre à des sollicitations provenant de sources non officielles demandant de modifier les coordonnées de paiement ou de transférer des fonds vers un compte différent. Toute demande inhabituelle doit être immédiatement signalée aux services compétents de l'Organisation.

L'Organisation veille également à assurer une gestion responsable des fonds provenant de l'international. Les ressources collectées sont utilisées conformément aux objectifs annoncés, aux conventions conclues avec les partenaires, aux politiques de gouvernance financière et aux principes de transparence institutionnelle. Les mécanismes de contrôle interne, de séparation des responsabilités, d'audit et de suivi budgétaire garantissent une utilisation rigoureuse des contributions reçues, quelle que soit leur origine géographique.

Les paiements internationaux jouent enfin un rôle stratégique dans le développement des activités d'AGCE International – AGCE Canada. Ils permettent de renforcer la coopération entre les différentes antennes de l'Organisation, de mobiliser des partenaires dans plusieurs régions du monde, de soutenir les programmes de développement durable, d'encourager les échanges de compétences et de favoriser la mise en œuvre de projets à fort impact social, économique, éducatif, environnemental et numérique.

En intégrant les paiements internationaux au cœur de son dispositif financier, **AGCE International – AGCE Canada** confirme sa volonté de bâtir une organisation ouverte sur le monde, capable de recevoir des contributions provenant de multiples pays dans un environnement sécurisé, conforme aux normes internationales et respectueux des principes de bonne gouvernance. Cette approche renforce la confiance des membres, des partenaires, des bailleurs de fonds et des donateurs, tout en garantissant que chaque contribution participe efficacement à la réalisation des missions humanitaires et de développement portées par l'Organisation.

2.10 Protection des acheteurs

La protection des acheteurs constitue l'un des fondements de la confiance numérique recherchée par **AGCE International – AGCE Canada** dans le cadre de l'utilisation de la

plateforme **PayPal**. En mettant à la disposition de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, administrations publiques et institutions internationales un moyen de paiement reconnu à l'échelle mondiale, l'Organisation souhaite offrir un environnement financier sécurisé dans lequel chaque utilisateur peut effectuer ses transactions avec sérénité, transparence et responsabilité.

La protection des acheteurs repose sur un ensemble de mécanismes techniques, administratifs et réglementaires destinés à réduire les risques liés aux paiements électroniques. Ces mécanismes permettent notamment de sécuriser les transactions, de protéger les informations financières des utilisateurs, de prévenir les tentatives de fraude et d'offrir des procédures de résolution lorsqu'une difficulté survient au cours d'une opération. Cette approche contribue à renforcer la confiance entre les utilisateurs, PayPal et AGCE International tout au long du processus de paiement.

Lorsqu'un utilisateur effectue un paiement au profit d'AGCE International, ses informations financières sensibles sont protégées par les dispositifs de sécurité mis en œuvre par PayPal. Les coordonnées bancaires complètes, les numéros de cartes, les codes confidentiels et les autres données sensibles ne sont généralement pas communiqués directement à l'Organisation lors de la transaction. Cette séparation des informations limite considérablement les risques d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement et constitue l'un des principaux avantages des solutions de paiement électroniques sécurisées.

La protection des acheteurs commence dès l'accès aux plateformes de paiement. Les utilisateurs sont invités à utiliser exclusivement les sites Internet, les applications mobiles, les boutons de paiement, les QR Codes et les liens officiels publiés par AGCE International – AGCE Canada. Avant toute transaction, il est recommandé de vérifier attentivement l'identité du bénéficiaire, l'adresse du site Internet, le certificat de sécurité du navigateur, le montant à payer, la devise utilisée ainsi que la nature exacte du service ou du projet concerné. Cette vigilance constitue la première protection contre les tentatives d'hameçonnage, les faux sites Internet et les usurpations d'identité.

Avant de confirmer un paiement, l'utilisateur dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée. Les montants demandés, les catégories de services, les adhésions, les cotisations, les abonnements, les dons ou les projets concernés sont clairement présentés afin de garantir une parfaite transparence. Cette politique d'information permet de limiter les erreurs de paiement et contribue à une relation de confiance durable entre l'Organisation et ses utilisateurs.

Après la validation de la transaction, PayPal génère une confirmation électronique accompagnée d'une référence unique permettant d'identifier précisément l'opération réalisée. AGCE International complète ce dispositif par ses propres procédures administratives de suivi des paiements, d'enregistrement comptable et de traçabilité financière. Les utilisateurs sont invités à conserver ces documents afin de pouvoir justifier leurs paiements en cas de besoin, qu'il s'agisse d'une demande d'assistance, d'un contrôle administratif ou d'une vérification comptable.

Dans certaines situations exceptionnelles, un utilisateur peut constater une anomalie concernant une transaction. Il peut s'agir, par exemple, d'un paiement enregistré en double, d'une erreur de montant, d'une interruption technique, d'une difficulté de confirmation ou de toute autre situation inhabituelle. Lorsqu'un tel incident survient, AGCE International recommande de contacter rapidement son service d'assistance tout en conservant les références de paiement, les confirmations électroniques et les éventuels justificatifs permettant de faciliter les vérifications.

Les équipes administratives et financières d'AGCE International examinent chaque demande avec rigueur et impartialité. Les informations communiquées par l'utilisateur sont comparées aux données enregistrées dans les systèmes de paiement, aux relevés financiers ainsi qu'aux journaux de transaction. Cette démarche permet d'identifier rapidement l'origine de la difficulté et de proposer, lorsque cela est justifié, les mesures correctives appropriées dans le respect des politiques de remboursement, des engagements contractuels et des réglementations applicables.

La protection des acheteurs implique également une forte sensibilisation aux risques numériques. Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence face aux courriers électroniques frauduleux, aux faux messages de paiement, aux appels téléphoniques suspects ou aux sollicitations reçues sur les réseaux sociaux prétendant provenir d'AGCE International ou de PayPal. L'Organisation rappelle qu'elle ne demandera jamais la communication des mots de passe, des codes d'authentification, des numéros complets de cartes bancaires ou des codes confidentiels permettant d'accéder aux comptes de paiement.

Afin de renforcer leur propre sécurité, les utilisateurs sont encouragés à protéger leurs appareils numériques, à utiliser des mots de passe robustes, à activer l'authentification à plusieurs facteurs lorsqu'elle est disponible, à maintenir leurs logiciels à jour et à consulter régulièrement l'historique de leurs transactions. Une surveillance régulière des opérations permet de détecter rapidement toute activité inhabituelle et de prendre les mesures nécessaires avant qu'une situation ne devienne plus complexe.

La protection des acheteurs s'applique également au traitement des données personnelles. Les informations nécessaires à la gestion des paiements sont utilisées uniquement dans le cadre des opérations financières, administratives, comptables et réglementaires prévues par AGCE International. L'Organisation applique des mesures de confidentialité strictes afin de garantir que les données personnelles sont protégées contre tout accès, utilisation, modification ou divulgation non autorisés, conformément à sa politique de protection des données et aux réglementations applicables.

Pour les entreprises, les fondations, les administrations publiques et les partenaires internationaux, la protection des acheteurs constitue un élément important de la gouvernance financière. Les opérations réalisées au profit d'AGCE International bénéficient de procédures documentées de validation, de rapprochement bancaire, d'affectation comptable et d'archivage, permettant de garantir une parfaite traçabilité des contributions et une utilisation conforme des ressources mobilisées dans le cadre des conventions de partenariat.

Il est important de rappeler que certains paiements, notamment les dons de bienfaisance, les cotisations institutionnelles, les adhésions, les services personnalisés, les contenus numériques déjà délivrés ou les prestations déjà exécutées peuvent être soumis à des conditions particulières concernant les remboursements ou les annulations. Les utilisateurs sont donc invités à consulter attentivement les politiques officielles d'AGCE International relatives aux conditions générales d'utilisation, aux remboursements, à la rétractation et aux modalités de paiement avant de confirmer leur transaction.

Dans le cadre de son système de contrôle interne, AGCE International réalise un suivi permanent des opérations financières afin de détecter toute anomalie susceptible de compromettre la sécurité des utilisateurs ou l'intégrité de ses ressources financières. Les mécanismes de séparation des responsabilités, les rapprochements comptables, les audits internes, les contrôles de conformité et les évaluations régulières des risques participent au renforcement continu de la protection offerte à l'ensemble des utilisateurs.

La protection des acheteurs ne repose pas uniquement sur les technologies utilisées ; elle s'appuie également sur une relation de confiance fondée sur la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance. AGCE International s'engage à fournir des informations claires sur ses services, à traiter les demandes avec professionnalisme, à accompagner les utilisateurs en cas de difficulté et à mettre en œuvre toutes les mesures raisonnables permettant de sécuriser les transactions réalisées sur ses plateformes officielles.

En intégrant les mécanismes de protection des acheteurs dans l'ensemble de son dispositif financier, **AGCE International – AGCE Canada** confirme son engagement en faveur d'une gestion responsable, éthique et sécurisée des paiements électroniques. Cette approche renforce la confiance des membres, des donateurs, des partenaires et des institutions qui soutiennent les actions de l'Organisation, tout en garantissant que chaque contribution est réalisée dans un environnement conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de cybersécurité, de protection des utilisateurs, de conformité réglementaire et de bonne gouvernance financière.

2.11 Protection des vendeurs

La protection des vendeurs constitue un élément essentiel du dispositif de sécurité offert par **PayPal** et participe directement à la fiabilité des opérations financières réalisées par **AGCE International – AGCE Canada**. Dans le cadre de ses activités institutionnelles, humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques, l'Organisation agit comme bénéficiaire légitime des paiements effectués par ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, administrations publiques et institutions internationales. La mise en œuvre de mécanismes de protection des vendeurs contribue ainsi à préserver la sécurité des transactions, à garantir la bonne exécution des paiements et à renforcer la confiance de toutes les parties prenantes.

En tant qu'organisation légalement constituée et engagée dans une démarche permanente de transparence, AGCE International met en œuvre des procédures administratives, financières et comptables destinées à sécuriser la réception des paiements réalisés via PayPal. Chaque transaction est enregistrée, identifiée, rapprochée des informations communiquées par la plateforme de paiement, puis intégrée dans les systèmes internes de gestion financière conformément aux principes de contrôle interne, de séparation des responsabilités et de bonne gouvernance.

La protection du vendeur vise avant tout à limiter les risques liés aux paiements frauduleux, aux contestations abusives, aux utilisations non autorisées des moyens de paiement, aux tentatives d'usurpation d'identité ainsi qu'aux opérations réalisées en violation des conditions d'utilisation des services financiers. En collaborant avec PayPal, AGCE International bénéficie d'un environnement technique intégrant des dispositifs de détection des activités suspectes, des mécanismes de vérification des transactions et des procédures de gestion des litiges permettant d'assurer un traitement rigoureux des situations exceptionnelles.

Chaque paiement reçu par AGCE International est associé à une référence unique permettant son identification précise. Les informations relatives au montant, à la devise, à la date de la transaction, au service concerné ainsi qu'au moyen de paiement utilisé sont conservées dans les systèmes administratifs et comptables de l'Organisation. Cette traçabilité facilite les rapprochements financiers, les vérifications internes, les audits et le traitement des éventuelles demandes d'assistance ou de contestation.

La protection du vendeur repose également sur une politique rigoureuse d'identification des opérations. Les utilisateurs sont invités à fournir des informations exactes lors de leurs paiements, notamment leur identité, leurs coordonnées de contact et, lorsque cela est demandé, les références permettant d'identifier l'objet de leur contribution. Cette précision facilite l'affectation correcte des paiements aux projets, aux adhésions, aux cotisations, aux abonnements ou aux services concernés et réduit les risques d'erreur administrative.

Les transactions réalisées au profit d'AGCE International peuvent faire l'objet de contrôles automatiques ou manuels destinés à vérifier leur conformité avec les politiques de sécurité de PayPal ainsi qu'avec les exigences réglementaires nationales et internationales. Ces vérifications peuvent porter sur la cohérence des informations transmises, l'origine des fonds, les paramètres de sécurité du compte utilisateur ou la présence éventuelle d'éléments inhabituels nécessitant une analyse complémentaire. Ces contrôles contribuent à protéger simultanément les utilisateurs et l'Organisation contre les risques financiers.

Dans certaines circonstances, un utilisateur peut contester une transaction réalisée via PayPal. Lorsqu'une telle situation se présente, AGCE International coopère pleinement avec les procédures de résolution mises en œuvre par la plateforme de paiement. Les équipes administratives rassemblent alors l'ensemble des éléments justificatifs nécessaires, notamment les confirmations de paiement, les reçus électroniques, les preuves de fourniture des services, les contrats d'adhésion, les validations administratives ou toute autre documentation permettant d'établir la réalité de la transaction concernée.

La conservation rigoureuse des documents constitue une composante essentielle de la protection du vendeur. AGCE International archive les confirmations de paiement, les références de transaction, les pièces comptables, les échanges administratifs et les justificatifs relatifs aux prestations réalisées conformément à ses politiques de gestion documentaire et aux exigences légales applicables. Cette organisation facilite la production des preuves nécessaires en cas de contrôle, d'audit ou de procédure de règlement d'un différend.

Les services proposés par AGCE International présentent des caractéristiques spécifiques qui doivent être prises en compte dans le cadre de la protection du vendeur. Les adhésions institutionnelles, les cotisations annuelles, les dons de bienfaisance, les abonnements numériques, les services personnalisés, les formations, les événements, les prestations intellectuelles ou les contenus numériques peuvent être soumis à des conditions particulières de réalisation et de remboursement. Les utilisateurs sont donc invités à consulter attentivement les conditions générales d'utilisation, les politiques de rétractation et les modalités de remboursement avant de confirmer leur paiement.

Afin de renforcer la sécurité des opérations, AGCE International veille à ce que l'ensemble de ses moyens de paiement officiels soient clairement identifiés sur ses plateformes numériques. Les liens PayPal, les boutons de paiement, les QR Codes et les interfaces de paiement sont publiés uniquement sur les sites Internet officiels, les espaces membres et les supports institutionnels de l'Organisation. Cette politique limite les risques d'usurpation d'identité et protège l'Organisation contre les tentatives de détournement de paiements.

La protection du vendeur repose également sur une politique de communication transparente avec les utilisateurs. Les descriptions des services, les montants demandés, les catégories d'adhésion, les modalités de paiement, les conditions de participation ainsi que les informations relatives aux projets financés sont présentées de manière claire afin que chaque utilisateur puisse effectuer son paiement en parfaite connaissance de cause. Cette transparence contribue à réduire les malentendus et limite les risques de contestation ultérieure.

Les collaborateurs habilités à gérer les paiements au sein d'AGCE International sont soumis à des règles strictes de confidentialité, de responsabilité et de contrôle interne. Les accès aux informations financières sont limités aux seules personnes autorisées dans le cadre de leurs fonctions. Les opérations sensibles font l'objet de validations multiples, de contrôles indépendants et de rapprochements réguliers afin de garantir l'intégrité du processus financier et de protéger les intérêts de l'Organisation.

Dans le cadre de sa politique de conformité, AGCE International applique les exigences relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), à la connaissance du client (KYC), à la prévention du financement du terrorisme (CFT), à la protection des données personnelles ainsi qu'aux obligations comptables et fiscales applicables. Ces mesures renforcent la crédibilité de l'Organisation auprès de ses partenaires, de ses bailleurs de fonds et des institutions financières avec lesquelles elle collabore.

Les entreprises, fondations, institutions publiques et organisations internationales qui concluent des conventions de partenariat avec AGCE International bénéficient également de ce dispositif de protection. Les paiements réalisés dans le cadre de contrats, de conventions, de subventions ou de projets de coopération sont accompagnés d'une documentation contractuelle complète, de références financières précises et de procédures de suivi permettant d'assurer une parfaite traçabilité des engagements réciproques.

La protection du vendeur s'inscrit enfin dans une démarche globale d'amélioration continue. AGCE International procède régulièrement à l'évaluation de ses procédures financières, au renforcement de ses dispositifs de cybersécurité, à la formation de ses équipes et à la mise à jour de ses politiques internes afin de s'adapter aux évolutions technologiques, réglementaires et aux nouvelles menaces susceptibles d'affecter les transactions électroniques.

En intégrant les mécanismes de protection des vendeurs proposés par PayPal dans son système de gouvernance financière, **AGCE International – AGCE Canada** garantit un environnement de paiement fiable, sécurisé et conforme aux meilleures pratiques internationales. Cette approche protège les ressources confiées à l'Organisation, renforce la confiance des membres, des donateurs, des partenaires et des institutions, et contribue à assurer la pérennité des programmes humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques mis en œuvre au bénéfice des communautés au Cameroun, au Canada et dans le reste du monde.

2.12 Confirmation des paiements

La confirmation des paiements constitue une étape essentielle du processus financier mis en œuvre par **AGCE International – AGCE Canada** afin de garantir la transparence, la sécurité, la traçabilité et la bonne gouvernance de l'ensemble des transactions réalisées au moyen de la plateforme **PayPal**. Elle permet d'attester officiellement qu'un paiement a été correctement reçu, enregistré, vérifié et intégré dans les systèmes administratifs et comptables de l'Organisation. Cette procédure protège à la fois les utilisateurs et l'Organisation en assurant une parfaite correspondance entre les fonds reçus et les services, projets ou programmes concernés.

Chaque confirmation de paiement représente une preuve officielle de l'exécution d'une transaction financière. Elle permet au membre, au donateur, au partenaire, à l'entreprise, à la fondation ou à toute autre personne ayant effectué un paiement de disposer d'un justificatif attestant que son opération a bien été prise en compte. Cette confirmation constitue également un élément fondamental de la traçabilité financière et facilite les opérations de contrôle interne, les audits, les rapprochements bancaires ainsi que les obligations de conformité réglementaire.

Lorsqu'un paiement est validé par PayPal, le système génère automatiquement une confirmation électronique indiquant notamment la date et l'heure de la transaction, le montant payé, la devise utilisée, le numéro ou la référence unique de la transaction, le moyen de

paiement employé ainsi que le bénéficiaire du paiement. Ces informations permettent d'identifier précisément chaque opération et constituent la première étape du processus de validation administrative réalisé par AGCE International.

Après réception de cette confirmation électronique, les systèmes financiers de l'Organisation procèdent à la vérification des informations transmises. Cette étape consiste à contrôler la cohérence des données relatives au paiement, à identifier le membre ou le partenaire concerné, à vérifier le montant effectivement reçu, à confirmer la devise utilisée et à affecter correctement les fonds au projet, au programme, au service, à l'adhésion, à la cotisation, à l'abonnement ou à toute autre activité concernée par la transaction.

La confirmation des paiements joue un rôle déterminant dans la qualité de la gestion financière de l'Organisation. Elle permet d'éviter les erreurs d'affectation, les doublons, les omissions ou les confusions pouvant survenir lors du traitement simultané de nombreuses opérations provenant de différents pays. Grâce à cette procédure, chaque contribution est correctement enregistrée et affectée conformément à la volonté exprimée par son auteur.

Pour les membres d'AGCE International, la confirmation de paiement constitue souvent le point de départ de l'activation des droits associés à leur adhésion. Dès que la transaction est confirmée et validée, les services compétents peuvent procéder à l'ouverture ou au renouvellement du statut de membre, à l'activation des accès aux plateformes numériques, à la délivrance des attestations, des badges institutionnels ou des autres avantages prévus par les règlements de l'Organisation.

Les donateurs bénéficient également de cette procédure de confirmation. Chaque contribution destinée au financement des projets humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux ou numériques est enregistrée avec précision afin de garantir que les fonds sont correctement affectés aux objectifs poursuivis. Cette démarche renforce la confiance des donateurs en leur offrant la certitude que leur soutien financier est bien pris en compte dans les systèmes de gestion de l'Organisation.

Les entreprises, fondations, organisations internationales, administrations publiques et partenaires institutionnels disposent également d'un intérêt particulier à conserver les confirmations de paiement. Ces documents facilitent la gestion administrative de leurs contributions, les rapprochements comptables, les justificatifs de dépenses, les audits internes, les contrôles financiers ainsi que la préparation des rapports destinés à leurs organes de gouvernance ou à leurs autorités de contrôle.

AGCE International recommande vivement à chaque utilisateur de conserver l'ensemble des confirmations électroniques générées après chaque paiement. Ces justificatifs doivent être archivés avec soin, qu'ils soient enregistrés sous format numérique ou imprimés sur support papier. Ils peuvent être utiles pour toute demande d'assistance, pour la résolution d'un litige, pour une vérification comptable, pour un contrôle fiscal ou pour toute autre démarche nécessitant la preuve de la réalisation d'une transaction financière.

Lorsque l'utilisateur ne reçoit pas immédiatement sa confirmation de paiement, il est recommandé de vérifier dans un premier temps sa boîte de réception électronique, y compris les dossiers de courriers indésirables ou de spam. Si aucune confirmation n'est retrouvée, il convient de consulter l'historique des transactions disponible dans le compte PayPal afin de vérifier le statut de l'opération. En cas de difficulté persistante, les services compétents d'AGCE International peuvent être contactés afin d'effectuer les vérifications nécessaires.

Dans certaines situations exceptionnelles, la confirmation d'un paiement peut être temporairement différée. Cette situation peut résulter de contrôles de sécurité complémentaires, d'une vérification réglementaire, d'une maintenance technique, d'une interruption temporaire des réseaux de communication ou de délais de traitement propres aux établissements financiers impliqués dans la transaction. Ces délais ne signifient pas nécessairement que le paiement a échoué, mais traduisent souvent l'application de mesures destinées à garantir la sécurité et la conformité des opérations financières.

Chaque confirmation de paiement fait l'objet d'un rapprochement avec les écritures comptables de l'Organisation. Les informations issues de PayPal sont comparées aux mouvements enregistrés dans les systèmes financiers afin de garantir l'exactitude des données comptables. Cette procédure contribue à assurer une parfaite cohérence entre les encaissements effectivement réalisés, les rapports financiers, les états budgétaires et les comptes annuels d'AGCE International.

La confirmation des paiements participe également au dispositif de contrôle interne de l'Organisation. Les responsables administratifs, financiers et comptables disposent ainsi d'informations fiables leur permettant de suivre les recettes, de contrôler les affectations budgétaires, d'identifier rapidement les anomalies éventuelles et de produire des rapports financiers conformes aux exigences des partenaires, des bailleurs de fonds, des commissaires aux comptes et des autorités de contrôle.

Dans le cadre de sa politique de protection des données, AGCE International veille à ce que les informations figurant dans les confirmations de paiement soient traitées avec la plus grande confidentialité. Seules les personnes expressément habilitées dans l'exercice de leurs fonctions peuvent accéder aux données nécessaires au traitement administratif et comptable des opérations. Cette organisation garantit la protection des informations personnelles et financières conformément aux réglementations applicables ainsi qu'aux politiques internes de l'Organisation.

Les utilisateurs sont invités à vérifier attentivement les informations figurant sur chaque confirmation de paiement. En cas d'erreur concernant le montant, la devise, l'identité du payeur, la référence de transaction ou l'objet du paiement, il est recommandé de signaler rapidement la situation aux services compétents d'AGCE International afin que les vérifications nécessaires puissent être réalisées dans les meilleurs délais.

La confirmation des paiements constitue enfin un outil essentiel de transparence institutionnelle. Elle permet à AGCE International de démontrer que chaque contribution reçue est

correctement identifiée, enregistrée, sécurisée et intégrée dans son système de gestion financière. Cette rigueur renforce la crédibilité de l'Organisation auprès de ses membres, de ses partenaires, des institutions publiques, des organismes internationaux et des bailleurs de fonds qui soutiennent ses actions.

En appliquant une procédure complète et rigoureuse de confirmation des paiements, **AGCE International – AGCE Canada** garantit un traitement fiable, sécurisé et transparent de l'ensemble des transactions réalisées sur ses plateformes officielles. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les principes de bonne gouvernance, de responsabilité financière, de conformité réglementaire et de redevabilité qui guident l'ensemble des activités de l'Organisation au Cameroun, au Canada et à l'international.

2.13 Gestion des litiges

La gestion des litiges constitue une composante essentielle du système de gouvernance financière de **AGCE International – AGCE Canada**. Elle vise à garantir un traitement équitable, transparent, rapide et documenté de toute situation pouvant survenir à la suite d'un paiement effectué par l'intermédiaire de **PayPal**. En mettant en place une procédure structurée de gestion des différends, l'Organisation protège les intérêts de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, institutions publiques et autres utilisateurs, tout en préservant l'intégrité de son système financier et la confiance accordée à ses plateformes numériques.

Un litige correspond à toute situation dans laquelle un utilisateur estime qu'une transaction nécessite un examen complémentaire. Il peut s'agir, par exemple, d'un paiement effectué par erreur, d'une transaction en double, d'un montant incorrect, d'une difficulté liée à l'identification du paiement, d'une contestation concernant un service, d'une erreur administrative, d'un problème technique ayant affecté la transaction ou encore d'une utilisation non autorisée du compte de paiement. La simple existence d'un litige ne signifie pas qu'une faute a été commise ; elle déclenche avant tout une procédure de vérification permettant d'établir objectivement les faits.

AGCE International encourage ses utilisateurs à privilégier, dans un premier temps, un dialogue direct avec les services administratifs compétents avant d'engager toute procédure formelle auprès de PayPal ou de leur établissement bancaire. Dans de nombreux cas, les difficultés constatées résultent d'une simple erreur de saisie, d'un retard de synchronisation des systèmes, d'une mauvaise affectation du paiement ou d'une incompréhension administrative qui peut être rapidement résolue grâce à une communication claire et constructive entre les parties.

Lorsqu'un utilisateur souhaite signaler un litige, il est invité à transmettre sa demande dans les meilleurs délais en fournissant toutes les informations utiles permettant d'identifier précisément la transaction concernée. Ces informations comprennent notamment son identité, son adresse

électronique utilisée lors du paiement, la date de la transaction, le montant payé, la devise utilisée, la référence PayPal, le motif détaillé de la contestation ainsi que tout document justificatif susceptible de faciliter les vérifications. Plus la demande est complète, plus son traitement peut être rapide et efficace.

Dès réception d'une demande de litige, AGCE International procède à l'ouverture d'un dossier de suivi interne. Cette étape permet d'assurer une traçabilité complète de la procédure et de garantir que chaque demande bénéficie d'un traitement individualisé. Le dossier est enregistré dans les systèmes administratifs de l'Organisation, puis confié aux services compétents chargés d'examiner l'ensemble des éléments disponibles avant de formuler une réponse motivée.

L'instruction du dossier repose sur une analyse rigoureuse des informations communiquées par l'utilisateur ainsi que des données enregistrées dans les systèmes financiers de l'Organisation. Les équipes administratives procèdent notamment à la vérification des confirmations de paiement, des références de transaction, des écritures comptables, des journaux d'activité, des historiques de paiement, des contrats d'adhésion, des conventions de partenariat ou de tout autre document permettant d'établir les circonstances exactes de la transaction concernée.

Lorsque cela est nécessaire, AGCE International peut également collaborer avec PayPal afin de compléter les vérifications techniques relatives à la transaction. Cette coopération permet notamment de confirmer le statut du paiement, la date de son exécution, les informations de sécurité associées à l'opération, les éventuelles procédures de contrôle ayant été déclenchées ainsi que les éléments permettant de déterminer si la transaction respecte les conditions générales d'utilisation de la plateforme de paiement.

Tout au long de la procédure, AGCE International veille à respecter les principes fondamentaux d'impartialité, de confidentialité et de bonne foi. Chaque dossier est étudié objectivement, sans préjugé, dans le respect des droits de toutes les parties concernées. L'Organisation s'attache à rechercher une solution équilibrée qui tienne compte des éléments de preuve disponibles, des obligations contractuelles, des politiques institutionnelles et des réglementations applicables.

Dans certaines situations, l'analyse peut conduire à constater qu'une erreur administrative ou technique est effectivement survenue. Lorsque cette erreur est imputable à l'Organisation ou qu'elle nécessite une régularisation conformément aux politiques applicables, AGCE International met en œuvre les mesures correctives appropriées. Selon la nature du dossier, ces mesures peuvent consister en une régularisation administrative, une correction comptable, une nouvelle affectation du paiement, un remboursement lorsque celui-ci est autorisé par les conditions applicables, ou toute autre solution conforme aux engagements de l'Organisation.

À l'inverse, lorsque les vérifications démontrent que la transaction a été correctement exécutée et qu'aucune anomalie n'est constatée, une réponse détaillée est communiquée à l'utilisateur afin de lui expliquer les résultats des investigations réalisées. Cette démarche pédagogique

contribue à renforcer la compréhension du fonctionnement des procédures financières et participe au maintien d'une relation de confiance durable entre l'Organisation et ses utilisateurs.

Les litiges concernant les dons, les cotisations, les adhésions, les abonnements, les prestations personnalisées, les contenus numériques ou les participations à des événements sont examinés en tenant compte des conditions générales d'utilisation, des politiques de remboursement, de la politique de rétractation ainsi que des engagements contractuels applicables. Les utilisateurs sont donc invités à consulter attentivement ces documents avant toute transaction afin de connaître précisément leurs droits et leurs obligations.

Afin de prévenir les litiges, AGCE International met en œuvre une politique permanente de transparence. Les descriptions des produits, des services, des catégories d'adhésion, des montants, des devises, des modalités de paiement, des conditions de participation et des politiques de remboursement sont présentées de manière claire sur les plateformes officielles de l'Organisation. Cette information préalable permet aux utilisateurs d'effectuer leurs paiements en parfaite connaissance de cause et réduit considérablement les risques de contestation.

L'Organisation recommande également aux utilisateurs de conserver systématiquement l'ensemble des documents relatifs à leurs paiements. Les confirmations électroniques, les reçus PayPal, les références de transaction, les factures, les attestations d'adhésion ainsi que toute correspondance échangée avec les services administratifs peuvent constituer des éléments importants lors de l'examen d'un éventuel litige.

Dans le cadre de son système de contrôle interne, AGCE International procède à une analyse régulière des litiges enregistrés afin d'identifier les causes récurrentes, d'améliorer les procédures administratives et de renforcer les dispositifs de prévention. Cette démarche d'amélioration continue permet d'adapter les processus financiers aux évolutions technologiques, aux exigences réglementaires et aux attentes des membres, des partenaires et des donateurs.

Les informations recueillies dans le cadre de la gestion des litiges sont traitées avec le plus haut niveau de confidentialité. Elles sont exclusivement utilisées pour l'instruction du dossier, la résolution du différend, les obligations comptables et réglementaires ainsi que l'amélioration des dispositifs de sécurité. Seules les personnes dûment autorisées peuvent accéder aux informations nécessaires à l'examen des dossiers, conformément aux politiques de protection des données personnelles appliquées par AGCE International.

La gestion des litiges constitue enfin un outil essentiel de gouvernance et de redevabilité. Elle démontre l'engagement d'AGCE International à écouter ses utilisateurs, à examiner avec sérieux chaque situation signalée, à apporter des réponses motivées et à corriger, lorsque cela est nécessaire, les difficultés identifiées. Cette approche contribue à renforcer la crédibilité institutionnelle de l'Organisation et à consolider la confiance des membres, des partenaires, des bailleurs de fonds et des institutions qui soutiennent ses actions.

En mettant en œuvre une procédure rigoureuse, transparente et équitable de gestion des litiges, **AGCE International – AGCE Canada** confirme sa volonté d'offrir un environnement de paiement fiable, sécurisé et conforme aux meilleures pratiques internationales. Cette politique participe pleinement aux principes de bonne gouvernance, de transparence financière, de responsabilité institutionnelle et de protection des utilisateurs qui constituent les fondements des activités de l'Organisation au Cameroun, au Canada et dans l'ensemble de ses interventions à travers le monde.

2.14 Assistance PayPal

L'assistance PayPal constitue un service essentiel permettant d'accompagner les membres, les donateurs, les partenaires, les entreprises, les fondations, les institutions publiques et l'ensemble des utilisateurs de **AGCE International – AGCE Canada** tout au long de leurs opérations financières réalisées via la plateforme PayPal. Son objectif est de garantir que chaque utilisateur puisse effectuer ses paiements dans un environnement sécurisé, transparent et conforme aux meilleures pratiques internationales, tout en bénéficiant d'un accompagnement rapide lorsqu'une difficulté technique, administrative ou financière survient.

Dans le cadre de sa politique de qualité de service, AGCE International considère que l'assistance aux utilisateurs ne se limite pas à résoudre les problèmes techniques. Elle constitue un véritable dispositif d'accompagnement visant à informer, orienter, rassurer et assister chaque utilisateur avant, pendant et après la réalisation d'une transaction. Cette approche contribue à renforcer la confiance envers les services numériques de l'Organisation et favorise une expérience utilisateur simple, fluide et sécurisée.

Avant d'effectuer un paiement, les utilisateurs peuvent solliciter une assistance afin d'obtenir des informations sur les différentes catégories d'adhésion, les cotisations, les abonnements, les dons, les projets institutionnels, les événements, les formations ou les autres services proposés par AGCE International. Cet accompagnement préalable permet de choisir le service le plus adapté à leurs besoins, de comprendre les modalités de paiement applicables et d'éviter les erreurs pouvant résulter d'une mauvaise compréhension des procédures.

L'assistance peut également être sollicitée lorsqu'un utilisateur rencontre des difficultés lors de la création ou de la configuration de son compte PayPal. Certaines personnes effectuent leurs premiers paiements en ligne et peuvent avoir besoin d'un accompagnement pour comprendre le fonctionnement général de la plateforme, vérifier leur compte, associer une carte bancaire ou un compte bancaire, activer les mesures de sécurité disponibles ou mettre à jour leurs informations personnelles. AGCE International oriente alors les utilisateurs vers les procédures officielles de PayPal tout en leur apportant les explications nécessaires concernant ses propres services.

Pendant la réalisation d'un paiement, certains incidents techniques peuvent exceptionnellement survenir. Il peut s'agir d'une interruption de la connexion Internet, d'un

échec temporaire de la transaction, d'un refus d'autorisation bancaire, d'une erreur de devise, d'un dépassement des plafonds autorisés ou d'un délai de traitement plus important que prévu. Dans ces situations, les utilisateurs sont invités à ne pas multiplier les tentatives de paiement sans avoir vérifié au préalable le statut de leur première transaction. Une vérification préalable permet d'éviter les paiements en double et facilite la résolution des difficultés éventuelles.

Lorsqu'un paiement a été réalisé mais qu'une confirmation tarde à parvenir, l'assistance d'AGCE International peut accompagner l'utilisateur dans les différentes vérifications nécessaires. Il est notamment recommandé de consulter l'historique des transactions de son compte PayPal, de vérifier sa boîte de réception électronique ainsi que les dossiers de courriers indésirables, puis de contrôler les mouvements enregistrés par son établissement bancaire. Si l'incident persiste, les services compétents de l'Organisation peuvent procéder aux vérifications administratives permettant d'identifier la situation.

Afin de faciliter le traitement des demandes d'assistance, les utilisateurs sont encouragés à communiquer des informations précises concernant leur transaction. Il est recommandé d'indiquer le nom du titulaire du paiement, l'adresse électronique utilisée lors de l'opération, la date du paiement, le montant versé, la devise concernée, la référence PayPal de la transaction ainsi que la description détaillée de la difficulté rencontrée. Lorsque cela est possible, la transmission d'une copie de la confirmation électronique ou d'une capture d'écran permet d'accélérer considérablement les recherches.

Les équipes administratives et financières d'AGCE International examinent chaque demande avec professionnalisme, confidentialité et impartialité. Leur mission consiste à analyser les informations disponibles, à rapprocher les données issues des systèmes comptables et des plateformes de paiement, puis à orienter l'utilisateur vers la solution la plus appropriée. Lorsque la difficulté relève directement des services de PayPal, les utilisateurs sont accompagnés dans leurs démarches auprès du service officiel d'assistance de la plateforme.

L'assistance PayPal intervient également dans les situations relatives aux paiements récurrents. Les utilisateurs peuvent obtenir des informations concernant la gestion de leurs abonnements, la modification de leurs moyens de paiement, la mise à jour de leurs cartes bancaires, la suspension ou la résiliation de leurs autorisations de prélèvement automatique ainsi que les conséquences administratives pouvant résulter de ces modifications sur leurs adhésions ou leurs abonnements auprès d'AGCE International.

Les partenaires institutionnels, les entreprises, les fondations et les organisations internationales bénéficient d'un accompagnement spécifique lorsqu'ils réalisent des contributions importantes ou lorsqu'ils financent des projets de coopération. Les équipes d'AGCE International peuvent fournir des informations complémentaires concernant les références de paiement, les conventions de partenariat, les justificatifs administratifs, les confirmations financières ou les procédures de rapprochement comptable nécessaires à leur gestion interne.

Dans le cadre de sa politique de cybersécurité, AGCE International rappelle que toute assistance est exclusivement fournie par l'intermédiaire de ses canaux officiels de communication. Les utilisateurs doivent rester particulièrement vigilants face aux courriers électroniques frauduleux, aux appels téléphoniques suspects, aux faux comptes sur les réseaux sociaux ou aux messages instantanés prétendant représenter AGCE International ou PayPal. L'Organisation ne demandera jamais la communication d'un mot de passe, d'un code confidentiel, d'un code d'authentification à usage unique ou des informations complètes relatives à une carte bancaire.

La protection des données personnelles constitue une priorité dans le traitement des demandes d'assistance. Les informations communiquées par les utilisateurs sont exclusivement utilisées pour analyser la situation signalée, identifier la transaction concernée et apporter une réponse adaptée. Elles sont traitées conformément aux politiques de confidentialité de l'Organisation et aux réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

Les utilisateurs sont invités à signaler immédiatement toute activité inhabituelle constatée sur leur compte PayPal ou toute suspicion de fraude liée à un paiement effectué au profit d'AGCE International. Une réaction rapide permet de limiter les risques financiers, de sécuriser les comptes concernés et de faciliter les investigations menées par les services compétents. L'Organisation coopère pleinement avec PayPal et, lorsque cela est nécessaire, avec les autorités compétentes afin de protéger les intérêts des utilisateurs et de préserver l'intégrité de son système de paiement.

Au-delà du traitement des incidents, l'assistance PayPal participe également à une démarche permanente de sensibilisation. AGCE International met régulièrement à disposition de ses utilisateurs des guides pratiques, des procédures officielles, des recommandations de sécurité, des politiques de gouvernance financière ainsi que des informations destinées à favoriser une utilisation responsable des moyens de paiement électroniques. Cette approche pédagogique contribue à réduire les erreurs, à prévenir les fraudes et à renforcer la confiance dans les services numériques proposés par l'Organisation.

Les informations issues des demandes d'assistance font l'objet d'une analyse régulière afin d'identifier les difficultés les plus fréquentes, d'améliorer les procédures internes et d'optimiser la qualité des services offerts aux utilisateurs. Cette démarche d'amélioration continue permet à AGCE International d'adapter ses processus aux évolutions technologiques, aux exigences réglementaires et aux attentes de ses membres, de ses partenaires et de ses donateurs.

L'assistance PayPal constitue enfin un élément fondamental du dispositif global de gouvernance, de transparence et de qualité de service d'AGCE International – AGCE Canada. En offrant un accompagnement humain, réactif et professionnel à chaque étape du parcours de paiement, l'Organisation favorise une relation de confiance durable avec ses utilisateurs et garantit que chaque transaction est réalisée dans les meilleures conditions de sécurité, de conformité et de responsabilité.

À travers cette politique d'assistance, **AGCE International – AGCE Canada** réaffirme son engagement à placer l'utilisateur au cœur de son système de paiement numérique. Chaque demande est considérée avec attention, chaque difficulté est analysée avec rigueur et chaque intervention vise à apporter une solution adaptée, tout en respectant les principes de bonne gouvernance, de protection des utilisateurs, de transparence financière et de coopération internationale qui fondent les valeurs de l'Organisation.

2.15 Bonnes pratiques de sécurité

La sécurité des paiements constitue l'une des priorités absolues de **AGCE International – AGCE Canada**. Dans un environnement numérique où les transactions financières s'effectuent quotidiennement entre plusieurs pays, plusieurs devises et de nombreux partenaires, chaque utilisateur joue un rôle essentiel dans la protection de ses informations personnelles, de ses moyens de paiement et de ses données financières. La mise en œuvre de bonnes pratiques de sécurité permet non seulement de protéger les utilisateurs contre les risques de fraude, mais également de préserver l'intégrité des ressources destinées au financement des missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques, environnementales et numériques de l'Organisation.

La première règle de sécurité consiste à utiliser exclusivement les plateformes officielles d'AGCE International – AGCE Canada pour effectuer un paiement. Les utilisateurs doivent s'assurer que les liens, les boutons de paiement, les formulaires électroniques, les QR Codes et les espaces de connexion proviennent directement des sites Internet officiels, des applications autorisées ou des communications institutionnelles de l'Organisation. Il est fortement déconseillé d'effectuer un paiement à partir d'un lien reçu par une source inconnue ou non vérifiée, même si celui-ci semble provenir de l'Organisation.

Avant toute transaction, il est recommandé de vérifier attentivement l'identité du bénéficiaire ainsi que les informations affichées sur la plateforme de paiement. Les utilisateurs doivent prendre le temps de contrôler le nom du bénéficiaire, le montant demandé, la devise sélectionnée, la nature du service concerné, les références du projet ou de l'adhésion ainsi que toute autre information susceptible d'influencer leur décision. Une simple vérification préalable permet souvent d'éviter des erreurs ou des paiements effectués au profit d'un destinataire non autorisé.

La protection du compte PayPal constitue une responsabilité individuelle particulièrement importante. Chaque utilisateur doit choisir un mot de passe robuste, difficile à deviner et différent de ceux utilisés sur d'autres plateformes. Un mot de passe sécurisé doit comporter une combinaison de lettres majuscules, de lettres minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux, sans contenir d'informations personnelles facilement identifiables comme une date de naissance, un nom de famille ou un numéro de téléphone. Il est également conseillé de renouveler régulièrement ce mot de passe afin de limiter les risques liés à une éventuelle compromission.

Lorsque PayPal propose l'authentification multifactorielle ou toute autre mesure de sécurité renforcée, il est fortement recommandé de l'activer. Cette fonctionnalité ajoute un niveau de protection supplémentaire en exigeant une seconde vérification d'identité avant de permettre l'accès au compte ou la validation d'une transaction. Même si un tiers obtenait le mot de passe d'un utilisateur, cette mesure limiterait considérablement les risques d'accès non autorisé.

Les utilisateurs doivent veiller à protéger les appareils qu'ils utilisent pour accéder à leur compte PayPal. Les ordinateurs, les téléphones intelligents et les tablettes doivent être régulièrement mis à jour afin de bénéficier des dernières corrections de sécurité publiées par leurs fabricants. L'installation d'un logiciel antivirus reconnu, d'un pare-feu et des mises à jour de sécurité contribue à réduire les risques d'infection par des logiciels malveillants susceptibles de compromettre les données financières.

Il est fortement déconseillé d'effectuer des paiements importants en utilisant des réseaux Wi-Fi publics ou non sécurisés. Les connexions proposées dans certains lieux publics, tels que les cafés, les hôtels, les aéroports ou les espaces de coworking, peuvent présenter des risques supplémentaires d'interception des communications. Lorsque cela est possible, il est préférable d'utiliser un réseau privé sécurisé ou une connexion mobile fiable pour réaliser toute opération financière.

La confidentialité des informations personnelles constitue également une mesure essentielle de sécurité. Les utilisateurs ne doivent jamais communiquer leurs mots de passe, leurs codes d'authentification, leurs codes de sécurité bancaires ou les informations complètes relatives à leurs cartes bancaires à une autre personne, même si celle-ci prétend représenter PayPal, AGCE International, une banque ou un organisme officiel. Aucun collaborateur d'AGCE International ne demandera jamais ces informations confidentielles par téléphone, par courrier électronique, par messagerie instantanée ou sur les réseaux sociaux.

Les tentatives d'hameçonnage, également appelées « phishing », représentent aujourd'hui l'une des principales menaces visant les utilisateurs des services de paiement en ligne. Les fraudeurs cherchent souvent à reproduire l'apparence de courriers électroniques, de sites Internet ou de messages officiels afin d'obtenir les informations confidentielles des utilisateurs. Il est donc indispensable de vérifier soigneusement l'adresse de l'expéditeur, le nom de domaine du site Internet consulté et la présence d'un certificat de sécurité avant de saisir la moindre information personnelle ou financière.

Les utilisateurs doivent également consulter régulièrement l'historique de leurs transactions PayPal ainsi que les mouvements enregistrés sur leurs comptes bancaires. Cette vérification périodique permet de détecter rapidement toute opération inhabituelle ou non autorisée. Plus une anomalie est identifiée rapidement, plus il est facile de mettre en œuvre les mesures de protection appropriées et de limiter les conséquences financières d'une éventuelle fraude.

Il est recommandé de conserver soigneusement l'ensemble des documents relatifs aux paiements réalisés au profit d'AGCE International. Les confirmations électroniques, les reçus PayPal, les factures, les attestations d'adhésion, les courriers de confirmation ainsi que les

références de transaction constituent des preuves importantes pouvant être utiles lors d'un contrôle administratif, d'un rapprochement comptable ou de la résolution d'un éventuel litige.

Les utilisateurs doivent également faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des ordinateurs ou des appareils partagés avec d'autres personnes. Après chaque session de paiement, il est conseillé de se déconnecter complètement de son compte PayPal, de fermer le navigateur Internet et d'éviter d'enregistrer automatiquement les mots de passe sur des équipements accessibles à plusieurs utilisateurs. Ces précautions simples réduisent considérablement les risques d'utilisation frauduleuse des comptes.

Dans le cadre de sa politique de cybersécurité, AGCE International surveille en permanence les évolutions des risques numériques et adapte régulièrement ses procédures de protection. Les plateformes numériques de l'Organisation bénéficient de mécanismes de sécurité visant à protéger les informations échangées, à prévenir les tentatives d'intrusion, à sécuriser les communications et à garantir l'intégrité des données financières. Toutefois, la sécurité demeure une responsabilité partagée entre l'Organisation, les prestataires de paiement et chaque utilisateur.

Les entreprises, les fondations, les administrations publiques et les partenaires internationaux sont invités à mettre en place leurs propres procédures internes de validation des paiements. Il est recommandé que les opérations financières importantes fassent l'objet de contrôles préalables, de validations multiples, de vérifications documentaires et d'un suivi administratif rigoureux. Ces bonnes pratiques contribuent à limiter les risques d'erreur, de fraude interne ou de détournement de fonds.

Les utilisateurs doivent signaler sans délai toute activité suspecte observée sur leur compte PayPal ou sur les plateformes d'AGCE International. Une tentative de connexion inhabituelle, une demande de paiement inattendue, un message frauduleux ou une transaction inconnue doivent être immédiatement signalés à PayPal ainsi qu'aux services compétents de l'Organisation. Une intervention rapide permet souvent de sécuriser les comptes concernés et de prévenir des conséquences plus importantes.

AGCE International mène également des actions régulières de sensibilisation afin d'encourager une culture de la cybersécurité auprès de l'ensemble de ses membres et partenaires. Des guides pratiques, des procédures officielles, des recommandations de sécurité et des informations de prévention sont progressivement mis à disposition afin d'aider les utilisateurs à reconnaître les risques numériques et à adopter les comportements les plus appropriés lors de leurs paiements en ligne.

La sécurité ne doit jamais être perçue comme une simple obligation technique, mais comme un engagement collectif au service de la transparence, de la confiance et de la bonne gouvernance. Chaque utilisateur qui applique ces bonnes pratiques contribue directement à protéger non seulement ses propres intérêts, mais également les ressources financières destinées à soutenir les programmes humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques,

environnementaux et numériques développés par AGCE International au bénéfice des communautés.

En adoptant ces bonnes pratiques de sécurité, **AGCE International – AGCE Canada** renforce la fiabilité de son écosystème de paiement numérique et affirme son engagement à offrir un environnement financier conforme aux plus hauts standards internationaux de cybersécurité, de protection des données, de conformité réglementaire et de gouvernance responsable. Cette démarche permet à chaque membre, donateur, partenaire ou institution de participer aux missions de l'Organisation avec confiance, sérénité et responsabilité, en ayant l'assurance que chaque transaction est protégée par des procédures rigoureuses et des mécanismes de sécurité constamment améliorés.

Chapitre 3

Plateforme Canadienne de Paiement Électronique Moneris

3.1 Présentation de Moneris

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation financière et de développement de ses activités au Canada et à l'international, **AGCE International – AGCE Canada** intègre la plateforme **Moneris** parmi les solutions officielles de paiement électronique destinées à faciliter les transactions financières de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, institutions publiques et organisations internationales. Cette intégration s'inscrit dans une démarche de diversification des moyens de paiement, de renforcement de la sécurité financière et d'amélioration de l'expérience utilisateur, conformément aux meilleures pratiques canadiennes et internationales en matière de paiements électroniques.

Moneris est l'un des principaux fournisseurs de solutions de paiement électronique au Canada. Depuis de nombreuses années, cette plateforme accompagne les entreprises, les organismes sans but lucratif, les associations, les établissements d'enseignement, les administrations publiques, les institutions financières, les organismes de bienfaisance et de nombreuses organisations dans le traitement sécurisé des paiements effectués par carte bancaire, portefeuille numérique et autres moyens de paiement électroniques. Grâce à son expertise reconnue et à ses infrastructures hautement sécurisées, Moneris occupe une place importante dans l'écosystème financier canadien.

Le système Moneris permet aux organisations de recevoir des paiements aussi bien en présentiel que sur Internet, au moyen de terminaux de paiement électroniques, de boutiques en ligne, de plateformes numériques, d'applications mobiles, de formulaires sécurisés et de solutions de commerce électronique intégrées. Cette polyvalence permet à AGCE International – AGCE Canada d'offrir à ses utilisateurs une solution adaptée à différents contextes de paiement, qu'il s'agisse d'une adhésion, d'une cotisation, d'un don, d'un abonnement, d'une inscription à une formation, d'une participation à un événement institutionnel ou d'un financement de projet.

L'intégration de Moneris répond à la volonté d'AGCE International de proposer des solutions de paiement conformes aux habitudes financières des particuliers, des entreprises et des institutions établis au Canada. De nombreux utilisateurs canadiens privilégient les systèmes nationaux de paiement qui leur offrent une expérience fluide, des délais de traitement optimisés et une parfaite compatibilité avec leurs établissements bancaires. En mettant Moneris à leur disposition, l'Organisation facilite les contributions financières de ses partenaires canadiens tout en renforçant la confiance accordée à ses services numériques.

La plateforme Moneris prend en charge un large éventail de cartes bancaires nationales et internationales, permettant aux utilisateurs d'effectuer leurs paiements dans un environnement sécurisé et reconnu par les principaux réseaux financiers. Cette compatibilité facilite les transactions réalisées aussi bien par des particuliers que par des organisations, quelles que soient leur taille ou leur localisation géographique. Elle contribue également à réduire les obstacles liés aux paiements électroniques et favorise une participation plus large aux initiatives portées par AGCE International.

La sécurité constitue l'un des fondements du fonctionnement de Moneris. Chaque transaction est protégée par des technologies avancées de chiffrement, des protocoles de communication sécurisés et des mécanismes de validation destinés à garantir la confidentialité des informations financières. Les données sensibles échangées entre l'utilisateur, les établissements bancaires et les infrastructures de paiement bénéficient de dispositifs de protection répondant aux exigences reconnues de l'industrie des paiements électroniques. Cette architecture contribue à prévenir les accès non autorisés, les interceptions de données et les tentatives de fraude.

Au-delà des mécanismes techniques, Moneris met en œuvre des systèmes sophistiqués de surveillance des transactions permettant d'identifier les opérations inhabituelles ou présentant un niveau de risque élevé. Ces contrôles automatisés, associés aux procédures de conformité appliquées par les établissements financiers, participent activement à la prévention des fraudes, des utilisations abusives des moyens de paiement et des activités financières illicites. Cette vigilance permanente renforce la protection des utilisateurs ainsi que celle des organisations qui utilisent la plateforme.

Dans le cadre de ses activités, AGCE International utilise Moneris comme un outil permettant de recevoir des paiements destinés à financer ses programmes humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques, environnementaux et numériques. Les fonds collectés grâce à cette plateforme peuvent notamment être affectés aux droits d'adhésion, aux cotisations annuelles, aux abonnements aux services numériques, aux campagnes de dons, aux événements institutionnels, aux programmes de formation, aux projets communautaires ou aux initiatives de coopération internationale développées par l'Organisation.

L'utilisation de Moneris s'inscrit pleinement dans les principes de bonne gouvernance financière adoptés par AGCE International. Chaque paiement reçu est identifié, enregistré, rapproché avec les informations administratives correspondantes puis intégré dans les systèmes comptables de l'Organisation. Cette procédure garantit une traçabilité complète des ressources financières, facilite les contrôles internes, les audits externes, les rapprochements bancaires ainsi que la production des rapports financiers destinés aux partenaires, aux bailleurs de fonds et aux autorités compétentes.

La plateforme Moneris permet également d'améliorer la qualité des relations entre AGCE International et ses partenaires institutionnels. Les entreprises, les fondations, les collectivités publiques et les organismes internationaux disposent ainsi d'un moyen de paiement reconnu au Canada, offrant un niveau élevé de sécurité et de fiabilité pour le règlement de leurs

contributions financières. Cette compatibilité favorise le développement de partenariats durables et facilite la mise en œuvre de projets nécessitant des échanges financiers réguliers.

L'un des atouts majeurs de Moneris réside dans sa capacité à s'intégrer avec de nombreuses plateformes numériques utilisées par les organisations modernes. Cette interopérabilité permet à AGCE International d'intégrer les fonctionnalités de paiement directement au sein de ses portails institutionnels, de ses espaces membres, de ses plateformes de formation, de ses applications mobiles, de ses systèmes de gestion des adhésions et de ses solutions de commerce électronique. Les utilisateurs bénéficient ainsi d'une expérience cohérente et sécurisée sans avoir à quitter les services numériques de l'Organisation.

Moneris contribue également à améliorer l'efficacité opérationnelle des services administratifs et financiers. Les informations relatives aux paiements sont centralisées, ce qui facilite le suivi des encaissements, la gestion des confirmations de paiement, les rapprochements comptables, les opérations d'audit ainsi que le contrôle des flux financiers. Cette automatisation réduit les risques d'erreur humaine et améliore la qualité globale de la gestion financière de l'Organisation.

Dans le respect des réglementations canadiennes applicables aux services financiers, Moneris applique des exigences strictes en matière de protection des données personnelles, de cybersécurité, de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), de connaissance du client (KYC), de prévention du financement du terrorisme (CFT) et de conformité réglementaire. En s'appuyant sur une plateforme répondant à ces exigences, AGCE International renforce la crédibilité de son système de paiement et offre à ses utilisateurs un environnement conforme aux normes les plus élevées du secteur financier.

L'Organisation encourage chaque utilisateur à privilégier les canaux officiels de paiement intégrant Moneris lorsqu'ils sont proposés sur ses plateformes numériques. Les utilisateurs sont invités à vérifier attentivement les informations relatives au bénéficiaire, au montant, à la devise et à l'objet du paiement avant toute validation. Cette vigilance, associée aux dispositifs de sécurité de Moneris et aux procédures internes d'AGCE International, contribue à garantir la fiabilité et l'intégrité de chaque transaction.

Le recours à Moneris illustre enfin l'engagement d'AGCE International – AGCE Canada en faveur d'une transformation numérique responsable et d'une gestion financière moderne. En mettant à la disposition de ses membres et partenaires une plateforme canadienne de paiement électronique reconnue pour sa sécurité, sa performance et sa conformité réglementaire, l'Organisation favorise un environnement de paiement fiable, accessible et transparent, capable d'accompagner durablement le développement de ses missions humanitaires et de ses projets de coopération internationale.

Ainsi, **Moneris** ne constitue pas uniquement un moyen de paiement supplémentaire ; il représente un véritable partenaire technologique au service de la gouvernance financière d'**AGCE International – AGCE Canada**. Son intégration renforce la confiance des utilisateurs, facilite la mobilisation des ressources, améliore la traçabilité des transactions et soutient la

mise en œuvre d'une gestion financière responsable, conforme aux standards canadiens et internationaux, au bénéfice des communautés que l'Organisation accompagne au Canada, au Cameroun et dans l'ensemble de ses pays d'intervention.

3.2 Champ d'application

La plateforme canadienne de paiement électronique **Moneris** est intégrée au dispositif financier de **AGCE International – AGCE Canada** afin de répondre aux besoins spécifiques des particuliers, des organisations et des institutions qui effectuent leurs transactions principalement au Canada. Son champ d'application couvre l'ensemble des opérations financières autorisées par l'Organisation et destinées à soutenir ses activités humanitaires, sociales, éducatives, économiques, environnementales et numériques. Grâce à cette solution, les utilisateurs bénéficient d'un système de paiement reconnu au Canada, conforme aux normes nationales et internationales de sécurité, de conformité et de gouvernance financière.

L'utilisation de Moneris s'adresse en priorité aux personnes physiques résidant au Canada qui souhaitent effectuer des paiements au profit d'AGCE International – AGCE Canada dans un environnement sécurisé et adapté aux pratiques bancaires canadiennes. Qu'il s'agisse d'un citoyen canadien, d'un résident permanent, d'un étudiant international, d'un travailleur temporaire, d'un entrepreneur ou d'un sympathisant de l'Organisation, chaque utilisateur peut utiliser cette plateforme pour réaliser ses transactions conformément aux procédures officielles établies par AGCE International.

Les membres officiels de l'Organisation constituent l'une des principales catégories d'utilisateurs concernées par ce système de paiement. Moneris permet notamment le règlement des droits d'adhésion, des cotisations annuelles, des renouvellements d'adhésion, des abonnements aux services numériques, des inscriptions aux programmes institutionnels ainsi que de toutes les contributions financières nécessaires au maintien des droits et avantages liés au statut de membre. Cette solution facilite les démarches administratives tout en assurant une parfaite traçabilité des paiements effectués.

Les bénévoles, les sympathisants et les citoyens souhaitant soutenir les missions d'AGCE International peuvent également utiliser Moneris pour effectuer des dons destinés aux différents programmes de l'Organisation. Ces contributions peuvent financer des actions humanitaires, des projets d'inclusion économique et numérique, des initiatives éducatives, des programmes de santé communautaire, des actions environnementales, des projets d'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que de nombreuses autres interventions développées au Canada, au Cameroun et dans les autres pays d'implantation de l'Organisation. Chaque don est traité selon les principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance financière.

Le champ d'application de Moneris couvre également les entreprises canadiennes souhaitant établir une relation de partenariat avec AGCE International. Les petites entreprises, les

moyennes entreprises, les grandes sociétés, les coopératives, les cabinets de conseil, les entreprises technologiques et les organisations professionnelles peuvent utiliser cette plateforme pour régler leurs contributions financières, participer au financement de projets de coopération, soutenir les initiatives sociales de l'Organisation ou honorer les engagements prévus dans le cadre de conventions de partenariat. Cette solution leur offre un moyen de paiement fiable, reconnu et compatible avec les pratiques financières en vigueur au Canada.

Les organismes sans but lucratif, les fondations philanthropiques, les associations communautaires, les organisations confessionnelles et les institutions de bienfaisance établies au Canada entrent également dans le champ d'application de Moneris lorsqu'elles souhaitent collaborer avec AGCE International. Elles peuvent utiliser cette plateforme pour financer des projets communs, soutenir des campagnes de solidarité, participer à des programmes de coopération internationale ou contribuer à des initiatives de développement durable. La simplicité et la sécurité du système facilitent les échanges financiers entre les différentes organisations partenaires.

Les établissements d'enseignement, les universités, les collèges, les centres de formation professionnelle et les institutions académiques canadiennes peuvent également recourir à Moneris dans le cadre de leurs collaborations avec AGCE International. Cette plateforme peut être utilisée pour le paiement des inscriptions à des formations spécialisées, des conférences, des colloques internationaux, des ateliers de renforcement des capacités, des certifications, des projets de recherche collaborative ou des programmes d'échanges éducatifs organisés par l'Organisation.

Les administrations publiques, les collectivités territoriales, les agences gouvernementales ainsi que les institutions parapubliques peuvent également utiliser Moneris lorsqu'elles concluent des conventions de partenariat, financent des programmes spécifiques ou participent à des projets de coopération avec AGCE International. La plateforme facilite les transactions financières dans un environnement conforme aux exigences administratives et comptables généralement applicables aux organismes publics canadiens.

Les partenaires techniques et financiers internationaux disposant d'une représentation au Canada bénéficient également du champ d'application de cette solution de paiement. Les organisations internationales, les agences de développement, les organismes multilatéraux, les fondations internationales et les bailleurs de fonds peuvent effectuer leurs contributions financières au profit d'AGCE International au moyen de Moneris lorsque cette solution répond à leurs exigences opérationnelles ou contractuelles. Cette compatibilité contribue à renforcer les mécanismes de coopération internationale tout en garantissant une parfaite traçabilité des ressources mobilisées.

Le champ d'application de Moneris ne se limite pas aux paiements effectués en ligne. Selon les modalités mises en œuvre par AGCE International, cette plateforme peut également être utilisée lors d'événements institutionnels organisés au Canada, notamment à l'occasion de conférences, de séminaires, de salons, de campagnes de collecte de fonds, de cérémonies officielles, de formations, de forums économiques ou de manifestations communautaires. Les

participants disposent ainsi d'un moyen de paiement rapide, sécurisé et conforme aux habitudes de paiement canadiennes.

Les paiements réalisés par l'intermédiaire de Moneris peuvent concerner un large éventail de prestations et de services proposés par AGCE International. Il peut s'agir de l'acquisition de publications institutionnelles, de guides techniques, de ressources pédagogiques, de formations certifiantes, d'abonnements numériques, d'adhésions officielles, de participations à des événements, de contributions à des projets spécifiques ou encore de dons libres destinés au financement des missions générales de l'Organisation. Chaque transaction est enregistrée et affectée conformément à l'objet indiqué par le payeur.

Toutes les opérations traitées via Moneris sont soumises aux politiques de gouvernance financière, aux procédures de contrôle interne et aux règles de conformité mises en œuvre par AGCE International. Les paiements font l'objet de vérifications administratives, de rapprochements comptables, d'un suivi documentaire et d'un archivage sécurisé permettant de garantir la transparence de la gestion financière et de répondre aux exigences des audits internes et externes.

Les utilisateurs doivent veiller à effectuer leurs paiements exclusivement à partir des plateformes officielles d'AGCE International – AGCE Canada intégrant Moneris comme solution de paiement autorisée. Avant toute transaction, il leur appartient de vérifier l'identité du bénéficiaire, le montant demandé, la devise applicable, la nature du service concerné ainsi que les informations figurant sur l'interface de paiement. Cette vigilance contribue à prévenir les erreurs, les tentatives de fraude et les paiements effectués au profit de plateformes non autorisées.

Le champ d'application de Moneris s'inscrit également dans une démarche de conformité réglementaire. Toutes les transactions réalisées au moyen de cette plateforme sont soumises aux exigences canadiennes applicables en matière de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), de connaissance du client (KYC), de prévention du financement du terrorisme (CFT), de cybersécurité et de contrôle des opérations financières. AGCE International applique ces principes afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et de préserver l'intégrité de son système financier.

Au-delà de sa fonction de traitement des paiements, Moneris constitue un véritable outil de soutien au développement institutionnel d'AGCE International – AGCE Canada. En facilitant les contributions des membres, des donateurs, des entreprises, des partenaires et des institutions canadiennes, cette plateforme participe directement au financement des programmes de développement durable, des projets d'innovation sociale, des initiatives d'inclusion numérique et des actions de solidarité mises en œuvre par l'Organisation.

Ainsi, le champ d'application de **Moneris** dépasse largement le simple traitement technique des paiements. Il constitue un levier stratégique permettant à **AGCE International – AGCE Canada** de renforcer sa présence au Canada, de sécuriser ses ressources financières, de faciliter la coopération avec l'ensemble de ses partenaires et d'offrir à chaque utilisateur un

environnement de paiement moderne, fiable, transparent et conforme aux plus hauts standards de gouvernance financière et de responsabilité institutionnelle.

3.3 Création et accès à la plateforme

La création et l'accès à la plateforme Moneris constituent des étapes importantes dans la mise en place d'un système professionnel de réception et de traitement des paiements électroniques au Canada. Pour **AGCE International – AGCE Canada**, l'ouverture d'un compte marchand auprès de Moneris doit être considérée comme une démarche institutionnelle structurée, et non comme une simple inscription technique. Elle permet à l'Organisation d'accepter des paiements dans un environnement encadré, de sécuriser les transactions, d'assurer la traçabilité des fonds reçus et de disposer d'outils adaptés au suivi administratif et comptable de ses activités.

L'accès aux services Moneris est principalement destiné aux organisations, entreprises, organismes sans but lucratif, associations, institutions et autres structures légalement constituées qui souhaitent recevoir des paiements par carte ou par d'autres moyens électroniques autorisés. Avant l'activation complète des services, l'organisation demanderesse doit généralement démontrer son existence légale, la légitimité de ses activités, l'identité de ses responsables ainsi que la validité du compte bancaire destiné à recevoir les fonds. Cette procédure permet de protéger les utilisateurs, les institutions financières et l'ensemble du système de paiement contre les risques de fraude, d'usurpation d'identité ou d'utilisation abusive des services financiers.

Dans le cas de **AGCE International – AGCE Canada**, la demande d'ouverture du compte marchand doit être effectuée au nom de l'entité légalement reconnue au Canada. Les informations fournies doivent correspondre exactement aux documents officiels de l'Organisation, notamment sa dénomination sociale, son numéro d'enregistrement, son adresse administrative, la nature de ses activités, ses coordonnées institutionnelles et les informations relatives à ses représentants autorisés. Toute différence entre les informations déclarées et les documents justificatifs peut entraîner une demande de clarification, un retard dans l'étude du dossier ou une limitation temporaire de l'accès aux services.

La création du compte marchand nécessite généralement la désignation d'un représentant principal autorisé à agir au nom de l'Organisation. Cette personne doit disposer d'un mandat suffisamment clair pour communiquer avec Moneris, transmettre les documents requis, accepter les conditions contractuelles, administrer les paramètres du compte et superviser l'utilisation des services de paiement. Pour des raisons de bonne gouvernance, AGCE International doit veiller à ce que cette responsabilité soit officiellement approuvée et documentée par l'organe compétent de l'Organisation.

Le représentant autorisé ne doit pas nécessairement gérer seul toutes les opérations liées à la plateforme. Il peut être accompagné par des responsables financiers, comptables,

administratifs, informatiques ou chargés de la conformité, selon les besoins de l'Organisation. Toutefois, les responsabilités de chaque intervenant doivent être clairement définies afin d'éviter les accès excessifs, les confusions de rôles ou les opérations effectuées sans contrôle préalable. La séparation des responsabilités constitue une mesure essentielle de sécurité et de gouvernance.

Lors de la demande d'ouverture, Moneris peut solliciter des informations détaillées sur les activités de l'organisation, les catégories de paiements attendues, le volume prévisionnel des transactions, le montant moyen des paiements, les devises utilisées, les territoires concernés ainsi que les modalités de prestation des services. Ces renseignements permettent d'évaluer le profil du compte marchand et de déterminer les solutions techniques et contractuelles les plus adaptées à l'activité déclarée.

AGCE International doit décrire avec précision l'usage qui sera fait de la plateforme. Les paiements peuvent notamment concerner les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les dons, les abonnements, les inscriptions à des formations, les participations à des événements, les contributions à des projets ou les règlements effectués dans le cadre de partenariats institutionnels. Une description claire de ces opérations contribue à renforcer la transparence du dossier et à faciliter l'évaluation de la demande.

L'ouverture du compte peut également nécessiter la transmission de documents juridiques et administratifs. Selon la situation de l'Organisation et les exigences applicables au moment de la demande, ces documents peuvent comprendre les statuts constitutifs, la preuve d'enregistrement, les renseignements bancaires, les pièces d'identité des personnes autorisées, les coordonnées professionnelles, les documents fiscaux pertinents ou toute autre pièce permettant de confirmer l'identité et la légitimité de l'entité demanderesse.

Lorsque le compte bancaire de règlement est communiqué, celui-ci doit être établi au nom de l'organisation ou être officiellement autorisé pour la réception de ses fonds. L'utilisation d'un compte personnel pour recevoir les paiements destinés à l'Organisation doit être évitée, sauf situation exceptionnelle expressément autorisée et juridiquement justifiée. La séparation entre les finances personnelles et les finances institutionnelles constitue une exigence fondamentale de transparence, de contrôle interne et de bonne gouvernance.

Après la transmission du dossier, une phase de vérification peut être engagée. Cette analyse peut porter sur l'identité de l'organisation, la cohérence des activités déclarées, la validité des coordonnées bancaires, la réputation commerciale, le niveau de risque associé aux opérations prévues ainsi que la conformité générale du modèle d'activité. Cette étape vise à prévenir les risques financiers, les activités frauduleuses, le blanchiment de capitaux et les autres formes d'utilisation illicite du système de paiement.

La durée de traitement d'une demande peut varier selon la complexité du dossier, la qualité des documents fournis et la nécessité éventuelle d'obtenir des informations complémentaires. AGCE International doit donc préparer soigneusement son dossier avant son dépôt et

répondre rapidement à toute demande de clarification. Un dossier complet, cohérent et bien documenté facilite généralement l'analyse et réduit les risques de retard.

Une fois la demande approuvée, Moneris peut attribuer à l'Organisation les identifiants nécessaires à l'utilisation de ses services. Ces informations permettent d'accéder au portail marchand, aux outils de gestion, aux rapports de transaction et aux fonctions de configuration. Elles doivent être traitées comme des données strictement confidentielles et ne doivent être communiquées qu'aux personnes officiellement autorisées.

L'accès initial à la plateforme doit être effectué à partir d'un appareil sécurisé, d'un réseau fiable et d'un environnement contrôlé. Il est déconseillé d'activer ou de configurer un compte marchand depuis un ordinateur public, un réseau Wi-Fi non sécurisé ou un appareil partagé avec des personnes non autorisées. Cette précaution réduit les risques de compromission des identifiants et de détournement du compte.

Dès la première connexion, l'administrateur doit modifier tout mot de passe temporaire fourni lors de l'activation. Le nouveau mot de passe doit être robuste, unique et réservé exclusivement à la plateforme Moneris. Il ne doit pas reprendre un mot de passe déjà utilisé pour une messagerie électronique, un réseau social, un service bancaire ou un autre outil numérique de l'Organisation.

Lorsque des mécanismes d'authentification renforcée sont disponibles, ils doivent être activés sans délai. L'authentification à plusieurs facteurs permet d'ajouter une seconde vérification lors de l'accès au compte et réduit considérablement les risques liés au vol d'un mot de passe. Cette protection est particulièrement importante pour les comptes donnant accès aux informations financières, aux paramètres de paiement ou aux fonctions administratives sensibles.

L'adresse électronique associée au compte marchand doit être une adresse institutionnelle régulièrement surveillée. Elle ne doit pas être une adresse temporaire, personnelle ou difficilement accessible aux responsables autorisés. Cette adresse peut recevoir des notifications importantes concernant les transactions, les alertes de sécurité, les changements contractuels, les demandes de vérification ou les incidents nécessitant une intervention rapide.

AGCE International doit également veiller à sécuriser la messagerie électronique associée au compte Moneris. Une compromission de cette messagerie pourrait permettre à un tiers de tenter de réinitialiser les identifiants ou d'intercepter des communications sensibles. Il est donc recommandé d'appliquer à cette messagerie les mêmes exigences de sécurité que celles prévues pour le compte marchand.

L'accès au portail Moneris doit être limité aux collaborateurs qui en ont réellement besoin dans l'exercice de leurs fonctions. Un administrateur principal peut être chargé de la gestion globale du compte, tandis que d'autres utilisateurs peuvent recevoir des droits limités correspondant à leurs responsabilités. Par exemple, un agent comptable peut avoir besoin de consulter les

rapports de transaction sans être autorisé à modifier les paramètres de sécurité ou les coordonnées bancaires.

Le principe du moindre privilège doit guider la création des profils utilisateurs. Chaque personne ne doit disposer que des autorisations strictement nécessaires à ses tâches. Cette approche limite les conséquences d'une erreur humaine, d'une mauvaise manipulation ou d'une compromission d'identifiants. Elle facilite également l'identification des responsabilités lorsqu'une modification ou une opération inhabituelle est détectée.

Les identifiants ne doivent jamais être partagés entre plusieurs collaborateurs. Chaque utilisateur autorisé doit disposer de son propre accès lorsque la plateforme le permet. L'utilisation de comptes individuels améliore la traçabilité des actions et permet de savoir quelle personne a consulté, modifié ou validé une information. Un identifiant collectif partagé empêche cette traçabilité et augmente les risques de sécurité.

Tout accès accordé à un collaborateur doit faire l'objet d'une autorisation interne préalable. Cette autorisation peut préciser le nom de l'utilisateur, sa fonction, le niveau d'accès attribué, la durée de l'autorisation et les responsabilités associées. La décision doit être conservée dans les archives administratives de l'Organisation afin de démontrer que l'accès a été accordé conformément aux règles de gouvernance.

Lorsqu'un collaborateur change de fonction, quitte l'Organisation ou n'a plus besoin d'accéder à la plateforme, son accès doit être modifié ou supprimé immédiatement. Le maintien d'identifiants actifs après le départ d'un collaborateur représente un risque important. La désactivation doit être intégrée aux procédures officielles de départ, de mutation ou de suspension des responsabilités.

Les droits d'accès doivent faire l'objet de contrôles périodiques. AGCE International doit vérifier régulièrement la liste des utilisateurs autorisés, les permissions accordées et la pertinence de chaque accès. Cette revue permet d'identifier les comptes inactifs, les autorisations devenues inutiles ou les droits trop étendus. Elle constitue une mesure simple mais essentielle de contrôle interne.

L'accès aux services de paiement doit être distingué de l'accès aux systèmes comptables, aux bases de données des membres ou aux autres plateformes numériques de l'Organisation. Même lorsque plusieurs outils sont interconnectés, les autorisations doivent rester séparées et contrôlées. Cette segmentation limite les risques qu'un incident affectant un système puisse compromettre l'ensemble de l'environnement numérique.

Une fois le compte activé, la configuration des services de paiement doit être effectuée avec prudence. AGCE International doit vérifier les coordonnées de l'entité bénéficiaire, le compte bancaire de règlement, les devises acceptées, les paramètres de notification, les règles de remboursement, les options de sécurité et les modalités d'affichage des informations destinées aux utilisateurs. Toute erreur de configuration peut avoir des conséquences administratives ou financières importantes.

Les modifications sensibles, telles que le changement du compte bancaire de règlement, la modification des coordonnées institutionnelles ou l'ajout d'un nouvel administrateur, doivent faire l'objet d'une double vérification interne. Ces changements ne doivent pas être exécutés sur la base d'une demande reçue par un canal non vérifié. L'identité de la personne à l'origine de la demande et son autorité doivent être confirmées avant toute modification.

L'intégration de Moneris sur un site Internet, une application ou un formulaire de paiement doit être réalisée par des personnes techniquement compétentes et officiellement autorisées. Les identifiants d'intégration, clés d'accès, jetons ou paramètres confidentiels ne doivent jamais être publiés dans un document accessible au public ni transmis par des canaux non sécurisés. Leur conservation doit respecter les politiques internes de cybersécurité de l'Organisation.

Avant la mise en service réelle, des essais doivent être réalisés afin de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble du parcours de paiement. Ces tests doivent permettre de confirmer que le montant affiché est exact, que la devise correspond au service choisi, que les messages de confirmation sont correctement transmis, que les opérations apparaissent dans le portail marchand et que les données nécessaires au rapprochement comptable sont disponibles.

La mise en production ne doit intervenir qu'après la validation conjointe des responsables techniques, financiers et administratifs. Cette validation permet de s'assurer que le système est fonctionnel, sécurisé et conforme aux besoins institutionnels. Elle doit également confirmer que les utilisateurs disposent d'informations suffisamment claires sur le montant, l'objet du paiement, les conditions applicables et les moyens d'obtenir de l'assistance.

Les conditions d'utilisation de Moneris doivent être lues et comprises avant leur acceptation. Elles peuvent préciser les obligations du marchand, les règles de traitement des paiements, les frais applicables, les procédures de règlement, les délais de versement, les responsabilités en cas de fraude, les conditions de remboursement, les modalités de contestation et les circonstances pouvant entraîner une limitation ou une suspension du service.

AGCE International doit respecter ces conditions pendant toute la durée d'utilisation de la plateforme. L'ouverture d'un compte marchand ne constitue pas une autorisation permanente et inconditionnelle. Le maintien des services dépend notamment de la conformité des activités, de la qualité de la gestion du compte, du respect des obligations contractuelles et de la coopération de l'Organisation lors des contrôles ou demandes de vérification.

L'Organisation doit utiliser la plateforme uniquement pour les activités déclarées et autorisées. Elle ne doit pas traiter des paiements pour le compte de tiers non déclarés, détourner la plateforme de son objet ou accepter des transactions liées à des activités interdites. Toute nouvelle catégorie importante de service ou tout changement majeur du modèle d'activité doit être évalué afin de déterminer s'il nécessite une mise à jour des informations communiquées à Moneris.

Les informations présentées aux payeurs doivent être exactes, complètes et non trompeuses. Chaque page de paiement doit indiquer clairement l'identité de l'Organisation, la nature de la contribution demandée, le montant, la devise, les conditions de remboursement et les coordonnées du service d'assistance. Cette transparence réduit les risques de contestation et améliore la confiance des utilisateurs.

L'accès à la plateforme implique également une obligation de surveillance régulière. Les responsables autorisés doivent consulter les rapports, vérifier les transactions inhabituelles, suivre les paiements refusés, examiner les remboursements et contrôler les éventuelles contestations. Un compte marchand ne doit jamais être activé puis laissé sans supervision.

Les notifications de sécurité ou de conformité reçues de Moneris doivent être traitées avec priorité. Une demande d'information, une alerte de connexion inhabituelle ou un signalement de transaction suspecte peut nécessiter une réponse rapide. Le retard ou l'absence de réaction peut augmenter les risques financiers et compromettre la continuité des services.

Les utilisateurs internes doivent recevoir une formation adaptée avant d'accéder au portail. Cette formation doit expliquer les fonctions qu'ils peuvent utiliser, les opérations qu'ils ne sont pas autorisés à effectuer, les règles de confidentialité, les procédures de vérification et les démarches à suivre en cas d'incident. Une personne ne doit pas recevoir un accès sensible sans comprendre les responsabilités qui l'accompagnent.

Les journaux d'activité et les rapports disponibles doivent être conservés conformément aux règles internes de documentation. Ils peuvent être utiles lors d'un audit, d'un contrôle financier, d'une enquête sur une transaction ou d'un litige. L'archivage doit être organisé de manière à préserver l'intégrité des informations et à empêcher leur modification non autorisée.

La continuité d'accès doit également être anticipée. AGCE International doit éviter qu'une seule personne détienne toutes les informations nécessaires à l'administration du compte. Des mécanismes institutionnels doivent permettre à un responsable de remplacement dûment autorisé d'intervenir lorsque l'administrateur principal est absent, indisponible ou quitte ses fonctions.

Cette continuité ne signifie pas que les identifiants doivent être partagés. Elle doit reposer sur des profils distincts, des procédures documentées, une conservation sécurisée des informations institutionnelles et des mécanismes officiels de récupération du compte. L'objectif est de maintenir le service sans affaiblir les règles de sécurité.

En cas de perte d'accès, de mot de passe oublié ou de suspicion de compromission, l'utilisateur concerné ne doit pas tenter de contourner les mécanismes de sécurité. Il doit utiliser exclusivement les procédures officielles de récupération et informer immédiatement l'administrateur principal ou le responsable de la sécurité. Lorsque la situation présente un risque élevé, les accès concernés doivent être suspendus jusqu'à la fin des vérifications.

Toute activité inhabituelle doit être signalée rapidement. Cela concerne notamment une connexion depuis un emplacement inconnu, une modification non autorisée, l'apparition de transactions inexplicables, une demande de changement bancaire ou la réception d'un message suspect prétendant provenir de Moneris. La rapidité du signalement peut permettre de limiter les conséquences d'un incident.

Les utilisateurs doivent rester vigilants face aux tentatives d'hameçonnage. Un fraudeur peut envoyer un faux message demandant de confirmer les identifiants, de mettre à jour le compte ou de cliquer sur un lien urgent. Avant toute action, l'utilisateur doit vérifier l'adresse de l'expéditeur, éviter les liens douteux et accéder directement à la plateforme officielle par ses moyens habituels.

Aucun collaborateur ne doit communiquer son mot de passe, son code de vérification ou toute autre information confidentielle à une personne prétendant fournir une assistance. Les représentants légitimes d'un service de paiement n'ont pas besoin de connaître le mot de passe complet d'un utilisateur pour analyser un problème. Toute demande de ce type doit être considérée comme suspecte.

La gestion du compte marchand doit être intégrée au dispositif global de gouvernance financière de l'Organisation. Les informations issues de Moneris doivent être rapprochées des registres internes, des dossiers d'adhésion, des campagnes de dons, des factures ou des conventions concernées. Chaque paiement doit pouvoir être relié à un objet clairement identifié et à un justificatif administratif approprié.

Le rapprochement périodique entre les transactions enregistrées sur Moneris, les fonds versés sur le compte bancaire et les écritures comptables permet de détecter rapidement les écarts. Ces contrôles doivent être réalisés par des personnes compétentes et, lorsque cela est possible, par une personne différente de celle qui administre directement la plateforme. Cette séparation renforce l'indépendance du contrôle.

L'accès sécurisé à Moneris ne repose donc pas uniquement sur un mot de passe. Il résulte d'un ensemble cohérent de mesures comprenant la vérification de l'identité de l'organisation, la désignation de responsables autorisés, la limitation des droits, la surveillance des opérations, la sécurisation des appareils, la formation des utilisateurs et la documentation des décisions.

Pour les membres, donateurs et partenaires qui effectuent un paiement, la création d'un compte marchand par AGCE International garantit que la transaction est reçue au sein d'un dispositif institutionnel reconnu et contrôlé. Toutefois, les payeurs doivent également accéder à la page de paiement avec vigilance, vérifier les informations affichées et conserver leur confirmation de transaction. La sécurité demeure une responsabilité partagée entre la plateforme, l'Organisation et l'utilisateur.

AGCE International doit informer clairement les utilisateurs que la création d'un compte Moneris n'est généralement pas nécessaire pour effectuer un paiement lorsqu'une interface de paiement par carte leur est proposée. Le compte marchand est administré par l'Organisation,

tandis que l'utilisateur accède à un formulaire sécurisé pour transmettre les informations nécessaires à la transaction. Cette distinction doit être expliquée afin d'éviter toute confusion.

Les utilisateurs ne doivent jamais être invités à transmettre directement leurs informations de carte bancaire à un collaborateur de l'Organisation par courrier électronique, messagerie instantanée ou téléphone. Les données de paiement doivent être saisies uniquement dans l'interface sécurisée prévue à cet effet. Cette règle protège à la fois le payeur et l'Organisation.

La création et l'accès à la plateforme doivent enfin faire l'objet d'une amélioration continue. Les procédures internes doivent être révisées lorsque les risques évoluent, lorsque de nouvelles fonctions sont activées ou lorsque les exigences contractuelles et réglementaires sont modifiées. Les responsables doivent s'assurer que les pratiques réelles correspondent toujours aux politiques officielles de l'Organisation.

Ainsi, l'ouverture d'un compte marchand et l'accès sécurisé aux services Moneris représentent une responsabilité institutionnelle majeure pour **AGCE International – AGCE Canada**. Une création de compte rigoureuse, une gestion prudente des accès et une surveillance constante des opérations permettent de garantir la fiabilité du dispositif de paiement, de protéger les ressources collectées et de renforcer la confiance des membres, des donateurs, des partenaires et des institutions qui soutiennent les missions de l'Organisation.

3.4 Paiement par carte bancaire

Le paiement par carte bancaire constitue l'un des principaux moyens de règlement proposés dans le cadre de l'utilisation de la plateforme canadienne Moneris par **AGCE International – AGCE Canada**. Cette solution permet aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, institutions et autres utilisateurs autorisés d'effectuer leurs transactions de manière rapide, pratique et sécurisée, que le paiement soit réalisé en ligne, à partir d'un terminal de paiement ou au moyen d'une interface numérique officiellement intégrée aux services de l'Organisation.

Selon les services activés dans le compte marchand et les modalités contractuelles applicables, Moneris peut permettre l'acceptation des principales cartes de paiement utilisées au Canada et à l'international, notamment les cartes Visa, Mastercard ainsi que d'autres réseaux compatibles. L'affichage des logos de paiement sur l'interface officielle permet à l'utilisateur de vérifier les cartes effectivement acceptées au moment de la transaction. La présence d'un réseau sur le marché ne signifie pas automatiquement qu'il est activé pour chaque compte marchand ; les moyens disponibles doivent donc toujours être confirmés directement sur la page de paiement.

Le paiement par carte peut être utilisé pour régler différentes opérations autorisées par AGCE International – AGCE Canada. Il peut notamment concerner les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les renouvellements, les abonnements, les inscriptions à des formations ou à des événements, les contributions à des projets, les dons ponctuels, les prestations

institutionnelles ou les engagements financiers prévus dans une convention de partenariat. Avant toute validation, l'utilisateur doit vérifier que l'objet du paiement correspond bien au service ou à la contribution qu'il souhaite régler.

Lorsqu'un utilisateur sélectionne le paiement par carte bancaire, il est dirigé vers une interface sécurisée lui permettant de saisir les renseignements nécessaires à l'autorisation de la transaction. Ces renseignements comprennent généralement le nom du titulaire, le numéro de la carte, la date d'expiration, le code de sécurité ainsi que les informations de facturation éventuellement exigées. Toutes les données doivent être saisies avec attention, car une erreur dans un seul champ peut entraîner le refus ou l'interruption de l'opération.

Le nom du titulaire doit correspondre aux informations associées à la carte utilisée. Lorsqu'un paiement est effectué pour le compte d'une entreprise, d'une fondation, d'une association ou d'une institution, la personne qui utilise la carte doit être autorisée à engager cette structure. AGCE International peut demander des précisions lorsque le nom du payeur, celui du titulaire de la carte et celui de l'organisation bénéficiaire du service ne correspondent pas clairement.

Le numéro de carte doit être saisi directement dans l'espace prévu à cet effet, sans espace supplémentaire ni caractère non demandé. Il ne doit jamais être transmis à AGCE International par courrier électronique, messagerie instantanée, réseau social ou document non sécurisé. Les collaborateurs de l'Organisation ne doivent pas demander à un utilisateur de leur communiquer l'intégralité de son numéro de carte ou son code de sécurité afin d'effectuer un paiement à sa place.

La date d'expiration permet au système de vérifier que la carte est encore valide. Lorsqu'une carte est arrivée à expiration ou qu'elle est proche de sa date limite, l'établissement émetteur peut refuser la transaction. L'utilisateur doit alors utiliser une nouvelle carte ou mettre à jour son moyen de paiement, notamment lorsqu'il s'agit d'une cotisation annuelle ou d'un paiement récurrent.

Le code de sécurité, souvent inscrit au dos de la carte, constitue une mesure complémentaire de vérification. Il contribue à confirmer que la personne effectuant la transaction a accès à la carte physique ou à ses renseignements autorisés. Ce code est strictement confidentiel et ne doit jamais être conservé dans un document administratif, une base de données interne, une note de service ou un échange de messagerie.

Selon le niveau de sécurité exigé par l'établissement financier, le réseau de carte ou le système Moneris, une vérification supplémentaire peut être demandée avant l'autorisation finale du paiement. Cette étape peut prendre la forme d'un code temporaire, d'une validation dans une application bancaire, d'une confirmation biométrique ou d'une autre méthode d'authentification. L'utilisateur doit suivre attentivement les instructions de son établissement bancaire et ne jamais communiquer ce code à un tiers.

Avant de valider le paiement, l'utilisateur doit contrôler le montant exact affiché. Il doit également vérifier la devise, l'objet de la contribution, le nom du bénéficiaire et les éventuels

frais annoncés. Cette vérification est particulièrement importante pour les transactions effectuées entre le Canada et d'autres pays, car une erreur de devise ou une conversion bancaire peut modifier le montant réellement débité.

Les paiements destinés aux activités canadiennes de l'Organisation peuvent généralement être présentés en dollars canadiens lorsque cette devise est activée. Pour certaines opérations internationales, une autre devise peut être proposée. L'utilisateur doit être informé que sa banque ou l'émetteur de sa carte peut appliquer un taux de change, des frais de conversion ou des frais liés à l'utilisation d'une carte étrangère. Ces frais relèvent normalement de la relation entre l'utilisateur et son établissement financier.

Lorsqu'une transaction est validée, Moneris transmet une demande d'autorisation à l'établissement ayant émis la carte. Cet établissement vérifie notamment la validité de la carte, la disponibilité des fonds ou du crédit, les limites de paiement, les mesures antifraude et la conformité générale de l'opération. L'autorisation ne dépend donc pas uniquement de Moneris ou d'AGCE International, mais également de la décision de la banque émettrice.

Une transaction peut être refusée pour plusieurs raisons. Le refus peut être lié à un solde insuffisant, à une limite de crédit atteinte, à une carte expirée, à une erreur de saisie, à un blocage de sécurité, à une restriction géographique, à un plafond quotidien dépassé ou à une suspicion de fraude. Pour des raisons de confidentialité, le message affiché ne précise pas toujours la cause exacte du refus.

En cas de refus, l'utilisateur doit d'abord vérifier les renseignements saisis et s'assurer que sa carte est valide. Il doit éviter de répéter immédiatement de nombreuses tentatives identiques, car plusieurs échecs successifs peuvent entraîner un blocage automatique. Si les informations sont correctes, il est recommandé de contacter l'établissement émetteur ou d'utiliser un autre moyen de paiement autorisé.

Une tentative refusée ne signifie pas nécessairement que des fonds ont été définitivement débités. Dans certains cas, une préautorisation temporaire peut apparaître sur le relevé bancaire avant d'être automatiquement libérée. L'utilisateur doit consulter l'état réel de son compte et, en cas de doute, attendre la mise à jour de son relevé ou demander des précisions à sa banque avant de recommencer le paiement.

Lorsqu'un paiement est accepté, l'utilisateur doit recevoir une confirmation électronique ou un message indiquant que la transaction a été approuvée. Cette confirmation peut comporter la date, le montant, la devise, la référence de paiement et la désignation du service concerné. Elle constitue une preuve importante et doit être conservée avec les autres documents relatifs à l'adhésion, au don, à l'événement ou au partenariat.

La confirmation technique de Moneris atteste que la transaction a été traitée par le système de paiement. Elle peut être suivie d'une validation administrative par AGCE International lorsque le paiement doit être associé à un dossier, une adhésion, une inscription ou une convention.

L'utilisateur doit donc distinguer la confirmation bancaire de l'activation définitive du service ou de la reconnaissance administrative de sa contribution.

L'Organisation peut avoir besoin d'un délai raisonnable pour rapprocher le paiement avec les informations transmises par l'utilisateur. Ce rapprochement est particulièrement important lorsque plusieurs personnes effectuent des paiements portant sur des montants identiques ou lorsqu'un tiers règle une contribution au nom d'un bénéficiaire. L'utilisateur doit veiller à fournir des informations de référence suffisamment précises pour faciliter cette identification.

Pour un paiement effectué au nom d'une autre personne ou d'une organisation, le payeur doit indiquer clairement le bénéficiaire réel du service. Une entreprise qui règle l'adhésion d'un représentant, une fondation qui finance un projet ou un partenaire qui paie pour plusieurs participants doit transmettre les renseignements nécessaires à l'affectation correcte des fonds. Sans ces précisions, le paiement peut rester temporairement en attente de vérification.

Le traitement sécurisé des cartes repose sur des mécanismes techniques destinés à protéger les données transmises. Les renseignements circulent dans un environnement conçu pour limiter les risques d'interception, d'accès non autorisé ou d'utilisation frauduleuse. AGCE International doit veiller à utiliser les interfaces officielles de Moneris et à ne pas détourner les données de carte vers des formulaires non sécurisés.

L'Organisation doit limiter autant que possible son accès aux informations sensibles liées aux cartes. Le numéro complet, le code de sécurité et les autres données critiques ne doivent pas être conservés dans ses fichiers internes lorsqu'ils ne sont pas nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. La réduction de la collecte et de la conservation de ces informations constitue une mesure essentielle de protection des utilisateurs.

Lorsque des jetons de paiement ou d'autres mécanismes sécurisés sont utilisés, ils permettent de remplacer certaines données sensibles par des références techniques. Cette méthode peut être utilisée pour faciliter des paiements récurrents ou des opérations futures sans exposer directement le numéro de carte. Son utilisation doit toutefois être clairement encadrée, autorisée par l'utilisateur et limitée aux finalités annoncées.

Les paiements récurrents par carte nécessitent un consentement explicite. L'utilisateur doit comprendre le montant ou la méthode de calcul, la fréquence, la durée, l'objet des prélèvements et les modalités de modification ou de résiliation. Une carte ne doit pas être utilisée pour des débits ultérieurs sans autorisation valable ou en dehors des conditions acceptées.

Lorsqu'une carte enregistrée arrive à expiration, est remplacée ou devient indisponible, un paiement récurrent peut échouer. L'utilisateur doit alors mettre à jour son moyen de paiement par l'intermédiaire d'un espace sécurisé ou suivre les instructions officielles communiquées par l'Organisation. Il ne doit jamais envoyer les nouvelles données complètes de la carte par courrier électronique.

Le paiement par carte peut également être réalisé en présentiel lorsqu'un terminal Moneris autorisé est utilisé lors d'un événement, dans un bureau ou dans un point de service de l'Organisation. L'utilisateur peut alors insérer, approcher ou glisser sa carte selon les fonctions disponibles. Il doit garder sa carte sous sa surveillance et vérifier le montant affiché sur le terminal avant de confirmer l'opération.

Pour les paiements sans contact, l'utilisateur doit s'assurer que le montant indiqué correspond à sa contribution. Lorsque le montant dépasse la limite autorisée ou que le système l'exige, il peut être invité à insérer la carte et à saisir son numéro d'identification personnel. Ce code ne doit jamais être montré ou communiqué au personnel de l'Organisation.

Lorsqu'un terminal est utilisé, AGCE International doit vérifier qu'il s'agit d'un appareil officiellement enregistré, correctement configuré et protégé contre les manipulations non autorisées. Les responsables doivent examiner régulièrement l'état du terminal et signaler toute altération, pièce inhabituelle, câble suspect ou comportement anormal de l'appareil.

Les reçus imprimés ou électroniques remis après un paiement en présentiel doivent être vérifiés et conservés. Ils ne doivent pas afficher plus d'informations sur la carte que ce qui est strictement nécessaire. Les anciens reçus contenant des données sensibles doivent être détruits de manière sécurisée et ne doivent jamais être abandonnés dans un espace public.

Pour les paiements en ligne, l'utilisateur doit vérifier qu'il se trouve sur une page officielle et sécurisée. Il doit examiner l'adresse du site, éviter les liens reçus d'expéditeurs inconnus et refuser toute demande de paiement urgente qui ne correspond pas à une communication institutionnelle vérifiable. En cas de doute, il doit accéder directement au site officiel d'AGCE International au lieu d'utiliser le lien reçu.

Les utilisateurs doivent éviter d'effectuer un paiement par carte à partir d'un ordinateur public ou d'un réseau Wi-Fi non sécurisé. Les appareils utilisés doivent être protégés par un mot de passe, régulièrement mis à jour et exempts de logiciels suspects. Après la transaction, l'utilisateur doit fermer la session et éviter de laisser ses informations accessibles à d'autres personnes.

La carte utilisée doit appartenir à l'utilisateur ou être utilisée avec l'autorisation légitime de son titulaire. L'utilisation d'une carte volée, falsifiée ou obtenue sans consentement est strictement interdite. Toute transaction suspecte peut être suspendue, examinée ou signalée conformément aux exigences de sécurité et de conformité applicables.

AGCE International peut effectuer des contrôles complémentaires lorsque le montant est élevé, lorsque la transaction présente un caractère inhabituel ou lorsque certaines informations paraissent incohérentes. Ces contrôles ne remettent pas automatiquement en cause la bonne foi de l'utilisateur. Ils visent à protéger les fonds, à prévenir la fraude et à vérifier la légitimité de l'opération.

Une demande de justificatif peut porter sur l'identité du payeur, son lien avec l'organisation concernée, l'objet du paiement ou l'autorisation d'utiliser la carte. Les documents transmis doivent être limités à ce qui est nécessaire et envoyés par des canaux sécurisés. L'utilisateur ne doit jamais transmettre une photographie complète de sa carte montrant toutes les données sensibles.

Les remboursements, lorsqu'ils sont autorisés, doivent généralement être retournés vers le moyen de paiement utilisé à l'origine. Cette pratique limite les risques de fraude et facilite la traçabilité. L'utilisateur doit comprendre que le délai d'apparition du remboursement sur son relevé peut dépendre de son établissement bancaire et du réseau de carte.

Un remboursement ne doit pas être confondu avec une annulation. L'annulation peut intervenir avant la finalisation complète de la transaction, tandis qu'un remboursement intervient après le traitement du paiement. Les délais, les références et l'affichage sur le relevé bancaire peuvent donc être différents selon la nature de l'opération.

Lorsqu'un utilisateur conteste un paiement auprès de sa banque, une procédure de rétrofacturation peut être engagée. AGCE International doit alors fournir les documents nécessaires pour expliquer la transaction, notamment la confirmation du paiement, les conditions acceptées, la preuve du service fourni ou les échanges avec le payeur. L'utilisateur est invité à contacter d'abord l'Organisation lorsque la difficulté peut être résolue directement.

Une rétrofacturation ne doit pas être utilisée comme une procédure ordinaire de remboursement lorsqu'un simple dialogue peut résoudre le problème. Elle est généralement destinée aux transactions non reconnues, frauduleuses ou faisant l'objet d'un désaccord sérieux. Un recours abusif peut entraîner des frais, des restrictions ou des conséquences administratives pour les parties concernées.

Les utilisateurs doivent consulter régulièrement leurs relevés de carte afin de détecter rapidement toute opération inhabituelle. Lorsqu'un paiement au profit d'AGCE International apparaît sous une désignation commerciale ou technique différente de celle attendue, l'utilisateur doit comparer la date, le montant et la référence avant de conclure qu'il s'agit d'une transaction inconnue.

L'Organisation doit informer les utilisateurs du nom qui peut apparaître sur leur relevé bancaire lorsque cette information est disponible. Un libellé clair réduit les risques de contestation involontaire. Toute modification de ce libellé doit être communiquée aux utilisateurs lorsqu'elle peut affecter la reconnaissance de leurs paiements.

Le paiement par carte doit être intégré au système comptable de l'Organisation avec une documentation suffisante. Les rapports Moneris, les confirmations, les frais de traitement, les remboursements et les versements bancaires doivent être rapprochés des écritures comptables. Ce contrôle permet de garantir que chaque transaction est enregistrée avec exactitude.

Les frais de traitement appliqués par le fournisseur de services ou les réseaux de carte doivent être comptabilisés séparément du montant brut versé par l'utilisateur. L'Organisation doit pouvoir distinguer la contribution reçue, les frais déduits et le montant net effectivement crédité sur son compte bancaire. Cette distinction est nécessaire pour assurer une présentation financière transparente.

Les paiements par carte effectués au profit d'un projet précis doivent être affectés conformément à la désignation choisie par le donateur ou le partenaire, sous réserve des conditions applicables. Lorsque la contribution est non affectée, elle peut être utilisée selon les priorités institutionnelles approuvées. La nature de l'affectation doit être clairement indiquée au moment de la transaction.

Les informations personnelles liées au paiement doivent être traitées conformément aux politiques de confidentialité et aux obligations applicables. Elles ne doivent être utilisées que pour le traitement de la transaction, la gestion administrative, la prévention de la fraude, la production des justificatifs et le respect des obligations légales. Toute utilisation supplémentaire doit reposer sur une base légitime ou sur le consentement approprié.

L'accès interne aux rapports de paiement doit être limité aux responsables autorisés. Les collaborateurs ne doivent consulter que les données nécessaires à leurs fonctions. Les informations de transaction ne doivent pas être partagées avec des tiers non autorisés ni publiées dans des rapports publics sous une forme permettant d'identifier les utilisateurs.

En cas de suspicion de fraude, de carte compromise ou d'utilisation non autorisée, l'utilisateur doit contacter immédiatement son établissement bancaire et signaler la situation à AGCE International par un canal officiel. L'Organisation doit préserver les éléments disponibles, suspendre les opérations concernées lorsque cela est possible et collaborer avec les services compétents.

Les collaborateurs d'AGCE International ne doivent jamais conseiller à un utilisateur de contourner une mesure de sécurité bancaire. Lorsqu'une transaction est refusée ou qu'une authentification supplémentaire est demandée, seul le titulaire de la carte doit communiquer avec son établissement financier. La protection du compte du payeur doit toujours primer sur la volonté de finaliser rapidement le paiement.

L'utilisateur doit prendre le temps de lire les conditions applicables avant de payer. Il doit comprendre la nature de l'opération, les modalités de remboursement, la durée du service, la politique de rétractation et les conséquences d'un paiement récurrent. Une transaction bien comprise réduit considérablement les risques de litige.

Pour les dons, l'utilisateur doit vérifier si la contribution est libre, affectée à un projet ou soumise à des conditions particulières. Il doit également comprendre que la délivrance éventuelle d'un reçu fiscal dépend du statut juridique de l'entité bénéficiaire, des règles fiscales applicables et de l'admissibilité réelle du paiement. Une confirmation de carte ne constitue pas automatiquement un reçu fiscal.

Pour les entreprises et institutions, il est recommandé que les paiements importants soient préalablement approuvés selon leurs propres procédures internes. La personne utilisant la carte professionnelle doit conserver l'autorisation, la facture, la convention ou toute autre pièce justificative. Cette documentation facilite le contrôle comptable et protège le représentant ayant effectué la transaction.

AGCE International doit proposer un service d'assistance accessible aux utilisateurs rencontrant une difficulté avec leur paiement par carte. Cette assistance peut expliquer les étapes générales, vérifier la réception d'une transaction et orienter l'utilisateur vers la bonne procédure. Elle ne doit toutefois pas demander ou recevoir les données confidentielles complètes de la carte.

Lorsqu'un utilisateur contacte l'assistance, il peut communiquer son nom, la date, le montant, la devise, les quatre derniers chiffres de la carte lorsque cela est approprié, la référence de transaction et la description du problème. Ces renseignements peuvent permettre d'identifier le paiement sans exposer les données sensibles.

Les interruptions techniques peuvent temporairement empêcher le traitement d'un paiement. Dans ce cas, l'utilisateur doit attendre la confirmation avant de recommencer. Il doit vérifier sa messagerie, son relevé et l'état de la page afin d'éviter un double paiement. AGCE International doit informer clairement l'utilisateur lorsque le statut de la transaction demeure incertain.

Lorsqu'un double paiement est constaté, l'utilisateur doit le signaler rapidement en transmettant les références des deux opérations. L'Organisation doit vérifier les transactions et appliquer sa procédure de régularisation ou de remboursement. Une analyse doit être menée avant toute correction afin d'éviter l'annulation d'un paiement correspondant réellement à deux services distincts.

Les cartes prépayées, virtuelles, commerciales ou émises à l'étranger peuvent être acceptées ou refusées selon les paramètres du compte, le réseau concerné, la devise, les restrictions de l'émetteur et les contrôles de sécurité. L'utilisateur doit vérifier la compatibilité de sa carte et disposer d'un solde suffisant pour couvrir le paiement ainsi que les éventuels frais de conversion.

L'acceptation d'une carte dépend donc de plusieurs acteurs : Moneris, le réseau de paiement, l'établissement émetteur, les paramètres du compte marchand et les règles de sécurité appliquées à la transaction. AGCE International ne peut pas garantir qu'une carte particulière sera acceptée dans toutes les situations. Elle doit toutefois offrir des informations claires et, lorsque cela est possible, proposer un autre moyen de règlement.

Les catégories de cartes et les réseaux pris en charge peuvent évoluer. L'Organisation doit vérifier régulièrement les moyens activés dans son environnement Moneris et mettre à jour les informations présentées aux utilisateurs. Elle doit éviter d'annoncer l'acceptation d'un réseau qui n'est pas effectivement disponible sur son interface de paiement.

La surveillance des transactions par carte fait partie du contrôle interne de l'Organisation. Les responsables doivent examiner les opérations inhabituelles, les remboursements fréquents, les montants atypiques, les tentatives répétées et les écarts entre les paiements traités et les fonds reçus. Cette vigilance contribue à prévenir les pertes financières et les irrégularités.

Les rapports de surveillance ne doivent pas conduire à une discrimination injustifiée entre les utilisateurs. Les contrôles doivent reposer sur des critères objectifs liés au risque, au montant, à la cohérence des données et à la sécurité de la transaction. Chaque utilisateur doit être traité avec respect, confidentialité et impartialité.

La sécurité du paiement par carte repose sur une responsabilité partagée. Moneris assure le traitement technique selon les services activés, les institutions financières vérifient et autorisent les opérations, AGCE International sécurise son environnement marchand et l'utilisateur protège sa carte ainsi que ses codes confidentiels. Une faiblesse chez l'un de ces acteurs peut affecter l'ensemble de la transaction.

Chaque utilisateur doit donc adopter une attitude prudente, vérifier les informations avant la validation et conserver ses justificatifs. Il doit agir rapidement en cas d'anomalie et utiliser exclusivement les canaux officiels. Ces habitudes simples contribuent directement à la protection de ses ressources et à la fiabilité du système de paiement.

Pour **AGCE International – AGCE Canada**, le paiement par carte bancaire représente bien davantage qu'une solution de commodité. Il constitue un outil stratégique de mobilisation des ressources, de participation communautaire et de coopération institutionnelle. Sa gestion doit être fondée sur la sécurité, la transparence, la traçabilité et le respect des droits des utilisateurs.

En acceptant les cartes Visa, Mastercard et les autres réseaux effectivement activés dans son environnement Moneris, **AGCE International – AGCE Canada** peut offrir à ses membres, donateurs et partenaires un parcours de paiement moderne et accessible. Cette facilité doit toujours être accompagnée d'informations compréhensibles, de contrôles rigoureux et d'un soutien humain capable de rassurer les utilisateurs et de résoudre les difficultés rencontrées.

Ainsi, chaque paiement par carte doit être considéré comme une opération financière officielle engageant à la fois l'utilisateur et l'Organisation. Une saisie attentive des renseignements, une validation éclairée, une confirmation documentée et un suivi administratif rigoureux permettent de protéger les parties concernées et de garantir que les fonds reçus sont correctement enregistrés, sécurisés et affectés aux missions institutionnelles prévues.

3.5 Paiement sans contact

Le paiement sans contact constitue aujourd'hui l'une des solutions de règlement les plus rapides, les plus pratiques et les plus sécurisées proposées par la plateforme canadienne **Moneris**. Cette technologie permet aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, institutions et autres utilisateurs d'effectuer un paiement en approchant simplement leur carte bancaire ou leur appareil compatible d'un terminal de paiement autorisé, sans avoir à remettre

physiquement leur carte au personnel de l'Organisation. Cette méthode contribue à fluidifier les transactions tout en améliorant l'expérience des utilisateurs lors des activités organisées par **AGCE International – AGCE Canada**.

Dans le cadre des activités d'AGCE International, le paiement sans contact peut être proposé lors des conférences, séminaires, formations, campagnes de collecte de dons, cérémonies officielles, salons, ateliers, forums économiques, manifestations communautaires, événements caritatifs ainsi que dans tout autre point de paiement utilisant un terminal Moneris compatible avec cette technologie. Il permet aux participants d'effectuer rapidement leurs règlements tout en réduisant les délais d'attente et en simplifiant le traitement des transactions.

Le fonctionnement du paiement sans contact repose sur une technologie de communication à courte portée intégrée dans les cartes bancaires et dans de nombreux appareils numériques. Lorsque l'utilisateur approche son moyen de paiement d'un terminal Moneris compatible, les deux équipements établissent automatiquement une communication sécurisée permettant de transmettre les informations nécessaires à l'autorisation de la transaction. Cette opération s'effectue généralement en quelques secondes sans qu'il soit nécessaire d'insérer la carte dans le terminal lorsque les conditions de sécurité sont réunies.

Le paiement sans contact peut être réalisé au moyen d'une carte bancaire compatible avec cette technologie ou, selon les solutions activées et les appareils utilisés, à partir d'un téléphone intelligent, d'une montre connectée ou d'un autre dispositif de paiement numérique autorisé. Les moyens de paiement disponibles dépendent des services activés par l'établissement financier du titulaire, du réseau de paiement concerné ainsi que des fonctionnalités effectivement prises en charge par le terminal Moneris utilisé au moment de la transaction.

Avant d'effectuer un paiement sans contact, l'utilisateur doit vérifier que le montant affiché sur le terminal correspond exactement au service demandé, au don souhaité, au droit d'adhésion, à la cotisation annuelle, à l'abonnement ou à toute autre contribution financière qu'il souhaite effectuer au profit d'AGCE International. Cette vérification constitue une étape essentielle permettant d'éviter les erreurs de saisie ou les paiements involontaires.

Lorsque toutes les informations sont correctes, l'utilisateur peut approcher sa carte ou son appareil compatible de la zone prévue sur le terminal Moneris. Il est recommandé de maintenir le moyen de paiement à proximité du lecteur pendant quelques instants jusqu'à ce que le terminal confirme la bonne réception des informations. Selon la configuration du terminal, un signal sonore, un message à l'écran ou un voyant lumineux peut indiquer que la lecture a été effectuée avec succès.

Après la transmission des informations, le terminal communique avec les infrastructures financières afin d'obtenir l'autorisation de paiement. Cette étape comprend plusieurs contrôles de sécurité portant notamment sur la validité de la carte, l'autorisation bancaire, les limites de paiement, les mécanismes de prévention de la fraude ainsi que les règles définies par

l'établissement émetteur. Lorsque toutes les vérifications sont satisfaisantes, la transaction est autorisée et le paiement est confirmé.

Dans certaines situations, notamment lorsque le montant dépasse une limite définie par l'établissement bancaire, lorsque plusieurs paiements successifs ont été réalisés ou lorsqu'un contrôle supplémentaire est jugé nécessaire, le terminal peut demander à l'utilisateur d'insérer sa carte dans le lecteur ou d'effectuer une authentification complémentaire. Cette demande constitue une mesure normale de sécurité destinée à protéger le titulaire de la carte contre les utilisations frauduleuses. Elle ne signifie pas que la carte présente une anomalie.

Lorsque le paiement nécessite la saisie d'un code confidentiel, l'utilisateur doit composer ce code personnel directement sur le clavier sécurisé du terminal sans le communiquer à une autre personne. Les collaborateurs d'AGCE International ne doivent jamais demander à un utilisateur de révéler son code confidentiel, de le saisir à sa place ou de leur remettre sa carte bancaire pour effectuer cette opération.

L'utilisation du paiement sans contact ne dispense pas l'utilisateur de faire preuve de vigilance. Avant de confirmer une transaction, il doit toujours s'assurer qu'il se trouve bien devant un terminal officiel appartenant à AGCE International ou utilisé dans le cadre d'une activité autorisée de l'Organisation. Toute tentative de paiement sur un équipement inconnu ou présentant un comportement inhabituel doit être évitée jusqu'à ce que son authenticité soit vérifiée.

Les terminaux Moneris utilisés par AGCE International doivent être installés, configurés et exploités conformément aux exigences de sécurité applicables. Ils doivent être protégés contre toute modification non autorisée et faire l'objet de vérifications régulières par les responsables compétents. Toute anomalie technique, tout dommage physique ou toute suspicion de manipulation frauduleuse doit être immédiatement signalé afin que les mesures appropriées puissent être prises.

L'Organisation veille à ce que les terminaux de paiement soient utilisés uniquement par des collaborateurs officiellement autorisés et formés à leur manipulation. Ces personnes doivent connaître les procédures de démarrage, d'utilisation, de clôture des opérations, de gestion des incidents et de protection des informations financières. Une utilisation correcte des équipements contribue à garantir la sécurité des transactions et la qualité du service rendu aux utilisateurs.

Après chaque paiement sans contact autorisé, le terminal peut délivrer un reçu papier ou transmettre une confirmation électronique selon les paramètres retenus par l'Organisation et les préférences de l'utilisateur. Ce justificatif comporte généralement les principales informations relatives à la transaction, notamment la date, le montant, la devise, la référence de paiement et les informations nécessaires au suivi administratif. Il est recommandé de conserver ce document jusqu'à la bonne prise en compte de la transaction par l'Organisation.

Pour les paiements liés à une adhésion, une cotisation, une inscription ou une participation à un projet, la confirmation bancaire constitue une preuve importante mais peut être complétée par une validation administrative réalisée par AGCE International. Cette étape permet notamment d'associer le paiement au dossier du bénéficiaire, de mettre à jour les registres administratifs et de délivrer, le cas échéant, les attestations ou documents correspondants.

Le paiement sans contact offre également des avantages importants en matière d'hygiène et de confort d'utilisation. En limitant les manipulations physiques des cartes bancaires et des terminaux, cette technologie contribue à réduire les contacts directs entre les utilisateurs et le personnel chargé des encaissements. Cette caractéristique présente un intérêt particulier lors des événements accueillant un grand nombre de participants.

L'utilisation du paiement sans contact permet également de réduire les délais d'encaissement. Les transactions étant généralement traitées plus rapidement, les files d'attente sont limitées et l'accueil des participants est amélioré. Cette fluidité favorise le bon déroulement des activités institutionnelles tout en renforçant la qualité de l'expérience offerte aux membres, partenaires et donateurs.

Les utilisateurs doivent toutefois rester attentifs aux notifications affichées par leur établissement bancaire après chaque transaction. Il est recommandé de consulter régulièrement les mouvements enregistrés sur leur compte afin de vérifier que les montants débités correspondent effectivement aux paiements réalisés. En cas d'opération inhabituelle ou non reconnue, l'utilisateur doit contacter immédiatement son établissement financier et informer AGCE International afin que les vérifications nécessaires puissent être engagées.

Les cartes bancaires compatibles avec le paiement sans contact doivent être conservées avec les mêmes précautions que toute autre carte de paiement. Elles ne doivent pas être prêtées, laissées sans surveillance ou confiées à une personne non autorisée. En cas de perte, de vol ou de suspicion d'utilisation frauduleuse, le titulaire doit immédiatement demander le blocage de sa carte auprès de son établissement bancaire afin de limiter les risques de transactions non autorisées.

Les appareils mobiles utilisés pour effectuer des paiements sans contact doivent également être protégés par un mot de passe, un code confidentiel, une authentification biométrique ou tout autre mécanisme de sécurité proposé par leur fabricant. En cas de perte ou de vol de l'appareil, les fonctions de verrouillage à distance ou de suppression des données doivent être utilisées dès que possible afin de protéger les informations financières enregistrées.

AGCE International encourage l'ensemble de ses utilisateurs à privilégier les paiements sans contact lorsqu'ils sont disponibles et adaptés à leurs besoins. Cette technologie contribue à moderniser les services financiers de l'Organisation, à renforcer la sécurité des transactions, à améliorer la qualité de l'accueil des participants et à faciliter la collecte des ressources destinées au financement des programmes humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques, environnementaux et numériques portés par l'Organisation.

Les opérations réalisées par paiement sans contact sont intégrées au dispositif global de gouvernance financière d'AGCE International. Chaque transaction est enregistrée, rapprochée avec les informations administratives correspondantes, contrôlée dans le cadre des procédures internes de vérification et conservée conformément aux règles de traçabilité documentaire. Cette organisation permet de garantir une gestion transparente, responsable et conforme aux exigences des audits internes et externes.

Les responsables financiers de l'Organisation procèdent régulièrement au rapprochement entre les transactions enregistrées par les terminaux Moneris, les versements bancaires effectivement reçus et les écritures comptables correspondantes. Ces contrôles permettent de détecter rapidement toute anomalie éventuelle, de sécuriser les ressources financières de l'Organisation et d'assurer une parfaite cohérence entre les opérations réalisées et les fonds effectivement encaissés.

En cas d'interruption technique, de panne du terminal ou d'impossibilité temporaire d'utiliser le paiement sans contact, AGCE International peut proposer un autre moyen de paiement officiellement autorisé, tel que le paiement par insertion de la carte, un paiement en ligne sécurisé ou tout autre dispositif disponible. Cette continuité de service permet de garantir la réalisation des transactions sans compromettre la sécurité des utilisateurs.

Le paiement sans contact s'inscrit pleinement dans la stratégie de transformation numérique de **AGCE International – AGCE Canada**. En adoptant cette technologie moderne, l'Organisation facilite l'accès aux services financiers, améliore l'expérience de ses membres et partenaires et renforce son engagement en faveur d'une gestion financière innovante, transparente et conforme aux meilleures pratiques canadiennes et internationales.

Ainsi, le paiement sans contact ne constitue pas seulement un moyen de règlement rapide. Il représente un outil de modernisation institutionnelle, de sécurisation des transactions et d'amélioration continue de la qualité des services financiers proposés par **AGCE International – AGCE Canada**. Grâce aux technologies compatibles avec les terminaux Moneris, chaque utilisateur peut contribuer aux missions de l'Organisation dans un environnement de confiance, de simplicité et de sécurité, tout en participant au développement durable des programmes humanitaires et de coopération internationale soutenus par l'Organisation.

3.6 Paiement en ligne sécurisé

Le paiement en ligne sécurisé constitue l'un des principaux mécanismes permettant aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations et institutions de réaliser des transactions au profit de **AGCE International – AGCE Canada** depuis le site web officiel de l'Organisation. Grâce à l'intégration de la passerelle de paiement **Moneris**, les utilisateurs peuvent effectuer leurs paiements à distance dans un environnement fiable, sécurisé et conforme aux normes canadiennes de protection des transactions électroniques. Cette solution permet de simplifier les démarches administratives tout en garantissant la confidentialité des informations financières et la traçabilité de chaque opération.

La passerelle de paiement Moneris agit comme une interface sécurisée entre le site Internet d'AGCE International, l'établissement bancaire du payeur, les réseaux de cartes de paiement et les institutions financières chargées d'autoriser les transactions. Son rôle consiste à transmettre les informations nécessaires au traitement du paiement dans un environnement protégé, sans exposer les données sensibles de l'utilisateur aux systèmes publics du site web. Cette architecture permet de renforcer la sécurité globale des opérations tout en offrant une expérience de paiement fluide et professionnelle.

Depuis le site officiel d'AGCE International, l'utilisateur peut accéder à un formulaire de paiement sécurisé lui permettant de régler différents services proposés par l'Organisation, notamment les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les abonnements, les inscriptions aux formations, les participations aux conférences, les contributions aux projets humanitaires, les dons volontaires, les partenariats institutionnels ainsi que toute autre prestation officiellement proposée. Avant de confirmer son paiement, il est invité à vérifier avec attention le montant, la devise, la nature du service sélectionné et les informations relatives au bénéficiaire.

Lorsqu'il clique sur le bouton de validation, l'utilisateur est automatiquement dirigé vers un environnement de paiement sécurisé fourni par Moneris ou intégré de manière sécurisée au site web d'AGCE International. Les informations bancaires sont alors traitées selon des protocoles de sécurité avancés utilisant le chiffrement des données pendant leur transmission. Cette protection réduit considérablement les risques d'interception, d'altération ou d'utilisation frauduleuse des informations financières.

Afin de protéger ses données personnelles et bancaires, l'utilisateur doit toujours vérifier qu'il effectue son paiement exclusivement à partir du site officiel d'AGCE International et que la connexion est sécurisée avant de saisir les informations de sa carte bancaire. Il est fortement recommandé d'éviter les liens reçus par des expéditeurs inconnus, les sites imitant l'identité de l'Organisation ou les réseaux Wi-Fi publics non sécurisés. Une fois la transaction autorisée, une confirmation électronique est générée et conservée par l'utilisateur comme preuve du paiement.

Toutes les opérations réalisées via la passerelle Moneris sont enregistrées dans le système de gestion financière d'AGCE International afin de permettre leur rapprochement comptable, leur suivi administratif et leur contrôle dans le cadre des procédures de gouvernance financière de l'Organisation. Chaque transaction bénéficie ainsi d'une traçabilité complète facilitant les audits, la prévention de la fraude, la gestion des litiges éventuels et la transparence des ressources mobilisées au profit des programmes humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques et numériques développés par **AGCE International – AGCE Canada**.

3.7 Paiement récurrent et abonnements

Le paiement récurrent permet aux membres, adhérents, donateurs, partenaires et abonnés de **AGCE International – AGCE Canada** d'autoriser le règlement automatique de

contributions périodiques selon une fréquence définie à l'avance. Cette solution peut être utilisée pour les cotisations annuelles, les renouvellements d'adhésion, les abonnements à certains services, les contributions mensuelles ou trimestrielles, ainsi que les dons réguliers destinés au financement des programmes humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques et numériques de l'Organisation.

Avant l'activation d'un paiement récurrent, l'utilisateur doit recevoir une information claire sur la nature de l'engagement, le montant qui sera prélevé, la devise utilisée, la fréquence des paiements, la date du premier débit, la durée prévue et les modalités de modification ou d'annulation. Aucun paiement périodique ne doit être déclenché sans consentement explicite. En validant l'abonnement, l'utilisateur reconnaît avoir compris les conditions applicables et autorise Moneris à traiter les paiements futurs pour le compte d'AGCE International, conformément à l'échéancier annoncé.

Les données de carte ne doivent pas être conservées directement dans les fichiers administratifs de l'Organisation. Lorsque le service le permet, Moneris utilise des mécanismes sécurisés, notamment la tokenisation, afin de remplacer les informations sensibles par une référence technique. Cette méthode réduit les risques d'exposition du numéro de carte et permet de traiter les échéances futures sans demander à l'utilisateur de saisir à nouveau l'ensemble de ses informations bancaires.

Avant chaque souscription, l'utilisateur doit vérifier que le montant et la périodicité correspondent bien à la catégorie choisie. Une cotisation annuelle ne doit pas être confondue avec un abonnement mensuel, et une contribution volontaire régulière doit être clairement distinguée d'un paiement obligatoire lié à une adhésion. AGCE International doit présenter ces informations de manière accessible afin que chacun puisse prendre une décision libre, éclairée et adaptée à sa capacité financière.

À chaque échéance, le système transmet une demande d'autorisation à l'établissement ayant émis la carte. Le paiement peut être accepté, refusé ou placé en attente selon la disponibilité des fonds, la validité de la carte, les limites bancaires ou les contrôles de sécurité. En cas d'échec, l'utilisateur peut être invité à mettre à jour son moyen de paiement ou à régulariser la contribution par un autre canal officiel. Plusieurs tentatives ne doivent pas être effectuées de manière excessive sans information préalable.

Lorsque la carte arrive à expiration, est remplacée, perdue ou bloquée, l'utilisateur doit actualiser ses renseignements dans un espace sécurisé. Il ne doit jamais transmettre son numéro complet de carte ou son code de sécurité par courrier électronique, messagerie instantanée ou téléphone. Toute mise à jour doit être réalisée par l'intermédiaire de l'interface officielle prévue à cet effet.

L'utilisateur doit pouvoir demander l'arrêt d'un abonnement ou d'une contribution récurrente selon les modalités annoncées lors de la souscription. La résiliation met fin aux paiements futurs, mais n'annule pas automatiquement les montants déjà traités ni les obligations déjà

échues. Toute demande doit être formulée suffisamment tôt avant la prochaine échéance afin de permettre son traitement administratif et technique.

Chaque paiement récurrent doit générer une confirmation ou apparaître dans l'historique de l'utilisateur. Il est recommandé de conserver les reçus, notifications et références de transaction. Ces documents facilitent le suivi personnel, la comptabilité des entreprises et le traitement d'une éventuelle réclamation.

AGCE International doit assurer un contrôle régulier des abonnements actifs, des paiements refusés, des renouvellements, des annulations et des remboursements. Les transactions doivent être rapprochées des dossiers d'adhésion, des registres des membres et des écritures comptables. Cette traçabilité garantit une gestion responsable des ressources et permet de prévenir les prélèvements indus ou les erreurs d'affectation.

Le paiement récurrent offre une continuité utile au financement des activités de l'Organisation, tout en évitant aux utilisateurs de recommencer la même démarche à chaque échéance. Il doit toutefois rester fondé sur la transparence, la sécurité, le consentement et la liberté de l'utilisateur. Bien encadré, ce mécanisme constitue un outil fiable de fidélisation, de planification financière et de soutien durable aux missions de **AGCE International – AGCE Canada**.

3.8 Paiements multidevises

Dans le cadre de ses activités nationales et internationales, **AGCE International – AGCE Canada** accueille des membres, donateurs, partenaires, fondations, entreprises et institutions provenant de nombreux pays. Afin de faciliter leur participation et de simplifier les transactions financières, l'Organisation peut utiliser les fonctionnalités multidevises proposées par **Moneris**, selon les paramètres activés sur son compte marchand. Cette solution permet de recevoir des paiements dans un environnement sécurisé tout en répondant aux besoins d'une organisation engagée dans la coopération internationale et le développement durable.

Le **dollar canadien (CAD)** constitue la devise principale utilisée par **AGCE Canada** pour le traitement des paiements effectués au Canada. Les adhésions, cotisations, abonnements, dons, inscriptions aux formations, contributions aux projets et autres services proposés par l'antenne canadienne sont généralement présentés dans cette monnaie. Cette approche facilite la gestion comptable, le rapprochement bancaire et le respect des obligations financières applicables au Canada.

Selon la configuration retenue par AGCE International et les services effectivement activés auprès de Moneris, certaines transactions peuvent également être acceptées dans d'autres devises internationales. Cette possibilité permet aux utilisateurs situés hors du Canada de contribuer plus facilement aux activités de l'Organisation sans être systématiquement contraints d'effectuer eux-mêmes une conversion préalable. Les devises disponibles

dépendent des fonctionnalités souscrites, des accords conclus avec les établissements financiers et des réseaux de paiement compatibles.

Avant de confirmer un paiement, chaque utilisateur est invité à vérifier attentivement la **devise affichée** sur la page de paiement. Le montant présenté doit correspondre à la monnaie dans laquelle la transaction sera initialement traitée. Cette vérification est particulièrement importante pour les utilisateurs internationaux, car le montant effectivement débité peut varier selon les taux de change appliqués par leur établissement bancaire ou par le réseau de paiement utilisé.

Lorsque la carte bancaire est émise dans une devise différente de celle du paiement, une conversion monétaire peut être réalisée automatiquement par la banque émettrice ou par le réseau de paiement concerné. Le taux de conversion appliqué ainsi que les éventuels frais de change ou de transaction internationale relèvent généralement des conditions contractuelles de l'établissement financier du titulaire de la carte. Ces éléments ne sont pas déterminés par AGCE International et peuvent varier selon la banque, le pays d'émission ou le type de carte utilisé.

Les utilisateurs sont donc encouragés à consulter les conditions tarifaires de leur établissement bancaire avant d'effectuer un paiement international. Cette démarche leur permet d'anticiper le coût réel de la transaction, notamment lorsque leur carte est libellée dans une monnaie différente du dollar canadien. Une bonne compréhension des frais de conversion contribue à éviter les incompréhensions après le débit du compte.

Pour les partenaires internationaux, les entreprises, les fondations et les institutions qui réalisent des paiements d'un montant important, il est recommandé de vérifier au préalable la devise de facturation retenue ainsi que les modalités de règlement prévues dans la convention ou le contrat conclu avec AGCE International. Cette vérification permet d'assurer une parfaite concordance entre les documents financiers, les écritures comptables et les paiements effectivement réalisés.

Les transactions multidevises sont enregistrées avec précision dans les systèmes financiers de l'Organisation. Les rapports générés par Moneris permettent d'identifier la devise d'origine, le montant de la transaction ainsi que les références nécessaires au suivi administratif et comptable. Ces informations facilitent les opérations de rapprochement bancaire, les contrôles internes, les audits financiers et la production des états financiers de l'Organisation.

Dans un souci de transparence, AGCE International veille à afficher clairement les montants demandés avant toute validation du paiement. Les utilisateurs doivent prendre le temps de vérifier le montant, la devise, la nature de la contribution et le bénéficiaire avant de confirmer leur transaction. Une fois le paiement autorisé, toute demande de correction ou de remboursement sera traitée conformément aux politiques officielles de l'Organisation et aux conditions applicables au service concerné.

Le traitement des paiements multidevises s'inscrit dans la stratégie d'ouverture internationale d'**AGCE International – AGCE Canada**. Il permet à l'Organisation de recevoir des contributions provenant de différents pays tout en garantissant la sécurité des transactions, la conformité financière, la traçabilité des fonds et le respect des bonnes pratiques de gouvernance. Grâce à cette capacité d'accepter des paiements en dollars canadiens et, selon la configuration retenue, dans d'autres devises internationales, AGCE International renforce son accessibilité auprès de ses partenaires du monde entier et facilite leur engagement en faveur de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques.

3.9 Confirmation et émission des reçus

La confirmation du paiement constitue une étape essentielle du processus de traitement des transactions réalisées par l'intermédiaire de la plateforme **Moneris** au profit de **AGCE International – AGCE Canada**. Elle permet d'informer l'utilisateur que sa demande de paiement a été correctement transmise, analysée puis autorisée par les différents intervenants du système de paiement électronique. Cette confirmation représente un élément important de transparence, de traçabilité et de sécurité, puisqu'elle permet au payeur comme à l'Organisation de disposer d'une preuve officielle attestant de la réalisation de l'opération.

Lorsqu'un utilisateur effectue un paiement sur le site Internet officiel d'AGCE International, au moyen d'un terminal Moneris ou par tout autre canal de paiement autorisé, les informations relatives à la transaction sont automatiquement transmises vers les infrastructures financières compétentes. Avant que le paiement ne soit définitivement accepté, plusieurs contrôles techniques et bancaires sont réalisés afin de vérifier la validité du moyen de paiement, la disponibilité des fonds, les paramètres de sécurité, les éventuelles limitations appliquées par l'établissement bancaire ainsi que la conformité générale de l'opération.

Lorsque toutes les vérifications sont concluantes, la transaction est autorisée et une confirmation électronique est immédiatement générée. Cette confirmation indique généralement que le paiement a été accepté et qu'il est en cours de traitement ou définitivement validé selon le type d'opération réalisée. Elle peut également comporter plusieurs informations utiles, notamment la date et l'heure de la transaction, le montant payé, la devise utilisée, le mode de paiement, la référence unique de la transaction ainsi que l'identification du bénéficiaire. Ces informations permettent au payeur de conserver une preuve fiable de son règlement et facilitent les vérifications administratives ultérieures.

La confirmation électronique constitue un justificatif important qui doit être conservé par l'utilisateur jusqu'à la finalisation complète de son dossier. Elle peut être demandée en cas de réclamation, de difficulté technique, de remboursement, de vérification comptable ou de toute autre démarche nécessitant l'identification précise d'une transaction. Il est recommandé d'enregistrer ce document sous format numérique ou d'en imprimer une copie lorsque cela est nécessaire.

Dans le cadre des services proposés par AGCE International, la confirmation bancaire ne signifie pas systématiquement que l'ensemble des formalités administratives est immédiatement achevé. Pour certaines opérations, notamment les adhésions, les cotisations, les inscriptions à des formations, les participations à des événements ou les conventions de partenariat, une vérification complémentaire peut être effectuée par les services administratifs de l'Organisation afin d'associer correctement le paiement au dossier concerné et de procéder à la validation définitive du service demandé.

Une fois cette vérification administrative réalisée, AGCE International peut transmettre au bénéficiaire un reçu officiel, une facture, une attestation de paiement, une confirmation d'adhésion, un certificat d'inscription ou tout autre document correspondant à la nature de la transaction. Ces documents sont généralement délivrés sous format électronique afin de faciliter leur conservation, leur consultation et leur transmission aux organismes ou partenaires qui pourraient en avoir besoin.

Les reçus électroniques émis par AGCE International constituent des documents administratifs importants. Ils permettent au bénéficiaire de justifier son paiement auprès de son organisation, de son employeur, de son institution ou de ses services comptables. Ils peuvent également servir de pièces justificatives dans le cadre des procédures de remboursement interne, des audits financiers ou de la gestion documentaire de l'utilisateur.

Afin de garantir la fiabilité des informations figurant sur les reçus, l'utilisateur est invité à vérifier soigneusement les renseignements qu'il communique avant de confirmer son paiement. Le nom complet, l'adresse électronique, l'identité de l'organisation représentée, le numéro de référence du dossier ainsi que les autres informations administratives doivent être exacts afin de permettre l'émission correcte des documents officiels. Toute erreur peut entraîner un retard dans le traitement du dossier ou nécessiter une demande de rectification.

Lorsqu'une correction est nécessaire après l'émission d'un reçu ou d'une confirmation, l'utilisateur doit contacter le service financier d'AGCE International dans les meilleurs délais en précisant les informations concernées ainsi que la référence de la transaction. Les demandes sont examinées conformément aux procédures administratives de l'Organisation afin de garantir l'exactitude des documents produits et d'assurer une parfaite cohérence entre les données financières, les registres administratifs et les justificatifs remis aux utilisateurs.

Toutes les confirmations et tous les reçus générés dans le cadre des paiements effectués via Moneris sont intégrés au système de gestion financière de l'Organisation. Les informations sont rapprochées avec les écritures comptables, les relevés bancaires et les dossiers administratifs afin d'assurer une traçabilité complète des fonds reçus. Cette organisation contribue à renforcer les mécanismes de contrôle interne, à faciliter les audits financiers et à démontrer la transparence de la gestion des ressources confiées à AGCE International.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, les confirmations électroniques et les reçus transmis aux utilisateurs ne contiennent jamais les informations complètes relatives à leur carte bancaire. Les données sensibles sont protégées conformément aux exigences applicables en

matière de sécurité des paiements électroniques. Seules les informations strictement nécessaires à l'identification de la transaction sont communiquées afin de préserver la confidentialité des utilisateurs tout en permettant un suivi efficace de leurs opérations.

En cas d'absence de confirmation après un paiement, l'utilisateur ne doit pas répéter immédiatement la transaction sans avoir vérifié son statut. Il est recommandé de consulter son relevé bancaire, sa messagerie électronique, y compris les courriers indésirables, puis de contacter le service d'assistance d'AGCE International si nécessaire. Cette démarche permet d'éviter les doubles paiements et facilite la résolution rapide des éventuels incidents techniques.

La confirmation et l'émission des reçus s'inscrivent pleinement dans la politique de gouvernance financière, de transparence et de redevabilité de **AGCE International – AGCE Canada**. Elles garantissent à chaque utilisateur que son paiement est enregistré de manière rigoureuse, que les fonds sont correctement affectés aux activités concernées et que chaque transaction peut être retracée à tout moment grâce à une documentation fiable, sécurisée et conforme aux meilleures pratiques de gestion financière internationales.

3.10 Gestion des remboursements et annulations

La gestion des remboursements et des annulations constitue un élément essentiel de la politique de transparence, de bonne gouvernance et de protection des utilisateurs mise en œuvre par **AGCE International – AGCE Canada**. Consciente que certaines situations peuvent nécessiter la correction ou l'annulation d'une transaction, l'Organisation applique des procédures officielles visant à garantir un traitement équitable, documenté et conforme à ses politiques internes ainsi qu'aux exigences des prestataires de paiement, notamment **Moneris**, et aux réglementations applicables. Chaque demande est examinée individuellement afin d'assurer une gestion responsable des ressources financières tout en préservant les droits des utilisateurs.

Toute demande de remboursement ou d'annulation doit être adressée directement au **service financier officiel d'AGCE International** dans les meilleurs délais après la réalisation de la transaction. Afin de permettre une analyse rapide et fiable du dossier, l'utilisateur est invité à communiquer les informations essentielles relatives au paiement, notamment son identité, la référence de la transaction, la date du paiement, le montant concerné, le mode de paiement utilisé ainsi que les motifs précis justifiant sa demande. Plus les informations fournies sont complètes, plus le traitement de la demande peut être effectué efficacement.

À la réception d'une demande, les services compétents procèdent à plusieurs vérifications destinées à confirmer l'existence de la transaction, son statut, son affectation comptable ainsi que la nature du service concerné. Cette analyse permet notamment de déterminer si le paiement a déjà été définitivement traité, si le service a été exécuté, si une erreur administrative est intervenue ou si les conditions prévues par les politiques institutionnelles permettent effectivement d'envisager un remboursement ou une annulation.

Certaines situations peuvent donner lieu à une correction administrative sans nécessiter un remboursement financier. Il peut s'agir, par exemple, d'une erreur dans l'identité du bénéficiaire, d'une faute de saisie dans les informations administratives, d'une affectation incorrecte du paiement à un dossier ou d'une erreur de référence. Lorsque ces anomalies peuvent être corrigées sans remettre en cause la transaction financière elle-même, AGCE International privilégie la rectification administrative afin de préserver la continuité du traitement du dossier.

Lorsqu'un remboursement est jugé recevable conformément aux politiques de l'Organisation, celui-ci est généralement effectué vers le même moyen de paiement ayant servi à réaliser la transaction initiale. Cette pratique contribue à renforcer la sécurité des opérations, à prévenir les risques de fraude et à garantir une parfaite traçabilité des mouvements financiers. L'Organisation ne procède pas, sauf exception légalement justifiée, au remboursement d'un paiement sur un compte bancaire ou un moyen de paiement différent de celui utilisé lors de la transaction d'origine.

Le délai nécessaire au traitement d'un remboursement peut varier selon la nature de la demande, les vérifications administratives requises, les délais techniques du prestataire de paiement ainsi que les procédures appliquées par l'établissement bancaire du bénéficiaire. Même lorsque le remboursement est autorisé par AGCE International, l'apparition effective des fonds sur le compte du titulaire dépend également des délais de traitement propres à la banque émettrice de la carte ou du moyen de paiement utilisé.

Certaines catégories de paiements peuvent ne pas être remboursables en raison de leur nature ou des engagements déjà exécutés. Cette situation peut notamment concerner les services entièrement fournis, les contenus numériques déjà accessibles, les prestations personnalisées réalisées à la demande du bénéficiaire, certaines inscriptions définitivement consommées, les frais administratifs non récupérables ou les dons affectés à des actions déjà engagées. Les utilisateurs sont donc invités à prendre connaissance des conditions applicables avant de confirmer leur paiement afin de comprendre les droits et obligations associés à chaque type de transaction.

Lorsqu'une annulation est sollicitée avant que le paiement ne soit définitivement traité ou avant le début de l'exécution du service concerné, AGCE International examine la possibilité d'interrompre la procédure sans qu'un remboursement complet ne soit nécessaire. Cette situation dépend notamment de l'état d'avancement du dossier, des contraintes techniques du système de paiement et des engagements déjà pris par l'Organisation à la suite de la transaction.

Dans un souci de transparence, chaque demande de remboursement ou d'annulation fait l'objet d'un enregistrement administratif permettant d'assurer la traçabilité complète des décisions prises. Les échanges avec l'utilisateur, les pièces justificatives fournies, les analyses réalisées ainsi que la décision finale sont conservés conformément aux règles internes de gestion documentaire et de protection des données personnelles. Cette documentation facilite les contrôles internes, les audits financiers et le traitement d'éventuels recours.

Lorsque des informations complémentaires sont nécessaires pour instruire une demande, AGCE International peut solliciter des justificatifs supplémentaires permettant de confirmer l'identité du demandeur, la légitimité de la transaction ou les circonstances ayant motivé la demande. Ces informations sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité et uniquement pour les besoins de l'instruction du dossier.

En cas de désaccord concernant une décision de remboursement ou d'annulation, l'utilisateur est encouragé à prendre contact avec le service financier de l'Organisation afin de rechercher une solution amiable fondée sur les éléments du dossier et les politiques institutionnelles en vigueur. AGCE International privilégie le dialogue, la transparence et la recherche d'une solution équitable avant toute autre démarche.

Toutes les opérations de remboursement sont intégrées au système comptable de l'Organisation et font l'objet d'un rapprochement avec les transactions initiales, les relevés bancaires et les rapports générés par Moneris. Cette organisation garantit la cohérence des écritures financières, prévient les erreurs comptables et assure une parfaite traçabilité des mouvements de fonds.

Afin de limiter les demandes de remboursement, AGCE International recommande à chaque utilisateur de vérifier attentivement les informations affichées avant de confirmer son paiement, notamment le montant, la devise, le service sélectionné, l'identité du bénéficiaire et les conditions applicables. Quelques instants consacrés à cette vérification permettent souvent d'éviter les erreurs de paiement et les démarches administratives ultérieures.

La gestion des remboursements et des annulations s'inscrit pleinement dans la politique de responsabilité financière d'**AGCE International – AGCE Canada**. Elle repose sur des principes d'équité, de transparence, de conformité réglementaire, de sécurité des transactions et de protection des utilisateurs. Grâce à des procédures clairement définies, chaque demande est examinée avec rigueur, impartialité et professionnalisme, afin de garantir une utilisation responsable des ressources confiées à l'Organisation tout en préservant la confiance de ses membres, partenaires, donateurs et bénéficiaires.

3.11 Sécurité des transactions

La sécurité des transactions constitue une priorité absolue pour **AGCE International – AGCE Canada** dans le cadre de la gestion des paiements électroniques réalisés par l'intermédiaire de la plateforme **Moneris**. Chaque paiement effectué par un membre, un donateur, un partenaire, une entreprise, une institution ou tout autre utilisateur doit bénéficier d'un niveau élevé de protection afin de garantir la confidentialité des informations financières, l'intégrité des données échangées et la fiabilité des opérations réalisées. Cette démarche s'inscrit dans la politique globale de gouvernance financière de l'Organisation, fondée sur la transparence, la responsabilité, la prévention des risques et la protection des utilisateurs.

Toutes les transactions sont traitées dans un environnement sécurisé utilisant des technologies de chiffrement destinées à protéger les informations échangées entre l'utilisateur, le site Internet d'AGCE International, la passerelle de paiement Moneris et les établissements financiers concernés. Le chiffrement transforme les données sensibles en informations illisibles pendant leur transmission, empêchant ainsi qu'elles puissent être interceptées, modifiées ou exploitées par des personnes non autorisées. Ce mécanisme constitue l'une des principales barrières contre les risques liés aux cyberattaques et aux tentatives d'interception des communications.

Les pages de paiement mises à disposition des utilisateurs utilisent des connexions sécurisées permettant d'assurer la confidentialité des échanges. Avant de saisir des informations bancaires, chaque utilisateur est invité à vérifier qu'il se trouve bien sur le site officiel d'AGCE International et que la connexion est protégée par un certificat de sécurité valide. Cette vérification simple contribue à limiter les risques d'hameçonnage, d'usurpation de site Internet ou de redirection vers des plateformes frauduleuses.

Afin de renforcer la sécurité des paiements, Moneris peut mettre en œuvre des mécanismes d'authentification renforcée lorsque les circonstances l'exigent. Selon les paramètres de sécurité appliqués par l'établissement bancaire ou par le réseau de paiement, l'utilisateur peut être invité à confirmer son identité au moyen d'un code temporaire, d'une notification sur son téléphone mobile, d'une validation dans son application bancaire ou d'une authentification biométrique. Cette étape supplémentaire permet de vérifier que la personne réalisant la transaction est bien le titulaire légitime du moyen de paiement utilisé.

L'utilisateur demeure un acteur essentiel de la sécurité des transactions. Il lui appartient de protéger ses identifiants, ses mots de passe, ses appareils numériques ainsi que les informations relatives à sa carte bancaire. Ces données ne doivent jamais être communiquées à une tierce personne, même lorsqu'un message semble provenir d'un organisme financier ou d'un représentant de l'Organisation. AGCE International ne demande jamais aux utilisateurs de transmettre par courrier électronique, messagerie instantanée ou téléphone leur numéro complet de carte bancaire, leur code de sécurité ou leurs codes d'authentification.

Les appareils utilisés pour effectuer un paiement doivent être protégés par des logiciels régulièrement mis à jour, un système d'exploitation sécurisé et des mécanismes d'authentification adaptés. L'utilisation d'un ordinateur public, d'un appareil partagé ou d'un réseau Wi-Fi non sécurisé est fortement déconseillée pour réaliser une transaction financière. Il est recommandé d'utiliser une connexion Internet fiable et un équipement personnel bénéficiant des dernières mises à jour de sécurité disponibles.

AGCE International applique le principe du **moindre accès**, selon lequel seules les personnes officiellement autorisées peuvent consulter les informations nécessaires au traitement des paiements. Les accès aux systèmes financiers sont limités en fonction des responsabilités de chaque collaborateur, et toute intervention sur les données financières fait l'objet d'une traçabilité permettant d'identifier les opérations réalisées. Cette organisation contribue à

réduire les risques d'erreur, d'utilisation abusive ou d'accès non autorisé aux informations sensibles.

Les informations relatives aux transactions sont protégées tout au long de leur cycle de vie. Elles sont utilisées exclusivement pour le traitement des paiements, le suivi administratif, le rapprochement comptable, la prévention de la fraude, le respect des obligations légales et les contrôles internes de l'Organisation. AGCE International s'engage à limiter la collecte des données aux informations strictement nécessaires et à appliquer des mesures de protection adaptées à leur niveau de sensibilité.

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation veille également à préserver la confidentialité des informations personnelles de ses membres, donateurs et partenaires. Les données collectées ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées et sont traitées conformément aux politiques internes de protection des données ainsi qu'aux réglementations applicables en matière de confidentialité. Toute consultation, modification ou utilisation des informations financières est enregistrée afin de garantir une parfaite traçabilité des opérations.

Les systèmes de paiement utilisés par AGCE International bénéficient également de mécanismes de surveillance permettant de détecter les comportements inhabituels, les tentatives de connexion suspectes ou les transactions présentant un niveau de risque élevé. Lorsqu'une activité anormale est identifiée, des vérifications complémentaires peuvent être réalisées avant la validation définitive de la transaction. Cette vigilance contribue à protéger simultanément les utilisateurs, l'Organisation et les établissements financiers contre les risques de fraude ou d'utilisation non autorisée.

La sécurité des transactions repose également sur la conformité aux normes internationales applicables aux paiements électroniques. Moneris met en œuvre des pratiques reconnues dans le secteur des services de paiement afin d'assurer la protection des informations traitées et de maintenir un niveau élevé de sécurité opérationnelle. De son côté, AGCE International veille à utiliser les services de paiement conformément aux exigences contractuelles, aux obligations réglementaires et à ses propres politiques de gouvernance financière.

Les collaborateurs de l'Organisation reçoivent une sensibilisation adaptée aux bonnes pratiques de sécurité informatique et financière. Ils sont invités à respecter les procédures internes relatives à la gestion des accès, à la confidentialité des informations, à la protection des équipements numériques et au signalement rapide de tout incident susceptible d'affecter la sécurité des paiements. Cette culture de vigilance constitue un élément essentiel du dispositif global de contrôle interne.

En cas de suspicion d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement, de perte d'une carte bancaire, d'accès non autorisé à un compte utilisateur ou de réception d'un message suspect, l'utilisateur doit immédiatement contacter son établissement bancaire et informer le service financier d'AGCE International. Une réaction rapide permet souvent de limiter les conséquences d'un incident et de mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires dans les meilleurs délais.

Les utilisateurs sont également encouragés à consulter régulièrement leurs relevés bancaires et les confirmations de paiement reçues après chaque transaction. Toute opération inconnue, inhabituelle ou non autorisée doit être signalée sans délai afin que les investigations appropriées puissent être engagées. Cette surveillance régulière constitue un complément indispensable aux dispositifs de sécurité techniques déjà mis en œuvre.

La sécurité des transactions ne repose pas uniquement sur les technologies utilisées ; elle résulte d'une coopération permanente entre les utilisateurs, AGCE International, Moneris et les établissements financiers. Chaque acteur contribue, par le respect des procédures et des bonnes pratiques, à préserver l'intégrité du système de paiement et à renforcer la confiance indispensable au développement des activités de l'Organisation.

À travers cette politique de sécurité, **AGCE International – AGCE Canada** affirme son engagement à offrir un environnement de paiement fiable, conforme aux meilleures pratiques internationales et respectueux des droits des utilisateurs. En combinant le chiffrement des communications, l'authentification renforcée, la protection des données, la limitation des accès, la surveillance des opérations et le respect des normes de sécurité des paiements électroniques, l'Organisation garantit que chaque transaction est traitée avec le plus haut niveau de confidentialité, de sécurité et de professionnalisme.

3.12 Prévention de la fraude

La prévention de la fraude constitue un pilier fondamental de la politique de sécurité financière de **AGCE International – AGCE Canada**. Dans un environnement numérique où les transactions électroniques sont devenues indispensables au financement des activités humanitaires, éducatives, sociales, économiques et numériques de l'Organisation, il est essentiel de mettre en œuvre des mécanismes efficaces permettant de prévenir les tentatives de fraude, de protéger les utilisateurs et de garantir l'intégrité des ressources financières. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle interne et de conformité adopté par l'Organisation.

Chaque paiement réalisé au moyen de la plateforme **Moneris** fait l'objet de contrôles automatiques destinés à détecter les opérations susceptibles de présenter un niveau de risque élevé. Ces contrôles peuvent porter sur différents paramètres techniques, notamment le montant de la transaction, la fréquence des paiements, la localisation géographique de l'utilisateur, le type de moyen de paiement utilisé, les caractéristiques de l'appareil de connexion ou encore la cohérence des informations fournies lors de la transaction. L'objectif de cette surveillance n'est pas de ralentir inutilement les opérations, mais de protéger les utilisateurs contre les utilisations frauduleuses de leurs moyens de paiement.

Certaines transactions peuvent être considérées comme inhabituelles lorsqu'elles diffèrent significativement des habitudes observées ou présentent des caractéristiques pouvant justifier des vérifications complémentaires. Il peut s'agir, par exemple, d'un nombre important de paiements effectués dans un délai très court, de plusieurs tentatives successives avec

différentes cartes bancaires, d'un paiement réalisé depuis un pays inhabituel, d'un changement soudain des habitudes de paiement ou d'une opération dont le montant apparaît incohérent au regard du service demandé. Dans ces situations, des mesures de contrôle supplémentaires peuvent être appliquées afin de confirmer la légitimité de la transaction.

Lorsqu'une activité inhabituelle est détectée, Moneris ou AGCE International peut temporairement suspendre le traitement de la transaction afin de procéder aux vérifications nécessaires. Cette mesure préventive ne constitue pas une accusation à l'encontre de l'utilisateur. Elle vise uniquement à garantir que le paiement est effectivement autorisé par son titulaire légitime et qu'aucune tentative de fraude n'est en cours. Une fois les vérifications terminées, la transaction peut être validée, corrigée ou refusée selon les résultats de l'analyse.

AGCE International applique également une politique de vérification de l'identité lorsque certaines opérations présentent un niveau de risque plus élevé ou concernent des montants importants. Selon les circonstances, des informations complémentaires peuvent être demandées afin de confirmer l'identité du payeur, son lien avec l'organisation concernée ou la légitimité de la transaction. Ces vérifications sont réalisées dans le respect des règles de confidentialité et uniquement lorsque cela est nécessaire pour assurer la sécurité des opérations.

La prévention de la fraude repose également sur une surveillance continue des accès aux systèmes financiers de l'Organisation. Les comptes utilisateurs, les accès administratifs et les plateformes de paiement font l'objet d'un suivi permanent permettant de détecter les tentatives de connexion non autorisées, les modifications inhabituelles des paramètres de sécurité ou les opérations susceptibles de compromettre l'intégrité des systèmes. Toute activité anormale peut entraîner des mesures immédiates de protection, notamment la suspension temporaire de certains accès jusqu'à la fin des vérifications.

Les collaborateurs d'AGCE International jouent un rôle essentiel dans la prévention des risques. Ils sont régulièrement sensibilisés aux bonnes pratiques de sécurité informatique, à la détection des tentatives d'hameçonnage, aux méthodes d'usurpation d'identité et aux procédures internes de signalement des incidents. Ils sont invités à faire preuve d'une vigilance constante et à signaler immédiatement toute situation inhabituelle pouvant affecter la sécurité des paiements ou des données financières de l'Organisation.

Les utilisateurs sont eux aussi des acteurs essentiels de la prévention de la fraude. Ils sont encouragés à protéger leurs identifiants, leurs appareils numériques et leurs moyens de paiement, à utiliser exclusivement les canaux officiels d'AGCE International et à vérifier attentivement les informations affichées avant toute validation de transaction. Ils doivent éviter de communiquer leurs informations bancaires à des tiers, répondre à des messages suspects ou cliquer sur des liens provenant de sources inconnues prétendant représenter l'Organisation ou un établissement financier.

En cas de réception d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou d'un message sollicitant des informations confidentielles, l'utilisateur doit faire preuve de prudence. AGCE

International ne demande jamais la communication du numéro complet d'une carte bancaire, du code de sécurité, du mot de passe d'un compte ou des codes d'authentification bancaire par courrier électronique, téléphone ou messagerie instantanée. Toute demande de cette nature doit être considérée comme suspecte et signalée immédiatement.

La consultation régulière des relevés bancaires constitue une mesure simple mais particulièrement efficace pour détecter rapidement une opération non autorisée. Les utilisateurs sont invités à vérifier périodiquement les mouvements enregistrés sur leur compte et à comparer les montants débités avec les confirmations de paiement reçues. Toute transaction inconnue ou inhabituelle doit être signalée sans délai à l'établissement bancaire concerné ainsi qu'au service financier d'AGCE International afin que les investigations nécessaires puissent être engagées.

La gestion des risques financiers fait partie intégrante du système de contrôle interne de l'Organisation. Les responsables financiers réalisent des rapprochements réguliers entre les rapports de transactions générés par Moneris, les relevés bancaires, les pièces comptables et les dossiers administratifs. Ces contrôles permettent de détecter rapidement les écarts éventuels, les erreurs de traitement, les anomalies comptables ou les tentatives de manipulation des opérations financières.

Les incidents liés à la fraude ou aux tentatives de fraude sont documentés, analysés et conservés conformément aux procédures internes de gestion des risques. Chaque événement donne lieu à une évaluation destinée à identifier son origine, son impact potentiel et les mesures correctives nécessaires afin de prévenir sa réapparition. Cette démarche d'amélioration continue permet à AGCE International de renforcer progressivement son dispositif de sécurité et d'adapter ses procédures à l'évolution des menaces numériques.

L'Organisation veille également au respect des exigences réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités illicites et les autres formes de criminalité financière. Les procédures internes sont conçues pour contribuer à l'identification des opérations présentant un risque particulier et pour permettre, lorsque cela est légalement requis, la coopération avec les autorités compétentes et les partenaires financiers concernés.

La prévention de la fraude repose enfin sur une responsabilité partagée entre les utilisateurs, AGCE International, Moneris et les établissements bancaires. Chacun contribue, à son niveau, à protéger les ressources financières destinées aux missions de solidarité, d'inclusion sociale, de développement économique et d'innovation numérique portées par l'Organisation. En adoptant une attitude prudente, en respectant les procédures de sécurité et en signalant rapidement toute anomalie, chaque utilisateur participe activement à la protection de l'ensemble de la communauté AGCE.

À travers cette politique de prévention de la fraude, **AGCE International – AGCE Canada** réaffirme son engagement à offrir un environnement de paiement fiable, transparent et sécurisé. Grâce à la combinaison de mécanismes de surveillance, d'outils de détection des transactions inhabituelles, de procédures de gestion des risques, de contrôles internes

renforcés et d'une coopération étroite avec Moneris et les institutions financières, l'Organisation garantit que les ressources confiées par ses membres, donateurs et partenaires sont protégées avec le plus haut niveau de rigueur, de responsabilité et de professionnalisme.

3.13 Assistance technique

La qualité d'un système de paiement électronique ne repose pas uniquement sur la sécurité des transactions ou la performance des technologies utilisées. Elle dépend également de la capacité à accompagner efficacement les utilisateurs lorsqu'une difficulté survient. Dans cette perspective, **AGCE International – AGCE Canada** met à la disposition de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, institutions et bénéficiaires un dispositif d'assistance destiné à répondre rapidement aux questions relatives aux paiements effectués par l'intermédiaire de la plateforme **Moneris**. Ce dispositif vise à garantir la continuité des services, à rassurer les utilisateurs et à assurer un traitement rigoureux des incidents pouvant affecter une transaction.

L'assistance technique intervient lorsqu'un utilisateur rencontre une difficulté avant, pendant ou après un paiement. Il peut s'agir d'une transaction interrompue, d'un paiement refusé, d'une confirmation non reçue, d'un double débit présumé, d'une erreur dans les informations administratives, d'un problème de connexion à la plateforme de paiement ou de toute autre situation nécessitant une vérification. Chaque demande est analysée avec professionnalisme afin d'identifier rapidement l'origine du problème et d'apporter une solution adaptée.

Avant de solliciter une assistance, l'utilisateur est invité à effectuer quelques vérifications simples. Il est recommandé de contrôler que la connexion Internet est stable, que les informations saisies sont exactes, que la carte bancaire utilisée est valide et que le paiement n'a pas déjà été confirmé. Il est également conseillé de consulter sa messagerie électronique, y compris le dossier des courriers indésirables, afin de vérifier si une confirmation de transaction ou un message d'information a déjà été transmis.

Lorsque la difficulté persiste, le premier interlocuteur de l'utilisateur demeure le **service financier d'AGCE International**, qui assure le suivi administratif des paiements réalisés au profit de l'Organisation. Ce service est compétent pour vérifier la réception d'un paiement, confirmer l'état d'une transaction, contrôler les références administratives, orienter les utilisateurs vers la procédure appropriée et assurer le suivi des demandes de remboursement, de correction ou d'annulation conformément aux politiques institutionnelles en vigueur.

Afin de faciliter le traitement des demandes, l'utilisateur est invité à communiquer des informations précises, notamment son nom complet, son adresse électronique, la date et l'heure approximatives de la transaction, le montant payé, la devise utilisée, le mode de paiement, le numéro de référence communiqué lors de la transaction ainsi que la description détaillée du problème rencontré. Ces renseignements permettent aux équipes compétentes de retrouver rapidement la transaction concernée et d'accélérer les investigations.

Dans le respect des règles de sécurité, les utilisateurs ne doivent jamais transmettre par courrier électronique, téléphone ou messagerie instantanée le numéro complet de leur carte bancaire, leur code de sécurité, leur code confidentiel ou tout autre élément permettant d'utiliser leur moyen de paiement. Les équipes d'AGCE International n'ont pas besoin de ces informations pour identifier une transaction et ne les demanderont jamais dans le cadre d'une assistance technique.

Lorsque l'incident est lié au traitement technique de la transaction ou au fonctionnement de la plateforme de paiement, le **support technique de Moneris** peut être amené à intervenir. Moneris met à disposition de ses commerçants et partenaires des services d'assistance spécialisés destinés à résoudre les difficultés techniques liées aux terminaux de paiement, aux passerelles de paiement, aux connexions sécurisées, aux autorisations bancaires, aux intégrations informatiques et aux autres services proposés par la plateforme. AGCE International assure la coordination avec Moneris lorsque l'intervention du prestataire est nécessaire afin d'éviter aux utilisateurs des démarches techniques complexes.

Lorsque l'incident concerne directement l'autorisation bancaire ou le fonctionnement du moyen de paiement utilisé, l'utilisateur peut également être invité à prendre contact avec son établissement financier. En effet, certaines difficultés, telles qu'une carte expirée, un plafond de paiement atteint, un blocage de sécurité, un refus d'autorisation ou une limitation temporaire du compte, relèvent exclusivement de la banque émettrice de la carte. Dans ce cas, AGCE International accompagne l'utilisateur dans la compréhension de la situation tout en l'orientant vers l'interlocuteur compétent.

Les demandes d'assistance sont enregistrées dans le système de suivi administratif de l'Organisation afin d'assurer une parfaite traçabilité des échanges. Chaque dossier reçoit un traitement adapté selon la nature de l'incident, son niveau d'urgence et les informations disponibles. Cette organisation permet de suivre l'évolution des demandes, de documenter les solutions apportées et d'améliorer continuellement la qualité des services proposés aux utilisateurs.

Lorsque plusieurs incidents similaires sont constatés, AGCE International procède à une analyse approfondie afin d'identifier leur origine et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires. Cette démarche d'amélioration continue contribue à renforcer la fiabilité des procédures de paiement, à réduire les risques de récurrence et à améliorer l'expérience des utilisateurs.

Dans certaines situations exceptionnelles, un délai supplémentaire peut être nécessaire pour permettre les investigations techniques, notamment lorsque plusieurs établissements financiers interviennent dans le traitement de la transaction ou lorsqu'une vérification approfondie est exigée pour des raisons de sécurité. Durant cette période, AGCE International s'engage à maintenir un dialogue transparent avec l'utilisateur et à l'informer de l'évolution de son dossier dans la mesure des informations disponibles.

Les utilisateurs sont encouragés à signaler rapidement toute anomalie constatée lors d'un paiement. Une intervention précoce permet généralement de résoudre les difficultés plus rapidement, de limiter les risques de double paiement, de faciliter les recherches techniques et de préserver l'intégrité des opérations financières. La coopération entre l'utilisateur, AGCE International, Moneris et les établissements bancaires constitue un élément essentiel de la résolution efficace des incidents.

Afin de garantir une assistance de qualité, les coordonnées officielles du **service financier d'AGCE International** et les informations relatives au **support Moneris** doivent être clairement publiées sur le site Internet officiel de l'Organisation, dans les espaces de paiement, sur les formulaires électroniques ainsi que dans les documents administratifs destinés aux utilisateurs. Ces coordonnées doivent être régulièrement mises à jour afin d'assurer une communication fiable et de permettre aux utilisateurs de contacter facilement le service compétent.

Enfin, l'assistance technique ne constitue pas uniquement un service de résolution des problèmes ; elle représente également un engagement permanent de **AGCE International – AGCE Canada** envers ses membres, ses donateurs et l'ensemble de ses partenaires. En mettant à leur disposition un accompagnement professionnel, réactif et sécurisé, en collaborant étroitement avec le support technique de Moneris et en assurant un suivi rigoureux de chaque incident, l'Organisation renforce la confiance des utilisateurs et confirme sa volonté d'offrir un environnement de paiement moderne, transparent, sécurisé et conforme aux meilleures pratiques internationales de gouvernance financière.

3.14 Bonnes pratiques

La sécurité des paiements électroniques repose autant sur les technologies utilisées que sur les comportements adoptés par les utilisateurs. Même lorsqu'une plateforme de paiement bénéficie de mécanismes avancés de protection, une simple erreur de manipulation ou un manque de vigilance peut compromettre la confidentialité des informations financières ou retarder le traitement d'une transaction. C'est pourquoi **AGCE International – AGCE Canada** invite chaque membre, donateur, partenaire, entreprise, institution et utilisateur à appliquer des bonnes pratiques simples, mais essentielles, afin de garantir la sécurité, la confidentialité et la bonne exécution de tous les paiements réalisés par l'intermédiaire de **Moneris**.

Avant d'effectuer un paiement, l'utilisateur doit toujours s'assurer qu'il accède au **site Internet officiel d'AGCE International** ou à une page de paiement officiellement autorisée par l'Organisation. Il est recommandé de saisir directement l'adresse du site dans son navigateur ou d'utiliser les liens publiés sur les supports officiels de l'Organisation. Il convient d'éviter les liens reçus dans des courriels, des messages instantanés ou sur les réseaux sociaux lorsqu'il existe le moindre doute sur leur authenticité. Cette précaution permet de réduire les risques d'hameçonnage et d'usurpation de sites Internet.

Avant de renseigner ses informations bancaires, l'utilisateur doit vérifier que la connexion est sécurisée et que la page de paiement présente les indicateurs de sécurité habituels. Cette vérification permet de confirmer que les données seront transmises dans un environnement protégé. Si un message d'alerte apparaît dans le navigateur ou si l'adresse du site semble inhabituelle, il est recommandé d'interrompre immédiatement la procédure et de contacter le service d'assistance d'AGCE International avant de poursuivre.

Il est également essentiel de contrôler attentivement les informations affichées avant de confirmer un paiement. Le montant, la devise, l'objet de la transaction, le nom du bénéficiaire ainsi que la nature du service doivent correspondre exactement à ce que l'utilisateur souhaite régler. Quelques instants consacrés à cette vérification permettent souvent d'éviter les erreurs de paiement, les demandes de correction ou les procédures de remboursement.

Les paiements doivent être effectués exclusivement à partir d'un appareil personnel ou professionnel bénéficiant d'un niveau de sécurité satisfaisant. L'utilisation d'ordinateurs publics, de téléphones partagés ou de réseaux Wi-Fi non sécurisés est fortement déconseillée pour toute opération financière. Les appareils utilisés doivent être régulièrement mis à jour, protégés par un mot de passe robuste et équipés de solutions de sécurité adaptées afin de limiter les risques d'intrusion ou de vol de données.

Les informations relatives aux moyens de paiement doivent être traitées avec la plus grande confidentialité. Le numéro complet de la carte bancaire, le code de sécurité, les codes d'authentification temporaire et les mots de passe ne doivent jamais être communiqués à une autre personne, y compris à un collaborateur d'AGCE International. L'Organisation, tout comme Moneris, ne demandera jamais ces informations par courrier électronique, téléphone ou messagerie instantanée. Toute demande de cette nature doit être considérée comme suspecte et signalée sans délai.

Lorsque le système demande une authentification renforcée, l'utilisateur doit effectuer personnellement cette vérification sans communiquer le code reçu à un tiers. Cette étape constitue une mesure de protection destinée à confirmer que le titulaire du moyen de paiement est bien à l'origine de la transaction. Elle contribue efficacement à prévenir les utilisations frauduleuses des cartes bancaires et des comptes financiers.

Après chaque paiement, il est recommandé de conserver la confirmation électronique, le reçu ou toute autre preuve de transaction. Ces documents peuvent être utiles pour le suivi administratif, la comptabilité personnelle, les demandes de remboursement, les contrôles internes ou les éventuelles réclamations. Ils permettent également de faciliter les recherches en cas d'incident technique ou de difficulté d'identification d'un paiement.

Les utilisateurs sont encouragés à consulter régulièrement les mouvements enregistrés sur leur compte bancaire afin de vérifier que les montants débités correspondent bien aux transactions réalisées. Toute opération inhabituelle, inconnue ou suspecte doit être signalée immédiatement à l'établissement bancaire concerné ainsi qu'au service financier d'AGCE

International. Une intervention rapide permet généralement de limiter les conséquences d'un incident et de faciliter les investigations.

Il est également conseillé de mettre à jour régulièrement les informations de paiement lorsque la carte bancaire arrive à expiration, est remplacée ou fait l'objet d'un renouvellement. Cette précaution est particulièrement importante pour les paiements récurrents liés aux adhésions, aux cotisations annuelles, aux abonnements ou aux contributions régulières. Une mise à jour rapide permet d'éviter les interruptions de service ou les échecs de paiement.

Dans le cadre des paiements internationaux, l'utilisateur doit prendre le temps de vérifier la devise utilisée, les éventuels frais de conversion appliqués par son établissement bancaire ainsi que les conditions financières de sa carte. Une bonne compréhension de ces éléments permet d'éviter les mauvaises surprises lors du débit effectif du compte et contribue à une gestion plus sereine des transactions internationales.

Les entreprises, les fondations et les institutions sont invitées à appliquer leurs propres procédures internes de validation avant d'effectuer un paiement important. La conservation des conventions, factures, confirmations de paiement et autres pièces justificatives facilite les contrôles comptables et les audits financiers. Cette démarche renforce également la transparence et la bonne gouvernance dans les relations entre AGCE International et ses partenaires.

En cas de difficulté, de doute ou d'incident, l'utilisateur ne doit pas multiplier les tentatives de paiement sans avoir identifié l'origine du problème. Il est préférable de contacter le service financier d'AGCE International afin d'obtenir des informations précises sur le statut de la transaction avant de recommencer l'opération. Cette précaution permet d'éviter les doubles paiements et simplifie la gestion administrative des dossiers.

L'Organisation recommande également aux utilisateurs de maintenir leurs coordonnées personnelles à jour, notamment leur adresse électronique et leur numéro de téléphone. Ces informations facilitent la transmission des confirmations de paiement, des reçus électroniques, des notifications de sécurité et des communications relatives au suivi des dossiers. Une information de contact correcte contribue à améliorer la qualité du service et la rapidité des échanges.

La sécurité des paiements constitue une responsabilité partagée entre l'utilisateur, **AGCE International – AGCE Canada, Moneris** et les établissements financiers. Chacun contribue, par le respect des procédures et l'application des bonnes pratiques, à protéger les ressources financières destinées aux missions de solidarité, d'éducation, d'inclusion économique et de développement durable portées par l'Organisation.

En adoptant ces recommandations au quotidien, chaque utilisateur participe activement à la sécurisation de ses propres transactions et au renforcement de la confiance accordée aux services financiers d'AGCE International. Ces bonnes pratiques permettent de prévenir les erreurs, de protéger les données personnelles, de limiter les risques de fraude et d'assurer une

exécution fiable, transparente et conforme des paiements électroniques, dans le respect des meilleures pratiques canadiennes et internationales en matière de gouvernance financière et de cybersécurité.

3.15 Schéma opérationnel illustré

Le schéma opérationnel présenté dans cette section décrit le parcours complet d'une transaction réalisée au moyen de la plateforme de paiement **Moneris** pour le compte de **AGCE International – AGCE Canada**. Il a pour objectif d'aider les utilisateurs à comprendre, de manière simple et progressive, les différentes étapes suivies par un paiement électronique, depuis la sélection d'un service jusqu'à la confirmation définitive de la transaction. Cette représentation facilite la compréhension du fonctionnement général du système de paiement tout en renforçant la confiance des membres, donateurs, partenaires, entreprises et institutions qui soutiennent les activités de l'Organisation.

Le processus débute lorsque l'utilisateur accède au **site Internet officiel d'AGCE International**, à son espace membre, à un formulaire sécurisé ou à une page de paiement spécialement créée pour un projet, une campagne de dons, une adhésion, une cotisation, une formation ou un événement. Avant toute transaction, l'utilisateur est invité à consulter les informations relatives au service concerné, à prendre connaissance des conditions applicables et à vérifier le montant qui lui sera demandé.

Après avoir sélectionné le service souhaité, l'utilisateur complète les informations administratives nécessaires au traitement de son dossier. Selon la nature de l'opération, il peut être amené à renseigner son identité, les coordonnées de son organisation, son adresse électronique, son numéro de téléphone, la catégorie de son adhésion, la référence de son dossier ou toute autre information indispensable à l'identification de la transaction. Ces renseignements permettent à AGCE International d'assurer un rapprochement précis entre le paiement et le service concerné.

Une fois ces informations validées, l'utilisateur choisit le moyen de paiement disponible parmi ceux proposés par l'Organisation. Lorsque le paiement est effectué par carte bancaire, la plateforme redirige automatiquement l'utilisateur vers la **passerelle sécurisée Moneris**, où les informations financières sont traitées dans un environnement protégé utilisant des mécanismes de chiffrement et de sécurité conformes aux standards du secteur des paiements électroniques.

L'utilisateur saisit ensuite les informations relatives à son moyen de paiement dans l'interface sécurisée prévue à cet effet. Selon les paramètres de sécurité appliqués par son établissement bancaire, une étape supplémentaire d'authentification renforcée peut être demandée afin de confirmer son identité avant l'autorisation définitive de la transaction. Cette vérification contribue à protéger les utilisateurs contre les risques d'utilisation frauduleuse de leurs moyens de paiement.

Après réception des informations, Moneris transmet automatiquement la demande d'autorisation aux réseaux de paiement et à l'établissement bancaire émetteur de la carte. Plusieurs contrôles sont alors réalisés afin de vérifier la validité du moyen de paiement, la disponibilité des fonds, la conformité de la transaction ainsi que les différents mécanismes de prévention de la fraude. Lorsque toutes les conditions sont satisfaites, l'autorisation est accordée et la transaction est validée.

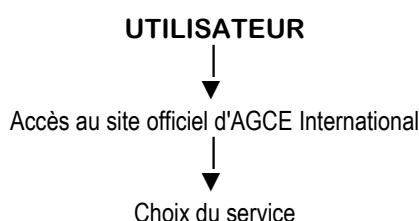
Une fois le paiement accepté, Moneris transmet immédiatement une confirmation électronique indiquant le résultat de l'opération. Cette confirmation est simultanément communiquée au système d'information d'AGCE International afin de permettre l'enregistrement automatique de la transaction, le rapprochement comptable et la mise à jour du dossier administratif du bénéficiaire. Toutes les opérations sont conservées dans les registres financiers de l'Organisation afin de garantir leur traçabilité, leur contrôle et leur conformité lors des audits internes et externes.

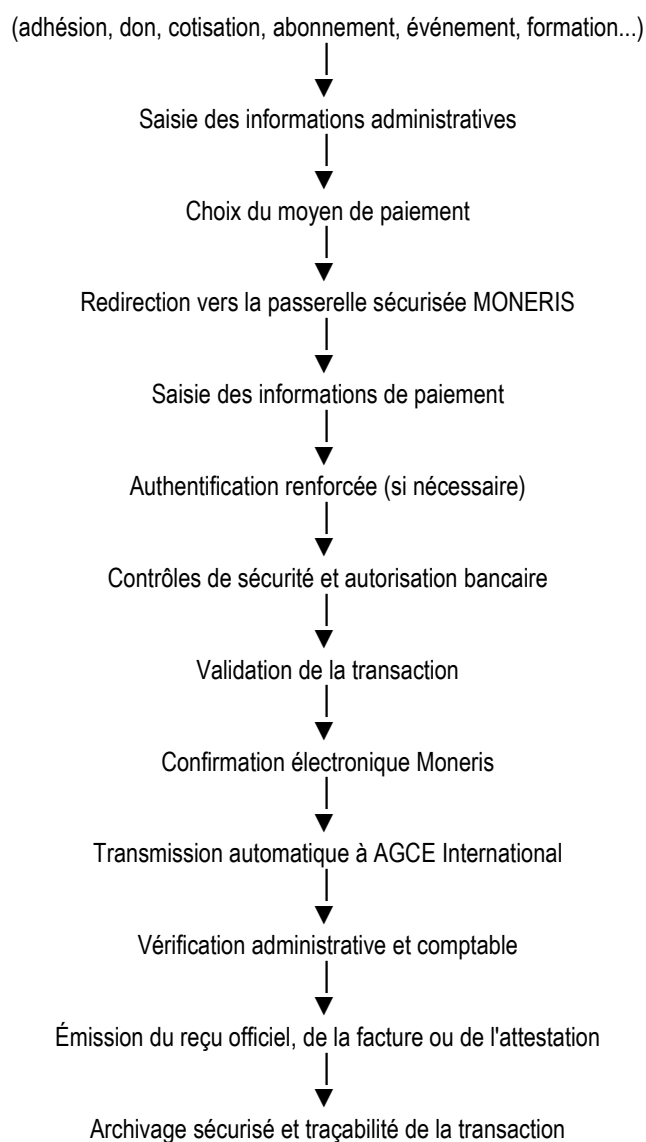
Après cette validation technique, les services administratifs et financiers d'AGCE International procèdent, lorsque cela est nécessaire, à une vérification complémentaire permettant d'associer correctement le paiement au dossier correspondant. Cette étape est particulièrement importante pour les adhésions, les cotisations, les inscriptions aux formations, les partenariats institutionnels ou les contributions affectées à un projet spécifique. Elle garantit que les ressources financières sont correctement attribuées et que les droits du bénéficiaire sont effectivement activés.

Lorsque toutes les vérifications sont terminées, l'Organisation émet les documents administratifs correspondant à la nature de la transaction. Selon le service concerné, l'utilisateur peut recevoir une confirmation d'adhésion, une attestation de paiement, un reçu électronique, une facture, une confirmation d'inscription ou tout autre document officiel justifiant le règlement effectué. Ces documents sont généralement transmis par voie électronique afin de faciliter leur conservation et leur consultation.

Si une anomalie est détectée au cours du processus, notamment un paiement refusé, une erreur de saisie, une interruption technique ou une suspicion de fraude, la transaction peut être suspendue temporairement afin de permettre les vérifications nécessaires. Dans cette situation, l'utilisateur est invité à contacter le service financier d'AGCE International qui assurera, si nécessaire, la coordination avec le support technique de Moneris et les établissements financiers concernés jusqu'à la résolution complète de l'incident.

Le parcours opérationnel peut être représenté de manière synthétique selon le schéma suivant :





Ce schéma illustre le fonctionnement coordonné entre l'utilisateur, la plateforme **Moneris**, les réseaux bancaires et **AGCE International – AGCE Canada**. Chaque étape est conçue pour assurer la confidentialité des données, la sécurité des paiements, la conformité réglementaire, la traçabilité des opérations et la qualité du service rendu. Grâce à cette organisation structurée, chaque transaction suit un parcours clair, contrôlé et documenté, garantissant aux utilisateurs un processus de paiement fiable, transparent et conforme aux meilleures pratiques canadiennes et internationales en matière de gouvernance financière et de sécurité des paiements électroniques.

PARTIE II

PAIEMENTS BANCAIRES

Chapitre 4

Banque UBA Cameroun

4.1 Présentation

La **United Bank for Africa (UBA) Cameroun** occupe une place essentielle dans le dispositif de gestion financière de **AGCE International – AGCE Canada** en assurant le traitement sécurisé des paiements bancaires nationaux et internationaux destinés à soutenir les activités de l'Organisation. En tant qu'établissement bancaire reconnu à l'échelle africaine et membre du Groupe UBA, présent dans plusieurs pays du continent ainsi qu'à l'international, cette banque met à disposition des particuliers, des entreprises, des institutions publiques, des organisations non gouvernementales et des partenaires internationaux des solutions bancaires modernes répondant aux exigences actuelles de sécurité, de conformité et de performance financière.

Dans le cadre de ses activités institutionnelles, AGCE International utilise les services de **UBA Cameroun** afin de recevoir les dons, les cotisations, les droits d'adhésion, les contributions volontaires, les financements de projets, les subventions, les paiements de prestations de services, les partenariats financiers ainsi que toute autre transaction bancaire autorisée conformément à ses statuts et aux réglementations applicables. Cette collaboration permet à l'Organisation de disposer d'un compte bancaire officiel offrant aux utilisateurs une solution fiable pour effectuer leurs paiements aussi bien depuis le Cameroun que depuis l'étranger.

Le recours à UBA Cameroun répond à une volonté permanente de renforcer la transparence financière, la traçabilité des ressources et la bonne gouvernance de l'Organisation. Chaque opération bancaire réalisée au profit d'AGCE International suit un circuit de contrôle permettant d'assurer l'identification du payeur, la justification de la transaction, l'enregistrement comptable des fonds reçus ainsi que leur affectation conformément aux objectifs définis par les programmes et projets de l'Organisation. Cette organisation contribue à garantir une gestion responsable des ressources confiées par les membres, les donateurs, les partenaires et les bailleurs de fonds.

Grâce à son infrastructure bancaire moderne, UBA Cameroun permet la réception de paiements par différents moyens adaptés aux besoins des utilisateurs. Les opérations peuvent notamment être réalisées par virement bancaire national, virement international, transfert interbancaire, paiement provenant d'une autre banque ou tout autre moyen de paiement officiellement pris en charge par l'établissement bancaire. Cette diversité de solutions facilite la participation des partenaires situés aussi bien au Cameroun qu'à l'étranger, tout en garantissant un niveau élevé de sécurité et de conformité.

Les paiements effectués vers le compte officiel d'AGCE International auprès de UBA Cameroun sont soumis aux procédures habituelles de contrôle bancaire. Chaque transaction est vérifiée afin de garantir son authenticité, sa conformité réglementaire et son intégrité. Les mécanismes de contrôle appliqués par la banque permettent de réduire les risques liés aux erreurs de traitement, aux opérations frauduleuses, au blanchiment de capitaux ou au financement d'activités illicites. Ces dispositifs participent pleinement à la protection des utilisateurs et à la préservation de la réputation de l'Organisation.

AGCE International encourage tous les utilisateurs à utiliser exclusivement les coordonnées bancaires officiellement publiées par l'Organisation lors de leurs paiements. Avant toute transaction, il est recommandé de vérifier attentivement le nom du titulaire du compte, le numéro de compte, l'IBAN, le code SWIFT ainsi que toute autre information bancaire communiquée. Cette précaution contribue à éviter les erreurs de virement et protège les utilisateurs contre les tentatives d'usurpation d'identité ou de fraude financière.

Les ressources financières reçues par l'intermédiaire de UBA Cameroun sont exclusivement destinées à soutenir les missions d'intérêt général portées par AGCE International. Elles participent notamment au financement des programmes humanitaires, des actions de développement économique, des projets d'inclusion numérique, des initiatives éducatives, des formations professionnelles, des actions sociales, des activités environnementales, du fonctionnement institutionnel ainsi que des différents projets de coopération nationale et internationale développés par l'Organisation.

Afin d'assurer une gestion financière exemplaire, chaque paiement reçu fait l'objet d'un enregistrement administratif et comptable conforme aux procédures internes de contrôle. Les informations relatives aux transactions sont rapprochées des relevés bancaires, des pièces justificatives et des dossiers des bénéficiaires afin de garantir une parfaite traçabilité des opérations. Cette organisation permet de produire des états financiers fiables, de faciliter les audits internes et externes et de répondre aux exigences des autorités compétentes, des partenaires techniques et financiers ainsi que des bailleurs de fonds.

La confidentialité des informations bancaires constitue également une priorité. Les données relatives aux transactions sont traitées dans le respect des règles de protection des données personnelles, des politiques internes de sécurité d'AGCE International et des obligations réglementaires applicables aux établissements bancaires. Seules les personnes officiellement habilitées peuvent accéder aux informations nécessaires à la gestion financière de l'Organisation, conformément au principe de séparation des responsabilités et de limitation des accès.

Au-delà de son rôle de banque dépositaire, **UBA Cameroun** constitue un partenaire stratégique contribuant à la modernisation des moyens de paiement d'AGCE International. Son expertise bancaire, la fiabilité de ses infrastructures, sa présence régionale et internationale ainsi que son engagement en faveur de l'innovation financière permettent à l'Organisation d'offrir à ses membres, donateurs et partenaires un environnement de paiement sécurisé, transparent et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance financière.

À travers ce partenariat bancaire, **AGCE International – AGCE Canada** réaffirme sa volonté de garantir une gestion rigoureuse, responsable et transparente des ressources qui lui sont confiées. L'utilisation de **UBA Cameroun** comme établissement bancaire officiel s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer la confiance des utilisateurs, à faciliter les paiements nationaux et internationaux et à assurer que chaque contribution participe efficacement au financement des missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques portées par l'Organisation.

4.2 Coordonnées bancaires

Les coordonnées bancaires officielles constituent un élément fondamental pour garantir la bonne exécution des paiements destinés à **AGCE International – AGCE Canada**. Elles permettent aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, administrations publiques, institutions financières, fondations et bailleurs de fonds d'effectuer leurs virements en toute sécurité, avec l'assurance que les fonds seront directement crédités sur le compte bancaire officiel de l'Organisation. Afin de préserver l'intégrité des transactions et de limiter les risques d'erreur ou de fraude, AGCE International recommande à tous les utilisateurs de vérifier systématiquement les informations bancaires avant toute opération financière.

Le compte bancaire officiel ouvert auprès de **United Bank for Africa (UBA Cameroun)** constitue l'un des principaux moyens de réception des paiements nationaux et internationaux de l'Organisation. Il est utilisé pour recevoir les cotisations des membres, les droits d'adhésion, les dons, les financements de projets, les contributions des partenaires techniques et financiers, les paiements de prestations de services, les subventions ainsi que toute autre ressource financière destinée à soutenir les missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques d'AGCE International.

Pour garantir la bonne réception des fonds, chaque virement doit être effectué exclusivement en utilisant les coordonnées bancaires officiellement communiquées par l'Organisation. Les utilisateurs sont invités à reproduire fidèlement les informations figurant sur les documents institutionnels ou sur le site officiel d'AGCE International. Une simple erreur dans le numéro de compte, l'IBAN, le code SWIFT ou l'intitulé du bénéficiaire peut entraîner un rejet de la transaction, un retard de traitement ou un transfert vers un compte incorrect.

Les informations bancaires suivantes sont celles à utiliser pour tous les virements en francs CFA (XAF) destinés à **AGCE International** :

Titulaire du compte :

ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)

Banque :

United Bank for Africa (UBA Cameroun)

Agence :
UBA Douala – Boulevard de la Liberté (Akwa)

Code Banque : 10033

Code Guichet : 05209

Numéro de Compte : 09064000026

Clé RIB : 23

IBAN : CM21 1003 3052 0909 0640 0002 623

Code SWIFT / BIC : UNAFCMCX

Devise du compte : Franc CFA (XAF)

Ces coordonnées permettent la réalisation de virements bancaires nationaux et internationaux conformément aux procédures appliquées par UBA Cameroun et les établissements bancaires correspondants. Pour les virements internationaux, il est recommandé de communiquer l'ensemble des informations bancaires, notamment l'IBAN et le code SWIFT, afin de faciliter le routage des fonds entre les banques intermédiaires et de réduire les délais de traitement.

Lors de chaque virement, il est fortement conseillé d'indiquer un **libellé clair** permettant d'identifier rapidement l'objet du paiement. Selon la nature de l'opération, cette référence peut préciser, par exemple, une adhésion, une cotisation annuelle, un don, un financement de projet, une inscription à une formation, un partenariat ou toute autre prestation proposée par AGCE International. L'ajout du nom du payeur, du numéro de dossier ou de toute autre référence administrative facilite considérablement le rapprochement bancaire et accélère le traitement du dossier par les services financiers de l'Organisation.

Après l'exécution du virement, les utilisateurs sont invités à conserver le reçu ou l'avis d'exécution délivré par leur établissement bancaire. Lorsque cela est nécessaire, une copie de ce justificatif peut être transmise au service financier d'AGCE International afin de faciliter les recherches en cas de retard de traitement ou de vérification administrative. Cette démarche contribue à assurer une meilleure traçabilité des opérations et à accélérer la confirmation des paiements.

Dans le cadre de sa politique de gouvernance financière, AGCE International procède à un rapprochement systématique entre les relevés bancaires, les justificatifs de paiement et les dossiers administratifs correspondants. Cette procédure permet de vérifier la bonne réception des fonds, de détecter rapidement les éventuelles anomalies et de garantir une comptabilisation fidèle des ressources reçues. Chaque transaction est enregistrée conformément aux règles de contrôle interne, de transparence financière et de conformité réglementaire appliquées par l'Organisation.

Les utilisateurs doivent également faire preuve d'une vigilance particulière face aux tentatives de fraude. Les coordonnées bancaires d'AGCE International ne sont communiquées que par les canaux officiels de l'Organisation. En cas de réception d'un message demandant de modifier le compte bancaire bénéficiaire ou de transférer des fonds vers un autre compte, il est impératif de vérifier l'authenticité de cette demande auprès du service financier avant toute opération. Cette précaution constitue l'un des moyens les plus efficaces de prévenir les risques d'usurpation d'identité et de fraude bancaire.

Les virements réalisés au profit d'AGCE International sont soumis aux réglementations bancaires nationales et internationales applicables, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de financement des activités illicites et de connaissance du client (KYC). Selon la nature de la transaction ou les exigences de l'établissement bancaire, certaines opérations peuvent faire l'objet de contrôles complémentaires destinés à garantir leur conformité et leur sécurité.

En mettant à disposition des coordonnées bancaires officielles, complètes et régulièrement vérifiées, **AGCE International – AGCE Canada** réaffirme son engagement en faveur de la transparence, de la sécurité et de la bonne gouvernance financière. L'utilisation correcte de ces informations permet d'assurer une réception rapide des paiements, une parfaite traçabilité des fonds et une gestion rigoureuse des ressources destinées au financement des missions de solidarité, de développement durable, d'inclusion économique et d'innovation numérique portées par l'Organisation.

4.3 Code SWIFT (BIC) – Les virements bancaires internationaux

Le **code SWIFT**, également appelé **BIC (Bank Identifier Code)**, est un identifiant bancaire international qui permet d'acheminer de manière sécurisée les virements entre les établissements financiers situés dans différents pays. Dans le cadre des activités de **AGCE International – AGCE Canada**, ce code constitue un élément indispensable pour tous les partenaires, donateurs, membres, entreprises, institutions publiques, fondations et bailleurs de fonds souhaitant effectuer un virement international vers le compte bancaire officiel de l'Organisation ouvert auprès de **United Bank for Africa (UBA Cameroun)**.

Le réseau **SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication)** est aujourd'hui la principale infrastructure mondiale utilisée par les banques pour échanger des instructions de paiement de manière rapide, fiable et hautement sécurisée. Présent dans plus de deux cents pays et territoires, ce réseau permet aux établissements bancaires de communiquer entre eux selon des normes internationales garantissant l'identification précise des banques participantes et la transmission sécurisée des ordres de paiement. Grâce à ce système, les fonds envoyés depuis l'étranger peuvent être acheminés efficacement jusqu'au compte bancaire d'AGCE International.

Pour les paiements destinés à AGCE International, le **code SWIFT officiel de UBA Cameroun est :**

Code SWIFT / BIC : UNAFMCX

Ce code identifie de manière unique **United Bank for Africa Cameroun** dans le réseau bancaire international. Il doit être communiqué avec les autres coordonnées bancaires officielles de l'Organisation lors de toute opération internationale afin de permettre un acheminement correct des fonds jusqu'au bénéficiaire. L'utilisation d'un code SWIFT erroné peut entraîner un retard important dans le traitement du paiement, des frais supplémentaires ou même le rejet du virement par les établissements bancaires concernés.

Lorsqu'un utilisateur effectue un virement international, plusieurs informations doivent être communiquées simultanément à sa banque. Outre le code SWIFT, il est nécessaire de renseigner le nom exact du titulaire du compte, le nom de la banque, l'IBAN lorsqu'il est applicable, le numéro de compte ainsi que la devise de réception souhaitée. L'ensemble de ces informations permet aux banques intermédiaires et à la banque bénéficiaire d'identifier sans ambiguïté le destinataire des fonds et de traiter l'opération dans les meilleures conditions.

Le code SWIFT intervient principalement lors des transferts internationaux en provenance d'établissements bancaires situés hors du Cameroun. Qu'il s'agisse d'un don effectué depuis le Canada, d'un financement provenant d'une fondation européenne, d'une contribution d'une organisation internationale, d'un partenariat institutionnel ou d'un paiement réalisé par une entreprise étrangère, ce code facilite le routage sécurisé des fonds jusqu'au compte officiel d'AGCE International. Il constitue ainsi un élément essentiel de la stratégie de coopération internationale de l'Organisation.

Il convient de rappeler que le réseau SWIFT ne transporte pas directement les fonds. Son rôle consiste à transmettre des messages sécurisés entre les banques afin de confirmer les instructions de paiement. Les mouvements financiers sont ensuite exécutés par les établissements bancaires concernés selon leurs procédures internes et les accords de correspondance existants. Cette organisation garantit un niveau élevé de fiabilité, de confidentialité et de traçabilité des opérations financières internationales.

Les utilisateurs doivent également être conscients que certains virements internationaux peuvent transiter par une ou plusieurs **banques correspondantes** avant d'arriver à UBA Cameroun. Selon les accords bancaires existants entre les établissements concernés, ce mécanisme peut entraîner des délais variables de traitement ainsi que l'application éventuelle de frais intermédiaires indépendants de la volonté d'AGCE International. Il est donc recommandé de se renseigner auprès de sa banque avant d'effectuer un transfert international afin de connaître les conditions applicables.

Pour faciliter l'identification des paiements, AGCE International recommande d'indiquer systématiquement un motif de virement clair et précis. Le libellé peut mentionner, par exemple, une adhésion, une cotisation annuelle, un don, un financement de projet, une inscription à une

formation ou toute autre référence administrative permettant au service financier de rapprocher rapidement le paiement du dossier correspondant. Cette pratique réduit les délais de traitement et améliore la qualité du suivi administratif.

Dans le cadre de sa politique de conformité financière, l'Organisation applique des procédures de contrôle destinées à vérifier la provenance des fonds, l'identification du payeur et la conformité des opérations avec les réglementations nationales et internationales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités illicites et les obligations de connaissance du client (KYC). Ces contrôles participent à la protection de l'ensemble des parties prenantes et renforcent la crédibilité institutionnelle d'AGCE International auprès de ses partenaires internationaux.

Les utilisateurs sont invités à vérifier attentivement l'ensemble des coordonnées bancaires avant de confirmer un virement. En cas de doute, il est préférable de contacter le service financier d'AGCE International afin d'obtenir une confirmation officielle des informations bancaires. Cette précaution simple constitue un moyen efficace de prévenir les erreurs de paiement et les tentatives de fraude fondées sur la modification frauduleuse des coordonnées bancaires.

Le code **SWIFT UNAFMCX**, associé aux autres coordonnées officielles du compte bancaire de **UBA Cameroun**, représente ainsi une composante essentielle du dispositif financier d'AGCE International. Il permet à l'Organisation de recevoir des contributions provenant du monde entier dans un environnement bancaire sécurisé, conforme aux standards internationaux et adapté aux exigences des membres, donateurs, partenaires institutionnels et bailleurs de fonds. Grâce à cette infrastructure bancaire internationale, **AGCE International – AGCE Canada** renforce sa capacité à mobiliser des ressources financières au service de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques, dans le respect des principes de transparence, de sécurité et de bonne gouvernance financière.

4.4 IBAN (International Bank Account Number)

L'**IBAN (International Bank Account Number)** est un identifiant bancaire normalisé utilisé pour faciliter les virements nationaux et internationaux en garantissant l'identification précise du compte bénéficiaire. Il constitue aujourd'hui l'un des principaux éléments de sécurisation des transferts bancaires et joue un rôle essentiel dans la fiabilité des opérations financières réalisées entre établissements bancaires situés dans différents pays. Pour **AGCE International – AGCE Canada**, l'utilisation correcte de l'IBAN permet aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, administrations publiques et bailleurs de fonds d'effectuer leurs paiements avec un niveau élevé de sécurité, de précision et de traçabilité.

L'IBAN est un numéro unique qui identifie de manière normalisée un compte bancaire selon les normes internationales établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Contrairement au simple numéro de compte, l'IBAN rassemble plusieurs informations essentielles, notamment le code du pays, des chiffres de contrôle destinés à détecter les

erreurs de saisie ainsi que les références bancaires permettant d'identifier l'établissement financier, l'agence bancaire et le compte du bénéficiaire. Cette structure normalisée réduit considérablement les risques d'erreur lors de la saisie des coordonnées bancaires et améliore la rapidité du traitement des virements.

Pour tous les paiements destinés au compte officiel de **AGCE International** ouvert auprès de **United Bank for Africa (UBA Cameroun)**, l'IBAN officiel est le suivant :

IBAN : CM21 1003 3052 0909 0640 0002 623

Cet identifiant doit être reproduit exactement tel qu'il est communiqué dans les documents officiels de l'Organisation. Chaque caractère composant l'IBAN possède une fonction précise. Une seule erreur de saisie, qu'il s'agisse d'un chiffre manquant, d'un caractère inversé ou d'un espace incorrect, peut entraîner le rejet du virement, un retard de traitement ou une impossibilité pour la banque d'identifier correctement le compte destinataire. C'est pourquoi il est fortement recommandé de copier les coordonnées bancaires avec la plus grande attention avant de confirmer toute opération.

L'IBAN utilisé par AGCE International commence par les lettres **CM**, qui correspondent au code international du Cameroun. Elles sont suivies des chiffres de contrôle permettant aux systèmes bancaires de vérifier automatiquement la cohérence du numéro. Les autres éléments identifient ensuite l'établissement bancaire, l'agence concernée ainsi que le compte bancaire officiel de l'Organisation. Cette normalisation facilite le traitement automatisé des virements et améliore la sécurité des échanges entre les institutions financières.

Lorsqu'un utilisateur effectue un virement bancaire international, l'IBAN doit être communiqué conjointement avec les autres coordonnées officielles de l'Organisation, notamment le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code SWIFT (BIC) **UNAFCMCX**, la devise de réception ainsi que le motif du paiement. L'association de ces informations permet aux établissements bancaires de traiter les transactions avec précision tout en réduisant les risques d'erreur ou de retard.

L'utilisation de l'IBAN présente de nombreux avantages pour les utilisateurs comme pour AGCE International. Elle facilite l'automatisation du traitement bancaire, accélère l'identification des comptes bénéficiaires, réduit les erreurs humaines, améliore la traçabilité des paiements et contribue au renforcement de la sécurité des virements internationaux. Grâce à cette normalisation, les banques disposent d'informations suffisamment complètes pour acheminer efficacement les fonds vers leur destination finale.

Afin d'assurer une bonne gestion administrative, AGCE International recommande aux utilisateurs d'indiquer systématiquement une référence explicite lors de leur virement. Le libellé peut préciser la nature de l'opération, par exemple une adhésion, une cotisation annuelle, un don, une participation à un événement, un financement de projet ou une prestation spécifique. Cette information facilite le rapprochement entre le paiement reçu et le dossier administratif

correspondant, ce qui permet de réduire les délais de traitement et d'améliorer la qualité du suivi financier.

Les utilisateurs sont également invités à conserver soigneusement le justificatif de virement remis par leur établissement bancaire. Ce document constitue une preuve officielle de l'opération et peut être utile en cas de vérification, de demande d'information ou de retard dans la réception des fonds. Si nécessaire, une copie du justificatif peut être transmise au service financier d'AGCE International afin de faciliter les recherches et le suivi administratif de la transaction.

Dans le cadre de son dispositif de gouvernance financière, AGCE International procède à un contrôle systématique des virements reçus sur son compte bancaire. Les informations figurant dans les relevés bancaires sont rapprochées des références administratives communiquées par les utilisateurs afin de garantir une comptabilisation exacte des ressources, une affectation conforme aux projets concernés et une parfaite traçabilité des opérations financières. Cette procédure contribue au respect des exigences de transparence, de conformité réglementaire et de contrôle interne appliquées par l'Organisation.

Les utilisateurs doivent rester particulièrement vigilants face aux tentatives de fraude consistant à communiquer de faux IBAN ou à modifier frauduleusement les coordonnées bancaires. AGCE International ne change jamais ses références bancaires sans communication officielle diffusée par ses canaux institutionnels. Toute demande inhabituelle invitant à effectuer un paiement vers un autre compte doit être vérifiée directement auprès du service financier avant toute opération.

Les virements utilisant l'IBAN officiel d'AGCE International sont réalisés conformément aux réglementations bancaires nationales et internationales applicables. Selon les exigences des établissements financiers, certaines opérations peuvent faire l'objet de contrôles complémentaires dans le cadre des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités illicites et les procédures de connaissance du client (KYC). Ces mesures participent à la protection des utilisateurs et au maintien de l'intégrité du système financier.

En mettant à disposition un **IBAN officiel, normalisé et vérifié, AGCE International – AGCE Canada** démontre son engagement à offrir à ses membres, donateurs et partenaires un moyen de paiement bancaire fiable, sécurisé et conforme aux meilleures pratiques internationales. L'utilisation correcte de cet identifiant contribue à garantir la bonne réception des fonds, la rapidité des traitements, la transparence des opérations et la confiance indispensable au financement durable des missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques portées par l'Organisation.

4.5 Virements nationaux

Le **virement bancaire national** constitue l'un des moyens de paiement les plus sûrs, les plus transparents et les plus largement utilisés pour effectuer des transferts de fonds entre établissements bancaires situés sur le territoire camerounais. Dans le cadre de ses activités institutionnelles, **AGCE International – AGCE Canada** met à la disposition de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, administrations publiques, collectivités territoriales, fondations et institutions financières son compte officiel ouvert auprès de **United Bank for Africa (UBA Cameroun)** afin de recevoir les paiements effectués en **francs CFA (XAF)**. Cette solution permet de garantir un traitement sécurisé des transactions tout en assurant une parfaite traçabilité des ressources destinées au financement des missions de l'Organisation.

Le recours au virement national est particulièrement recommandé pour les opérations impliquant des montants importants ou nécessitant une preuve officielle de paiement. Il peut être utilisé pour régler les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les dons volontaires, les contributions aux projets humanitaires, les paiements de prestations de services, les financements institutionnels, les subventions, les partenariats financiers ainsi que toute autre opération autorisée par AGCE International. Grâce au système bancaire camerounais, les fonds sont transférés directement du compte du payeur vers le compte officiel de l'Organisation, sans manipulation d'espèces, ce qui renforce considérablement la sécurité des opérations.

Pour réaliser un virement national, l'utilisateur doit se rendre dans son agence bancaire ou utiliser les services de banque en ligne ou d'application mobile proposés par son établissement financier. Lors de la saisie de l'ordre de virement, il est indispensable de renseigner avec exactitude les coordonnées bancaires officielles d'AGCE International, notamment le nom du titulaire du compte, le numéro de compte, le code banque, le code guichet ainsi que toute autre information demandée par la banque. Une vérification attentive de ces éléments avant la validation du paiement permet de limiter les risques d'erreur et de garantir une bonne réception des fonds.

Afin de faciliter l'identification du paiement, AGCE International recommande vivement d'indiquer un **libellé clair et précis** dans la référence du virement. Cette mention peut comporter le nom complet du payeur, le numéro de dossier, le type de contribution ou l'objet exact du paiement, par exemple : adhésion, cotisation annuelle, don, inscription à une formation, participation à un événement, financement d'un projet ou règlement d'une prestation. Une référence correctement renseignée permet au service financier d'associer rapidement le paiement au dossier concerné et d'accélérer les procédures administratives.

Après validation de l'ordre de virement, l'établissement bancaire procède au traitement de l'opération conformément aux règles en vigueur dans le système bancaire national. Selon les banques concernées, les délais de traitement peuvent varier en fonction de l'heure d'émission de l'ordre, des jours ouvrables, des contrôles bancaires et des procédures internes des établissements financiers. Une fois les fonds crédités sur le compte d'AGCE International, ils

font l'objet d'un rapprochement avec les informations administratives communiquées par le payeur afin de confirmer leur affectation correcte.

Les utilisateurs sont invités à conserver soigneusement le reçu, l'avis d'exécution ou le justificatif de virement remis par leur banque. Ce document constitue une preuve officielle de la transaction et peut être utile en cas de retard de traitement, de demande de vérification ou de réclamation. Lorsque cela est nécessaire, une copie du justificatif peut être transmise au service financier d'AGCE International afin de faciliter les recherches et de réduire les délais de traitement administratif.

Dans le cadre de sa politique de contrôle interne, AGCE International procède à une vérification systématique de tous les virements nationaux reçus. Les relevés bancaires sont rapprochés des pièces justificatives, des formulaires d'inscription, des contrats, des conventions ou des dossiers des bénéficiaires afin de garantir une comptabilisation exacte des ressources financières. Cette procédure contribue au respect des principes de transparence, de responsabilité, de bonne gouvernance et de conformité qui guident l'ensemble des activités de l'Organisation.

Les virements nationaux présentent de nombreux avantages pour les utilisateurs. Ils offrent un niveau élevé de sécurité, réduisent les risques liés au transport d'espèces, permettent une meilleure traçabilité des paiements, facilitent les contrôles comptables et garantissent une preuve permanente de la transaction. Ils constituent également une solution adaptée aux entreprises, administrations publiques et partenaires institutionnels soumis à des obligations de justification financière et de contrôle budgétaire.

Il est recommandé aux utilisateurs de vérifier que le nom du bénéficiaire correspond exactement à celui communiqué officiellement par AGCE International avant de confirmer le virement. En cas de doute sur les coordonnées bancaires ou sur l'authenticité d'une demande de paiement, il convient de contacter directement le service financier de l'Organisation avant toute opération. Cette précaution permet de prévenir les risques d'usurpation d'identité, de modification frauduleuse des coordonnées bancaires ou de détournement des fonds.

Les virements nationaux sont réalisés conformément aux réglementations bancaires camerounaises ainsi qu'aux exigences relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au financement des activités illicites et aux procédures de connaissance du client (KYC). Selon la nature de l'opération ou le montant concerné, certaines transactions peuvent faire l'objet de contrôles complémentaires effectués par les établissements bancaires afin de garantir leur conformité et leur sécurité.

Lorsque le paiement concerne un projet spécifique, une campagne de collecte de fonds ou une activité déterminée, il est conseillé d'indiquer cette information dans la référence du virement et, si nécessaire, d'en informer le service financier d'AGCE International. Cette démarche facilite l'affectation correcte des fonds et permet à l'Organisation d'assurer un suivi rigoureux des ressources allouées à chacun de ses programmes.

En privilégiant les virements bancaires nationaux, **AGCE International – AGCE Canada** offre à ses membres, donateurs et partenaires une solution de paiement fiable, moderne et parfaitement adaptée aux exigences des institutions financières camerounaises. Cette procédure garantit la sécurité des opérations, la transparence de la gestion financière, la traçabilité des contributions et le respect des meilleures pratiques de gouvernance. Chaque virement effectué contribue ainsi, dans un cadre sécurisé et conforme aux réglementations en vigueur, au financement durable des actions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques menées par l'Organisation au Cameroun et à l'international.

4.6 Virements internationaux

Les **virements bancaires internationaux** constituent un moyen de paiement privilégié pour les membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, organismes internationaux, administrations publiques et bailleurs de fonds situés hors du Cameroun qui souhaitent soutenir les missions de **AGCE International – AGCE Canada**. Grâce à son compte officiel ouvert auprès de **United Bank for Africa (UBA Cameroun)**, l'Organisation est en mesure de recevoir des fonds provenant de nombreux pays dans un environnement bancaire sécurisé, conforme aux normes internationales et adapté aux exigences des échanges financiers internationaux. Ce mode de paiement favorise la mobilisation des ressources nécessaires au développement des projets humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques et numériques portés par l'Organisation.

Le virement international consiste à transférer des fonds depuis un établissement bancaire situé à l'étranger vers le compte bancaire officiel d'AGCE International au Cameroun. Cette opération s'effectue par l'intermédiaire du réseau bancaire international, qui permet aux banques de communiquer entre elles au moyen de protocoles normalisés garantissant l'identification du bénéficiaire, la sécurité des échanges et la traçabilité des opérations. Ce système est reconnu pour sa fiabilité et constitue aujourd'hui l'un des principaux moyens de paiement utilisés dans les relations financières internationales.

Afin de garantir la bonne exécution d'un virement international, l'utilisateur doit communiquer à son établissement bancaire l'ensemble des coordonnées officielles d'AGCE International. Ces informations comprennent notamment le nom exact du titulaire du compte, le nom de la banque bénéficiaire, le numéro de compte, l'IBAN, le **code SWIFT (BIC) UNAFCMCX**, la devise du compte ainsi que toute autre référence bancaire exigée par l'établissement émetteur. La précision de ces informations est essentielle pour permettre aux banques intermédiaires et à la banque bénéficiaire d'acheminer correctement les fonds jusqu'au compte officiel de l'Organisation.

Avant de confirmer un transfert international, il est recommandé de vérifier attentivement toutes les coordonnées bancaires. Une erreur dans le nom du bénéficiaire, l'IBAN ou le code SWIFT peut entraîner un rejet du paiement, un retard important dans le traitement de l'opération ou des frais bancaires supplémentaires. AGCE International invite donc chaque utilisateur à

utiliser exclusivement les coordonnées publiées sur ses supports officiels ou communiquées directement par son service financier.

Les virements internationaux peuvent être effectués dans différentes devises selon les services proposés par l'établissement bancaire de l'expéditeur. Toutefois, le compte bancaire principal d'AGCE International auprès de **UBA Cameroun** est tenu en **Franc CFA (XAF)**. Lorsqu'un paiement est réalisé dans une devise étrangère, telle que l'euro (EUR), le dollar américain (USD), le dollar canadien (CAD), la livre sterling (GBP) ou toute autre devise, une conversion peut être effectuée conformément aux conditions appliquées par les établissements bancaires concernés. Les taux de change ainsi que les éventuels frais de conversion sont déterminés par les banques participantes et ne relèvent pas du contrôle d'AGCE International.

Selon le pays d'origine du paiement, le transfert peut transiter par une ou plusieurs **banques correspondantes** avant d'être crédité sur le compte de l'Organisation. Ce mécanisme est courant dans les opérations internationales et permet d'assurer la liaison entre les différents systèmes bancaires. Toutefois, il peut également entraîner des délais de traitement variables ainsi que l'application de frais intermédiaires. Les utilisateurs sont donc invités à se renseigner auprès de leur banque afin de connaître les conditions applicables avant d'effectuer leur virement.

Pour faciliter l'identification rapide des fonds reçus, AGCE International recommande vivement d'inscrire un **motif de virement clair et explicite**. Ce libellé peut préciser le nom du payeur, le numéro de dossier, le type de contribution ou le projet concerné, par exemple : adhésion, cotisation annuelle, don institutionnel, financement d'un projet, partenariat, inscription à une formation ou toute autre activité soutenue par l'Organisation. Cette information permet au service financier de rapprocher rapidement le paiement des documents administratifs correspondants et d'accélérer la confirmation de la transaction.

Après l'émission du virement, il est conseillé de conserver soigneusement le justificatif remis par l'établissement bancaire. Ce document constitue la preuve officielle du transfert et peut être utilisé pour le suivi de la transaction ou en cas de demande de vérification. Si nécessaire, une copie du justificatif peut être transmise au service financier d'AGCE International afin de faciliter les recherches lorsque le paiement n'apparaît pas immédiatement sur les relevés bancaires.

À la réception des fonds, AGCE International procède à une série de contrôles administratifs et comptables destinés à garantir la conformité des opérations. Les informations figurant sur les relevés bancaires sont rapprochées des références communiquées par le payeur afin de confirmer la destination des fonds, leur affectation au projet concerné et leur enregistrement dans la comptabilité de l'Organisation. Cette procédure contribue à assurer une parfaite traçabilité des ressources financières et répond aux exigences des audits internes, des partenaires techniques et financiers ainsi que des bailleurs internationaux.

Dans le cadre de ses obligations de conformité, AGCE International applique les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités illicites, les

procédures de connaissance du client (KYC) et les réglementations nationales et internationales applicables aux transferts de fonds. Selon la nature de l'opération, le montant concerné ou les exigences des établissements bancaires, certaines transactions peuvent faire l'objet de contrôles complémentaires avant leur validation définitive. Ces mesures contribuent à protéger l'Organisation, les utilisateurs et l'ensemble des partenaires financiers.

Les utilisateurs sont également invités à faire preuve d'une vigilance particulière face aux tentatives de fraude bancaire internationale. Toute demande inhabituelle de modification des coordonnées bancaires, tout changement non annoncé du compte bénéficiaire ou toute communication provenant d'une source non officielle doit être systématiquement vérifiée auprès du service financier d'AGCE International avant l'exécution d'un paiement. Cette précaution permet de prévenir efficacement les risques d'usurpation d'identité et de détournement des fonds.

Les virements internationaux représentent aujourd'hui un levier essentiel pour le financement des programmes d'AGCE International à l'échelle mondiale. Ils permettent à des partenaires issus de différents continents de contribuer facilement aux projets de développement, de solidarité, d'inclusion économique, d'éducation, de santé, d'innovation numérique et de protection de l'environnement portés par l'Organisation. En mettant à disposition un dispositif bancaire conforme aux standards internationaux, **AGCE International – AGCE Canada** garantit à chacun de ses contributeurs un processus de paiement fiable, sécurisé, transparent et entièrement traçable, renforçant ainsi la confiance indispensable au développement durable de ses missions d'intérêt général.

4.7 Confirmation des virements bancaires

La confirmation d'un virement bancaire constitue une étape essentielle du processus de paiement mis en place par **AGCE International – AGCE Canada**. Elle permet de vérifier que les fonds ont bien été reçus sur le compte bancaire officiel de l'Organisation, que la transaction a été correctement identifiée et que le paiement est effectivement rattaché au dossier du membre, du donateur, du partenaire, de l'entreprise ou de l'institution concernée. Cette procédure participe pleinement aux principes de transparence financière, de bonne gouvernance, de contrôle interne et de traçabilité qui guident l'ensemble des activités d'AGCE International.

Après avoir effectué un virement national ou international, il est recommandé à chaque utilisateur de conserver soigneusement le justificatif délivré par son établissement bancaire. Ce document représente la preuve officielle de l'ordre de paiement et contient généralement les informations indispensables au suivi de la transaction, notamment la date de l'opération, le montant transféré, la devise utilisée, le nom du bénéficiaire, les références bancaires ainsi que le numéro unique de la transaction. Ces éléments facilitent les recherches en cas de retard de traitement ou de vérification administrative.

Une fois le virement exécuté, les fonds sont acheminés vers le compte officiel d'AGCE International ouvert auprès de **United Bank for Africa (UBA Cameroun)**. Le délai de réception peut varier selon la nature du virement, les horaires bancaires, les jours ouvrables, les banques intermédiaires éventuellement impliquées ainsi que les procédures de contrôle appliquées par les établissements financiers. Les virements nationaux sont généralement traités plus rapidement que les virements internationaux, lesquels peuvent nécessiter plusieurs étapes supplémentaires avant leur crédit définitif.

Dès que les fonds sont enregistrés sur le compte bancaire de l'Organisation, le service financier procède à un contrôle de rapprochement entre les informations figurant sur le relevé bancaire et les données administratives communiquées par le payeur. Cette vérification permet de confirmer que le montant reçu correspond bien à la transaction attendue, que le bénéficiaire est correctement identifié et que le paiement peut être affecté au projet, au service ou à l'activité concernée. Cette étape est indispensable pour garantir une comptabilisation exacte des ressources financières et assurer une gestion rigoureuse des fonds.

Afin de faciliter cette opération, AGCE International recommande aux utilisateurs d'indiquer systématiquement une référence claire lors de leur virement. Le nom complet du payeur, le numéro de dossier, la catégorie d'adhésion, le projet soutenu ou toute autre information utile permettent d'identifier rapidement l'origine des fonds. Lorsque ces références sont absentes ou incomplètes, le traitement administratif peut nécessiter des vérifications complémentaires, susceptibles d'allonger le délai de confirmation.

Dans certaines situations, notamment lorsqu'un virement concerne un financement important, une convention de partenariat, une subvention ou un projet spécifique, le service financier peut contacter le payeur afin de confirmer certaines informations administratives ou comptables. Cette démarche ne remet pas en cause la validité du paiement ; elle vise uniquement à garantir une affectation correcte des ressources et à assurer le respect des procédures internes de contrôle financier et de conformité réglementaire.

Lorsque toutes les vérifications sont terminées, AGCE International procède à la confirmation officielle du paiement. Selon la nature de l'opération, cette confirmation peut prendre la forme d'un reçu électronique, d'une facture acquittée, d'une attestation de paiement, d'une confirmation d'adhésion, d'une validation d'inscription, d'un accusé de réception de don ou de tout autre document administratif adapté au service concerné. Ces documents sont généralement transmis par courrier électronique afin d'en faciliter la conservation et la consultation.

La confirmation officielle représente bien davantage qu'un simple accusé de réception. Elle constitue la preuve que les fonds ont été effectivement crédités sur le compte bancaire officiel de l'Organisation, que la transaction a été enregistrée dans la comptabilité, que les procédures de contrôle interne ont été respectées et que les droits associés au paiement peuvent désormais être accordés à l'utilisateur. Elle permet également de sécuriser les relations entre AGCE International et ses partenaires en apportant une preuve formelle du bon déroulement de l'opération.

Dans l'hypothèse où un utilisateur ne recevrait pas de confirmation dans un délai raisonnable après l'exécution de son virement, il est invité à contacter le **service financier d'AGCE International**. Afin de faciliter les recherches, il est recommandé de communiquer une copie du justificatif bancaire ainsi que les principales informations relatives à la transaction, notamment la date du virement, le montant, la devise, le nom du titulaire du compte émetteur et la référence du paiement. Ces éléments permettent aux équipes financières d'effectuer rapidement les vérifications nécessaires auprès de la banque et d'apporter une réponse adaptée.

Les informations relatives aux confirmations de paiement sont conservées conformément aux politiques internes de gestion documentaire et aux obligations légales applicables en matière de comptabilité, d'audit et de protection des données. Seules les personnes officiellement habilitées peuvent accéder à ces informations dans le cadre de leurs fonctions, garantissant ainsi la confidentialité des données financières et personnelles des utilisateurs.

Dans le cadre de sa politique de transparence, AGCE International veille également à assurer un suivi rigoureux des paiements affectés à ses programmes humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques et numériques. Chaque confirmation de virement participe ainsi au renforcement de la confiance entre l'Organisation et ses membres, donateurs, partenaires et bailleurs de fonds, en démontrant que chaque contribution est correctement enregistrée, sécurisée et affectée conformément aux objectifs annoncés.

La confirmation des virements constitue enfin une étape essentielle de la gouvernance financière d'AGCE International. Elle garantit que chaque transaction est entièrement documentée, vérifiée et tracée depuis son émission jusqu'à son enregistrement définitif dans les systèmes comptables de l'Organisation. Grâce à cette procédure, **AGCE International – AGCE Canada** assure une gestion financière responsable, conforme aux meilleures pratiques bancaires nationales et internationales, tout en offrant à ses utilisateurs un environnement de paiement fiable, transparent, sécurisé et digne de la confiance qu'ils accordent à ses missions de solidarité, de développement durable et d'innovation sociale.

4.8 Délais de traitement des virements bancaires

Les délais de traitement des virements bancaires constituent un élément important du processus de paiement mis en place par **AGCE International – AGCE Canada**. Bien que les systèmes bancaires modernes permettent aujourd'hui d'effectuer des transferts de fonds de manière rapide et sécurisée, plusieurs facteurs peuvent influencer le temps nécessaire pour qu'un paiement soit effectivement crédité sur le compte officiel de l'Organisation. Comprendre ces délais permet aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, administrations publiques, fondations et bailleurs de fonds de mieux planifier leurs opérations financières et d'anticiper les différentes étapes de validation administrative.

Le délai de traitement d'un virement ne dépend pas uniquement d'AGCE International ou de **United Bank for Africa (UBA Cameroun)**. Il résulte de l'intervention de plusieurs acteurs,

notamment la banque de l'expéditeur, les éventuelles banques correspondantes, les réseaux bancaires nationaux ou internationaux, les mécanismes de compensation financière ainsi que les procédures de contrôle réglementaire appliquées par chaque établissement bancaire. Chacun de ces intervenants contribue à garantir la sécurité, la conformité et la fiabilité des transactions.

Les **virements bancaires nationaux**, réalisés entre deux établissements financiers situés au Cameroun, sont généralement traités dans des délais relativement courts. Toutefois, la durée effective peut varier selon l'heure à laquelle l'ordre de paiement est transmis, les jours ouvrables, les procédures internes de la banque émettrice et les mécanismes de compensation bancaire. Un virement initié pendant les heures ouvrables est souvent traité plus rapidement qu'une opération effectuée en soirée, durant un week-end ou un jour férié, laquelle sera généralement prise en charge lors de la prochaine journée bancaire ouvrable.

Les **virements internationaux** nécessitent quant à eux des traitements complémentaires. Les fonds transitent souvent par une ou plusieurs banques correspondantes avant d'être crédités sur le compte officiel d'AGCE International auprès de UBA Cameroun. Cette chaîne d'intervention peut allonger le délai de traitement en fonction des pays concernés, des devises utilisées, des contrôles réglementaires applicables et des accords existant entre les établissements financiers. Les utilisateurs doivent donc prévoir un délai supplémentaire lorsqu'ils réalisent un paiement depuis l'étranger.

La devise utilisée peut également avoir une incidence sur le temps de traitement. Lorsqu'un virement est effectué dans une devise différente de celle du compte bénéficiaire, une opération de conversion monétaire peut être nécessaire avant le crédit définitif des fonds. Cette étape supplémentaire dépend des procédures appliquées par les établissements bancaires concernés ainsi que des délais de traitement des opérations de change.

Les contrôles réglementaires constituent également un facteur pouvant influencer les délais. Conformément aux exigences nationales et internationales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au financement des activités illicites, aux sanctions internationales et aux procédures de connaissance du client (KYC), certaines transactions peuvent faire l'objet de vérifications complémentaires avant leur validation définitive. Ces contrôles sont appliqués dans l'intérêt de toutes les parties afin de garantir la sécurité du système financier et de protéger les utilisateurs.

Une fois les fonds crédités sur le compte officiel d'AGCE International, une étape administrative demeure nécessaire avant la confirmation définitive du paiement. Le service financier procède au rapprochement entre les informations figurant sur le relevé bancaire et les données communiquées par le payeur afin de vérifier l'exactitude du montant reçu, l'identité de l'expéditeur et l'affectation correcte de la contribution. Cette procédure permet de garantir une comptabilisation fiable des ressources et de respecter les exigences de contrôle interne de l'Organisation.

Pour contribuer à réduire les délais de traitement, les utilisateurs sont invités à renseigner avec précision toutes les informations demandées lors de l'émission du virement. Il est particulièrement recommandé d'indiquer un motif de paiement clair, comportant le nom du payeur, le numéro de dossier, la catégorie d'adhésion, le projet concerné ou toute autre référence administrative utile. Une référence complète facilite l'identification du paiement dès sa réception et accélère son traitement par les services compétents.

Après l'exécution du virement, il est conseillé de conserver le justificatif bancaire jusqu'à la réception de la confirmation officielle d'AGCE International. En cas de retard inhabituel, ce document permettra au service financier d'effectuer rapidement les recherches nécessaires auprès de l'établissement bancaire concerné. Les utilisateurs sont invités à éviter de réaliser un second paiement avant d'avoir obtenu des informations sur le statut de la première transaction, afin de prévenir tout risque de double règlement.

Les délais peuvent également varier en période de forte activité, notamment lors des campagnes d'adhésion, des collectes de dons, des grands événements institutionnels ou des opérations internationales impliquant un nombre important de transactions simultanées. Malgré ces variations, AGCE International s'efforce de traiter chaque paiement dans les meilleurs délais tout en maintenant un niveau élevé de rigueur, de sécurité et de conformité.

L'Organisation veille à informer les utilisateurs avec transparence lorsqu'un traitement complémentaire est nécessaire ou lorsqu'un délai supplémentaire résulte d'une procédure bancaire indépendante de sa volonté. Cette communication permet de maintenir une relation de confiance avec les membres, donateurs et partenaires tout en garantissant un suivi sérieux de chaque transaction.

La rapidité d'un paiement ne doit jamais se faire au détriment de sa sécurité. Les différentes étapes de vérification mises en œuvre par les banques et par AGCE International ont pour objectif de protéger les ressources financières confiées à l'Organisation, de prévenir les erreurs, de limiter les risques de fraude et de garantir que chaque contribution est correctement enregistrée et affectée à sa destination.

En définitive, les délais de traitement des virements bancaires constituent une composante normale du fonctionnement des systèmes financiers modernes. En respectant les procédures de paiement, en communiquant des informations exactes et en utilisant exclusivement les coordonnées bancaires officielles, les utilisateurs contribuent à accélérer le traitement de leurs opérations. **AGCE International – AGCE Canada** demeure pleinement engagé à assurer un suivi rigoureux, transparent et sécurisé de chaque virement reçu, afin que toutes les contributions puissent être mobilisées efficacement au service de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques.

4.9 Bonnes pratiques relatives aux virements bancaires

Les virements bancaires constituent un moyen de paiement reconnu pour sa fiabilité, sa sécurité et sa transparence. Toutefois, la réussite d'une transaction dépend autant des dispositifs de sécurité mis en place par les établissements financiers que de la vigilance des utilisateurs. C'est pourquoi **AGCE International – AGCE Canada** recommande à l'ensemble de ses membres, donateurs, partenaires, entreprises, administrations publiques, fondations et bailleurs de fonds d'adopter des bonnes pratiques simples et rigoureuses afin de garantir la bonne exécution de leurs virements bancaires et de préserver la confidentialité de leurs informations financières.

Avant d'effectuer un virement, il est essentiel de vérifier que les coordonnées bancaires utilisées proviennent exclusivement des canaux officiels d'AGCE International. Les utilisateurs sont invités à consulter le site Internet officiel de l'Organisation, les documents institutionnels validés ou les communications transmises directement par le service financier. Il convient d'éviter d'utiliser des coordonnées reçues par des sources non vérifiées, des messages anonymes ou des courriers électroniques dont l'authenticité ne peut être confirmée. Cette précaution réduit considérablement les risques de fraude et de détournement des fonds.

Chaque utilisateur doit prendre le temps de contrôler attentivement les informations saisies avant de valider son ordre de virement. Le nom exact du titulaire du compte, le numéro de compte, le code banque, le code guichet, l'IBAN, le code SWIFT ainsi que le montant à transférer doivent correspondre aux informations officiellement communiquées par AGCE International. Une simple erreur de saisie peut entraîner un retard de traitement, le rejet de la transaction ou le transfert des fonds vers un compte erroné.

Il est fortement recommandé d'indiquer un **libellé clair et précis** lors de chaque virement bancaire. Cette référence doit permettre au service financier d'identifier rapidement l'objet du paiement et le bénéficiaire concerné. Le libellé peut notamment mentionner le nom complet du payeur, le numéro de dossier, la catégorie d'adhésion, le projet soutenu, le numéro de facture, le nom d'un événement ou toute autre information facilitant le rapprochement administratif. Une référence correctement renseignée contribue à accélérer la confirmation du paiement et limite les risques d'erreur lors de son affectation.

Les utilisateurs sont invités à effectuer leurs virements uniquement depuis des établissements bancaires officiellement reconnus et à privilégier les plateformes de banque en ligne ou les applications mobiles sécurisées mises à disposition par leur banque. Il est déconseillé d'effectuer des opérations financières à partir d'ordinateurs publics, de réseaux Wi-Fi ouverts ou d'appareils dont le niveau de sécurité n'est pas garanti. L'utilisation d'un équipement personnel régulièrement mis à jour et protégé par un mot de passe robuste constitue une mesure essentielle de protection contre les cybermenaces.

La confidentialité des informations bancaires doit être préservée en permanence. Les identifiants de connexion aux services bancaires, les mots de passe, les codes de validation à

usage unique et les informations relatives aux comptes ne doivent jamais être communiqués à un tiers. AGCE International ne demandera jamais à un utilisateur de transmettre ses codes confidentiels, ses identifiants bancaires ou les informations complètes de sa carte bancaire par téléphone, courrier électronique ou messagerie instantanée. Toute sollicitation de cette nature doit être considérée comme suspecte et signalée immédiatement.

Après l'émission du virement, il est conseillé de conserver soigneusement le justificatif bancaire délivré par l'établissement financier. Ce document constitue une preuve officielle de la transaction et peut être demandé en cas de vérification, de recherche ou de réclamation. Lorsque le paiement concerne une adhésion, une cotisation, un don ou un financement spécifique, l'utilisateur peut également transmettre volontairement une copie du justificatif au service financier d'AGCE International afin de faciliter l'identification rapide des fonds et d'accélérer les procédures administratives.

Les utilisateurs sont également encouragés à consulter régulièrement les mouvements enregistrés sur leur compte bancaire afin de vérifier que les opérations correspondent bien aux virements qu'ils ont autorisés. Toute anomalie, tout débit inattendu ou toute transaction inconnue doit être signalé sans délai à l'établissement bancaire concerné ainsi qu'au service financier d'AGCE International lorsque la transaction est liée à l'Organisation. Une intervention rapide permet souvent de résoudre plus facilement les difficultés éventuelles.

Dans le cadre des virements internationaux, il est recommandé de se renseigner préalablement auprès de son établissement bancaire sur les frais éventuels, les délais de traitement, les modalités de conversion de devises et les conditions particulières applicables aux transferts transfrontaliers. Une bonne connaissance de ces éléments permet d'éviter les mauvaises surprises et de garantir que le montant attendu sera effectivement reçu par AGCE International.

Les entreprises, administrations publiques, fondations et partenaires institutionnels sont invités à conserver l'ensemble des documents relatifs à leurs virements dans le cadre de leur gestion comptable et de leurs obligations d'audit. Les ordres de virement, les relevés bancaires, les confirmations de paiement et les correspondances administratives constituent des pièces justificatives importantes permettant d'assurer une parfaite traçabilité des opérations financières.

En cas de doute sur les coordonnées bancaires, sur le statut d'un paiement ou sur l'authenticité d'une demande de virement, il est préférable de suspendre temporairement l'opération et de contacter directement le **service financier d'AGCE International** avant toute validation. Cette démarche de prudence contribue efficacement à prévenir les tentatives de fraude, les erreurs de destinataire et les pertes financières.

AGCE International applique également des procédures internes de contrôle destinées à sécuriser la réception des virements. Chaque paiement est rapproché des relevés bancaires, des références administratives et des dossiers des bénéficiaires afin de garantir une comptabilisation fidèle des ressources et une affectation conforme aux objectifs annoncés.

Cette organisation renforce la transparence financière, facilite les audits et contribue à maintenir la confiance des membres, donateurs et partenaires.

Enfin, les bonnes pratiques bancaires reposent sur une responsabilité partagée entre les utilisateurs, les établissements financiers et AGCE International. En adoptant une attitude prudente, en vérifiant systématiquement les informations avant chaque virement, en protégeant leurs données personnelles et en utilisant exclusivement les canaux officiels de communication, les utilisateurs participent activement à la sécurité du système financier de l'Organisation. Grâce à cette collaboration, **AGCE International – AGCE Canada** est en mesure de garantir des opérations bancaires fiables, transparentes et conformes aux meilleures pratiques nationales et internationales, assurant ainsi que chaque contribution soutient efficacement les missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques de l'Organisation.

Chapitre 5

Banque RBC Canada

5.1 Présentation

La Banque Royale du Canada (Royal Bank of Canada – RBC) constitue l'un des principaux partenaires bancaires de **AGCE Canada**, l'antenne nord-américaine de **AGCE International – Action Globale Caritative et Économique-Numérique**. En tant que l'une des plus importantes institutions financières du Canada et de l'Amérique du Nord, RBC met à la disposition de ses clients des services bancaires modernes, sécurisés et conformes aux normes internationales, permettant à l'Organisation de recevoir, gérer et sécuriser les ressources financières destinées au financement de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques.

Grâce à son réseau bancaire reconnu à l'échelle internationale, RBC offre une infrastructure financière performante qui facilite les transactions effectuées par les particuliers, les entreprises, les organismes sans but lucratif, les fondations, les administrations publiques, les universités, les partenaires techniques et financiers ainsi que les bailleurs de fonds internationaux. Cette capacité opérationnelle permet à AGCE Canada de proposer à ses membres et partenaires un moyen de paiement fiable, transparent et parfaitement adapté aux exigences des opérations bancaires nationales et internationales.

Le compte bancaire officiel ouvert auprès de RBC constitue l'un des principaux instruments financiers utilisés par AGCE Canada pour recevoir les cotisations des membres, les droits d'adhésion, les dons de bienfaisance, les financements de projets, les subventions, les contributions volontaires, les paiements de prestations de services, les partenariats institutionnels ainsi que toute autre ressource financière destinée à soutenir les activités de l'Organisation au Canada et dans le reste du monde. Ce compte bancaire participe activement au développement des programmes de coopération internationale conduits par AGCE International dans le respect de ses objectifs statutaires et de ses engagements en faveur du développement durable.

Le choix de RBC s'inscrit dans une démarche de gouvernance financière responsable fondée sur la sécurité, la transparence et la conformité réglementaire. Les infrastructures technologiques de la banque permettent d'assurer le traitement sécurisé des paiements, la protection des données financières, la traçabilité des transactions et la disponibilité permanente des services bancaires. Les utilisateurs bénéficient ainsi d'un environnement de paiement fiable, capable de répondre aux exigences des échanges financiers contemporains tout en offrant un niveau élevé de protection contre les risques liés à la fraude ou aux cybermenaces.

Les services bancaires proposés par RBC permettent à AGCE Canada de recevoir des paiements provenant aussi bien du Canada que de nombreux autres pays. Les utilisateurs peuvent effectuer leurs transactions au moyen de virements bancaires nationaux et internationaux, de dépôts bancaires, de transferts électroniques, de paiements institutionnels ou d'autres services financiers proposés par leur établissement bancaire. Cette diversité de solutions facilite la participation des membres et partenaires internationaux qui souhaitent soutenir les actions de solidarité, d'inclusion économique, de transformation numérique, d'éducation et de développement communautaire portées par AGCE International.

Chaque paiement reçu sur le compte bancaire officiel de RBC fait l'objet de procédures de contrôle destinées à garantir la sécurité des fonds et leur affectation conforme aux objectifs de l'Organisation. Les opérations sont rapprochées des dossiers administratifs, des contrats, des conventions de partenariat, des formulaires d'adhésion ou des références de paiement afin d'assurer une comptabilisation exacte des ressources financières. Cette organisation contribue à renforcer la confiance des membres, des donateurs et des partenaires tout en répondant aux exigences des audits financiers internes et externes.

Dans le cadre de ses responsabilités institutionnelles, AGCE Canada applique des procédures rigoureuses de contrôle interne pour l'ensemble des opérations réalisées à travers RBC. Les fonctions liées à l'autorisation des paiements, à leur validation, à leur comptabilisation et à leur suivi sont clairement réparties entre les personnes habilitées afin de garantir le respect du principe de séparation des responsabilités. Cette organisation limite les risques d'erreur, de conflit d'intérêts ou d'utilisation inappropriée des ressources financières.

La confidentialité des données bancaires constitue également une priorité permanente. Les informations relatives aux comptes, aux paiements et aux utilisateurs sont protégées conformément aux politiques internes de sécurité d'AGCE International ainsi qu'aux réglementations canadiennes applicables en matière de protection des renseignements personnels et de services financiers. Seules les personnes officiellement autorisées peuvent accéder aux informations strictement nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, dans le respect des principes de confidentialité et de protection des données.

Les ressources financières reçues par l'intermédiaire de RBC sont destinées à soutenir les différents programmes développés par AGCE International, notamment les initiatives humanitaires, les projets d'inclusion économique, les actions de formation professionnelle, les programmes d'innovation numérique, les activités de coopération internationale, les campagnes de solidarité, les projets éducatifs, les actions environnementales ainsi que le fonctionnement institutionnel de l'Organisation. Chaque contribution est gérée avec rigueur afin de garantir son utilisation conformément aux objectifs annoncés aux membres, aux partenaires et aux donateurs.

AGCE Canada encourage tous les utilisateurs à effectuer leurs paiements exclusivement au moyen des coordonnées bancaires officiellement communiquées par l'Organisation. Avant toute transaction, il est recommandé de vérifier attentivement les informations bancaires, de s'assurer de leur authenticité et de conserver le justificatif de paiement jusqu'à la réception de

la confirmation officielle. Cette démarche contribue à renforcer la sécurité des opérations et facilite le traitement administratif des dossiers.

En s'appuyant sur l'expertise et la solidité financière de **RBC, AGCE International – AGCE Canada** confirme sa volonté d'offrir à ses membres, partenaires et bailleurs de fonds une solution bancaire moderne, sécurisée et conforme aux meilleures pratiques internationales. Ce partenariat bancaire renforce la capacité de l'Organisation à recevoir des contributions provenant du Canada et de l'étranger, à assurer une gestion financière transparente et à garantir que chaque ressource confiée est utilisée avec responsabilité, intégrité et efficacité au service de ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques.

5.2 Coordonnées de l'Organisation à but non lucratif et de bienfaisance

Les coordonnées officielles de l'**Organisation à but non lucratif ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE**, désignée sous les appellations **AGCE Canada** et **AGCE International – AGCE Canada**, constituent la base de son identification administrative, juridique, bancaire et institutionnelle au Canada. Elles permettent aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, fondations, administrations, bailleurs de fonds et établissements financiers de vérifier l'identité de l'Organisation avant d'effectuer un paiement, un don, une cotisation, un virement ou toute autre opération financière en sa faveur.

La dénomination complète à utiliser dans les documents officiels est : **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE**. Cette dénomination doit être reproduite avec exactitude sur les ordres de paiement, les conventions de partenariat, les formulaires de don, les factures, les reçus, les demandes de financement et les correspondances bancaires. L'emploi d'une appellation abrégée, telle que **AGCE Canada**, peut faciliter les communications courantes, mais la dénomination juridique complète demeure prioritaire lorsqu'une identification formelle est exigée.

AGCE Canada est constituée comme une organisation à but non lucratif établie au Québec et dispose du **numéro d'entreprise du Québec, NEQ 1181903098**. Ce numéro constitue un élément essentiel de son identification auprès des administrations, des institutions financières, des fournisseurs, des partenaires et des organismes de contrôle. Il permet notamment de distinguer juridiquement l'Organisation d'autres structures pouvant utiliser des dénominations proches et contribue à assurer la transparence de ses relations contractuelles et financières.

L'adresse officielle de l'Organisation doit toujours correspondre à celle inscrite dans ses documents constitutifs, son dossier d'immatriculation, ses registres internes et les informations communiquées à la Banque Royale du Canada. Lorsqu'un utilisateur doit remplir un formulaire bancaire, préparer une convention ou effectuer un transfert, il est invité à reprendre exclusivement l'adresse communiquée sur les supports institutionnels validés par AGCE Canada. Une adresse ancienne, incomplète ou transmise par une source non autorisée pourrait provoquer un retard de traitement ou une demande de vérification supplémentaire.

Les coordonnées de contact institutionnelles comprennent normalement une adresse électronique officielle, un numéro de téléphone administratif et, lorsque cela est applicable, l'adresse du siège ou du bureau de représentation au Canada. Ces informations permettent aux utilisateurs de demander une confirmation avant un paiement, de transmettre un justificatif bancaire, de solliciter un reçu ou de signaler une anomalie. Pour des raisons de sécurité, les échanges financiers doivent être réalisés uniquement au moyen des canaux de communication officiellement reconnus par l'Organisation.

Dans le cadre des paiements effectués au profit d'AGCE Canada, les utilisateurs doivent s'assurer que le nom du bénéficiaire indiqué par leur établissement financier correspond à la dénomination officielle de l'Organisation. Toute différence importante entre le nom communiqué par AGCE Canada et celui apparaissant dans l'interface bancaire doit conduire l'utilisateur à suspendre temporairement la transaction et à demander une vérification. Cette précaution simple réduit les risques d'erreur, d'usurpation d'identité ou de détournement des fonds.

Les coordonnées organisationnelles ne doivent pas être confondues avec les coordonnées bancaires. Les premières permettent d'identifier juridiquement et administrativement l'Organisation, tandis que les secondes servent à acheminer les fonds vers son compte officiel auprès de RBC. Ces deux catégories d'informations sont toutefois complémentaires et doivent être cohérentes. Le nom du titulaire du compte, la dénomination inscrite au registre et les renseignements figurant dans les documents de paiement doivent permettre d'établir clairement que les fonds sont destinés à AGCE Canada.

Chaque contribution reçue est enregistrée selon sa nature, notamment comme droit d'adhésion, cotisation annuelle, don, financement de projet, participation à une activité, paiement de service ou contribution institutionnelle. Pour faciliter cette affectation, l'utilisateur doit indiquer son nom complet, le nom de son organisation, l'objet du paiement et, lorsqu'il existe, son numéro de dossier. Ces informations permettent au service financier d'effectuer le rapprochement entre le paiement reçu et la demande correspondante.

AGCE Canada veille à protéger les renseignements personnels et financiers transmis par ses utilisateurs. Les coordonnées collectées dans le cadre d'un paiement sont utilisées uniquement pour identifier la transaction, assurer son traitement administratif, produire les documents justificatifs requis et répondre aux obligations comptables, fiscales ou réglementaires applicables. Leur accès est réservé aux personnes habilitées dans le cadre de leurs responsabilités.

L'Organisation invite enfin chaque utilisateur à vérifier les coordonnées officielles avant toute opération importante, particulièrement lorsqu'un changement bancaire, administratif ou organisationnel lui est annoncé. Une modification de coordonnées ne doit jamais être considérée comme valide sur la seule base d'un message isolé. Elle doit être confirmée par un document officiel ou par un échange direct avec le service autorisé d'AGCE Canada.

La communication claire et rigoureuse de ses coordonnées permet à **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE** de renforcer la confiance de ses membres, donateurs et partenaires. Elle garantit que chaque paiement est dirigé vers l'entité compétente, correctement identifiée, documentée et intégrée dans un dispositif de gestion fondé sur la transparence, la sécurité, la conformité et la responsabilité institutionnelle.

5.3 Transit bancaire

Le **numéro de transit bancaire** est un élément fondamental des coordonnées financières utilisées au Canada pour identifier avec précision la succursale bancaire dans laquelle est détenu un compte. Dans le cadre des opérations financières réalisées par **AGCE Canada**, le numéro de transit permet aux établissements bancaires de diriger correctement les fonds vers la succursale de la **Banque Royale du Canada (RBC)** où est ouvert le compte officiel de l'Organisation. Bien qu'il soit généralement peu connu du grand public, ce numéro joue un rôle essentiel dans la rapidité, la sécurité et la fiabilité des paiements effectués au niveau national.

Au Canada, chaque succursale bancaire possède un numéro de transit unique qui constitue une véritable adresse bancaire. Lorsqu'un membre, un donateur, un partenaire, une entreprise ou une administration effectue un virement ou met en place un dépôt direct, ce numéro permet au système bancaire canadien d'identifier automatiquement la succursale destinataire avant même que les fonds ne soient crédités sur le compte concerné. Cette identification précise réduit les risques d'erreur, accélère le traitement des transactions et facilite les opérations de compensation entre les institutions financières.

Pour les utilisateurs d'AGCE Canada, le numéro de transit constitue une information indispensable lors de certaines opérations financières, notamment les virements bancaires nationaux, les dépôts directs, les prélèvements préautorisés ou les paiements effectués depuis une banque canadienne. Il complète les autres renseignements bancaires officiels tels que le numéro d'institution financière, le numéro de compte et le nom du titulaire du compte. L'ensemble de ces informations permet d'assurer une identification complète du bénéficiaire et contribue au bon acheminement des fonds.

Lorsqu'un utilisateur prépare un paiement, il est recommandé de recopier avec une grande attention le numéro de transit communiqué officiellement par AGCE Canada. Une erreur de chiffre peut entraîner le rejet automatique de la transaction, un retard dans le traitement du paiement ou l'acheminement des fonds vers une succursale différente. Pour cette raison, il est toujours préférable de vérifier les coordonnées bancaires avant de confirmer une opération financière, particulièrement lorsque celle-ci est réalisée pour la première fois.

Le numéro de transit ne doit jamais être utilisé isolément. Son efficacité repose sur son association avec les autres éléments d'identification bancaire communiqués par l'Organisation. Ensemble, ces informations permettent aux systèmes bancaires de vérifier la cohérence de la transaction, d'identifier correctement le bénéficiaire et de sécuriser le transfert des fonds. Cette

complémentarité constitue un élément essentiel du fonctionnement du système financier canadien.

Dans le cadre des activités de **AGCE International – AGCE Canada**, le numéro de transit facilite la réception des adhésions, des cotisations annuelles, des dons de bienfaisance, des financements de projets, des contributions volontaires, des paiements de prestations de services ainsi que des partenariats institutionnels. Son utilisation contribue à fluidifier les opérations financières et permet au service comptable de recevoir rapidement les ressources destinées aux différents programmes humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques et numériques développés par l'Organisation.

Les établissements bancaires utilisent également le numéro de transit dans leurs mécanismes de contrôle interne afin de vérifier la destination des paiements avant leur exécution. Cette étape participe à la prévention des erreurs administratives, limite les risques de fraude et renforce la sécurité globale des échanges financiers. Elle s'inscrit dans les exigences de conformité appliquées par les banques canadiennes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de protection des consommateurs et de sécurisation des opérations bancaires.

AGCE Canada invite tous les utilisateurs à utiliser exclusivement les coordonnées bancaires officiellement communiquées par son service financier ou publiées sur ses documents institutionnels. Toute demande de modification du numéro de transit reçue par un canal non officiel doit faire l'objet d'une vérification préalable avant qu'un paiement ne soit effectué. Cette précaution simple permet de prévenir les tentatives d'usurpation d'identité et de protéger les ressources destinées aux actions de bienfaisance de l'Organisation.

Après l'exécution d'un paiement utilisant le numéro de transit officiel, il est conseillé de conserver le reçu ou la confirmation bancaire jusqu'à la validation définitive de la transaction par AGCE Canada. En cas de difficulté, ce justificatif permettra au service financier et à l'établissement bancaire de retrouver rapidement la trace de l'opération et d'apporter une solution adaptée dans les meilleurs délais.

Le numéro de transit participe également à la qualité de la gestion financière de l'Organisation. En permettant une identification rapide de la succursale bancaire concernée, il facilite le rapprochement bancaire, la comptabilisation des opérations, les contrôles internes, les audits financiers et la production des rapports destinés aux partenaires, aux bailleurs de fonds et aux autorités compétentes. Il contribue ainsi à renforcer la transparence et la traçabilité de chaque contribution reçue.

Au-delà de son rôle technique, le numéro de transit représente un maillon essentiel de la chaîne de sécurité financière mise en œuvre par **AGCE International – AGCE Canada**. Son utilisation correcte garantit que les fonds confiés par les membres, donateurs et partenaires sont acheminés vers le bon établissement bancaire, enregistrés de manière fiable et intégrés dans un système de gestion conforme aux meilleures pratiques canadiennes en matière de gouvernance, de conformité et de responsabilité financière. Grâce à cette organisation

rigoureuse, chaque contribution participe efficacement au financement des missions de solidarité, de développement durable et d'innovation sociale portées par l'Organisation.

5.4 Institution financière

L'**institution financière** constitue l'un des piliers essentiels de toute opération bancaire sécurisée. Elle représente l'organisme officiellement autorisé à recevoir, conserver, gérer et transférer les fonds des particuliers, des entreprises, des organisations à but non lucratif, des administrations publiques et des partenaires internationaux. Dans le cadre des activités financières de **AGCE International – AGCE Canada**, l'institution financière officiellement retenue est la **Banque Royale du Canada (Royal Bank of Canada – RBC)**, l'une des plus importantes institutions bancaires canadiennes et nord-américaines, reconnue pour sa solidité, sa stabilité financière et la qualité de ses services.

Le recours à une institution financière de premier plan permet à AGCE Canada d'offrir à ses membres, donateurs, partenaires, fondations, entreprises, organismes publics et bailleurs de fonds un environnement bancaire répondant aux plus hauts standards de sécurité, de conformité et de transparence. Grâce à son vaste réseau bancaire et à ses infrastructures technologiques modernes, RBC facilite la réception des paiements nationaux et internationaux tout en garantissant un haut niveau de protection des opérations financières réalisées au profit de l'Organisation.

Au Canada, chaque institution financière possède un **numéro d'institution** qui permet de l'identifier de manière unique au sein du système bancaire national. Ce numéro est utilisé lors des virements, des dépôts directs, des prélèvements préautorisés et de nombreuses autres opérations financières. Associé au numéro de transit et au numéro de compte, il permet aux établissements bancaires d'acheminer les fonds vers la bonne banque et vers la bonne succursale. Cette codification normalisée contribue à la rapidité du traitement des transactions tout en limitant les risques d'erreurs administratives.

Dans le cadre des paiements destinés à AGCE Canada, les utilisateurs sont invités à utiliser exclusivement les coordonnées bancaires officiellement communiquées par l'Organisation. Le numéro d'institution, le numéro de transit, le numéro de compte, le nom du titulaire ainsi que les autres renseignements bancaires doivent être reproduits avec exactitude lors de chaque transaction. Une erreur dans l'un de ces éléments peut entraîner le rejet du paiement, un retard dans son traitement ou une demande de vérification complémentaire de la part de l'établissement bancaire.

Le rôle de l'institution financière ne se limite pas au simple transfert des fonds. RBC assure également la sécurisation des transactions, la conservation des informations financières, le traitement des opérations de compensation, la gestion des paiements électroniques, la protection contre les tentatives de fraude et le respect des réglementations applicables aux services financiers. Cette mission contribue à préserver l'intégrité des ressources confiées à

AGCE Canada et à garantir la confiance des personnes et des organisations qui soutiennent ses activités.

Les fonds reçus sur le compte officiel de l'Organisation sont ensuite soumis aux procédures internes de contrôle financier mises en œuvre par AGCE International. Chaque paiement est vérifié, rapproché des informations administratives disponibles, enregistré dans les systèmes comptables et affecté au projet, au programme ou au service concerné. Cette organisation permet d'assurer une gestion transparente des ressources tout en répondant aux exigences des audits internes, des contrôles externes et des partenaires financiers.

L'institution financière intervient également dans l'application des mesures de conformité réglementaire. Conformément aux lois canadiennes et aux normes internationales, RBC met en œuvre des dispositifs destinés à prévenir le blanchiment de capitaux, le financement d'activités illicites, les opérations frauduleuses et toute utilisation abusive du système bancaire. Certaines transactions peuvent ainsi faire l'objet de contrôles complémentaires lorsque leur nature, leur montant ou leur provenance le justifie. Ces vérifications contribuent à protéger aussi bien l'Organisation que ses membres et ses partenaires.

Les utilisateurs sont encouragés à effectuer leurs paiements directement depuis leur établissement bancaire habituel ou à partir des services bancaires électroniques sécurisés mis à leur disposition. Avant toute validation, il est recommandé de vérifier soigneusement les coordonnées du bénéficiaire, le montant de la transaction et le motif du paiement. Une attention particulière doit être portée à l'authenticité des informations reçues, notamment lorsqu'un changement de coordonnées bancaires est annoncé. Toute demande inhabituelle doit être confirmée auprès du service financier d'AGCE Canada avant qu'un transfert ne soit réalisé.

Après l'exécution d'une transaction, il est conseillé de conserver le justificatif bancaire jusqu'à la réception de la confirmation officielle de l'Organisation. Ce document facilite le suivi des opérations et permet d'accélérer les recherches en cas de retard, de difficulté technique ou de demande d'information complémentaire. La conservation des preuves de paiement constitue également une bonne pratique en matière de gestion financière personnelle et institutionnelle.

La collaboration entre AGCE Canada et son institution financière participe pleinement à la qualité de sa gouvernance. Les procédures de contrôle, de rapprochement bancaire, de suivi comptable et de gestion documentaire garantissent que chaque contribution est correctement identifiée, enregistrée et affectée conformément aux objectifs pour lesquels elle a été versée. Cette rigueur favorise une utilisation responsable des ressources et renforce la confiance des membres, des donateurs, des partenaires institutionnels et des bailleurs de fonds.

En choisissant la **Banque Royale du Canada (RBC)** comme institution financière de référence, **AGCE International – AGCE Canada** affirme sa volonté d'offrir un cadre bancaire fiable, moderne et conforme aux meilleures pratiques canadiennes et internationales. Ce partenariat permet d'assurer la sécurité des paiements, la protection des données financières, la transparence des opérations et la bonne gestion des ressources destinées aux actions

humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques de l'Organisation. Ainsi, chaque contribution versée bénéficie d'un traitement professionnel, sécurisé et entièrement traçable, au service de la mission d'intérêt général portée par AGCE International.

5.5 Compte bancaire

Le **compte bancaire officiel** constitue le principal instrument financier utilisé par **AGCE International – AGCE Canada** pour recevoir, conserver, administrer et sécuriser les ressources financières destinées à la réalisation de ses missions d'intérêt général. Ouvert auprès de la **Banque Royale du Canada (Royal Bank of Canada – RBC)**, ce compte est exclusivement réservé aux opérations financières de l'Organisation et représente le canal officiel par lequel transitent les adhésions, les cotisations annuelles, les dons de bienfaisance, les subventions, les financements de projets, les partenariats institutionnels ainsi que les paiements liés aux activités autorisées de l'Organisation.

Le compte bancaire d'AGCE Canada constitue bien plus qu'un simple moyen de recevoir des fonds. Il représente un outil essentiel de gouvernance financière permettant d'assurer une gestion rigoureuse, transparente et responsable des ressources confiées par les membres, les donateurs, les entreprises, les administrations publiques, les fondations, les partenaires techniques et financiers ainsi que les bailleurs de fonds nationaux et internationaux. Chaque mouvement financier enregistré sur ce compte contribue directement au financement des programmes humanitaires, sociaux, éducatifs, économiques et numériques développés par AGCE International.

Le numéro de compte bancaire est un identifiant unique attribué par la Banque Royale du Canada. Il permet d'identifier précisément le compte officiel de l'Organisation au sein de la banque et d'assurer que chaque paiement est crédité au bon bénéficiaire. Associé au numéro d'institution financière, au numéro de transit bancaire et aux autres coordonnées bancaires officielles, il garantit un acheminement fiable des fonds et facilite les opérations de contrôle, de rapprochement bancaire et de suivi comptable.

Lorsqu'un utilisateur effectue un paiement en faveur d'AGCE Canada, il est indispensable d'utiliser exclusivement le numéro de compte officiellement communiqué par l'Organisation. Toute erreur dans la saisie de ce numéro peut entraîner le rejet de la transaction, un retard dans son traitement ou le crédit des fonds sur un compte différent. Pour cette raison, AGCE Canada recommande de vérifier attentivement l'ensemble des coordonnées bancaires avant de confirmer toute opération financière, notamment lors d'un premier paiement ou lorsqu'une nouvelle transaction est initiée.

Le compte bancaire officiel est utilisé pour centraliser l'ensemble des recettes autorisées de l'Organisation. Il reçoit notamment les droits d'adhésion, les cotisations des membres, les contributions volontaires, les dons philanthropiques, les financements de programmes, les recettes liées aux prestations institutionnelles, les partenariats de coopération, les subventions publiques ou privées ainsi que toute autre ressource financière conforme aux objectifs

statutaires d'AGCE International. Cette centralisation permet d'assurer une vision globale de la situation financière de l'Organisation et facilite la planification de ses activités.

Chaque opération enregistrée sur le compte bancaire fait l'objet d'un processus de contrôle interne. Dès la réception d'un paiement, les informations figurant sur le relevé bancaire sont rapprochées des dossiers administratifs, des formulaires d'adhésion, des conventions de partenariat, des contrats ou des références communiquées par le payeur. Cette procédure permet de confirmer l'origine des fonds, de vérifier leur conformité et d'assurer leur affectation correcte dans la comptabilité de l'Organisation. Ce mécanisme garantit une parfaite traçabilité de toutes les ressources financières.

Afin de faciliter ce travail de rapprochement, AGCE Canada invite chaque utilisateur à renseigner un motif de paiement précis lors de son virement. Le nom complet du payeur, le numéro de dossier, la nature de la contribution, le projet concerné ou toute autre référence utile permettent d'identifier rapidement la transaction et d'accélérer la confirmation administrative du paiement. Cette bonne pratique bénéficie à la fois au payeur et au service financier en réduisant les délais de traitement.

Le compte bancaire officiel bénéficie des dispositifs de sécurité déployés par la Banque Royale du Canada ainsi que des procédures internes mises en œuvre par AGCE International. Les accès aux informations bancaires sont strictement limités aux personnes officiellement habilitées dans le cadre de leurs fonctions. Les opérations sensibles font l'objet de contrôles complémentaires, de validations internes et de mécanismes de séparation des responsabilités afin de limiter les risques d'erreur, de fraude ou d'utilisation non autorisée des ressources financières.

Dans le respect des réglementations canadiennes applicables aux organismes à but non lucratif et aux établissements financiers, AGCE Canada applique également des procédures de conformité destinées à prévenir le blanchiment de capitaux, le financement d'activités illicites, les fraudes financières et toute utilisation abusive du système bancaire. Les informations relatives au compte bancaire sont protégées conformément aux exigences légales en matière de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

Les utilisateurs sont invités à conserver le justificatif de toute transaction réalisée sur le compte officiel de l'Organisation jusqu'à la réception de la confirmation de paiement. En cas de difficulté, ce document permettra au service financier d'effectuer rapidement les vérifications nécessaires auprès de la banque et d'assurer un suivi efficace de la transaction. Il constitue également une preuve utile pour les obligations comptables, fiscales ou administratives du payeur.

AGCE Canada rappelle que les coordonnées de son compte bancaire ne sont communiquées que par l'intermédiaire de ses supports institutionnels officiels, de ses contrats, de ses factures ou de son service financier. Toute demande de paiement reposant sur des coordonnées différentes ou transmise par une source non vérifiée doit être considérée avec prudence et

faire l'objet d'une confirmation préalable. Cette vigilance protège les utilisateurs contre les tentatives d'usurpation d'identité et de fraude bancaire.

Le compte bancaire officiel représente ainsi un élément central du dispositif de gestion financière de **AGCE International – AGCE Canada**. Il garantit la réception sécurisée des contributions, assure leur parfaite traçabilité, facilite les contrôles financiers et renforce la transparence de la gouvernance de l'Organisation. Grâce à cette organisation rigoureuse, chaque ressource confiée est administrée avec intégrité, responsabilité et professionnalisme, au service des projets humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques et numériques qui contribuent au développement durable des communautés au Canada, au Cameroun et à l'international.

5.6 Compte en dollars américains (USD)

Le **compte en dollars américains (USD)** constitue un instrument financier stratégique permettant à **AGCE International – AGCE Canada** de recevoir, gérer et sécuriser les contributions effectuées en monnaie américaine par ses partenaires, donateurs, entreprises, fondations, institutions publiques, organismes internationaux et bailleurs de fonds établis aux États-Unis ou dans tout autre pays utilisant le dollar américain comme devise de paiement. Dans un contexte où le dollar américain demeure la principale devise des échanges commerciaux et financiers internationaux, la mise à disposition d'un compte libellé en **USD** facilite considérablement les opérations transfrontalières et renforce la capacité de l'Organisation à développer ses activités de coopération internationale.

Le compte en dollars américains permet aux contributeurs de réaliser leurs paiements sans conversion immédiate vers une autre devise au moment de l'émission du transfert. Cette possibilité offre plusieurs avantages, notamment la réduction des coûts liés aux conversions monétaires, une meilleure visibilité sur les montants effectivement transférés ainsi qu'une simplification des procédures de paiement pour les partenaires internationaux. Elle contribue également à améliorer la prévisibilité financière des projets soutenus par des organismes internationaux dont les budgets sont établis en dollars américains.

Les ressources reçues sur le compte en USD peuvent provenir de diverses sources de financement conformes à la mission de l'Organisation. Il peut s'agir notamment de dons philanthropiques, de subventions internationales, de financements de projets, de contributions volontaires, de partenariats institutionnels, de cotisations de membres internationaux, de paiements de prestations de services autorisées ou de toute autre opération compatible avec les objectifs statutaires d'AGCE International. Chaque contribution est enregistrée conformément aux procédures comptables internes afin d'assurer une parfaite traçabilité des ressources.

Les utilisateurs qui souhaitent effectuer un paiement en dollars américains sont invités à utiliser exclusivement les coordonnées bancaires officiellement communiquées par **AGCE Canada**.

Avant toute transaction, il convient de vérifier attentivement le nom du titulaire du compte, le numéro de compte, le numéro d'institution financière, le numéro de transit, les coordonnées internationales ainsi que toutes les références bancaires nécessaires à la bonne exécution du paiement. L'utilisation de coordonnées exactes contribue à limiter les risques d'erreur, de rejet ou de retard dans le traitement des virements.

Lorsqu'un virement international est effectué en USD, les fonds peuvent transiter par plusieurs établissements financiers avant d'être crédités sur le compte officiel de l'Organisation. Ce mécanisme est courant dans les opérations internationales et permet aux réseaux bancaires de garantir l'acheminement sécurisé des fonds entre les différents pays. Selon la banque émettrice, certaines opérations peuvent également être soumises à des contrôles réglementaires ou à des procédures de conformité destinées à prévenir les risques de fraude, de blanchiment de capitaux ou de financement d'activités illicites.

Afin de faciliter l'identification des paiements, AGCE International recommande à chaque utilisateur de préciser clairement l'objet du virement. Le nom complet du payeur, le numéro de dossier, la nature de la contribution, le projet concerné ou toute autre référence administrative utile permettent au service financier de rapprocher rapidement la transaction des documents correspondants. Cette bonne pratique contribue à accélérer la confirmation du paiement et réduit les délais liés aux vérifications administratives.

Après la réception des fonds, les équipes financières procèdent à un contrôle systématique des opérations. Les informations figurant sur le relevé bancaire sont comparées aux références communiquées par le payeur afin de confirmer le montant reçu, la devise utilisée et la destination de la contribution. Cette étape permet de garantir une comptabilisation exacte des ressources et d'assurer leur affectation conformément aux engagements pris envers les membres, les partenaires et les bailleurs de fonds.

Lorsque les ressources reçues en dollars américains doivent être utilisées pour financer des activités réalisées dans une autre devise, une opération de conversion monétaire peut être effectuée conformément aux procédures bancaires en vigueur et aux conditions appliquées par l'établissement financier. AGCE International veille à ce que ces opérations soient réalisées dans le respect des principes de bonne gestion financière, de transparence et d'optimisation des ressources disponibles.

La gestion du compte en USD s'inscrit dans le dispositif global de contrôle interne de l'Organisation. Les opérations sont soumises aux procédures de validation, de rapprochement bancaire, d'enregistrement comptable et de supervision financière prévues par les politiques de gouvernance d'AGCE International. Les responsabilités sont réparties entre les personnes habilitées afin de garantir la séparation des fonctions, de prévenir les erreurs et de renforcer la sécurité des ressources financières confiées à l'Organisation.

Les informations relatives au compte en dollars américains sont protégées conformément aux exigences applicables en matière de confidentialité, de protection des renseignements personnels et de sécurité bancaire. Seules les personnes autorisées peuvent accéder aux

informations nécessaires à l'exécution de leurs missions. AGCE International applique également les réglementations canadiennes et internationales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au financement des activités illicites, aux procédures de connaissance du client (KYC) et aux obligations de conformité financière.

Les utilisateurs sont invités à conserver le justificatif de leur virement jusqu'à la réception de la confirmation officielle de paiement émise par AGCE Canada. En cas de besoin, ce document facilitera les recherches auprès des établissements bancaires et permettra un traitement rapide de toute demande de vérification.

Grâce à son **compte en dollars américains (USD)**, **AGCE International – AGCE Canada** offre à ses partenaires nationaux et internationaux une solution bancaire moderne, sécurisée et adaptée aux standards des échanges financiers mondiaux. Ce dispositif favorise la mobilisation des ressources internationales, renforce la confiance des donateurs et garantit que chaque contribution est gérée avec professionnalisme, transparence et responsabilité au service des projets humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques et numériques portés par l'Organisation.

5.7 Compte en dollars canadiens (CAD)

Le **compte en dollars canadiens (CAD)** constitue le principal compte bancaire utilisé par **AGCE International – AGCE Canada** pour la réception, la gestion et la sécurisation des ressources financières collectées au Canada. Libellé dans la monnaie officielle canadienne, ce compte permet à l'Organisation de recevoir les paiements effectués par les particuliers, les entreprises, les organismes à but non lucratif, les fondations, les administrations publiques, les établissements d'enseignement, les partenaires institutionnels ainsi que les bailleurs de fonds qui souhaitent soutenir ses missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques. Son utilisation garantit des opérations financières adaptées au système bancaire canadien tout en facilitant les relations avec les partenaires nationaux.

Le dollar canadien (CAD) est la devise de référence pour la majorité des opérations réalisées par AGCE Canada. Les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les dons de bienfaisance, les contributions volontaires, les financements de projets, les paiements de prestations autorisées, les subventions ainsi que les partenariats conclus au Canada sont généralement effectués dans cette monnaie. Cette organisation permet de simplifier la gestion financière quotidienne, de réduire les frais de conversion monétaire et de garantir une meilleure prévisibilité budgétaire dans la conduite des activités de l'Organisation.

Le compte bancaire en CAD est ouvert auprès de la **Banque Royale du Canada (Royal Bank of Canada – RBC)**, l'une des principales institutions financières du pays. Grâce à ses infrastructures bancaires modernes, RBC offre un environnement sécurisé permettant de traiter les paiements électroniques, les virements bancaires, les dépôts directs et les autres opérations financières dans le respect des normes canadiennes de sécurité, de confidentialité

et de conformité réglementaire. Les utilisateurs bénéficient ainsi d'un système bancaire fiable, reconnu pour sa stabilité et son efficacité.

Les membres et partenaires qui souhaitent effectuer un paiement en dollars canadiens sont invités à utiliser exclusivement les coordonnées bancaires officiellement communiquées par AGCE Canada. Avant de confirmer une transaction, il est recommandé de vérifier attentivement le nom du titulaire du compte, le numéro de compte, le numéro de transit, le numéro d'institution financière ainsi que toutes les références bancaires nécessaires au traitement du paiement. Une vérification préalable permet de prévenir les erreurs de saisie, les retards de traitement et les risques de fraude.

Le compte en CAD est destiné à recevoir une grande diversité de contributions conformes à la mission de l'Organisation. Il peut s'agir de paiements liés aux adhésions individuelles ou institutionnelles, aux cotisations de renouvellement, aux dons philanthropiques, aux campagnes de collecte de fonds, aux partenariats de coopération, aux programmes de développement, aux formations, aux événements institutionnels ou à toute autre activité autorisée par les statuts d'AGCE International. Chaque ressource est enregistrée selon sa nature afin d'assurer une gestion comptable rigoureuse et transparente.

Afin de faciliter le traitement administratif des paiements, AGCE Canada recommande à chaque utilisateur d'indiquer un **motif de paiement clair et précis**. Le nom complet du payeur, le numéro de dossier, la catégorie d'adhésion, le projet financé, le numéro de facture ou toute autre référence utile permettent au service financier d'identifier rapidement la transaction et de procéder à son rapprochement avec les documents administratifs correspondants. Cette pratique contribue à réduire les délais de validation et améliore la qualité du suivi financier.

À la réception des fonds, les opérations enregistrées sur le compte en dollars canadiens font l'objet d'un contrôle systématique. Le service financier vérifie la concordance entre les informations figurant sur le relevé bancaire, les justificatifs transmis par le payeur et les données administratives disponibles. Ce rapprochement permet de confirmer le montant reçu, la provenance des fonds, leur objet ainsi que leur affectation au projet ou au programme concerné. Cette démarche garantit une comptabilisation fidèle des ressources et renforce la transparence de la gestion financière.

Les ressources conservées sur le compte en CAD peuvent être utilisées pour financer les activités menées au Canada ou, lorsque les besoins opérationnels l'exigent, être transférées vers d'autres comptes officiels de l'Organisation conformément aux procédures internes de gouvernance financière. Lorsque des opérations de conversion de devises sont nécessaires pour soutenir des projets internationaux, celles-ci sont réalisées dans le respect des conditions bancaires applicables et des principes de bonne gestion des ressources.

La gestion du compte en dollars canadiens repose sur un dispositif complet de contrôle interne. Les responsabilités relatives à l'autorisation des paiements, à leur validation, à leur enregistrement comptable et à leur suivi sont réparties entre les personnes officiellement habilitées, conformément au principe de séparation des fonctions. Cette organisation contribue

à prévenir les erreurs, à limiter les risques de fraude et à garantir une utilisation responsable des fonds confiés à l'Organisation.

AGCE Canada applique également l'ensemble des exigences prévues par les réglementations canadiennes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au financement des activités illicites, aux procédures de connaissance du client (KYC), à la protection des renseignements personnels et aux obligations de conformité imposées aux organismes à but non lucratif. Les informations bancaires sont traitées avec le plus haut niveau de confidentialité et ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées dans le cadre de leurs fonctions.

Les utilisateurs sont invités à conserver le justificatif de leur paiement jusqu'à la réception de la confirmation officielle émise par AGCE Canada. Ce document constitue une preuve essentielle de la transaction et facilite les recherches en cas de retard, de vérification ou de demande d'information complémentaire. Il est également recommandé de consulter régulièrement ses relevés bancaires afin de vérifier la bonne exécution des opérations effectuées.

Le **compte en dollars canadiens (CAD)** représente ainsi le cœur du dispositif financier de **AGCE International – AGCE Canada**. Il permet de centraliser les ressources collectées au Canada dans un environnement bancaire sécurisé, transparent et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance financière. Grâce à cette organisation rigoureuse, chaque adhésion, chaque don, chaque cotisation et chaque contribution institutionnelle sont administrés avec professionnalisme, intégrité et responsabilité, garantissant que les ressources confiées à l'Organisation sont pleinement mobilisées au service de ses actions humanitaires, éducatives, sociales, économiques et numériques, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

5.8 Correspondants bancaires

Les **correspondants bancaires** occupent une place essentielle dans le fonctionnement des paiements internationaux réalisés par **AGCE International – AGCE Canada**. Ils permettent aux fonds provenant de différentes régions du monde de parvenir jusqu'au compte officiel de l'Organisation lorsque la banque de l'expéditeur et la banque bénéficiaire ne disposent pas d'une relation directe entre elles. Ce mécanisme, largement utilisé dans les échanges financiers internationaux, garantit la continuité des opérations bancaires entre plusieurs pays tout en assurant un niveau élevé de sécurité, de conformité et de traçabilité.

Un correspondant bancaire est une institution financière qui agit comme intermédiaire entre deux banques situées dans des pays ou des réseaux bancaires différents. Lorsqu'un membre, un donateur, une fondation, une entreprise, une administration publique ou un partenaire international effectue un virement en faveur d'AGCE Canada, les fonds peuvent transiter par une ou plusieurs banques correspondantes avant d'être finalement crédités sur le compte officiel ouvert auprès de la **Banque Royale du Canada (Royal Bank of Canada – RBC)**. Ce

processus est entièrement normal dans les opérations internationales et fait partie intégrante du fonctionnement du système bancaire mondial.

Les banques correspondantes permettent de relier les différents systèmes financiers nationaux grâce à leurs accords de coopération et à leur présence dans les principaux réseaux internationaux de paiement. Elles assurent notamment la transmission sécurisée des instructions de paiement, la conversion éventuelle des devises, le contrôle des informations bancaires, le respect des exigences réglementaires ainsi que le règlement final des opérations. Sans ce réseau de coopération bancaire, de nombreux virements internationaux seraient techniquement impossibles ou beaucoup plus complexes à réaliser.

Dans le cadre des activités de **AGCE International – AGCE Canada**, les correspondants bancaires facilitent la réception des dons, des cotisations, des adhésions, des subventions, des financements de projets, des partenariats institutionnels et des autres contributions provenant de l'étranger. Ils permettent aux partenaires établis en Amérique, en Europe, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient ou dans toute autre région du monde d'effectuer des transferts financiers dans des conditions reconnues par les normes internationales du secteur bancaire.

Lorsqu'un virement international est initié, la banque de l'expéditeur identifie automatiquement le chemin bancaire le plus approprié pour acheminer les fonds jusqu'à la Banque Royale du Canada. Selon les accords existant entre les établissements financiers, la transaction peut être traitée directement ou transiter par une ou plusieurs banques correspondantes. Chaque intermédiaire participe au traitement sécurisé de l'opération avant son crédit définitif sur le compte bancaire officiel d'AGCE Canada.

Le recours à des correspondants bancaires peut influencer certains aspects pratiques du paiement. Selon les établissements impliqués, des délais supplémentaires peuvent être nécessaires pour le traitement de la transaction, notamment lorsque plusieurs banques interviennent successivement. De même, certains établissements intermédiaires peuvent appliquer des frais bancaires conformément à leurs conditions tarifaires. Ces frais sont indépendants de la volonté d'AGCE International et relèvent exclusivement des politiques appliquées par les institutions financières participant au transfert.

Afin de limiter les risques de retard ou de rejet de paiement, AGCE International recommande à tous les utilisateurs de communiquer avec exactitude l'ensemble des coordonnées bancaires officielles lors de l'émission d'un virement international. Le nom complet du titulaire du compte, les coordonnées de la Banque Royale du Canada, le numéro de compte, le numéro de transit, le numéro d'institution, les références internationales ainsi que toute autre information demandée par l'établissement bancaire doivent être reproduits fidèlement. Une information incomplète ou erronée peut empêcher les correspondants bancaires d'identifier correctement le bénéficiaire final.

Les correspondants bancaires jouent également un rôle majeur dans l'application des règles internationales de conformité financière. Avant de transmettre les fonds, ils procèdent à différents contrôles destinés à vérifier la régularité des opérations, la conformité des

informations bancaires et le respect des réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au financement des activités illicites, aux sanctions économiques internationales ainsi qu'aux procédures de connaissance du client (KYC). Ces contrôles contribuent à renforcer la sécurité des paiements tout en protégeant les intérêts des utilisateurs et de l'Organisation.

Une fois les fonds reçus sur le compte officiel de RBC, AGCE Canada applique ses propres procédures internes de vérification. Les informations figurant sur le relevé bancaire sont rapprochées des justificatifs de paiement, des conventions de partenariat, des dossiers administratifs ou des formulaires d'adhésion afin d'assurer une parfaite traçabilité de chaque contribution. Cette étape garantit que les ressources financières sont correctement identifiées, enregistrées dans la comptabilité de l'Organisation et affectées aux projets ou aux activités pour lesquels elles ont été versées.

Les utilisateurs sont encouragés à conserver le justificatif bancaire de leur transfert jusqu'à la réception de la confirmation officielle de paiement émise par AGCE Canada. Ce document permet de faciliter les recherches en cas de délai inhabituel ou de demande de vérification auprès des banques intermédiaires. Il constitue également une preuve importante pour le suivi administratif, comptable et fiscal des opérations.

Pour des raisons de sécurité, AGCE International recommande de ne jamais modifier les coordonnées bancaires communiquées par l'Organisation sur la base d'un simple courrier électronique ou d'un message non authentifié. Toute modification des informations bancaires doit impérativement être confirmée directement auprès du service financier officiel avant l'exécution d'un paiement. Cette vigilance permet de prévenir les tentatives de fraude par usurpation d'identité et protège les ressources destinées aux actions de solidarité et de développement de l'Organisation.

Les correspondants bancaires représentent ainsi un maillon indispensable de la chaîne des paiements internationaux. Leur intervention permet à **AGCE International – AGCE Canada** de recevoir des contributions provenant de nombreux pays dans un environnement sécurisé, conforme aux meilleures pratiques bancaires internationales et respectueux des exigences réglementaires. Grâce à ce réseau de coopération financière, l'Organisation est en mesure de mobiliser efficacement les ressources nécessaires au financement de ses programmes humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques et numériques, tout en garantissant aux membres, aux donateurs et aux partenaires une gestion responsable, transparente et entièrement traçable de chaque contribution.

5.9 Exemples pratiques d'utilisation des coordonnées bancaires

Les coordonnées bancaires communiquées par **AGCE International – AGCE Canada** permettent aux membres, aux donateurs, aux entreprises, aux partenaires institutionnels et aux bailleurs de fonds d'effectuer leurs paiements dans des conditions de sécurité, de transparence

et de conformité. Toutefois, de nombreux utilisateurs, notamment lors de leur première contribution, peuvent s'interroger sur la manière de renseigner correctement les informations demandées par leur établissement bancaire. Les exemples présentés dans cette section ont pour objectif d'illustrer les situations les plus courantes rencontrées lors des paiements nationaux et internationaux. Ils sont fournis à titre pédagogique afin d'aider chaque utilisateur à mieux comprendre le fonctionnement des transactions bancaires. Ils ne remplacent pas les coordonnées officielles communiquées par AGCE Canada, qui demeurent les seules informations faisant foi lors de l'exécution d'un paiement.

Lorsqu'un membre résidant au Canada souhaite régler sa cotisation annuelle ou son droit d'adhésion, il peut effectuer un virement depuis son compte bancaire canadien vers le compte officiel d'AGCE Canada ouvert auprès de la Banque Royale du Canada (RBC). Après avoir sélectionné l'option de virement bancaire dans son espace bancaire en ligne, il renseigne les coordonnées officielles de l'Organisation, notamment le nom exact du titulaire du compte, le numéro d'institution financière, le numéro de transit et le numéro de compte. Avant de confirmer l'opération, il vérifie soigneusement toutes les informations saisies, indique un motif clair tel que « Cotisation annuelle », « Adhésion institutionnelle » ou « Don de soutien », puis conserve le reçu bancaire jusqu'à la confirmation officielle de l'Organisation.

Un partenaire établi aux États-Unis peut, quant à lui, effectuer un virement en dollars américains afin de soutenir un projet humanitaire ou de financer une action de développement portée par AGCE International. Dans cette situation, sa banque utilisera les références bancaires internationales communiquées par AGCE Canada. Selon les accords existants entre les établissements financiers, le paiement pourra être acheminé directement vers RBC ou transiter par une banque correspondante avant d'être crédité sur le compte officiel. Une fois les fonds reçus, les équipes financières de l'Organisation procèdent aux contrôles de conformité et au rapprochement comptable avant de confirmer la bonne réception de la contribution.

Une entreprise européenne souhaitant financer un programme de coopération peut également utiliser les coordonnées bancaires officielles d'AGCE Canada pour effectuer un virement international. Lors de la création du bénéficiaire dans son système bancaire, elle renseigne avec précision le nom de l'Organisation, les informations relatives à la banque bénéficiaire ainsi que les références de paiement demandées. Dans le champ réservé à la communication ou à la référence du virement, elle indique par exemple le numéro de convention de partenariat, le nom du projet financé ou toute autre mention permettant d'identifier facilement la destination des fonds. Cette simple précaution facilite le traitement administratif et accélère la confirmation de la transaction.

Dans le cadre d'une campagne internationale de collecte de fonds, plusieurs donateurs peuvent effectuer leurs contributions le même jour depuis différents pays. Bien que les paiements soient réalisés dans des devises ou à partir de banques différentes, chacun suit un parcours sécurisé jusqu'au compte officiel d'AGCE Canada. Les informations transmises par les établissements bancaires permettent ensuite au service financier d'identifier chaque versement, de rapprocher les montants reçus avec les justificatifs disponibles et d'assurer une comptabilisation conforme aux règles de gouvernance de l'Organisation.

Lorsqu'un partenaire institutionnel verse une subvention importante destinée à financer plusieurs activités, il est recommandé d'accompagner le virement d'une référence détaillée ou d'un avis de paiement transmis au service financier d'AGCE Canada. Cette démarche permet de préciser l'objet du financement, les éventuelles modalités d'utilisation des fonds ainsi que les documents contractuels associés. Grâce à ces informations complémentaires, l'Organisation peut affecter les ressources de manière plus rapide et produire les rapports financiers attendus par les partenaires et les bailleurs de fonds.

Il est également fréquent qu'un utilisateur réalise plusieurs paiements au cours d'une même année, par exemple une adhésion, une cotisation annuelle et un don volontaire. Afin d'éviter toute confusion, il est conseillé d'indiquer un motif différent pour chacune des opérations et de conserver les justificatifs correspondants. Cette méthode facilite les recherches ultérieures, améliore le suivi administratif et contribue à la transparence des relations entre l'Organisation et ses contributeurs.

Dans certaines situations, une banque peut demander des informations complémentaires avant d'autoriser un virement international. Cette procédure est normale et résulte des obligations réglementaires imposées aux établissements financiers en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de connaissance du client (KYC) et de sécurité des transactions. Les utilisateurs sont invités à répondre avec précision aux demandes de leur banque afin de permettre le traitement du paiement dans les meilleurs délais.

Après chaque transaction, il est recommandé de conserver le reçu bancaire, la confirmation électronique ou tout autre justificatif jusqu'à la réception de l'accusé de réception officiel émis par AGCE Canada. En cas de retard, d'erreur technique ou de demande de vérification, ces documents permettront d'identifier rapidement l'opération et de faciliter les échanges entre les établissements bancaires et le service financier de l'Organisation.

Ces exemples illustrent les principales situations auxquelles peuvent être confrontés les utilisateurs lors de leurs opérations financières avec **AGCE International – AGCE Canada**. Ils démontrent qu'un paiement correctement préparé, accompagné de références précises et réalisé à partir des coordonnées bancaires officielles, contribue à une gestion plus rapide, plus sécurisée et entièrement traçable des ressources. Cette rigueur bénéficie à l'ensemble des membres, donateurs, partenaires et institutions qui participent au financement des actions humanitaires, éducatives, sociales, économiques et numériques portées par l'Organisation au Canada, au Cameroun et dans le reste du monde.

Chapitre 6

Orange Money

6.1 Présentation

Dans sa volonté permanente de favoriser l'inclusion financière, la transformation numérique et l'accessibilité de ses services, **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)** intègre **Orange Money** parmi ses moyens officiels de paiement. Cette solution de paiement mobile permet aux membres, donateurs, bénévoles, partenaires, entreprises, associations, administrations publiques et bailleurs de fonds d'effectuer des transactions financières de manière simple, rapide et sécurisée, directement à partir de leur téléphone mobile. Elle complète les autres moyens de paiement institutionnels de l'Organisation afin d'offrir aux utilisateurs davantage de flexibilité et de proximité dans leurs opérations financières.

Le compte **Orange Money officiel** de l'Organisation est identifié sous le **nom du bénéficiaire « AGCE Globale »**, qui représente légalement **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)**. Lors de toute opération de paiement, les utilisateurs doivent impérativement vérifier que le bénéficiaire affiché sur leur téléphone mobile est bien **« AGCE Globale »** avant de confirmer la transaction. Cette vérification constitue une mesure essentielle de sécurité permettant de garantir que les fonds seront effectivement transférés sur le compte officiel de l'Organisation et non vers un destinataire non autorisé.

Orange Money est un service de monnaie électronique reconnu qui permet d'effectuer des transferts d'argent, des paiements marchands, des règlements de services, des dépôts et des retraits sans nécessiter l'utilisation d'un compte bancaire traditionnel. Grâce à son vaste réseau de distribution et à sa disponibilité sur l'ensemble du territoire camerounais ainsi que dans plusieurs pays africains, cette solution facilite considérablement les échanges financiers entre les particuliers, les organisations et les institutions. Elle contribue ainsi à renforcer l'accès aux services financiers des populations, notamment dans les zones où les infrastructures bancaires demeurent limitées.

Pour **AGCE**, l'intégration d'Orange Money s'inscrit dans une vision plus large visant à démocratiser l'accès aux services de l'Organisation. En proposant un moyen de paiement mobile largement utilisé, AGCE permet à un plus grand nombre de personnes de participer à ses programmes, de soutenir ses projets ou de bénéficier de ses services, quelles que soient leur situation géographique ou leurs habitudes financières. Cette approche favorise une participation inclusive au développement humanitaire, social, éducatif, économique et numérique porté par l'Organisation.

Le compte Orange Money **AGCE Globale** est exclusivement destiné à recevoir les paiements officiellement autorisés par l'Organisation. Les utilisateurs peuvent notamment l'utiliser pour

régler leurs droits d'adhésion, leurs cotisations annuelles, effectuer des dons de solidarité, contribuer au financement de projets communautaires, participer aux campagnes de collecte de fonds, régler des frais d'inscription à des formations, des conférences, des séminaires ou d'autres événements institutionnels, ainsi que pour toute autre opération validée par AGCE International. Chaque contribution est enregistrée selon des procédures strictes de contrôle interne garantissant sa traçabilité et sa bonne affectation.

L'utilisation d'Orange Money présente de nombreux avantages pour les utilisateurs. Les paiements peuvent être réalisés en quelques minutes, à toute heure et sans déplacement vers une agence bancaire. Les transactions sont généralement confirmées instantanément par l'opérateur, ce qui facilite le suivi des opérations et améliore la rapidité de traitement des dossiers. Cette simplicité constitue un atout majeur pour les membres et partenaires souhaitant effectuer rapidement leurs contributions tout en bénéficiant d'un moyen de paiement sécurisé.

Toutefois, la rapidité d'exécution ne dispense pas les utilisateurs de faire preuve de vigilance. Avant de valider un paiement, il est indispensable de contrôler le montant de la transaction, le numéro de téléphone du bénéficiaire ainsi que le **nom affiché « AGCE Globale »**. Si un autre nom apparaît ou si une information semble inhabituelle, la transaction ne doit pas être confirmée. Il est recommandé de contacter immédiatement le service financier d'AGCE afin de vérifier les coordonnées officielles avant de poursuivre l'opération. Cette précaution contribue à prévenir les risques de fraude, d'usurpation d'identité et d'erreur de destinataire.

Après chaque paiement, Orange Money délivre un reçu électronique ou un message de confirmation contenant les principales informations relatives à la transaction. AGCE recommande à tous les utilisateurs de conserver ce justificatif jusqu'à la réception de la confirmation officielle de l'Organisation. Ce document constitue une preuve importante permettant de faciliter les recherches en cas de retard, de difficulté technique ou de demande de vérification. Il participe également à la traçabilité financière des opérations et renforce la transparence de la gestion des ressources.

Les paiements reçus sur le compte **AGCE Globale** font ensuite l'objet de procédures internes de contrôle, de validation et d'enregistrement comptable. Chaque transaction est rapprochée des informations administratives correspondantes afin de garantir que les fonds sont correctement identifiés, sécurisés et affectés aux activités, programmes ou projets pour lesquels ils ont été versés. Cette organisation permet à AGCE d'assurer une gestion responsable des ressources confiées par ses membres, ses partenaires et ses donateurs.

Par ailleurs, l'utilisation d'Orange Money s'inscrit dans le respect des réglementations nationales applicables aux services de monnaie électronique ainsi que des politiques internes de gouvernance financière d'AGCE. Les opérations peuvent faire l'objet de contrôles destinés à prévenir le blanchiment de capitaux, le financement des activités illicites, les fraudes financières et toute utilisation abusive du système de paiement mobile. Ces mesures contribuent à protéger l'Organisation ainsi que l'ensemble de ses partenaires financiers.

En intégrant **Orange Money** comme moyen officiel de paiement et en utilisant le compte bénéficiaire « **AGCE Globale** », **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)** affirme sa volonté d'offrir une solution de paiement moderne, accessible, inclusive et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance financière. Cette solution permet à chaque membre, donateur, partenaire ou institution de soutenir les missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques de l'Organisation avec la certitude que chaque contribution est traitée dans un environnement sécurisé, transparent, professionnel et entièrement traçable.

6.2 Paiement par Orange Money

Le **paiement par Orange Money** constitue une solution moderne, rapide et sécurisée permettant aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, associations, institutions et bénéficiaires de réaliser leurs transactions financières au profit de **AGCE International – AGCE Canada** directement depuis leur téléphone mobile. Cette solution de paiement électronique s'inscrit pleinement dans la stratégie de transformation numérique de l'Organisation, dont l'objectif est de rendre les services financiers plus accessibles, plus inclusifs et plus proches des réalités des populations. Grâce à Orange Money, les utilisateurs peuvent soutenir les activités de l'Organisation sans être obligés de se déplacer vers une agence bancaire, tout en bénéficiant d'un niveau élevé de sécurité et de simplicité.

Le paiement par Orange Money est destiné à faciliter l'accès aux différents services proposés par AGCE International. Il peut être utilisé pour régler les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les contributions volontaires, les dons de solidarité, les inscriptions aux formations, les participations aux conférences, séminaires et événements institutionnels, les frais liés aux programmes de développement, ainsi que toute autre opération officiellement autorisée par l'Organisation. Cette diversité d'utilisation permet aux utilisateurs de choisir le moyen de paiement le mieux adapté à leurs besoins tout en participant activement au financement des missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques portées par AGCE International.

Avant d'effectuer un paiement, l'utilisateur est invité à vérifier attentivement les informations officielles communiquées par l'Organisation. Le numéro Orange Money du bénéficiaire, le nom officiel du titulaire du compte, le montant à verser ainsi que le motif de la transaction doivent être contrôlés avec soin avant toute validation. Cette étape est essentielle pour éviter les erreurs de destinataire, les paiements incomplets ou les retards de traitement. Une simple vérification préalable permet de sécuriser la transaction et de garantir que les fonds seront effectivement reçus par l'Organisation.

Lors de la validation du paiement, il est fortement recommandé de renseigner un motif clair et précis lorsque cette fonctionnalité est disponible. Le nom complet du payeur, le numéro de dossier, la catégorie d'adhésion, le projet financé, le numéro de facture ou toute autre référence administrative utile facilitent l'identification de la transaction par le service financier.

Cette pratique améliore considérablement les délais de traitement et permet une affectation rapide des ressources au programme concerné.

Une fois la transaction confirmée, Orange Money génère généralement un message de confirmation ou un reçu électronique indiquant les principales informations relatives au paiement, notamment le montant transféré, la date, l'heure et une référence unique de la transaction. AGCE International recommande vivement à tous les utilisateurs de conserver ce justificatif jusqu'à la réception de la confirmation officielle de paiement émise par l'Organisation. Ce document constitue une preuve importante en cas de vérification, de recherche administrative ou de difficulté technique.

À la réception des fonds, le service financier d'AGCE International applique une procédure de contrôle interne destinée à garantir la fiabilité des opérations. Chaque paiement est rapproché des informations communiquées par le payeur, des formulaires d'adhésion, des conventions de partenariat, des inscriptions aux activités ou des autres documents administratifs disponibles. Cette démarche permet de confirmer l'identité du contributeur, la nature de la contribution et la destination des ressources avant leur enregistrement dans la comptabilité de l'Organisation.

Dans le cadre de son dispositif de gouvernance financière, AGCE International veille à ce que toutes les opérations réalisées par Orange Money soient enregistrées dans le respect des principes de transparence, de responsabilité et de traçabilité. Les fonds collectés sont intégrés aux systèmes comptables de l'Organisation, soumis aux procédures de rapprochement financier et affectés exclusivement aux activités, projets ou programmes pour lesquels ils ont été versés. Cette rigueur renforce la confiance des membres, des donateurs et des partenaires dans la gestion des ressources.

Le paiement par Orange Money est également soumis aux exigences réglementaires applicables en matière de sécurité financière. Selon les circonstances, certaines opérations peuvent faire l'objet de contrôles complémentaires destinés à respecter les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au financement des activités illicites, à la protection des consommateurs et aux procédures de connaissance du client (KYC). Ces vérifications, réalisées conformément aux dispositions légales en vigueur, contribuent à sécuriser les transactions et à protéger les intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

Pour préserver la sécurité de leurs opérations, les utilisateurs sont invités à ne jamais communiquer leur code secret Orange Money à un tiers, à vérifier systématiquement l'identité du bénéficiaire avant toute validation et à effectuer leurs paiements uniquement vers les **numéros Orange Money officiellement publiés par AGCE Globale** sur ses supports institutionnels, ses contrats, ses factures ou son site officiel. Toute demande de paiement provenant d'un numéro inconnu ou non confirmé doit être considérée avec prudence et signalée au service financier de l'Organisation avant tout transfert.

En cas d'erreur de saisie, de retard de traitement ou de difficulté rencontrée lors d'un paiement, il est recommandé de contacter rapidement le service d'assistance d'Orange Money ainsi que le service financier d'AGCE International en transmettant le justificatif de la transaction. Une

intervention rapide permet généralement de faciliter les recherches et d'accélérer la résolution de la situation.

Le paiement par **Orange Money** illustre la volonté de **AGCE International – AGCE Canada** de proposer des solutions financières innovantes, inclusives et adaptées aux besoins des utilisateurs. En associant la simplicité du paiement mobile aux exigences de bonne gouvernance, de conformité et de transparence, l'Organisation garantit que chaque contribution est reçue, sécurisée, enregistrée et utilisée avec professionnalisme au service de ses projets humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques et numériques, au bénéfice des communautés qu'elle accompagne au Cameroun, au Canada et à l'international.

6.3 Validation des paiements Orange Money

La **validation des paiements effectués par Orange Money** se fait sous la dénomination **AGCE Globale** qui est aussi le nom du **bénéficiaire chez Orange Money**, et constitue une étape essentielle du dispositif de gestion financière de **AGCE International – AGCE Canada**. Elle permet de confirmer que chaque transaction a été correctement exécutée, effectivement reçue par l'Organisation et enregistrée conformément aux règles de gouvernance, de transparence, de conformité et de traçabilité financière. Cette procédure protège à la fois les utilisateurs, les donateurs, les partenaires et l'Organisation en garantissant que chaque contribution est traitée avec rigueur, intégrité et responsabilité.

La validation intervient immédiatement après l'exécution du paiement par l'utilisateur. Une fois la transaction confirmée sur la plateforme Orange Money, un reçu électronique ou un message de confirmation est généralement généré par l'opérateur. Ce document constitue la première preuve que l'opération a bien été initiée. Toutefois, cette confirmation ne signifie pas à elle seule que le paiement a été définitivement intégré dans les systèmes financiers d'AGCE International. Une vérification complémentaire est nécessaire afin de confirmer la réception effective des fonds sur le compte mobile officiel de l'Organisation.

À la réception d'une transaction, le service financier d'AGCE International procède à un contrôle méthodique des informations reçues. Les données figurant sur le relevé Orange Money sont comparées avec les renseignements fournis par le payeur lors de son adhésion, de son inscription, de son don ou de sa demande de service. Cette opération de rapprochement permet de vérifier le nom du contributeur, le numéro de téléphone utilisé, le montant transféré, la date et l'heure de l'opération, la référence de la transaction ainsi que le motif du paiement lorsqu'il est renseigné. Cette analyse garantit que chaque contribution est correctement identifiée avant d'être comptabilisée.

La validation administrative comprend également une vérification de la destination de la contribution. Les équipes financières s'assurent que les fonds correspondent bien au projet, au programme, à l'activité ou au service sélectionné par l'utilisateur. Lorsqu'une référence précise accompagne le paiement, l'affectation des ressources est réalisée plus rapidement et avec une

plus grande exactitude. Si certaines informations sont incomplètes ou ambiguës, l'Organisation peut contacter le payeur afin d'obtenir les précisions nécessaires avant la validation définitive de l'opération.

Dans le cadre de son système de contrôle interne, AGCE International applique le principe de séparation des responsabilités. Les personnes chargées de recevoir les paiements ne sont pas nécessairement celles qui procèdent à leur validation comptable ou à leur affectation financière. Cette organisation réduit les risques d'erreur, de fraude ou de manipulation des données financières et renforce la fiabilité du processus de gestion des ressources. Chaque étape fait l'objet d'une supervision conformément aux politiques internes de gouvernance financière de l'Organisation.

Lorsque le paiement est confirmé, la transaction est enregistrée dans les systèmes comptables et financiers de l'Organisation. Les informations sont archivées de manière sécurisée afin de garantir leur disponibilité lors des contrôles internes, des audits indépendants, des évaluations des partenaires financiers ou des obligations réglementaires. Cette traçabilité permet à AGCE International de démontrer l'origine, la destination et l'utilisation de chaque ressource financière conformément aux principes de bonne gouvernance et de redevabilité.

Dans certaines circonstances, des contrôles complémentaires peuvent être réalisés avant la validation définitive d'un paiement. Cette situation peut notamment concerner des montants importants, des transactions inhabituelles, des opérations internationales ou des paiements nécessitant des vérifications spécifiques au regard des obligations réglementaires. Ces contrôles répondent aux exigences relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au financement des activités illicites, aux procédures de connaissance du client (KYC) ainsi qu'aux règles applicables aux organismes à but non lucratif. Ils contribuent à préserver l'intégrité financière de l'Organisation et à protéger l'ensemble de ses partenaires.

Les utilisateurs sont vivement encouragés à conserver le justificatif Orange Money ainsi que toute preuve de paiement jusqu'à la réception de la confirmation officielle émise par AGCE International. En cas de retard, d'erreur technique ou de demande de vérification, ces documents permettront au service financier d'identifier rapidement la transaction et de faciliter les recherches auprès de l'opérateur de paiement. Cette démarche contribue à accélérer le traitement des demandes et à assurer une assistance efficace aux utilisateurs.

Pour garantir la sécurité des opérations, AGCE International rappelle que la validation des paiements est exclusivement réalisée sur la base des **numéros Orange Money officiellement autorisés** par l'Organisation. Aucun paiement ne doit être effectué vers un numéro communiqué par un tiers sans vérification préalable auprès du service financier officiel. Les utilisateurs doivent également veiller à protéger leurs informations personnelles, à ne jamais divulguer leur code secret Orange Money et à vérifier systématiquement le nom du bénéficiaire avant toute confirmation de transaction.

Une fois toutes les vérifications terminées, AGCE International adresse, lorsque cela est prévu, une confirmation de réception ou met à jour le dossier administratif du membre, du donateur ou

du partenaire concerné. Cette confirmation marque la finalisation du processus de validation et permet à l'utilisateur d'avoir l'assurance que sa contribution a été correctement reçue et enregistrée. Elle constitue également le point de départ des éventuelles prestations, avantages ou services associés à la transaction, tels que l'activation d'une adhésion, l'inscription à une activité, la prise en compte d'un don ou le lancement d'un projet financé.

La **validation des paiements Orange Money** reflète ainsi l'engagement de **AGCE International – AGCE Canada** en faveur d'une gestion financière moderne, sécurisée et exemplaire. En associant des procédures de contrôle rigoureuses à une démarche de transparence et de responsabilité, l'Organisation garantit que chaque contribution, quelle que soit son importance, est traitée avec le plus haut niveau de professionnalisme. Cette approche renforce la confiance des membres, des donateurs, des partenaires et des institutions qui accompagnent les actions humanitaires, éducatives, sociales, économiques et numériques portées par AGCE International au Cameroun, au Canada et à l'échelle internationale.

6.4 Confirmation des paiements Orange Money

La **confirmation des paiements effectués par Orange Money** constitue l'étape finale du processus de traitement des transactions financières réalisées au profit de **AGCE International – AGCE Canada**. Elle représente l'assurance officielle que le paiement a bien été reçu, contrôlé, validé et enregistré conformément aux procédures administratives, comptables et financières de l'Organisation. Cette confirmation apporte une garantie essentielle aux membres, donateurs, partenaires, entreprises, institutions publiques et bailleurs de fonds en attestant que leur contribution est effectivement prise en compte et affectée aux objectifs pour lesquels elle a été versée.

La confirmation intervient uniquement après l'achèvement de l'ensemble des vérifications internes. Bien que l'utilisateur reçoive généralement un message de succès ou un reçu électronique immédiatement après l'exécution de son paiement Orange Money, cette première notification confirme uniquement que la transaction a été transmise par l'opérateur de paiement. La confirmation officielle d'AGCE International est, quant à elle, délivrée après la réception effective des fonds, leur rapprochement avec les informations administratives disponibles et leur enregistrement dans les systèmes financiers de l'Organisation. Cette distinction est importante, car elle garantit que chaque paiement fait l'objet d'un contrôle rigoureux avant d'être considéré comme définitivement accepté.

Le processus de confirmation repose sur une analyse complète des informations relatives à la transaction. Les équipes financières vérifient notamment le numéro de téléphone ayant effectué le paiement, le nom du contributeur lorsque celui-ci est disponible, le montant transféré, la date et l'heure de l'opération, la référence unique de la transaction ainsi que le motif indiqué par le payeur. Ces informations sont comparées aux données figurant dans les formulaires d'adhésion, les dossiers des membres, les conventions de partenariat, les inscriptions aux activités ou tout autre document administratif associé à la contribution. Cette

démarche permet d'assurer une parfaite concordance entre le paiement reçu et le bénéficiaire concerné.

Lorsque toutes les vérifications sont satisfaisantes, la transaction est officiellement confirmée par AGCE International. Selon la nature de l'opération, cette confirmation peut prendre différentes formes, telles qu'un courrier électronique, un message de confirmation, une mise à jour de l'espace membre, un reçu administratif, une facture acquittée ou toute autre notification officielle prévue par les procédures internes de l'Organisation. Cette confirmation constitue la preuve que la contribution a été correctement enregistrée et qu'elle produira les effets attendus, qu'il s'agisse de l'activation d'une adhésion, du renouvellement d'une cotisation, de la validation d'une inscription, de la prise en compte d'un don ou du financement d'un projet spécifique.

La confirmation du paiement marque également le début des procédures administratives liées aux services sollicités par l'utilisateur. Dès lors que la transaction est validée, les équipes compétentes peuvent engager les démarches nécessaires à la délivrance des documents correspondants, à l'activation des accès numériques, à la production des attestations, à la mise à disposition des ressources ou à l'intégration du membre dans les différents programmes de l'Organisation. Cette étape garantit une continuité fluide entre le paiement effectué et les prestations associées.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transparence financière, AGCE International conserve l'ensemble des informations relatives aux confirmations de paiement dans ses systèmes sécurisés de gestion documentaire et comptable. Les données sont archivées conformément aux politiques internes de conservation des documents et aux exigences légales applicables aux organismes à but non lucratif. Cette organisation permet de retrouver rapidement toute transaction lors d'un audit, d'un contrôle interne, d'une demande de partenaire financier ou d'une vérification administrative.

Il peut arriver que certaines transactions nécessitent un délai supplémentaire avant leur confirmation définitive. Cette situation peut résulter d'une indisponibilité temporaire du réseau, d'un contrôle réglementaire, d'informations incomplètes fournies par le payeur ou d'une vérification complémentaire imposée par les exigences de conformité financière. Dans ces circonstances, AGCE International informe l'utilisateur, dans la mesure du possible, des démarches en cours et met tout en œuvre pour traiter la transaction dans les meilleurs délais. Cette approche garantit une gestion rigoureuse tout en maintenant une communication transparente avec les contributeurs.

Afin de faciliter la confirmation de leur paiement, les utilisateurs sont invités à conserver soigneusement le reçu électronique généré par Orange Money ainsi que toute référence de transaction communiquée lors du paiement. En cas de demande d'assistance, ces informations permettront au service financier d'identifier rapidement l'opération et de procéder aux recherches nécessaires auprès de l'opérateur de paiement. Il est également recommandé de transmettre spontanément le justificatif de paiement lorsque cela est demandé par l'Organisation, notamment dans le cadre d'opérations importantes ou de campagnes spécifiques de collecte de fonds.

Pour garantir la sécurité des utilisateurs, AGCE International rappelle que les confirmations officielles sont exclusivement émises par les canaux institutionnels de l'Organisation. Les membres et partenaires doivent faire preuve de vigilance face aux messages frauduleux ou aux demandes de confirmation provenant de personnes non autorisées. Toute communication douteuse doit être signalée immédiatement au service financier afin de prévenir les tentatives d'usurpation d'identité ou d'escroquerie.

La confirmation des paiements s'inscrit pleinement dans le dispositif global de gouvernance financière de l'Organisation. Elle participe à la transparence des opérations, renforce la confiance des membres et des partenaires, facilite les contrôles comptables et garantit une utilisation conforme des ressources financières. Chaque confirmation constitue ainsi un élément essentiel de la chaîne de traçabilité permettant de suivre le parcours de chaque contribution depuis son émission jusqu'à son affectation effective aux programmes et projets soutenus par AGCE International.

En mettant en œuvre une procédure de **confirmation rigoureuse, sécurisée et documentée**, **AGCE International – AGCE Canada** démontre sa volonté d'assurer une gestion exemplaire des ressources qui lui sont confiées. Cette démarche traduit les valeurs de responsabilité, d'intégrité, de redevabilité et de professionnalisme qui guident l'ensemble de ses activités. Elle offre aux membres, donateurs, partenaires et institutions la certitude que chaque paiement effectué par Orange Money est traité avec le plus grand soin, dans le respect des meilleures pratiques de gouvernance financière et des normes internationales de transparence.

6.5 Sécurité des paiements Orange Money

La **sécurité des paiements effectués par Orange Money** constitue une priorité absolue pour **AGCE International – AGCE Canada**. Chaque transaction financière réalisée au profit de l'Organisation doit garantir la protection des fonds, des données personnelles des utilisateurs et de l'intégrité des systèmes de paiement. Dans un contexte où les services financiers numériques occupent une place de plus en plus importante dans les échanges quotidiens, la mise en œuvre de mesures de sécurité efficaces est indispensable pour prévenir les risques de fraude, d'usurpation d'identité, d'erreur de paiement et de cybercriminalité. AGCE International applique ainsi des procédures rigoureuses afin que chaque contribution soit reçue et traitée dans un environnement fiable, sécurisé et conforme aux meilleures pratiques nationales et internationales.

Le service Orange Money intègre plusieurs mécanismes techniques destinés à protéger les opérations financières. Chaque paiement est autorisé à l'aide d'un code confidentiel personnel connu uniquement du titulaire du compte. Cette authentification constitue une première ligne de défense contre les accès non autorisés et les utilisations frauduleuses. Les transactions sont également enregistrées dans les systèmes sécurisés de l'opérateur, ce qui permet d'assurer leur traçabilité et de faciliter les vérifications en cas de besoin. Toutefois, la sécurité

d'un paiement dépend également du comportement de l'utilisateur, qui joue un rôle essentiel dans la protection de ses informations personnelles.

Avant toute transaction, il est fortement recommandé de vérifier attentivement le numéro Orange Money officiel communiqué par **AGCE International**, le nom du bénéficiaire affiché lors de la confirmation du paiement ainsi que le montant exact à transférer. Une simple erreur de saisie peut entraîner l'envoi des fonds vers un mauvais destinataire et rendre leur récupération particulièrement complexe. Les utilisateurs sont donc invités à prendre le temps de relire toutes les informations avant de valider définitivement leur opération.

Le **code secret Orange Money** constitue une information strictement personnelle. Il ne doit jamais être communiqué à un tiers, même si cette personne prétend représenter Orange Money, AGCE International, une banque, une administration publique ou un partenaire financier. Les collaborateurs d'AGCE International ne demanderont jamais à un utilisateur de révéler son code confidentiel, son mot de passe ou toute autre donnée d'authentification. Toute demande de ce type doit être considérée comme une tentative de fraude et signalée immédiatement à l'opérateur ainsi qu'au service financier de l'Organisation.

AGCE International recommande également d'utiliser exclusivement les **numéros Orange Money officiellement publiés** sur ses supports institutionnels, ses contrats, ses factures, ses documents administratifs ou ses plateformes numériques officielles. Les utilisateurs doivent se méfier des messages reçus sur les réseaux sociaux, des appels téléphoniques ou des courriels annonçant un changement de numéro de paiement sans confirmation officielle. Avant toute transaction importante, il est conseillé de vérifier directement auprès du service financier de l'Organisation que les coordonnées utilisées sont toujours valides.

La protection des appareils utilisés pour effectuer les paiements constitue également un élément essentiel de la sécurité. Les utilisateurs sont invités à verrouiller leur téléphone par un code d'accès, un mot de passe ou un système biométrique, à installer régulièrement les mises à jour de sécurité recommandées par le fabricant et à éviter l'utilisation de réseaux Wi-Fi publics non sécurisés lors de l'exécution de transactions financières. Ces précautions réduisent considérablement les risques d'interception des données et d'accès non autorisé aux applications de paiement.

Après chaque transaction, il est recommandé de conserver le reçu électronique, le SMS de confirmation ou toute autre preuve de paiement jusqu'à la réception de la confirmation officielle émise par AGCE International. Ces documents permettent de faciliter les recherches en cas de retard, de contestation ou de difficulté technique. Ils constituent également une preuve importante pour les obligations comptables, administratives ou fiscales de l'utilisateur.

Au sein de l'Organisation, les paiements reçus par Orange Money sont soumis à des procédures strictes de contrôle interne. Les informations relatives aux transactions sont consultées uniquement par les personnes officiellement habilitées dans le cadre de leurs fonctions. Les opérations font l'objet de vérifications, de rapprochements comptables et d'une validation conforme aux principes de séparation des responsabilités. Cette organisation permet

de prévenir les erreurs, de détecter les anomalies éventuelles et de garantir une gestion transparente des ressources financières.

Dans le respect des réglementations applicables, AGCE International met également en œuvre des mesures de conformité destinées à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités illicites, la fraude financière et toute utilisation abusive des systèmes de paiement électronique. Certaines opérations peuvent faire l'objet de contrôles complémentaires lorsque leur montant, leur fréquence ou leur origine le justifie. Ces vérifications sont réalisées dans le seul objectif de protéger les utilisateurs, l'Organisation et ses partenaires tout en assurant le respect des obligations légales.

En cas de perte du téléphone mobile, de suspicion de fraude ou d'accès non autorisé au compte Orange Money, l'utilisateur doit agir sans délai. Il lui est recommandé de contacter immédiatement le service clientèle d'Orange Money afin de faire sécuriser son compte, puis d'informer le service financier d'AGCE International si une transaction concernant l'Organisation est susceptible d'être affectée. Une intervention rapide permet souvent de limiter les conséquences d'un incident et de faciliter les démarches de récupération ou de vérification.

AGCE International encourage enfin tous ses membres, partenaires et donateurs à adopter une véritable culture de la cybersécurité. La prudence face aux tentatives d'hameçonnage, la protection des données personnelles, la vérification systématique des informations bancaires et l'utilisation responsable des outils numériques contribuent à renforcer la sécurité collective des opérations financières. La vigilance de chaque utilisateur constitue un complément indispensable aux dispositifs techniques mis en œuvre par les opérateurs de paiement et par l'Organisation.

En appliquant ces bonnes pratiques, **AGCE International – AGCE Canada** garantit que les paiements effectués par **Orange Money** s'inscrivent dans un environnement fiable, sécurisé et conforme aux standards internationaux de gouvernance financière. Cette approche permet d'assurer la protection des ressources confiées par les membres, les donateurs, les partenaires et les institutions, tout en renforçant la confiance nécessaire au développement durable des programmes humanitaires, éducatifs, sociaux, économiques et numériques portés par l'Organisation au Cameroun, au Canada et dans le reste du monde.

6.6 Réclamation relative aux paiements Orange Money

La **procédure de réclamation** constitue un élément fondamental du dispositif de qualité, de transparence et de protection des utilisateurs mis en œuvre par **AGCE International – AGCE Canada**. Elle permet à toute personne ayant effectué un paiement via **Orange Money** de signaler une difficulté, de demander une vérification ou de solliciter une assistance lorsque la transaction ne s'est pas déroulée comme prévu. Cette procédure s'applique à l'ensemble des paiements destinés au compte officiel **Orange Money** de l'Organisation, dont le **nom du bénéficiaire est « AGCE Globale »**, représentant

l'Organisation ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE).

Son objectif est de garantir un traitement équitable, rapide et documenté de chaque demande, dans le respect des principes de bonne gouvernance, de responsabilité et de redevabilité.

Une réclamation peut être formulée lorsqu'un utilisateur constate qu'un paiement n'a pas été pris en compte, qu'un montant incorrect a été transféré, qu'une erreur est apparue lors de la transaction ou que la confirmation de paiement tarde à parvenir malgré la réussite apparente de l'opération. Elle peut également concerner un paiement envoyé par erreur, une difficulté d'identification de la contribution, un problème technique rencontré avec Orange Money ou toute autre situation susceptible d'affecter la bonne exécution de la transaction. La mise en place d'une procédure de réclamation permet d'offrir à chaque utilisateur un cadre clair pour obtenir une assistance adaptée.

Avant d'introduire une réclamation, l'utilisateur est invité à vérifier que le paiement a bien été effectué vers le **compte Orange Money officiel dont le bénéficiaire affiché est « AGCE Globale »**. Il convient également de contrôler le numéro utilisé, le montant transféré, la date de l'opération ainsi que le message de confirmation reçu de l'opérateur Orange Money. Dans de nombreux cas, une simple vérification de ces éléments permet d'expliquer un retard ou d'éviter une démarche inutile. Si le bénéficiaire affiché n'est pas **AGCE Globale**, l'utilisateur doit immédiatement contacter le service clientèle d'Orange Money, car la transaction peut avoir été envoyée vers un destinataire erroné.

Lorsqu'une réclamation est nécessaire, il est recommandé de transmettre au service financier d'AGCE International toutes les informations permettant d'identifier rapidement la transaction. Il est notamment utile de communiquer le nom complet du payeur, le numéro de téléphone utilisé pour le paiement, la date et l'heure approximatives de l'opération, le montant transféré, la référence de la transaction figurant sur le reçu Orange Money ainsi que le motif du paiement, par exemple une adhésion, une cotisation, un don, une inscription à une activité ou un financement de projet. Plus les informations fournies sont précises, plus les recherches pourront être réalisées rapidement et efficacement.

Le justificatif de paiement constitue une pièce essentielle dans le traitement d'une réclamation. L'utilisateur est donc invité à conserver soigneusement le SMS de confirmation, le reçu électronique ou toute autre preuve générée par Orange Money jusqu'à la clôture définitive de son dossier. Ces documents permettent au service financier de rapprocher les informations communiquées avec les enregistrements disponibles dans les systèmes de gestion de l'Organisation et, si nécessaire, avec les données de l'opérateur de paiement.

À la réception d'une réclamation, AGCE International procède à une analyse approfondie de la demande. Les équipes financières vérifient la présence de la transaction dans les relevés officiels, contrôlent les références transmises par l'utilisateur et s'assurent que les fonds ont bien été reçus sur le compte Orange Money de l'Organisation. Si des informations complémentaires sont nécessaires, le demandeur peut être contacté afin de compléter son dossier. Cette démarche permet de garantir une instruction rigoureuse et impartiale de chaque réclamation.

Lorsque l'analyse confirme que le paiement a bien été reçu sur le compte officiel **AGCE Globale**, la situation est régularisée sans délai. Selon la nature de la transaction, AGCE International procède à l'enregistrement comptable, à l'activation des droits correspondants, à la validation de l'adhésion, à la prise en compte du don ou à toute autre mesure administrative nécessaire. Si la réclamation révèle une erreur imputable à une information incomplète ou incorrecte, l'Organisation accompagne l'utilisateur afin de trouver la solution la plus appropriée dans le respect des procédures en vigueur.

Dans certaines situations, notamment lorsqu'une transaction n'apparaît pas dans les relevés de l'Organisation, des investigations complémentaires peuvent être menées avec l'opérateur Orange Money. Ces vérifications peuvent nécessiter un délai supplémentaire, notamment lorsque les contrôles portent sur des incidents techniques, des interruptions temporaires du réseau ou des opérations soumises à des vérifications réglementaires. AGCE International veille à informer le demandeur de l'évolution de son dossier et à maintenir une communication transparente jusqu'à sa résolution.

Les réclamations sont traitées dans le respect des principes de confidentialité et de protection des données personnelles. Les informations transmises par les utilisateurs sont utilisées exclusivement pour instruire leur demande et sont accessibles uniquement aux personnes habilitées dans le cadre de leurs fonctions. Elles sont conservées conformément aux politiques internes de gestion documentaire et aux exigences légales applicables en matière de protection des renseignements personnels.

AGCE International rappelle que la procédure de réclamation ne peut être engagée que pour des paiements effectués vers le **compte Orange Money officiel dont le bénéficiaire est « AGCE Globale »**. L'Organisation ne peut être tenue responsable des paiements envoyés vers un numéro non officiel, vers un bénéficiaire différent ou à la suite d'une fraude résultant de l'utilisation de coordonnées non authentifiées. C'est pourquoi il est essentiel de toujours vérifier les informations de paiement publiées sur les supports officiels de l'Organisation avant toute transaction.

En mettant en place une procédure de réclamation claire, accessible et rigoureuse, **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)** réaffirme son engagement à protéger les intérêts de ses membres, donateurs et partenaires. Cette démarche s'inscrit dans une politique globale de gouvernance financière responsable, fondée sur la transparence, la qualité du service, la traçabilité des opérations et le respect des normes de conformité. Chaque réclamation est considérée avec sérieux et traitée avec professionnalisme afin de garantir que les contributions destinées aux actions humanitaires, éducatives, sociales, économiques et numériques de l'Organisation bénéficient d'une gestion fiable, sécurisée et digne de la confiance accordée par l'ensemble de ses partenaires.

Annexes

A.1 Tableaux comparatifs des moyens de paiement

Les tableaux comparatifs présentés dans cette annexe ont pour objectif d'aider les membres, donateurs, partenaires, entreprises, administrations publiques, fondations et bailleurs de fonds à mieux comprendre les différentes solutions de paiement officiellement mises à leur disposition par **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)**. Ils constituent un outil d'aide à la décision permettant de choisir le moyen de paiement le plus adapté à chaque situation, selon le pays de résidence, la devise utilisée, la nature de la transaction, les délais souhaités et les besoins de sécurité.

Chaque moyen de paiement proposé par AGCE répond à des besoins spécifiques. Les plateformes électroniques comme **PayPal**, **SeerBit** ou **Moneris** offrent une grande rapidité pour les paiements en ligne, tandis que les virements bancaires réalisés auprès de la **Banque Royale du Canada (RBC)** ou de **United Bank for Africa (UBA Cameroun)** conviennent davantage aux opérations de montants importants, aux financements institutionnels, aux partenariats stratégiques ou aux subventions internationales. Quant aux solutions de paiement mobile telles qu'**Orange Money**, elles facilitent les transactions de proximité et renforcent l'inclusion financière des utilisateurs disposant d'un téléphone mobile.

Ces tableaux ne remplacent pas les procédures détaillées décrites dans les chapitres précédents. Ils constituent un résumé pratique permettant de comparer rapidement les caractéristiques essentielles de chaque solution de paiement. Les utilisateurs sont néanmoins invités à consulter les chapitres correspondants avant toute transaction afin de prendre connaissance des recommandations de sécurité, des modalités de validation, des procédures de confirmation ainsi que des règles applicables en matière de conformité financière.

Le choix d'un moyen de paiement ne dépend pas uniquement de la rapidité d'exécution. Il doit également tenir compte du niveau de sécurité recherché, des éventuels frais bancaires appliqués par les établissements financiers, des délais de traitement internationaux, des devises disponibles ainsi que des exigences réglementaires propres à certains pays. AGCE recommande donc à chaque utilisateur d'évaluer attentivement ses besoins avant de sélectionner la solution la plus appropriée.

Dans une logique de bonne gouvernance, l'ensemble des moyens de paiement présentés dans ce manuel répond aux mêmes principes fondamentaux : sécurité des transactions, traçabilité complète des opérations, conformité réglementaire, protection des données personnelles, contrôle interne et transparence financière. Quelle que soit la solution choisie, toutes les ressources reçues sont soumises aux mêmes procédures de validation comptable et d'affectation conformément aux politiques financières de l'Organisation.

Les tableaux comparatifs facilitent également le travail des partenaires internationaux, des institutions financières, des auditeurs, des organismes de contrôle et des bailleurs de fonds en leur offrant une vision synthétique de l'architecture des paiements d'AGCE International. Ils démontrent que l'Organisation dispose d'un système de collecte des ressources diversifié, moderne et adapté aux meilleures pratiques internationales de gouvernance financière.

L'évolution permanente des technologies financières conduit régulièrement à l'apparition de nouveaux services de paiement. Pour cette raison, AGCE International se réserve le droit d'actualiser ces tableaux afin d'intégrer les nouvelles solutions officiellement adoptées par l'Organisation ou de modifier certaines informations devenues obsolètes. Les utilisateurs sont donc invités à consulter les versions les plus récentes du présent manuel ou les supports officiels d'AGCE avant toute opération importante.

Les tableaux présentés ci-après constituent ainsi un outil de référence permettant d'orienter efficacement les utilisateurs vers le moyen de paiement le plus adapté à leur situation. Ils participent à la volonté d'AGCE International de simplifier les procédures financières, de renforcer la transparence institutionnelle et d'offrir à l'ensemble de ses membres, donateurs et partenaires un environnement de paiement fiable, sécurisé et conforme aux standards internationaux.

Tableau comparatif des principaux moyens de paiement AGCE International

Moyen de paiement	Utilisation principale	Portée géographique	Devise(s)	Niveau de sécurité	Délai moyen	Utilisateurs concernés
SeerBit	Paiement par carte bancaire et portefeuille numérique	International	Multi-devises	Très élevé	Immédiat à quelques minutes	Particuliers, entreprises, partenaires
PayPal	Paievements en ligne, dons et adhésions	International	Multi-devises	Très élevé	Instantané	Donateurs, membres, bailleurs
Moneris	Paiement par cartes Visa, Mastercard, Interac	Canada	CAD principalement	Très élevé	Instantané	Utilisateurs canadiens
UBA Cameroun	Virements bancaires nationaux et internationaux	Cameroun et international	XAF, USD, EUR et autres	Très élevé	24 à 72 heures	Institutions, entreprises, partenaires
RBC Canada	Virements bancaires et	Canada et international	CAD, USD et autres	Très élevé	1 à 5 jours ouvrables	Organisations, fondations,

Moyen de paiement	Utilisation principale	Portée géographique	Devise(s)	Niveau de sécurité	Délai moyen	Utilisateurs concernés
	financements internationaux					bailleurs
Orange Money	Paielements mobiles	Cameroun	XAF	Élevé	Quelques secondes à quelques minutes	Grand public, membres, donateurs

Tableau comparatif des usages recommandés

Type de paiement	Solution recommandée
Adhésion individuelle	Orange Money, PayPal, SeerBit
Cotisation annuelle	Orange Money, PayPal, RBC, UBA
Don de solidarité	PayPal, Orange Money, RBC
Financement institutionnel	RBC ou UBA
Subvention internationale	RBC
Partenariat international	RBC ou UBA
Paieement par carte bancaire	SeerBit ou Moneris
Paieement mobile au Cameroun	Orange Money
Paieement en dollars canadiens	RBC
Paieement en dollars américains	RBC (compte USD)
Virement bancaire international	RBC ou UBA

Ces tableaux constituent un **guide de référence** permettant aux utilisateurs d'identifier rapidement la solution de paiement la plus adaptée à leurs besoins, tout en garantissant la sécurité des transactions, la conformité réglementaire et la traçabilité financière des ressources destinées aux missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques de **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)**.

A.2 QR Codes

Les **QR Codes** constituent aujourd'hui un outil essentiel dans la modernisation des services financiers et administratifs proposés par **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)**. Grâce à cette technologie, les membres, donateurs, partenaires, entreprises, institutions publiques, fondations et bailleurs de fonds peuvent accéder rapidement et en toute sécurité aux différents moyens de paiement, aux plateformes numériques ainsi qu'aux services officiels de l'Organisation. Leur utilisation s'inscrit dans la stratégie globale de transformation numérique d'AGCE, dont l'objectif est de simplifier les démarches des utilisateurs tout en renforçant la sécurité, la traçabilité et la fiabilité des transactions.

Un **QR Code** (Quick Response Code) est un code graphique bidimensionnel pouvant être scanné à l'aide de l'appareil photo d'un téléphone mobile, d'une tablette ou d'un lecteur spécialisé. Une fois numérisé, il redirige automatiquement l'utilisateur vers une ressource numérique prédéfinie, telle qu'une page de paiement, un formulaire d'adhésion, une fiche bancaire, un site Internet, un document officiel, une plateforme de dons ou toute autre information autorisée par l'Organisation. Cette technologie permet d'éviter les erreurs de saisie manuelle et améliore considérablement l'expérience utilisateur.

Dans le cadre des activités d'AGCE International, les QR Codes sont utilisés pour faciliter l'accès aux différents moyens de paiement officiellement reconnus par l'Organisation. Ils peuvent notamment conduire vers les pages de paiement sécurisées de **PayPal**, **SeerBit**, **Moneris**, les coordonnées bancaires officielles de **RBC Canada** et de **UBA Cameroun**, les informations relatives au compte **Orange Money AGCE Globale**, ainsi que vers les formulaires d'adhésion, les campagnes de collecte de fonds, les plateformes de dons, les espaces membres et les autres services numériques institutionnels.

L'utilisation d'un QR Code présente de nombreux avantages. Elle réduit considérablement le risque d'erreur lors de la saisie des coordonnées bancaires ou des liens Internet, accélère le processus de paiement et améliore la sécurité des opérations. En quelques secondes seulement, l'utilisateur est dirigé vers la bonne ressource sans avoir à recopier manuellement une adresse Internet, un numéro de compte ou un identifiant de paiement. Cette simplicité favorise une meilleure accessibilité aux services de l'Organisation et facilite la participation des utilisateurs aux différentes initiatives humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques.

Les QR Codes jouent également un rôle important dans la protection contre la fraude. AGCE International recommande vivement à tous les utilisateurs de scanner uniquement les QR Codes publiés sur les supports officiels de l'Organisation, notamment son site Internet, ses documents institutionnels, ses contrats, ses brochures, ses affiches, ses rapports, ses factures, ses cartes professionnelles ou ses communications officielles. L'utilisation de QR Codes provenant de sources inconnues ou non vérifiées peut exposer les utilisateurs à des risques

d'hameçonnage, de redirection vers de faux sites Internet ou de paiement vers des comptes frauduleux.

Avant de confirmer une transaction initiée à partir d'un QR Code, il est recommandé de vérifier attentivement les informations affichées à l'écran. L'utilisateur doit notamment contrôler l'adresse Internet de destination, le nom du bénéficiaire lorsqu'il est indiqué, ainsi que les coordonnées financières associées. Pour les paiements **Orange Money**, le bénéficiaire doit impérativement apparaître sous le nom « **AGCE Globale** », correspondant au compte officiel de **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)**. De la même manière, les paiements bancaires et électroniques doivent toujours être dirigés vers les coordonnées officiellement publiées par l'Organisation.

Les QR Codes permettent également de renforcer la traçabilité des opérations financières. Selon leur configuration, ils peuvent intégrer automatiquement certaines informations telles que le motif du paiement, la référence d'un projet, le numéro d'une adhésion, la campagne de collecte concernée ou l'identifiant d'un dossier. Cette automatisation facilite le rapprochement comptable des transactions, accélère leur validation et réduit les risques d'erreurs administratives. Elle améliore également la qualité des données enregistrées dans les systèmes de gestion financière d'AGCE International.

Dans le cadre de sa politique de gouvernance numérique, AGCE International veille à ce que les QR Codes soient régulièrement mis à jour afin de garantir leur validité, leur sécurité et leur conformité avec les évolutions des plateformes de paiement utilisées. Les anciens QR Codes devenus obsolètes sont retirés progressivement afin d'éviter toute confusion. Les utilisateurs sont donc invités à privilégier les documents les plus récents et les supports institutionnels officiellement diffusés par l'Organisation.

La protection des données personnelles constitue également une priorité lors de l'utilisation des QR Codes. Les informations collectées à travers les plateformes accessibles via ces codes sont traitées conformément aux politiques de confidentialité d'AGCE International et aux réglementations applicables en matière de protection des renseignements personnels. Seules les données strictement nécessaires au traitement des paiements, à la gestion administrative ou au suivi des activités sont collectées et utilisées dans le respect des principes de confidentialité, de transparence et de sécurité.

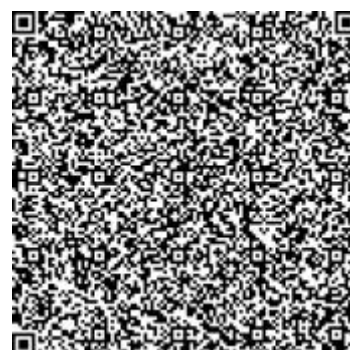
Les QR Codes participent enfin à la stratégie environnementale de l'Organisation. En limitant les impressions papier, en réduisant les saisies manuelles et en favorisant la dématérialisation des procédures administratives et financières, ils contribuent à une gestion plus responsable des ressources et à la modernisation des services proposés par AGCE International.

En intégrant les **QR Codes** dans l'ensemble de son dispositif de paiement et de communication numérique, **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)** confirme son engagement en faveur de l'innovation, de la simplification des démarches administratives et de la sécurisation des transactions. Cette technologie

permet à chaque membre, donateur, partenaire ou institution d'accéder rapidement aux services officiels de l'Organisation, tout en bénéficiant d'un environnement numérique fiable, transparent et conforme aux meilleures pratiques internationales de gouvernance financière et de transformation digitale.

Vérification de l'Authenticité du Manuel

*Scannez le code QR avec l'appareil photo de votre smartphone ou une application de lecture QR. Si nécessaire, installez un lecteur QR afin de vérifier l'authenticité du **Manuel officiel des procédures financières et des moyens de paiement – Volume 2**.*



A.3 Modèles d'ordres de paiement

Les **modèles d'ordres de paiement** présentés dans cette annexe ont pour objectif de faciliter les démarches administratives et financières des membres, donateurs, partenaires, entreprises, administrations publiques, fondations et bailleurs de fonds qui souhaitent effectuer un paiement au profit de **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)**. Ils constituent des exemples de présentation permettant aux utilisateurs de préparer correctement leurs transactions tout en respectant les exigences des établissements bancaires, des plateformes de paiement électronique et des services de monnaie mobile.

Un ordre de paiement est un document ou une instruction par laquelle une personne physique ou morale autorise le transfert d'un montant déterminé vers le compte officiel d'un bénéficiaire. Selon le moyen de paiement utilisé, cette instruction peut être donnée sous forme électronique, sur un formulaire bancaire, dans une application mobile, sur une plateforme de paiement en ligne ou directement auprès d'un guichet. Quel que soit le canal utilisé, les informations communiquées doivent être exactes, complètes et conformes aux coordonnées officiellement publiées par AGCE.

L'utilisation d'un modèle d'ordre de paiement permet de réduire considérablement les erreurs de saisie, d'améliorer la rapidité du traitement administratif et de faciliter le rapprochement comptable des transactions. Elle contribue également à renforcer la sécurité des opérations en rappelant les informations essentielles que chaque utilisateur doit vérifier avant toute validation définitive. Un ordre de paiement correctement renseigné limite les risques de rejet, de retard ou d'affectation erronée des fonds.

Avant d'effectuer un paiement, il est recommandé de préparer les principales informations nécessaires à l'opération. L'utilisateur doit notamment vérifier le nom officiel du bénéficiaire, les coordonnées bancaires ou électroniques correspondantes, le montant à transférer, la devise utilisée, le motif du paiement ainsi que les références administratives éventuellement demandées par l'Organisation. Cette préparation facilite l'exécution de la transaction et permet au service financier d'identifier rapidement la contribution reçue.

Pour tous les paiements destinés à **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)**, il est conseillé de préciser clairement la nature de l'opération. Une mention telle que « **Adhésion individuelle** », « **Cotisation annuelle** », « **Don de solidarité** », « **Financement de projet** », « **Inscription à une formation** », « **Partenariat institutionnel** » ou « **Contribution volontaire** » facilite l'affectation correcte des ressources et accélère les procédures de validation interne. Lorsque cela est possible, l'ajout du numéro de dossier, du numéro de facture ou du nom du projet concerné renforce encore la qualité du suivi administratif.

Les modèles proposés dans cette annexe ont uniquement une valeur indicative et peuvent être adaptés aux exigences propres de chaque banque, opérateur de paiement ou

plateforme électronique. Certains établissements utilisent des formulaires différents, mais les informations essentielles demeurent généralement identiques. Les utilisateurs sont invités à suivre les instructions fournies par leur établissement financier tout en veillant à utiliser exclusivement les coordonnées officielles communiquées par AGCE.

Modèle 1 : Ordre de virement bancaire national ou international

Bénéficiaire :

ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)

Compte bénéficiaire :

Coordonnées bancaires officielles communiquées par AGCE.

Montant :

.....

Devise :

☐ XAF ☐ CAD ☐ USD ☐ EUR ☐ Autre :

Objet du paiement :

.....

Référence complémentaire :

.....

Nom du payeur :

.....

Date du paiement :

.....

Modèle 2 : Paiement via Orange Money

Bénéficiaire affiché :

AGCE Globale

Numéro Orange Money :

Coordonnées officielles publiées par AGCE.

Montant :

.....

Motif du paiement :

.....

Nom du payeur :

.....

Téléphone utilisé :

.....

Référence de transaction :

.....

Modèle 3 : Paiement via PayPal, SeerBit ou Moneris

Nom du titulaire du compte :

ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)

Montant :

.....

Devise :

☐ CAD ☐ USD ☐ EUR ☐ XAF

Nature de la contribution :

.....

Référence ou numéro de dossier :

.....

Adresse électronique du payeur :

.....

Modèle 4 : Paiement d'une subvention ou d'un partenariat institutionnel

Nom de l'institution :

.....

Responsable autorisé :

.....

Montant du financement :

.....

Objet du financement :

.....

Convention ou contrat de référence :

.....

Mode de paiement choisi :

☐ Virement bancaire ☐ PayPal ☐ Autre

Observations :

.....
.....
.....

Après chaque paiement, il est fortement recommandé de conserver le justificatif délivré par la banque, la plateforme de paiement ou l'opérateur mobile jusqu'à la réception de la confirmation officielle d'AGCE. Ce document facilite les recherches en cas de retard, de vérification ou de demande d'assistance et constitue une preuve importante de la transaction.

Enfin, **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE)** rappelle que les modèles présentés dans cette annexe sont conçus pour guider les utilisateurs dans la préparation de leurs paiements. Ils contribuent à harmoniser les pratiques, à réduire les erreurs administratives et à renforcer la transparence des opérations financières. En utilisant ces modèles et en vérifiant systématiquement les coordonnées officielles de l'Organisation avant toute transaction, chaque membre, donateur ou partenaire participe activement à une gestion financière sécurisée, conforme et entièrement traçable, au service des missions humanitaires, sociales, éducatives, économiques et numériques portées par AGCE International.

Vérification de l'Authenticité du Manuel

*Scannez le code QR avec l'appareil photo de votre smartphone ou une application de lecture QR. Si nécessaire, installez un lecteur QR afin de vérifier l'authenticité du **Manuel officiel des procédures financières et des moyens de paiement – Volume 2**.*

